



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
MÉDITERRANÉEN**

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT
D'AGRÈMENT AU TITRE DE
CONSERVATOIRE BOTANIQUE
NATIONAL - PÉRIODE 2026-2035**

Coordination

Pascal TRUONG, directeur délégué ;

Virgile NOBLE, directeur scientifique – responsable du pôle connaissance et de l'antenne de Hyères ;

Katia DIADEMA, responsable du pôle conservation et de l'antenne Alpes-Maritimes ;

Carol BONGARD, assistante de direction – référente administrative et financière ;

Relecture et contribution

Karine FAURE, responsable de l'antenne Occitanie – Languedoc-Roussillon ;

Lara DIXON, chargée de mission conservation – référente du Centre de conservation ex situ et de la marque Végétal local ;

Olivier ARGAGNON, chargé de mission connaissance – expert et référent végétations et habitats ;

Madeleine FREUDENREICH, chargée de mission conservation – référente espèces végétales exotiques envahissantes ;

Guilhem DE BARROS, responsable de la cellule système d'information ;

Maëlle LE BERRE, chargée de mission conservation – stratégie de conservation flore ;

Frédéric ANDRIEU, chargé de mission connaissance – expert et référent flore Occitanie ;

Julie RAVERA, chargée de communication ;

Maxime BURST, chargé de mission connaissance – expertise végétation Occitanie, milieux agro-pastoraux et forestiers.

Mots-clés

Conservatoire botanique national méditerranéen ; CBNMed ; CBN méditerranéen ; Méditerranée ; flore ; bryoflore ; fonge ; champignons ; lichens ; végétation ; habitats ; restauration ; inventaires ; espèces végétales ; conservation ; phytosociologie ; SIMETHIS ; missions d'intérêt général ; expertise.

Date de réalisation

Septembre 2025

Référence bibliographique

TRUONG P., NOBLE V., DIADEMA K., BONGARD C. (COORD.) 2025. Demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national – période 2026-2035. Conservatoire botanique national méditerranéen, 164 p.

Création et exécution graphique

Julie RAVERA, sur la base d'un travail de Stéphane PERERA.

Remerciements

Le CBNMed remercie chaleureusement l'ensemble de la communauté des CBN pour le partage de leur agrément.

Photographie de couverture

Corniches de la Riviera (Alpes-Maritimes) © J.-M.SOLICHON





Le présent document, accompagné du bilan des actions réalisées entre 2014 et 2025, constitue le **dossier de demande de renouvellement de l'agrément** de l'établissement au titre de Conservatoire botanique national pour la période 2026-2035. Il s'inscrit dans le cadre juridique défini par le décret n°2021-762 du 14 juin 2021, l'arrêté ministériel du 18 février 2022 relatif aux modalités d'agrément (publié au Journal officiel du 23 mars 2022), ainsi que les articles L.414-10 et R.416-1 à R.416-6 du Code de l'environnement. Il présente de manière structurée la stratégie à dix ans de l'établissement, son organisation institutionnelle et fonctionnelle, les missions envisagées, les moyens mobilisés, ainsi que les indicateurs retenus pour le suivi et l'évaluation des résultats.

Le dossier est structuré en trois volets :

Partie 1 : La demande formelle

Elle rassemble les informations administratives et juridiques relatives à l'établissement demandeur : dénomination, statut, périmètre d'intervention, adresse de référence, ainsi que l'identité et la qualité du représentant habilité à déposer la demande.

Parties 2 et 3 : Le projet d'établissement

Organisé en deux volets (organisationnel et scientifique), il définit la stratégie adoptée pour mettre en œuvre les missions du Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMed). Il présente dans un premier temps la gouvernance, les partenariats, les moyens humains, techniques, financiers et matériels mobilisés, puis dans un second temps les objectifs à atteindre, les actions à réaliser et les indicateurs associés, selon les thématiques du cadre réglementaire.

Partie 4 : Le tableau récapitulatif des indicateurs de suivi

Ce tableau synthétise les indicateurs présentés dans le projet d'établissement, regroupés par domaines d'action. Il constitue un outil de suivi opérationnel et de dialogue avec les autorités compétentes tout au long de la période d'agrément.

Ce dossier est le résultat d'un processus collaboratif impliquant les équipes du CBNMed et son Conseil scientifique. Il traduit une volonté conjointe de faire converger expertises, expériences et attentes vers une orientation stratégique commune, pour répondre collectivement aux enjeux de la décennie à venir.

En France, les Conservatoires botaniques nationaux mènent 5 missions d'intérêt général* au service de la **flore**, de la **fonge** et de leurs **habitats**.



Développer et améliorer les connaissances



Informier, sensibiliser et mobiliser



Gérer et valoriser les données

cbn

**CONSERVATOIRES
BOTANQUES NATIONAUX**



Appuyer par l'expertise scientifique et technique



Contribuer à la gestion conservatoire et à la restauration écologique

* En 2021, les missions des Conservatoires botaniques nationaux en faveur de la diversité végétale et fongique, ont été renforcées et reconnues d'intérêt général par décret n° 2021-762 du 14 juin 2021.

+ d'infos sur www.fcbn.fr

SOMMAIRE

PARTIE 1

DEMANDE FORMELLE DE RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT 07

Dénomination et nature juridique	09
Agréments antérieurs	09
Faits marquants	10
Territoire d'agrément sollicité	12
Enjeux transversaux	22

PARTIE 2

PROJET D'ÉTABLISSEMENT - VOLET ORGANISATIONNEL 31

Paysage institutionnel	33
Le Parc national de Port-Cros	34
Gouvernance du CBNMed	39
Modalités de fonctionnement de la gouvernance	43
La place du CBNMed au sein du PNPC	44
Moyens financiers	45
Infrastructures	49
Compétences et organisation	58
Ancrage territorial et stratégie partenariale	63
Conclusion du volet organisationnel	65

PARTIE 3

PROJET D'ÉTABLISSEMENT - VOLET SCIENTIFIQUE 67

DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LA FLORE ET LA FONGE, LES VÉGÉTATIONS ET LES HABITATS, AUX ÉCHELLES TERRITORIALE, NATIONALE ET BIOGÉOGRAPHIQUE 68

1.1. Inventaire, cartographie, et surveillance de la flore sauvage, de la fonge, des végétations, et des habitats	70
1.2. Production de stratégies, de méthodes et protocoles	80
1.3. Amélioration et structuration des connaissances notamment dans un cadre de recherche	82
1.4. Gestion des collections et des fonds documentaires	87

GESTION, DIFFUSION ET VALORISATION DE DONNÉES SUR LA FLORE, LA FONGE, LES VÉGÉTATIONS ET LES HABITATS 90

2.1. Gouvernance et développement d'outils	92
2.2. Gestion et validation de données	95
2.3. Partage et diffusion des données	97
2.4. Valorisation et publications scientifiques	99

CONTRIBUTION À LA GESTION CONSERVATOIRE DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES SAUVAGES, DES VÉGÉTATIONS, DES HABITATS ET DES ESPACES, ET À LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE 102

3.1. Accompagnement des opérations de conservation et de restauration <i>in situ</i>	105
3.2. Développement d'actions pour la conservation <i>ex situ</i>	111

APPUI À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE LA RÉGLEMENTATION AUX ÉCHELLES TERRITORIALE, NATIONALE ET EUROPÉENNE 114

4.1. Appui aux services de l'état et des collectivités	115
4.2. Bioévaluation et rapportages pour les directives et règlements européens	120
4.3. Appui à la réglementation	122
4.4. Avis techniques et appui à la police de l'environnement	124

COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ACTEURS 126

5.1. Communication et sensibilisation des citoyens et professionnels	128
5.2. Appui à la formation initiale et professionnelle	131

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES 2026-2035 133

PARTIE 4

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DE SUIVI 135



PARTIE 1

DEMANDE FORMELLE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT

Cette partie rassemble les informations administratives et juridiques relatives à l'établissement demandeur : dénomination, statut, périmètre d'intervention, adresse de référence, ainsi que l'identité et la qualité du représentant habilité à déposer la demande.

Le Parc national de Port-Cros (PNPC) est un établissement public à caractère administratif créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963. Ce décret a établi une organisation structurée autour d'instances clés, telles que le Conseil d'administration et le Bureau, pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'écologie. Le PNPC est administré par un Conseil d'administration, dont l'ordonnateur est conformément à la Loi, le directeur du Parc national. Depuis le 1er juillet 2024, cette fonction est assurée par Madame Sophie-Dorothee DURON.

La demande est déposée pour le Conservatoire botanique national méditerranéen par :

Mme Sophie-Dorothee DURON, directrice, dûment habilitée par le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros.

Personne habilitée à assurer le suivi de la demande de renouvellement de l'agrément :

M. Pascal TRUONG

Directeur délégué

Ligne directe : 04 94 16 61 48

Portable : 06 63 04 70 31

p.truong@cbnmed.fr

Dénomination et coordonnées :

Conservatoire botanique national méditerranéen

34, avenue Gambetta

83400 HYÈRES

Téléphone : 04 94 16 61 40

Adresse électronique : contact@cbnmed.fr

Code SIRET : 188 300 057 000 26

Code APE : 9104 Z



**CONSERVATOIRES
BOTANIQUE NATIONAUX**

Le réseau des CBN regroupe 13 établissements en métropole et en outre-mer. Ils exercent leurs missions de service public sur un territoire d'agrément (TAG), en s'appuyant pour la plupart d'entre eux sur des délégations territoriales ou des antennes (figure 1). Ainsi, 92 départements (soit 458 000 km² du territoire national) bénéficient actuellement de l'action d'un CBN tandis que 4 projets de CBN sont en cours : Normandie, Alsace-Lorraine, Guyane et Nouvelle-Calédonie.

Regroupant l'ensemble des CBN, la **Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN)** assure la représentation commune du réseau des CBN auprès des instances de gouvernance à caractère politique, scientifique ou technique.

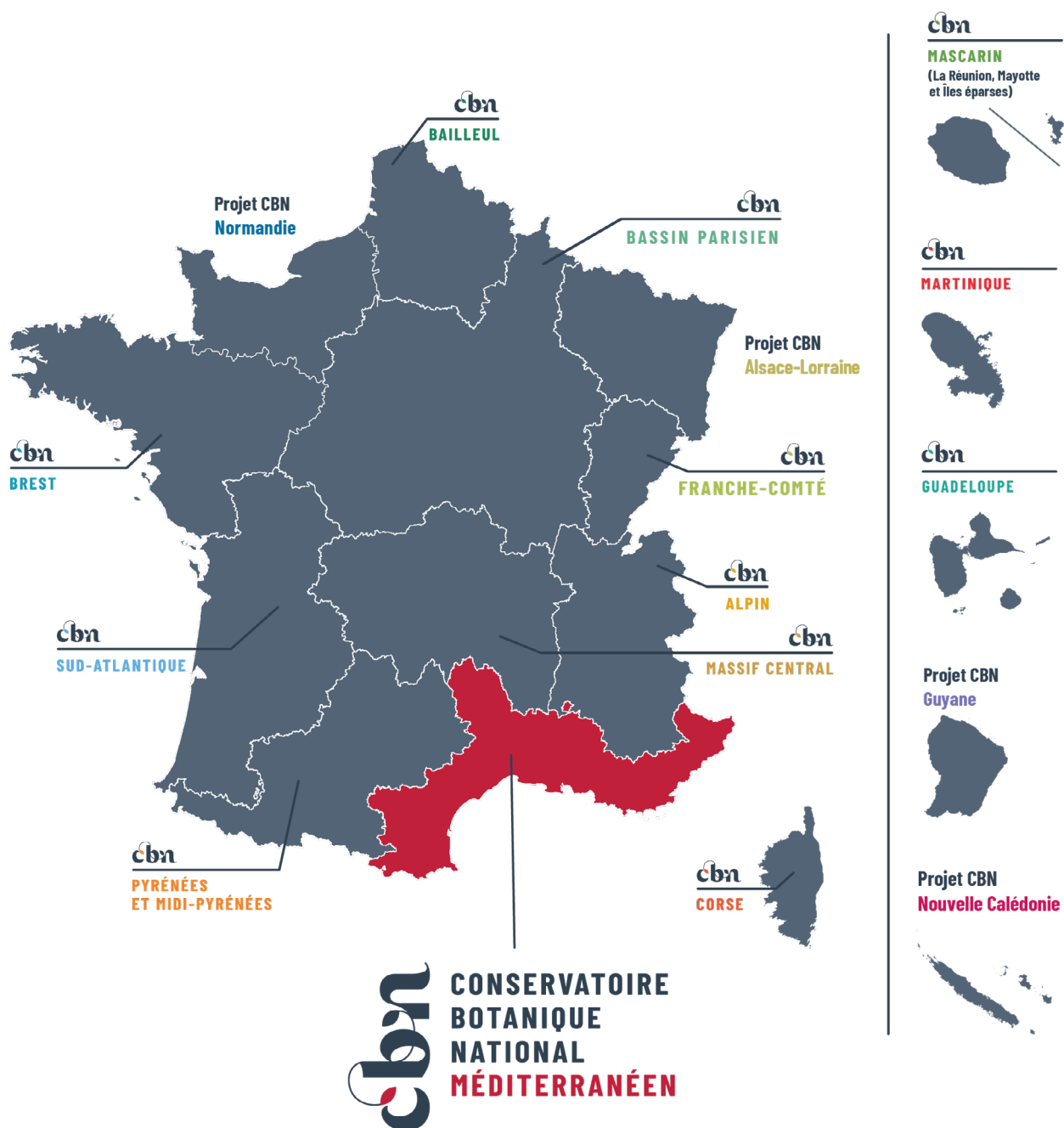


Figure 1 : Carte du réseau des CBN en 2025 ©FCBN

DÉNOMINATION ET NATURE JURIDIQUE

Le **Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMed)**, est un service du Parc national de Port-Cros (PNPC), agréé au titre des Conservatoires botaniques nationaux (CBN) pour la période 2013-2017. Cet agrément a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2025.

Le PNPC, établissement gestionnaire du CBNMed, porte à ce titre la demande de renouvellement d'agrément. La présente demande accompagnée d'un courrier de Madame Sophie-Dorothee DURON, directrice du PNPC, est déposée par la direction du PNPC, dûment habilitée en sa qualité d'ordonnateur de l'établissement. Cette demande est relayée par le directeur délégué du Conservatoire botanique national méditerranéen et chef de service au sein du PNPC, Monsieur Pascal TRUONG.

Les autres missions du PNPC ne relèvent pas de cette demande de renouvellement d'agrément.

Ce dossier est issu d'un travail collaboratif mené par les équipes du CBNMed, en lien avec son Conseil scientifique

et partagé auprès de la direction du PNPC, des DREAL et Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, des CBN limitrophes, de la coordination nationale des CBN à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et des représentations régionales.

La mention « de Porquerolles » dans la dénomination actuelle, bien que fidèle à l'origine du Conservatoire, ne reflète pas la réalité territoriale de son action. Elle tend à réduire la portée de ses missions et peut induire une perception localisée. L'évolution vers « Conservatoire botanique national méditerranéen » permet de renforcer la lisibilité de l'établissement, de valoriser l'ensemble de ses implantations, d'affirmer son identité méditerranéenne à l'échelle interrégionale et de faciliter son ancrage territorial.

La dénomination Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMed) est désormais retenue.

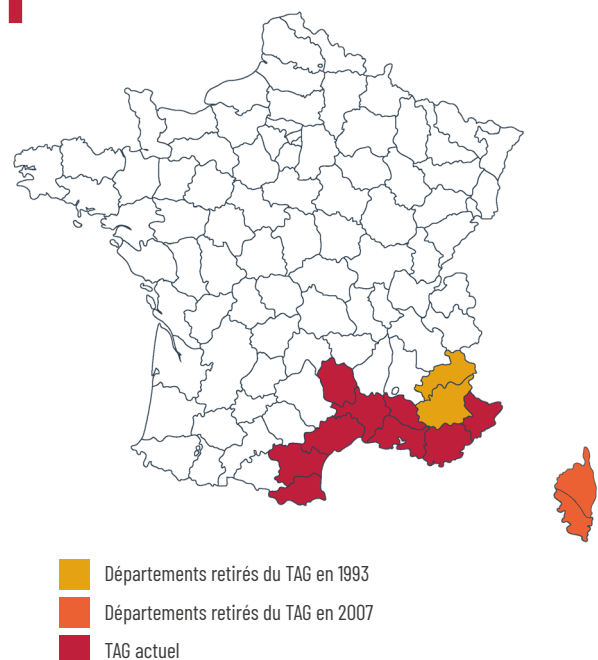
AGRÈMENTS ANTÉRIEURS

Le Conservatoire botanique national méditerranéen a été agréé à cinq reprises au titre de « Conservatoire botanique national » avec successivement deux évolutions de son territoire d'intervention (figure 2), en lien avec la création du Conservatoire botanique national alpin (retrait des départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence) et du Conservatoire botanique national de Corse (retrait de la région Corse) :

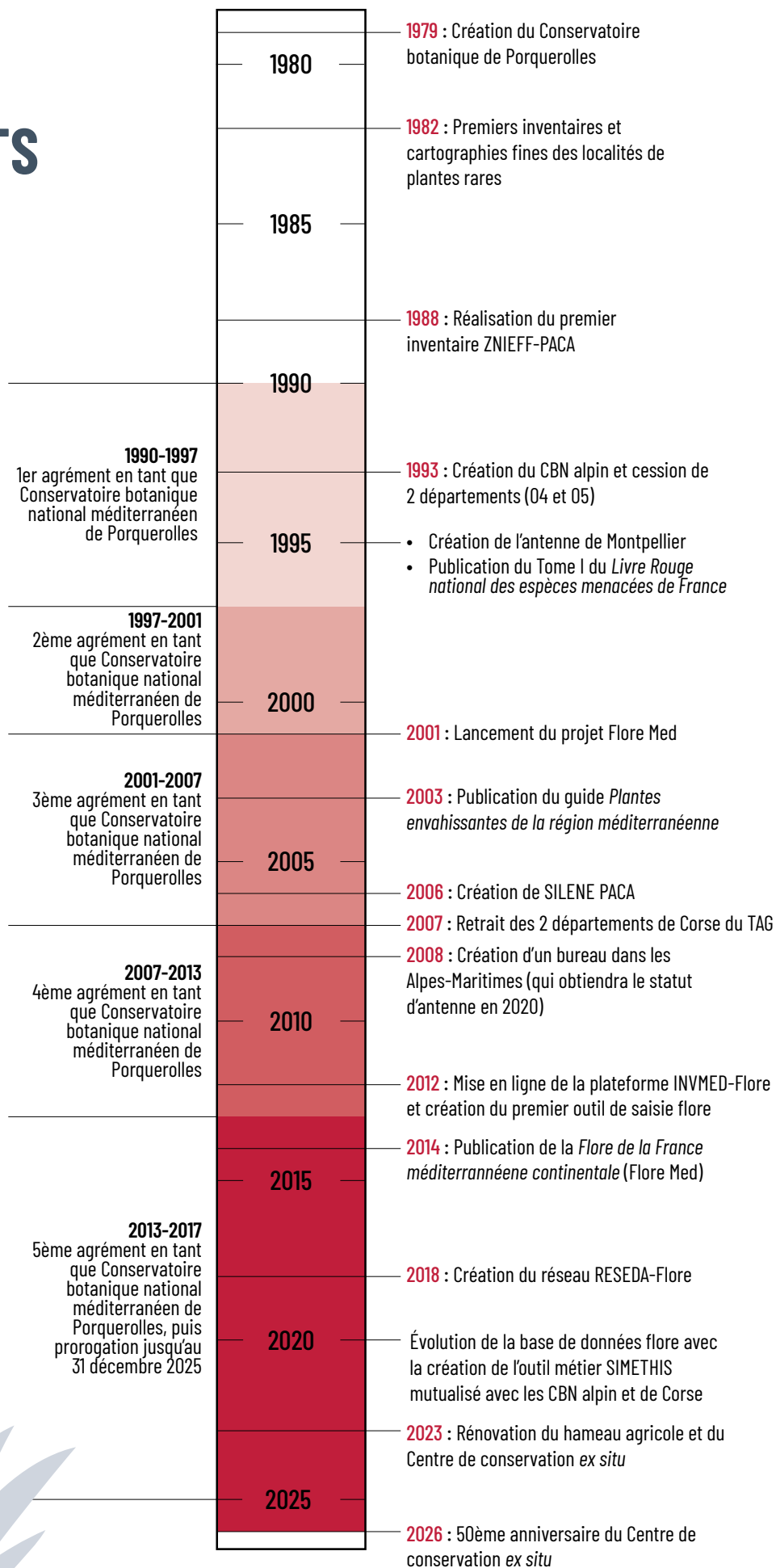
- Arrêté du 9 avril 1990, publié au Journal officiel du 25 avril 1990 ;
- Arrêté du 5 mars 1997, publié au Journal officiel du 21 mars 1997 ;
- Arrêté du 11 janvier 2001, publié au Journal officiel du 8 février 2001 ;
- Arrêté du 31 août 2007, publié au Journal officiel du 26 septembre 2007 ;
- Arrêté du 25 mars 2014, publié au Journal officiel du 2 avril 2014.

Le dernier agrément, d'une durée de cinq ans (échéance 2019) a été prorogé par arrêté ministériel jusqu'au 31 décembre 2025 pour permettre la prise en compte des nouveaux textes législatifs et réglementaires régissant les missions des CBN.

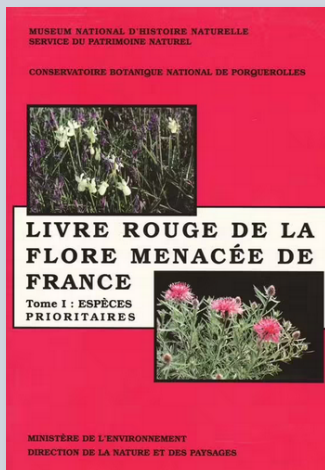
Figure 2 : Évolution du territoire d'agrément (TAG) du CBNMed depuis sa création ©CBNMed



FAITS MARQUANTS



Quelques travaux éditoriaux emblématiques, seul ou en collaboration



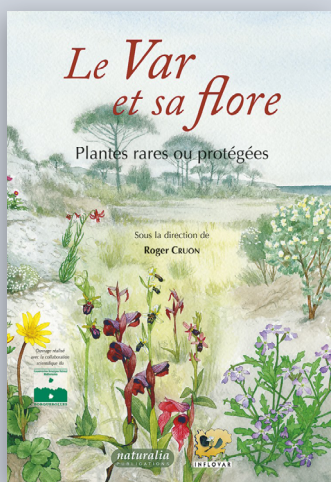
(1995)



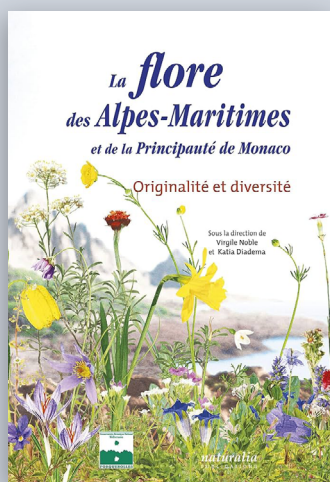
(2003)



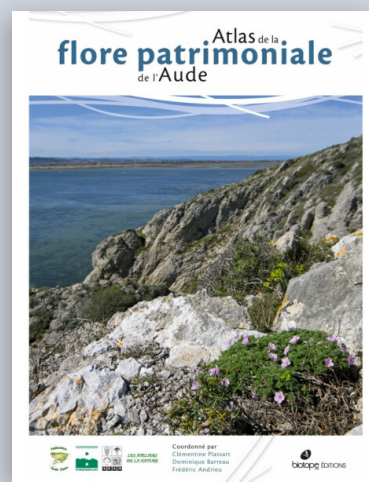
(2014)



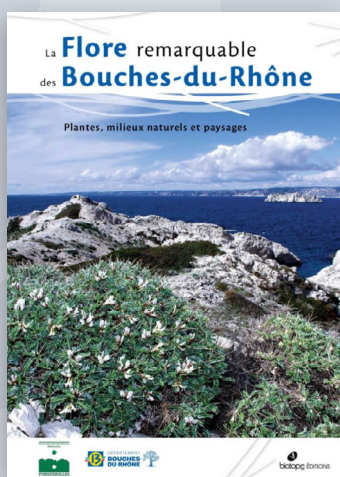
(2008)



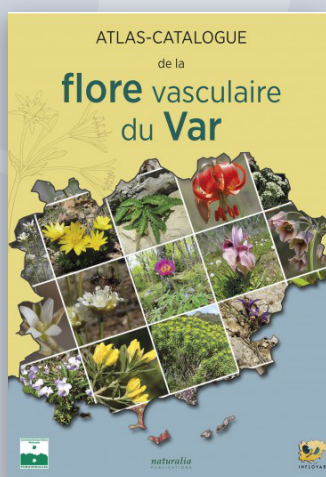
(2011)



(2016)



(2018)



(2021)

TERRITOIRE D'AGRÉMENT SOLLICITÉ

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Pour des raisons de cohérence et de continuité des actions, le **territoire d'agrément** sollicité au titre du renouvellement d'agrément 2026-2035 est **identique au précédent**, à savoir neuf départements des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie.

DIVISIONS ADMINISTRATIVES

Le territoire couvert par le précédent agrément correspondait aux régions administratives Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. La réforme territoriale de 2015 a entraîné la fusion des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, donnant naissance à la nouvelle région Occitanie, tandis que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est restée inchangée.

Le territoire d'agrément sollicité, de près de 47 000 km², s'étend sur neuf départements situés dans deux régions administratives : 4 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

et 5 en région Occitanie (figure 3 ; tableau 1). Tous les départements du littoral méditerranéen continental sont inclus, auxquels s'ajoutent le Vaucluse et la Lozère, seuls départements sans façade maritime. Deux départements sont frontaliers avec des pays étrangers : les Alpes-Maritimes avec l'Italie et la Principauté de Monaco et les Pyrénées-Orientales avec l'Espagne et la Principauté d'Andorre.

Tableau 1 : Divisions administratives du territoire sollicité

Région	Département	Surface (km ²)	Nombre de communes
Provence-Alpes-Côtes d'Azur	Alpes-Maritimes (06)	4 305	163
	Bouches-du-Rhône (13)	5 087	119
	Var (83)	6 051	153
	Vaucluse (84)	3 585	151
		19 028	586
Occitanie	Aude (11)	6 370	433
	Gard (30)	5 889	351
	Hérault (34)	6 248	342
	Lozère (48)	5 182	152
	Pyrénées-Orientales (66)	4 162	226
		27 851	1 504
Territoire d'agrément sollicité		46 879 km²	2 090

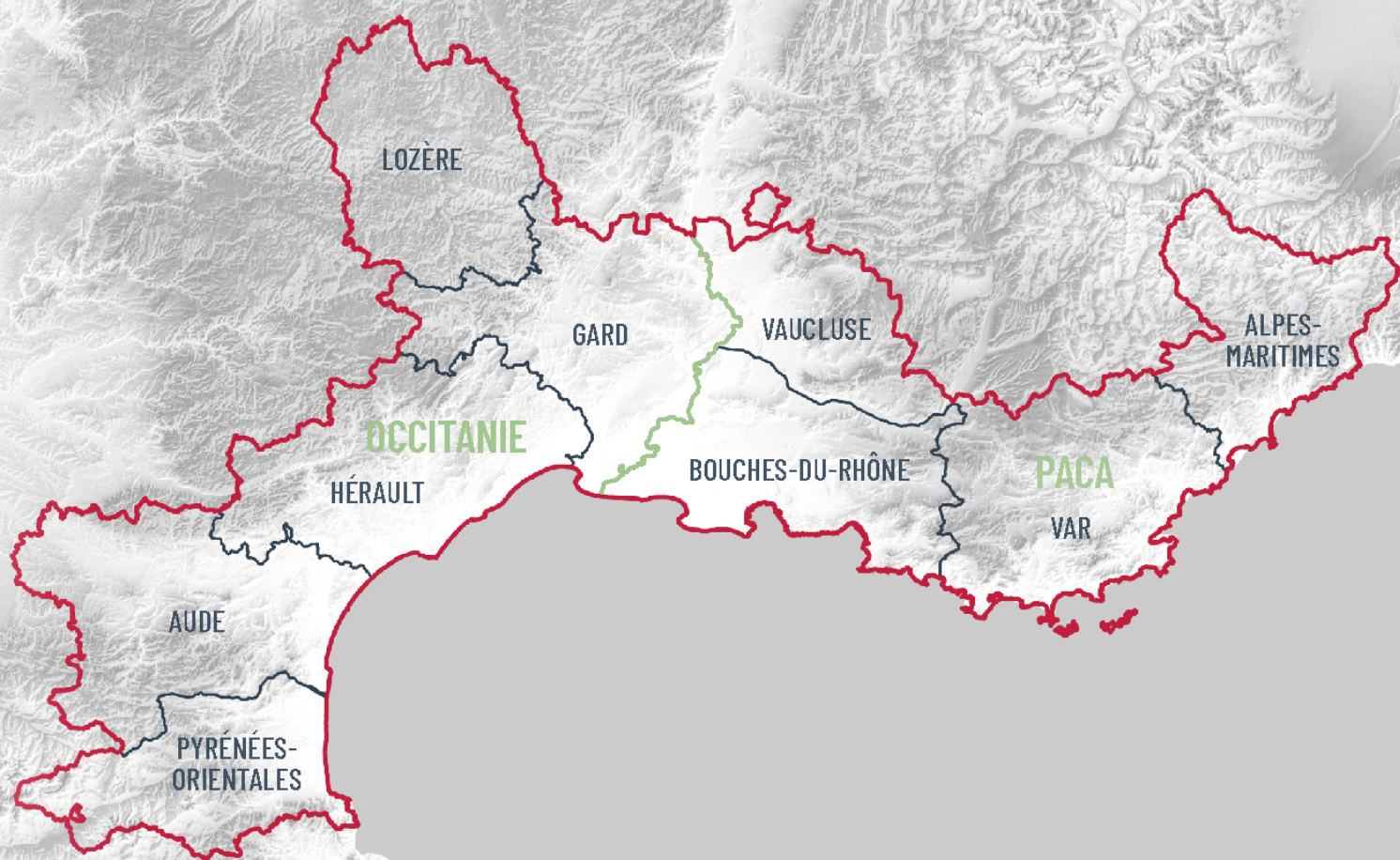


Figure 3 : Territoire d'agrément sollicité pour la période 2026-2035 ©CBNMed

- Périmètre du territoire d'agrément
- Délimitation entre les régions PACA et Occitanie
- Limites départementales



Plaine des Maures (Var) ©V.DAMOURETTE/
COEURS DE NATURE/SIPA

CADRE PHYSIQUE

Le territoire d'agrément du CBNMed présente une **grande diversité topographique**, avec une amplitude altitudinale allant du niveau de la mer jusqu'à 3 143 m dans les Alpes-Maritimes (cime du Gélas), 2 921 m dans les Pyrénées-Orientales (pic Carlit) et 1 699 m en Lozère (sommet de Finiels). Ce relief fortement contrasté se manifeste notamment dans les massifs montagneux des Alpes, du Massif central, des Pyrénées et de leurs piémonts (figure 4).

Le fleuve Rhône, axe structurant du territoire, délimite une vaste plaine alluviale et forme, à son embouchure, l'un des plus grands deltas d'Europe : la Camargue. À l'ouest du Rhône, le territoire est caractérisé par une large plaine dessinant un arc de cercle le long du golfe du Lion, bordée de reliefs en périphérie et d'un littoral sableux, à l'exception de la terminaison orientale des Pyrénées. À l'est, le relief devient nettement plus accidenté, marqué par une succession de massifs constituant les derniers contreforts des Alpes, qui s'abaissent brusquement jusqu'à la mer Méditerranée dans le département des Alpes-Maritimes.

La frange littorale, particulièrement développée, s'étend sur près de 900 km de linéaire côtier et comprend près d'une centaine d'îles et îlots répartis le long du rivage.

Sur le plan hydrographique, le territoire d'agrément relève principalement du bassin versant Rhône-Méditerranée-Corse (au sens de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques). De manière plus marginale, les bassins versants de l'Adour-Garonne et de la Loire concernent certaines portions de la Lozère, de l'Hérault et de l'Aude.

Sur le plan géologique, le territoire d'agrément du CBNMed se distingue par une remarquable diversité de substrats, reflet d'une histoire géologique complexe mêlant orogénèses anciennes, dépôts sédimentaires, activités volcaniques et dynamiques alluviales. Cette mosaïque géologique comprend notamment des massifs cristallins et

métamorphiques (ex. Cévennes, massif du Canigou ou des Maures), des formations volcaniques (notamment dans le Lodévois ou l'Estérel), des plateaux calcaires étendus (ex. Causses méridionaux, Préalpes provençales), mais aussi des bassins tertiaires marneux et molassiques, ou encore la grande plaine alluviale et deltaïque de la Camargue. Cette diversité de substrats engendre une grande variété de types de sols - acides sur les roches cristallines, basiques sur les calcaires, gypsifères, argilo-sableux ou hydromorphes selon les contextes locaux - qui jouent un rôle déterminant dans la répartition des espèces végétales et fongiques. En interaction avec les gradients climatiques et altitudinaux, elle contribue de manière significative à la richesse floristique exceptionnelle du territoire d'agrément, favorisant la cohabitation d'éléments écologiquement très contrastés.

Sur le plan climatique, l'hétérogénéité est également remarquable, liée aux contextes topographiques, et conditionne la diversité des conditions écologiques du territoire d'agrément. On observe une grande variabilité des températures et des précipitations annuelles, entre 600 et 1 200 mm selon les secteurs, pouvant toutefois dépasser 1 500 mm sur certains reliefs exposés, comme les Cévennes, les Alpes ou les Pyrénées.

Le climat y est globalement de type méditerranéen aux basses altitudes, avec une sécheresse estivale marquée. Il s'atténue progressivement en remontant vers le nord ou avec l'altitude, donnant lieu à une zone de transition subméditerranéenne où l'aridité estivale est moins prononcée et où les précipitations augmentent. Cette transition progressive vers des influences plus tempérées est à l'origine d'un important gradient bioclimatique et d'une grande variété de climats locaux (figures 5 et 6).

Figure 4 : Relief et réseau hydrographique du territoire d'agrément du CBNMed ©CBNMed

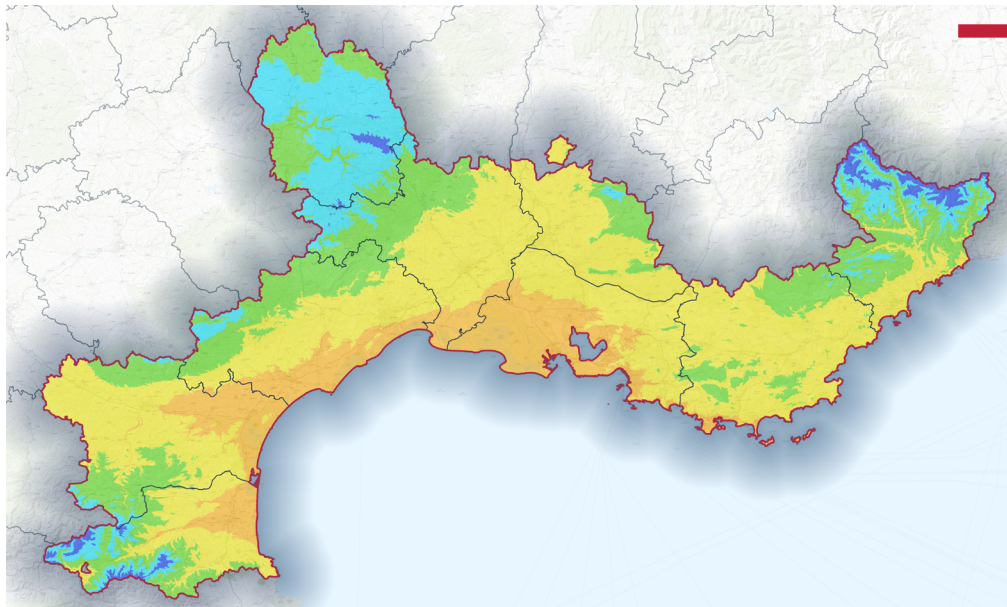
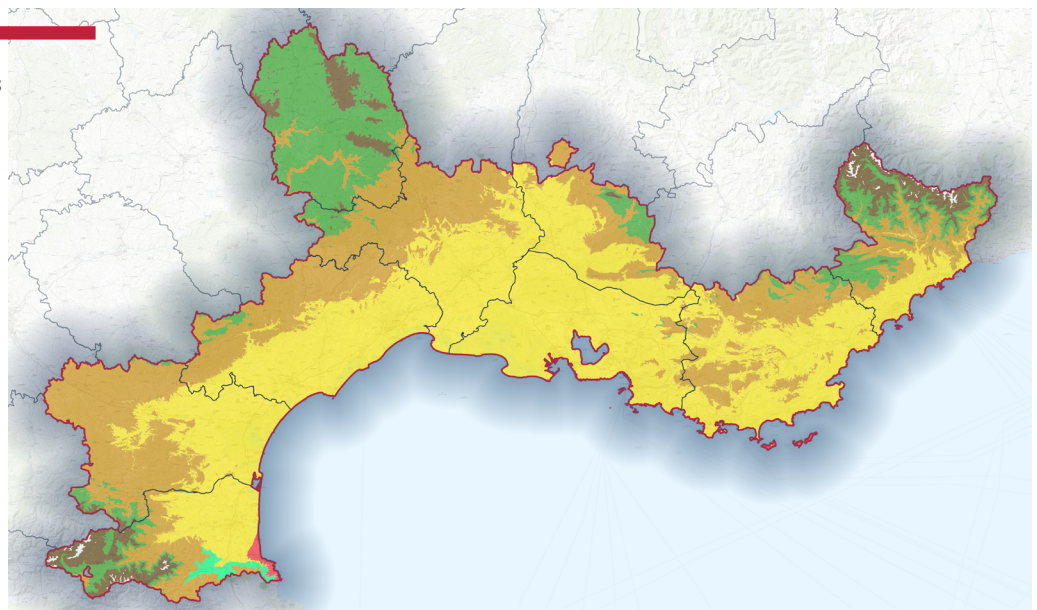


Figure 5 : Ombroclimats du territoire d'agrément du CBNMed¹ ©CBNMed/IMBE

- Sec
- Subhumide
- Humide
- Hyper-humide
- Ultra-hyper-humide

Figure 6 : Thermoclimats du territoire d'agrément du CBNMed¹ ©CBNMed/IMBE

- Cryoro-tempéré
- Oro-tempéré
- Supra-tempéré (subméditerranéen et supraméditerranéen)
- Méso-tempéré (principalement subméditerranéen)
- Thermo-tempéré subméditerranéen
- Méso-méditerranéen
- Thermo-méditerranéen



¹ Selon : Rivas Martínez S. 2004. Worldwide Bioclimatic Classification System.

CADRE BIOGÉOGRAPHIQUE

A l'interface des bioclimats méditerranéen et tempéré, le territoire d'agrément intègre les extrémités méridionales de plusieurs chaînes de montagne (Alpes, Pyrénées, Massif central) et borde les limites nord des deux grandes péninsules ouest-méditerranéennes (ibérique et italienne). Ces facteurs expliquent en grande partie la **présence d'espèces à fort enjeu biogéographique**, notamment en périphérie des massifs, où de nombreuses espèces de la flore vasculaire, à aire restreinte et que l'on peut qualifier d'endémiques, ont trouvé refuge lors des derniers épisodes glaciaires et interglaciaires. Dans ces secteurs, l'impact modéré des glaciations a favorisé la survie locale des espèces, tout en induisant parallèlement des processus dynamiques de spéciation (figure 7). L'endémisme n'est toutefois pas ou peu présent chez les végétaux cryptogames (fougères, algues, bryophytes, lichens, champignons) dont la diversité illustre plus strictement la diversité des conditions écologiques (globales et locales). Inversement, l'impact modéré des épisodes chauds des périodes interglaciaires au sein de micro-refuges a permis la persistance de taxons boréaux présents au sein de populations en limite d'aire de répartition.

La flore et la fonge du territoire d'agrément forment un véritable assemblage d'espèces aux affinités biogéographiques multiples, induisant de forts contrastes

de composition floristique entre secteurs (diversité beta marquée). Sans entrer dans des considérations techniques, plusieurs travaux illustrent cette hétérogénéité, comme le découpage phytogéographique en 20 régions naturelles défini dans la Flore de la France méditerranéenne continentale, ou encore des analyses statistiques récentes de sectorisation menées à partir des données sur la flore vasculaire du CBNMed². Sur le plan de l'organisation des végétations, les travaux conduits dans le cadre du programme CarHab, encore en cours de développement, apporteront à très court terme une vision phytoécologique modernisée.

Si l'on se réfère au zonage des domaines biogéographiques de l'Europe (directive Habitats-Faune-Flore), quatre domaines biogéographiques concernent le CBNMed (figure 12). **Le domaine méditerranéen**, qui couvre environ **82 % de la surface** du territoire d'agrément, le **domaine continental**, notamment dans les parties centrales et nord-occidentales (**10 %**), le domaine alpin, présent dans les **Alpes** et les **Pyrénées** (**7 %**), et le **domaine atlantique**, représenté de manière **très marginale** (**1 %**).

Le CBNMed intervient ainsi principalement sur le **domaine méditerranéen**, cœur historique et géographique de son expertise, en coordination avec le CBN de Corse, mais également sur les autres domaines en coordination avec les CBN alpin, du Massif central et des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Cette configuration le place dans une position qui impose à ses équipes de développer une vision élargie et des compétences différenciées, adaptées à des contextes écologiques très divers. La richesse du territoire constitue un attrait scientifique certain, mais représente aussi un véritable défi pour les agents, qui doivent construire leur expertise sur des temporalités longues.

La situation géographique du CBNMed favorise naturellement les coopérations inter-CBN et les partenariats transfrontaliers, notamment avec l'Italie, l'Espagne, la Principauté de Monaco ou la Principauté d'Andorre. **Une grande partie du territoire d'agrément est ainsi éligible à plusieurs programmes européens de coopération**, en particulier les programmes transfrontaliers Interreg ALCOTRA (Alpes franco-italiennes), POCTEFA (Pyrénées - France, Espagne, Andorre), MARITTIMO (façade maritime franco-italienne), ainsi que les programmes européens de coopération transnationale : *Alpine Space*, Euro-MED ou Next MED.



Figure 7 : Richesse en espèces endémiques nord-ouest méditerranéennes³
©CBNMed

Nombre d'espèces :

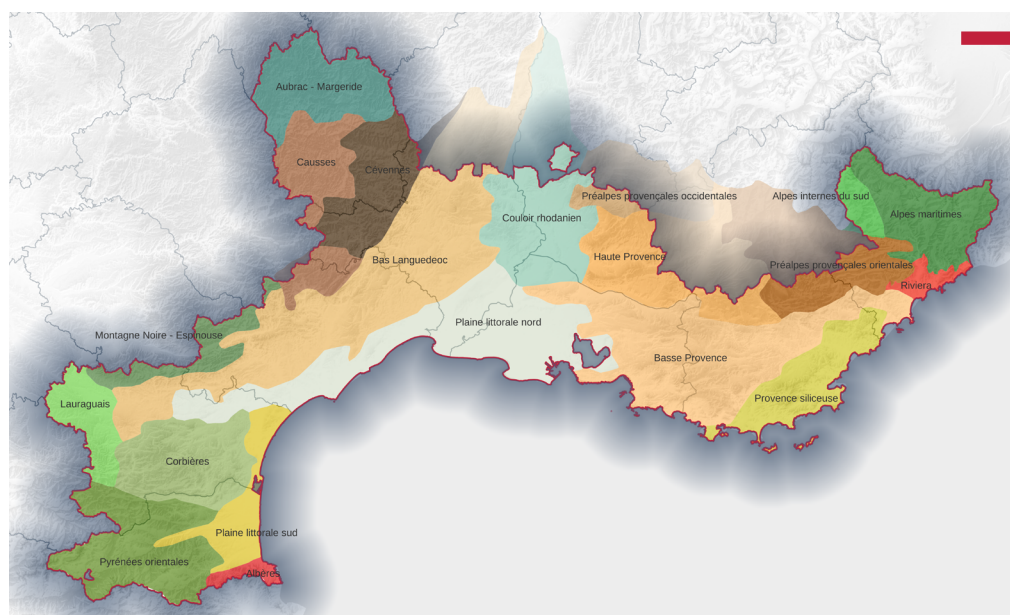
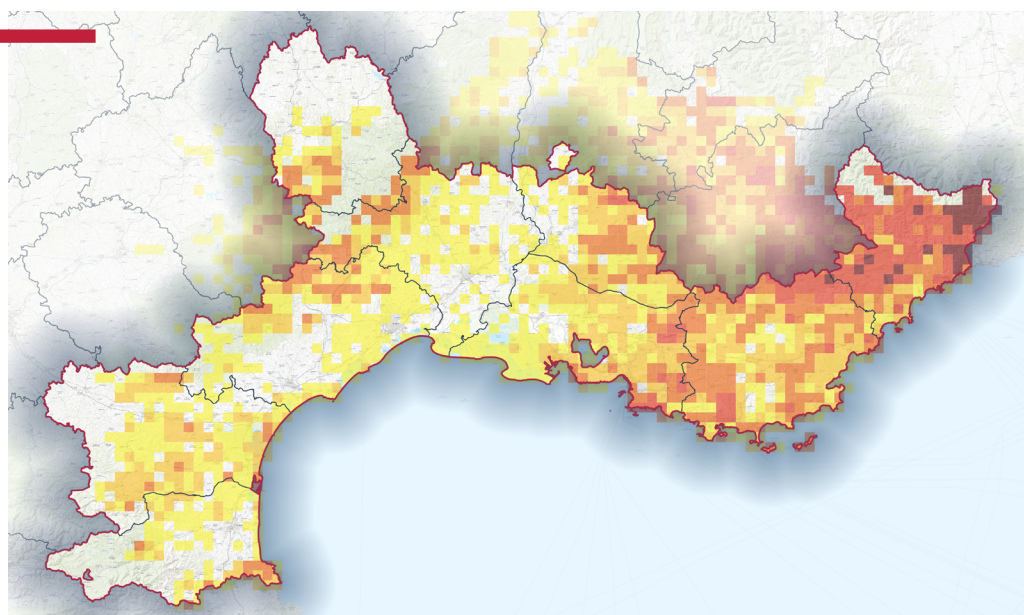
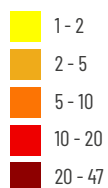


Figure 8 : Régions naturelles d'après la Flore de la France méditerranéenne continentale⁴
©CBNMed

² Lenormand M. et al. 2019. Biogeographical network analysis of plant species distribution in the Mediterranean region. Ecology and Evolution, 9(1), 237-250.

³ D'après Noble V., Médail F. et Lerich A. 2019. Colloque : La Cartographie de la flore - Nantes 7 juin 2019

⁴ D'après Tison et al. 2014. Flore de la France méditerranéenne continentale.

BREF APERÇU DE LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE ET ÉCOSYSTÉMIQUE

Le territoire d'agrément du CBNMed se distingue par une **richesse floristique et fongique exceptionnelle à l'échelle nationale** (Tableau 2). Il contient ainsi :

- **5 744 espèces de trachéophytes** (flore vasculaire) actuellement recensées, dont 4 312 espèces indigènes et 1 432 exogènes ;
- **1 008 espèces de bryophytes** ;
- **Plus de 1 750 espèces de lichens**, bien que cet inventaire soit encore à consolider ;
- Un nombre d'espèces de mycètes qui reste encore à estimer, mais potentiellement très élevé.

Tableau 2 : Comparaison de la richesse spécifique du territoire d'agrément du CBNMed avec celle de la France métropolitaine

	TAG CBNMed	France	Proportion
Flore vasculaire	5 744	8 396	68 %
Bryophytes	1 008	1 312	77 %
Characées	38	45	84 %
Lichens	1 750 (sous-évalué)	2 817	62 %

Cette diversité se retrouve à toutes les échelles spatiales. La plupart des départements du territoire d'agrément figurent parmi les plus riches de France métropolitaine pour la flore vasculaire (figure 9), **les Alpes-Maritimes et les Pyrénées-Orientales arrivant en tête**, ces deux derniers étant également dans les 3 plus riches de France pour les lichens.

À une **échelle plus locale**, la richesse spécifique reste élevée, en lien direct avec la **diversité des conditions écologiques** offertes par l'hétérogénéité des sols, des climats locaux et du relief. Cela se traduit notamment par une diversité spécifique importante **par maille 5 de x 5 km**, avec des zones de concentration bien identifiées et une moyenne dépassant les 550 espèces (figure 10).

La richesse floristique se double d'une **grande diversité de types de végétations**, illustrant la pluralité des niches écologiques. Si les **formations végétales les plus étendues** (forêts, garrigues, pelouses sèches) sont aujourd'hui globalement bien connues, la zone méditerranéenne se distingue par une multitude de **végétations spécialisées**, souvent **de surface réduite et parfois d'expression éphémère**, mais à forte valeur patrimoniale : végétations littorales, zones humides temporaires, végétations liées aux nombreux microclimats locaux (fonds de vallons, pieds de falaises, affleurements rocheux, etc.). Or, la caractérisation de cette diversité végétale reste encore **partielle et dépendante des référentiels** utilisés, ainsi que de l'état d'avancement des inventaires. **Un travail d'envergure demeure nécessaire pour aboutir à une vision exhaustive** de la diversité écosystémique.

Figure 9 : Richesse spécifique en plantes vasculaires par département ©CBNMed

Nombre d'espèces :

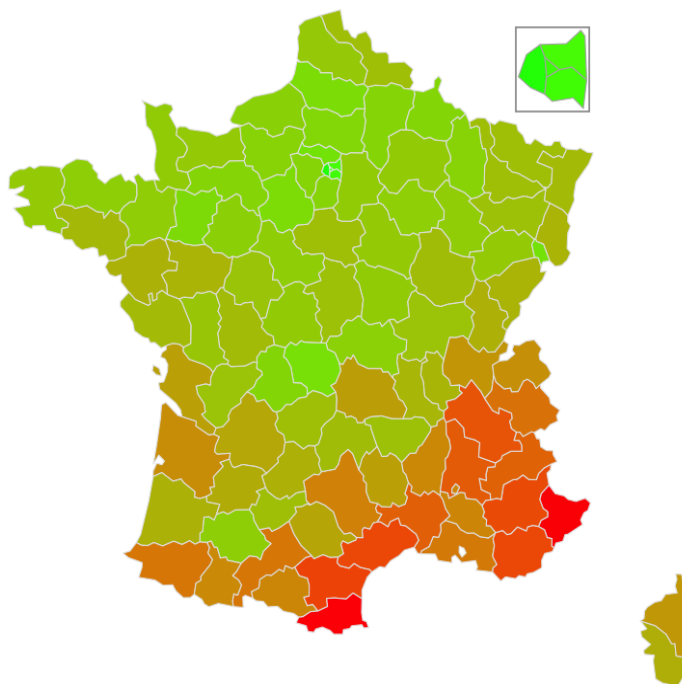
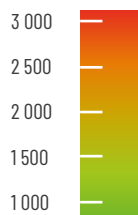
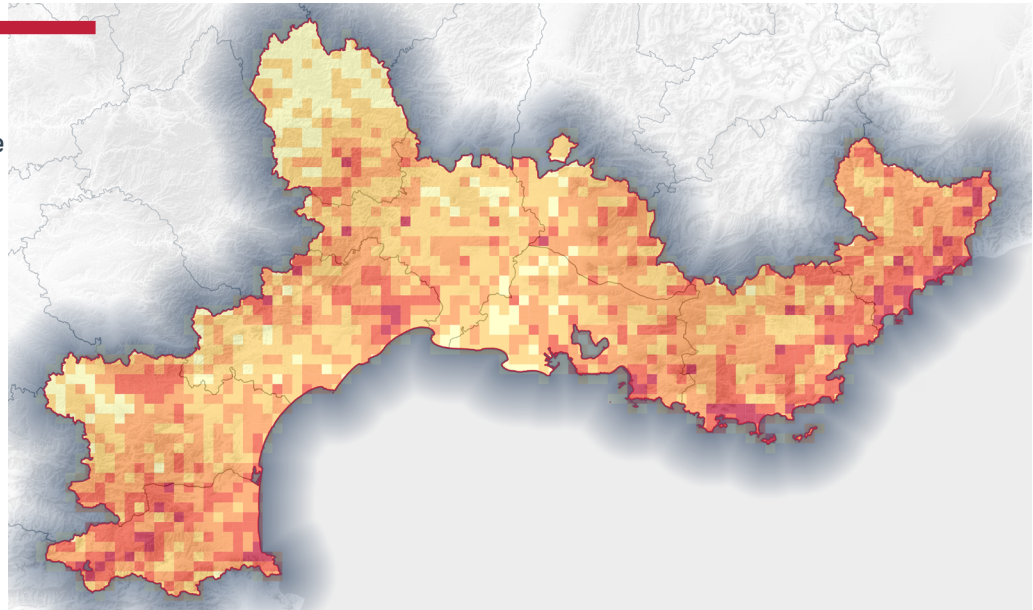
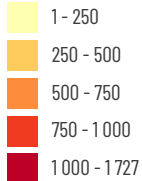


Figure 10 : Richesse spécifique en plantes vasculaires par maille de 5 x 5 km sur le territoire d'agrément du CBNMed
©CBNMed

Nombre d'espèces :



UN ENJEU DE CONSERVATION RECONNU

La biodiversité remarquable du territoire d'agrément a de longue date retenu l'attention des scientifiques et des politiques publiques en matière de conservation et constitue un enjeu central de conservation à l'échelle nationale et européenne. Environ 17 % du territoire d'agrément est par exemple classé en ZNIEFF de type 1 et 54 % en ZNIEFF de type 2.

Les listes rouges régionales et les statuts de protection, établis avec le concours du CBNMed, ont permis de documenter l'état de conservation de nombreuses espèces végétales. Le territoire d'agrément concentre **52 % des espèces végétales protégées au niveau national**, soit 273 espèces, auxquelles s'ajoutent 337 espèces protégées au niveau régional. Sur la base de la Liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2018), le territoire d'agrément héberge **48 % des espèces menacées en France métropolitaine** (CR, EN, VU) soit 235 espèces.

Le réseau d'aires protégées est particulièrement dense et développé, avec entre autres :

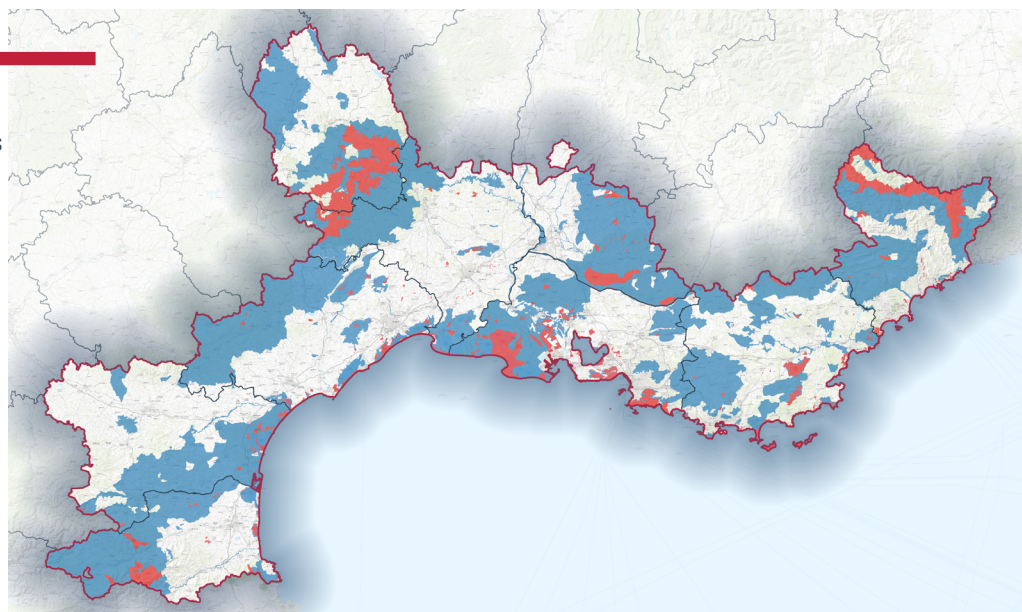
- 4 parcs nationaux (Port-Cros, Calanques, Mercantour, Cévennes) ;
- 20 réserves naturelles nationales (Bagnas, Camargue, Conat, Coussouls de Crau, Estagnol, Forêt de la Massane, Géologique du Luberon, Gorges de l'Ardèche, Grotte du T.M. 71, Jujols, Mantet, Marais du Vigueirat, Mas Larrieu, Nohèdes, Plaine des Maures, Prats-de-Mollo-la-Preste, Py, Roque Haute, Sainte-Victoire, Vallée d'Eyne) ;

- 13 parcs naturels régionaux (Alpilles, Aubrac, Camargue, Corbière-Fenouillèdes, Grands Causses, Haut-Languedoc, Luberon, Mont-Ventoux, Narbonnaise en Méditerranée, Préalpes d'Azur, Pyrénées catalanes, Sainte-Baume, Verdon) ;
- De nombreux autres espaces naturels à statuts (réserves naturelles régionales, réserves biologiques intégrales, espaces naturels sensibles, etc.) ;
- 187 sites d'intérêt communautaire (Natura 2000).

Le réseau d'aires protégées occupe ainsi une surface significative avec **6 % de la superficie du territoire d'agrément sous protection forte** au sens de la Stratégie nationale pour les aires protégées et plus de **47 % pour le réseau de protection pris dans sa globalité** (figure 11). Ce réseau, pour lequel le CBNMed s'implique à de nombreux niveaux, tant en appui et expertise aux gestionnaires qu'au niveau des organismes pilotes des principales Stratégies régionales et nationales visant à le développer, constitue une source importante de partenariats.

Figure 11 : Carte du réseau d'aires protégées sur le territoire d'agrément du CBNMed⁵
©CBNMed

- Réseau d'aires protégées : protection forte
- Réseau d'aires protégées complet



COORDINATION BIOGÉOGRAPHIQUE

Une volonté affirmée de renforcer la coordination méditerranéenne

Le territoire d'agrément du CBNMed intègre entièrement la zone du thermo-climat méditerranéen de la France métropolitaine continentale (figure 12). Mais, tant la flore que les végétations d'affinités méditerranéennes (subméditerranéennes) montrent des répartitions qui dépassent le strict climat méditerranéen. **La zone biogéographique méditerranéenne française**, prise ici au sens des domaines biogéographiques de l'Europe (directive Habitats-Faune-Flore) (figure 12), dépasse assez largement le territoire d'agrément du CBNMed (pour les départements 04, 05, 07, 09, 12, 2A, 2B, 26, 81) et concerne les territoires d'agrément de quatre CBN limitrophes : CBN alpin, de Corse, du Massif central et des Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Dans la continuité de l'agrément passé et fort de son expertise scientifique et de ses outils informatiques mutualisés (notamment l'outil métier SIMETHIS, développé avec les CBN alpin et de Corse, le portail documentaire de ces 3 mêmes CBN, ainsi que les plateformes RESEDA-Flore et INVMED-Flore), le CBNMed entend maintenir et renforcer sa fonction de coordinateur biogéographique pour la zone méditerranéenne continentale.

Il anime et coordonne depuis 2018 le **réseau RESEDA-Flore, réseau d'acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne**, qui rassemble des organismes scientifiques, de conservation et de gestion dont les CBN de Corse, alpin et du Massif central, liés par une charte de coopération. En 2025, ce réseau compte 22 partenaires et regroupe plus de 750 actions de conservation et de restauration suivies sur plus de 4 200 localités, toutes centralisées sur une plateforme numérique dédiée. Le RESEDA-Flore constitue aujourd'hui un outil stratégique d'intégration des savoirs et de mutualisation des efforts à l'échelle de la zone biogéographique méditerranéenne.

Le CBNMed entend également poursuivre la coordination biogéographique de l'ensemble de la zone méditerranéenne continentale dans le cadre de programmes communs d'envergure nationale ou internationale. Il souhaite en particulier poursuivre l'animation, en partenariat avec le CBN de Corse, d'une vision partagée de la connaissance et de la conservation de la flore et des milieux naturels à l'échelle méditerranéenne française, en cohérence avec les politiques régionales, nationales, européennes et internationales de biodiversité, notamment à travers le réseau RESEDA-Flore et les réseaux partenaires (GENMEDA, PIM, etc.).

⁵ d'après l'INPN

⁶ Union européenne. 1992. Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal officiel des Communautés européennes L 206: 7-50.

Le CBNMed contribue également à plusieurs projets à cette même échelle, notamment en lien avec :

- Le CBN de Corse et le CBN alpin dans le cadre du rapportage de la directive Habitats-Faune-Flore ou de programme transfrontalier MARITTIMO sur les espèces exotiques envahissantes ;
- Le CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées pour les échanges de données, la mutualisation de catalogues, la contribution au programme CarHab et la stratégie Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) Occitanie ;
- Les réseaux nationaux thématiques (Trachéophytes, Bryophytes, Fonge, Habitats, Conservation, etc.) animés par la FCBN et l'OFB, auxquels il contribue activement.

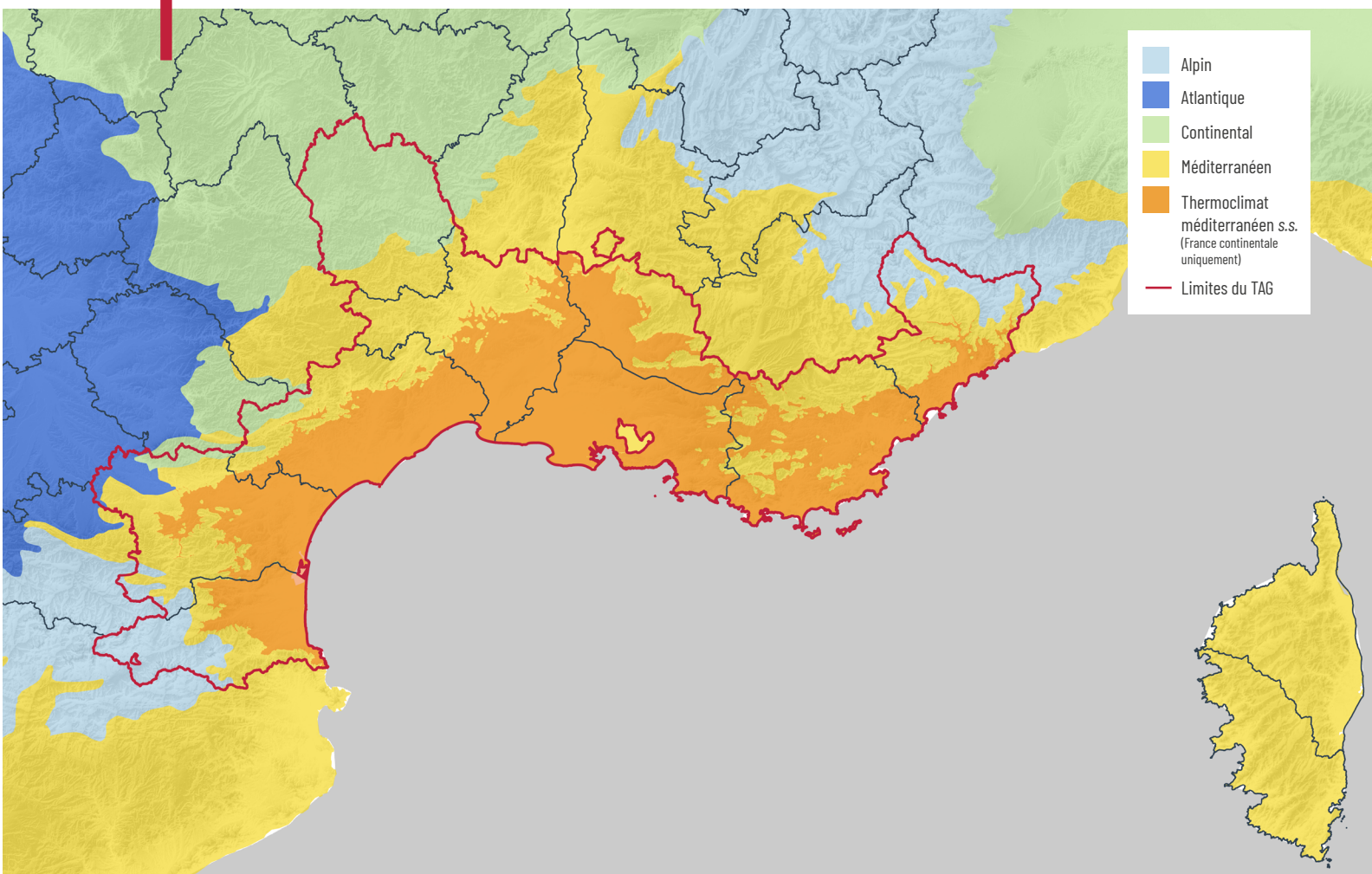
Par ailleurs, le CBNMed développe depuis plusieurs années des coopérations méditerranéennes internationales, notamment avec :

- La Principauté de Monaco (inventaires floristiques, déclinaison de la stratégie relative aux EVEC, Plans d'actions en faveur d'espèces menacées) ;

- L'Italie, la Slovénie et Malte (conservation et restauration d'espèces menacées inscrites à la directive Habitats-Faune-Flore) ;
- L'Espagne et Andorre (conservation d'espèces méditerranéennes menacées, suivi de l'impact du changement climatique) ;
- Le Maroc (résilience de l'olivier au changement climatique) ;
- L'Algérie (restauration des dunes, création d'une banque de graines).

En cohérence avec les missions de coordination déjà confiées à d'autres CBN sur les massifs montagneux, le CBNMed sollicite une **reconnaissance formelle de sa capacité de coordination sur l'ensemble de la zone biogéographique méditerranéenne continentale**. Il se propose d'être référent pour cette zone dans le cadre de chantiers collectifs d'envergure nationale ou internationale.

Figure 12 : Extension du domaine méditerranéen en France métropolitaine d'après le zonage des domaines biogéographiques de la directive Habitats-Faune-Flore⁶ ©CBNMed



ENJEUX TRANSVERSAUX

Face à l'intensification des pressions sur la biodiversité méditerranéenne, aux transformations rapides des écosystèmes et à un contexte institutionnel et financier contraint, le Conservatoire doit renforcer son rôle de référent scientifique, technique et stratégique. Pour répondre efficacement aux défis environnementaux et sociétaux, le CBNMed identifie **cinq enjeux prioritaires** pour la prochaine décennie.



1. AFFIRMER L'IDENTITÉ ET LA VISIBILITÉ DU CONSERVATOIRE



2. STRUCTURER UNE ORGANISATION AGILE ET RÉSILIENTE AU SERVICE DES MISSIONS



3. RENFORCER LA RÉSILIENCE ET ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ÉCOSYSTÈMES FACE AUX CHANGEMENTS GLOBAUX



4. ENCOURAGER UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE POUR UNE CONSERVATION EFFICACE ET COORDONNÉE



5. FAVORISER UNE VISION ÉCOSYSTÉMIQUE PLUS INTÉGRÉE



ENJEU 1

AFFIRMER L'IDENTITÉ ET LA VISIBILITÉ DU CONSERVATOIRE

Malgré l'importance de ses missions, la richesse de ses expertises et son ancrage territorial historique, le CBNMed souffre encore d'un déficit de notoriété auprès du grand public, mais aussi auprès de certains acteurs institutionnels et socio-économiques. Cette faible visibilité limite non seulement la reconnaissance du Conservatoire dans les débats sur la biodiversité et l'aménagement, mais freine également l'appropriation de ses messages par les décideurs, les partenaires, les usagers du territoire ou encore les relais éducatifs et culturels.

Dans ce contexte, **la communication apparaît comme un levier stratégique et transversal**, directement lié à la mission 5 des CBN (éducation, formation, diffusion de la connaissance) et plus globalement à la capacité du CBNMed à mobiliser, convaincre et fédérer autour de ses actions.

En 2025, pour la première fois en 45 ans d'existence, le CBNMed s'est doté d'une chargée de communication, en contrat temporaire. Les effets positifs ont été immédiats : structuration des messages, amélioration de la lisibilité de l'action du Conservatoire, lancement du chantier d'élaboration d'une véritable stratégie de communication. L'enjeu est désormais d'inscrire ce poste dans la durée en le rendant pérenne, et de doter le Conservatoire des moyens humains et techniques pour déployer une communication à la hauteur de ses ambitions.

Cette stratégie devra permettre de :

- Renforcer la visibilité du Conservatoire auprès des partenaires institutionnels, des gestionnaires d'espaces, des élus et du grand public ;
- Soutenir le développement de partenariats territoriaux et financiers ;
- Sensibiliser aux enjeux de préservation de la flore et des végétations méditerranéennes ;
- Valoriser les résultats scientifiques et opérationnels du CBNMed.

Cette montée en puissance de la communication se traduira aussi par **l'organisation d'événements fédérateurs et emblématiques**, à l'image de la célébration des 50 ans du Centre de conservation *ex situ* en 2026, ou des Rencontres biennales des acteurs de la conservation de la flore méditerranéenne, qui constituent une opportunité majeure pour renforcer la présence médiatique du CBNMed, rappeler son rôle de pionnier en matière de conservation et réaffirmer sa légitimité dans les enjeux contemporains de la transition écologique en contexte de changements globaux.

Visite du Centre de conservation *ex situ* dans le cadre de La belle saison des CBN 2025 © J.RAVERA.





ENJEU 2

STRUCTURER UNE ORGANISATION AGILE ET RÉSILIENTE AU SERVICE DES MISSIONS

Le CBNMed fait face à une équation complexe : des missions d'intérêt général toujours plus nombreuses, exigeantes et reconnues par l'État, confrontées à des moyens humains et financiers structurellement insuffisants pour garantir leur mise en œuvre pleine et durable.

Dans un contexte national d'austérité budgétaire durable et de restrictions pesant sur les établissements publics, **le CBNMed doit composer avec un plafond d'emplois atteint et un recours déjà important aux contrats hors plafond.** L'établissement fonctionne aujourd'hui avec l'une des plus petites équipes permanentes parmi les CBN (16 ETP dont 1,5 mutualisé avec le PNPC), sur un territoire d'agrément particulièrement vaste, écologiquement très riche et contrasté, parfois difficile d'accès. Cette fragilité limite la capacité du CBNMed à répondre aux sollicitations croissantes des acteurs publics et privés, à engager de nouveaux chantiers, et à renforcer sa présence sur le terrain.

À ces contraintes s'ajoute une **dynamique de renouvellement progressif des équipes**, qui pose la question cruciale de la formation interne et de la transmission des compétences. Dans les prochaines années, le CBNMed devra non seulement maintenir son niveau d'expertise, mais aussi anticiper les départs, favoriser la capitalisation des savoirs, et accompagner l'évolution des métiers et le manque de formations universitaires en botanique et phytosociologie.

L'agilité organisationnelle devient dès lors un impératif : il s'agit de mieux ajuster les ressources aux priorités stratégiques, de fluidifier la gestion des effectifs, de renforcer l'attractivité de l'établissement, et d'adapter les modes de fonctionnement à une actualité territoriale, politique et écologique en constante évolution.

Enfin, **l'ancrage du CBNMed sur trois sites** (Hyères, Montpellier et Antibes) et deux régions administratives constitue à la fois une richesse et un défi. Il offre une capacité d'intervention de proximité, en cohérence avec la diversité géographique et institutionnelle du territoire d'agrément mais nécessite **une attention particulière à la coordination entre sites**, à la fluidité de la circulation de l'information, et à la cohérence des dynamiques d'équipes. L'optimisation des déplacements, tant pour des raisons économiques qu'environnementales implique une réflexion continue. Au-delà de ces aspects logistiques, il s'agit surtout de fédérer les équipes autour d'un projet commun, de cultiver un sentiment d'appartenance partagé, et de garantir que l'ensemble des agents, quelle que soit leur localisation, s'inscrivent dans une vision stratégique partagée.

Cet enjeu appelle à :

- Sécuriser durablement les subventions de fonctionnement ;
- Explorer des marges d'assouplissement dans le cadre de la gestion RH ;
- Consolider une organisation interne capable d'absorber les évolutions sans perdre en efficacité ;
- Investir dans la transmission, la montée en compétences et le bien-être au travail ;
- Renforcer les outils de pilotage stratégique, pour gagner en réactivité et en résilience.

C'est à cette condition que le CBNMed pourra poursuivre sa mission de service public avec exigence, tout en s'adaptant aux défis d'un monde en perpétuelle mutation.





ENJEU 3

RENFORCER LA RÉSILIENCE ET ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ÉCOSYSTÈMES FACE AUX CHANGEMENTS GLOBAUX

Les écosystèmes méditerranéens, riches et singuliers, sont aujourd'hui confrontés à une conjonction de bouleversements majeurs. Le changement climatique, l'intensification ou l'abandon des usages traditionnels, l'artificialisation croissante des milieux, la fragmentation des continuités écologiques, les pollutions diffuses ou encore la prolifération des espèces exotiques envahissantes exercent une pression croissante sur la flore, la faune, les habitats naturels et les équilibres écologiques locaux. Ces pressions, d'une ampleur inédite, induisent des dynamiques rapides, souvent interconnectées, qui risquent de bouleverser en profondeur la structure et le fonctionnement des milieux naturels et semi-naturels.

Hausse des températures et du niveau marin, sécheresses et incendies récurrents, raréfaction des ressources en eau, multiplication d'événements extrêmes, ces phénomènes affectent de nombreux écosystèmes sensibles (littoraux, zones humides, milieux agro-pastoraux, forêts méditerranéennes ou encore habitats d'altitude) et l'ensemble de la biodiversité qui montre des signes préoccupants de déclin.

L'enjeu ne se limite plus à la simple préservation d'un patrimoine naturel remarquable mais repose désormais sur une approche prenant en compte les dynamiques de transformation des milieux et de leurs fonctionnalités. Les espèces végétales, au cœur du fonctionnement des écosystèmes, jouent un rôle essentiel de régulation et leur préservation conditionne la résilience des milieux mais aussi celle des activités humaines qui en dépendent. Il s'agit aujourd'hui d'œuvrer au maintien des fonctions écologiques que remplissent les écosystèmes méditerranéens, dans leur future évolution qui semble inéluctable.

Face à l'urgence, des réponses mal calibrées peuvent accélérer les dynamiques d'érosion de la biodiversité, de banalisation des paysages ou d'appauvrissement fonctionnel des milieux. L'anticipation déconnectée des connaissances écologiques, dans un contexte d'incertitude forte sur les évolutions climatiques locales, peut générer des situations inadaptées. Les débats récents sur l'introduction d'essences exotiques en forêt ou la migration assistée en témoignent. Cela appelle à faire preuve de

vigilance, d'humilité scientifique et à privilégier des solutions fondées sur la nature, adaptatives, ancrées dans l'observation continue des milieux.

Face à ces défis, le CBNMed doit jouer son rôle d'appui aux territoires. Son expertise scientifique, ses dispositifs de suivi, ses capacités d'analyse et sa connaissance fine du terrain font de lui un acteur clé pour anticiper, dimensionner et orienter l'action.

Pour cela, plusieurs leviers complémentaires devront être mobilisés :

- **Observer et documenter les dynamiques écologiques en lien avec l'évolution des pratiques**, à travers des réseaux de suivi ciblés sur la flore, les végétations et les habitats ;
- **Contribuer à la structuration de stratégies d'intervention collectives et partagées**, en s'appuyant sur des réseaux et outils d'animation comme RESEDA-Flore ou INVMED-Flore ;
- **Rendre opérationnel la restauration écologique**, notamment dans le cadre du Règlement européen sur la restauration de la nature ;
- **Sensibiliser et former**, pour accompagner l'appropriation des enjeux et mieux faire comprendre les mécanismes écologiques ;
- **Appuyer la décision**, en accompagnant les acteurs vers des solutions fondées sur la nature, adaptées aux contextes locaux.

C'est en s'engageant activement dans ces démarches pour une approche plus dynamique de la conservation que le CBNMed sera à la hauteur de l'enjeu.



ENJEU 4

ENCOURAGER UNE GOUVERNANCE COLLABORATIVE POUR UNE CONSERVATION EFFICACE ET COORDONNÉE

La région méditerranéenne française est au sein d'un *hotspot* mondial de biodiversité. Son remarquable patrimoine floristique est considérablement menacé par les mutations socio-économiques actuelles et le changement global. Des solutions à la hauteur des enjeux doivent répondre aux impacts de ces pressions. Ce territoire fragile, prioritaire pour la conservation, nécessite une coordination des actions menées par l'ensemble des acteurs engagés dans la préservation de la flore et des habitats naturels, et un renforcement des collaborations aux échelles internationale, nationale et régionales.

Les collaborations avec les partenaires institutionnels, scientifiques et techniques sont nombreuses et différentes en fonction des missions et des programmes mis en œuvre. Au niveau régional, la loi relative à la délimitation des régions de 2015 a redéfini les territoires administratifs et supprimé la région Languedoc-Roussillon désormais intégrée à la région Occitanie. Ces changements ont modifié les dynamiques en place, obligé les structures de portée régionale à se réorganiser et amené de nouvelles collaborations qui méritent d'être consolidées à l'échelle de la région Occitanie. La région PACA n'a pas été impactée par cette loi et les relations partenariales sont plus stabilisées. Il convient néanmoins de poursuivre, voire d'élargir, les collaborations actuelles.

LES PLANS D' ACTIONS ESPÈCES, MILIEUX ET TERRITOIRES

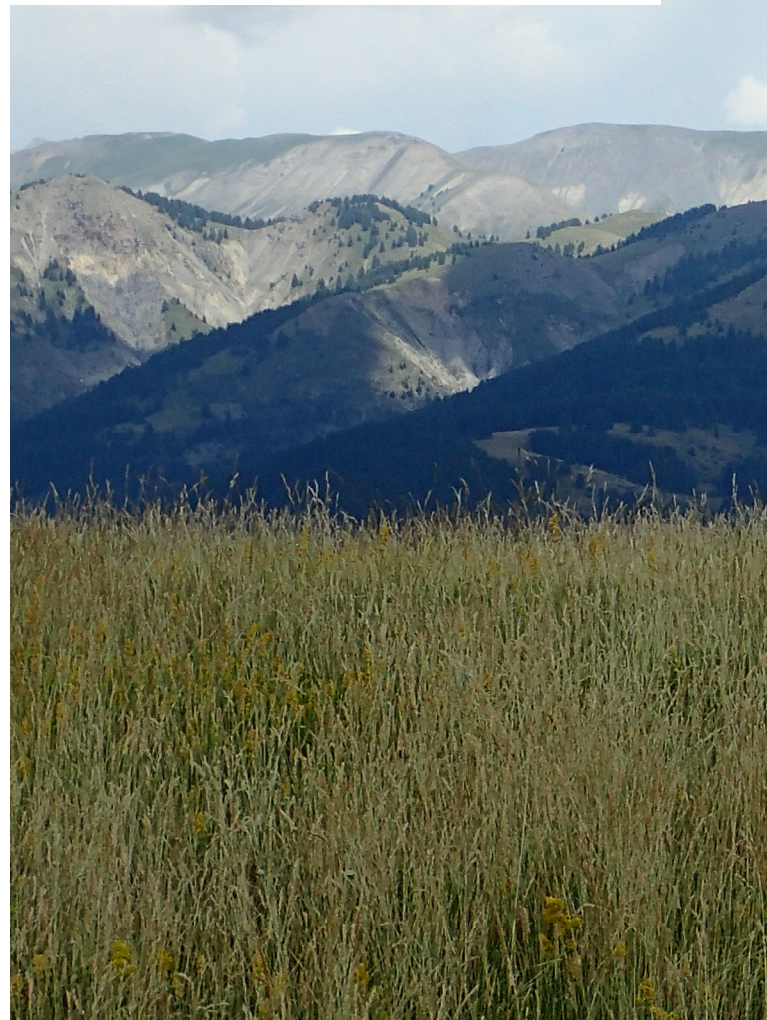
Au-delà des outils de protection des espaces et des espèces, de nouveaux outils ont été déployés et renforcés dans la loi du 8 mai 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. La vulnérabilité de certaines espèces et milieux nécessite l'élaboration de plans d'actions en recherchant les synergies avec les actions menées par différents services de l'État, collectivités territoriales et acteurs de la conservation. La réussite de leur mise en œuvre repose sur l'engagement et la pérennité de la dynamique des organismes porteurs de ces actions et de l'adhésion des acteurs du territoire qui devront être associés tout au long du déploiement de ces plans d'actions.

Fort de son expérience dans le cadre de l'animation du réseau RESEDA-Flore, créé en 2018 dans le but d'améliorer la coopération en faveur d'une meilleure conservation des espèces et des écosystèmes à l'échelle de la France

méditerranéenne, le CBNMed souhaite développer et consolider une gouvernance collaborative à différentes échelles autour des sujets majeurs de la prochaine décennie.

Par la mutualisation des connaissances, des compétences, des expériences et des outils, l'objectif principal est de développer des dispositifs de référence pour la conservation, la gestion durable et la restauration de la biodiversité, et de mettre en œuvre des politiques efficaces et adaptées à chaque territoire.

L'enjeu majeur est de transformer ces dynamiques en un copilotage pérenne de la gouvernance, capable de renforcer l'impact des dispositifs régionaux et nationaux tout en restant profondément ancré dans les réalités du terrain. Cette gouvernance renouvelée favorisera la résilience des écosystèmes méditerranéens, en s'appuyant sur une concertation active et une mobilisation coordonnée des parties prenantes.



LA GOUVERNANCE EN FAVEUR DE LA TRAME LITTORALE

Le littoral méditerranéen, espace réduit qui concentre une richesse écologique exceptionnelle, fait face depuis les années 1950-60 à une pression croissante liée aux activités humaines et aux impacts du changement climatique.

Plusieurs programmes d'actions et plans de restauration ont été développés et mis en œuvre par le CBNMed et ses partenaires pour faire face à ces pressions et maintenir la flore et les végétations du littoral à fort enjeu dans un état de conservation favorable.

La mise en place d'instances de gouvernance pour chaque programme a évolué vers une nouvelle gouvernance interrégionale permettant de mutualiser les moyens, d'ajuster les priorités et d'assurer la cohérence et l'efficacité des programmes de conservation. Cette nouvelle gouvernance sera maintenue à travers un comité de suivi et des groupes de travail territoriaux rassemblant les services de l'État, collectivités, gestionnaires, chercheurs, acteurs de la conservation et socio-professionnels.

LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Le Règlement européen pour la restauration de la nature adopté le 24 juin 2024 vise à élaborer un plan national ambitieux permettant de restaurer, d'ici à 2030, au moins 20 % des zones terrestres et des zones marines de l'UE et, d'ici à 2050, l'ensemble des écosystèmes ayant besoin d'être restaurés. Force est de constater qu'actuellement l'appréciation du concept de la restauration diffère encore fortement entre les différentes parties prenantes. L'enjeu majeur va être de rappeler que protection et restauration des écosystèmes sont deux stratégies complémentaires indissociables que seule une gouvernance collaborative rendra efficiente. La restauration comporte des pièges qui pourront être évités grâce à la mobilisation de nombreuses compétences à coordonner à différentes échelles.

Récolte de graines de *Draba nemorosa* © M.LE BERRE





ENJEU 5

FAVORISER UNE VISION ÉCOSYSTÉMIQUE PLUS INTÉGRÉE

L'histoire des Conservatoires botaniques nationaux est profondément ancrée dans la connaissance taxonomique, en particulier floristique, avec une attention prioritaire portée aux espèces rares, menacées ou protégées. Cette approche centrée sur les taxons a permis de constituer des référentiels essentiels, de disposer d'une vision précise de la distribution et de la fréquence des espèces, et d'orienter efficacement les politiques et actions de conservation.

Mais face à une importante diversité biologique, à la nécessité d'élargir le champ d'étude à d'autres groupes taxonomiques (comme la fonge), et à la complexité croissante des problématiques liées à l'érosion de la biodiversité et aux changements globaux, cette approche montre ses limites.

La nécessité de rationaliser les efforts d'étude, de mieux comprendre les interdépendances entre espèces, d'anticiper les dynamiques écologiques à l'échelle des territoires, ou encore d'accompagner les acteurs de la gestion conservatoire et de la restauration écologique, impose aujourd'hui une bascule vers une vision écosystémique plus intégrée.

Les végétaux, en tant qu'organismes autotrophes et premiers producteurs, structurent les habitats naturels et servent généralement de base à la description des écosystèmes terrestres. Le CBNMed développe depuis de nombreuses années cette connaissance, mais beaucoup reste encore à faire.

L'écosystème est défini comme un système dynamique intégrant les interactions entre les êtres vivants et leur environnement et dépasse largement une simple approche descriptive. À ce jour, la caractérisation des liens entre les espèces de différents groupes taxonomiques et les unités de végétation reste encore trop peu développée. Ces bases ont été partiellement posées pour la flore vasculaire, mais doivent désormais être étendues à d'autres groupes.

Le développement d'approches multi-taxons, par exemple entre flore et faune, constitue un défi majeur dans un paysage d'acteurs encore très segmenté. Le rôle essentiel des pollinisateurs en est une illustration concrète : il démontre à quel point les interactions sont au cœur du fonctionnement des écosystèmes. Mais la complexité de ces interactions, et la difficulté de leur observation directe, ont souvent freiné leur intégration dans les dispositifs d'inventaire et les politiques publiques.

Plusieurs dynamiques récentes témoignent pourtant de cette évolution :

- Le programme national CarHab, porté par le Ministère en charge de l'écologie et fondé sur une modélisation intégrée des habitats naturels, constitue un jalon structurant pour la connaissance territoriale ;
- Les Plans nationaux d'actions multi-espèces, regroupent les espèces selon leurs exigences écologiques et les pressions s'exerçant à l'échelle de leur biotope ;
- Enfin, le récent Règlement européen sur la restauration de la nature place explicitement la fonctionnalité et la continuité des écosystèmes au cœur des objectifs de conservation.

Ces évolutions confortent l'enjeu majeur, pour le CBNMed, de poursuivre et d'amplifier une approche écosystémique non seulement descriptive, mais surtout opérationnelle pour les gestionnaires ou décideurs et intégrée dans des bases de connaissance partagées. Sans remettre nullement en cause ses fondamentaux, le CBNMed devra rechercher la convergence de l'ensemble de ses missions avec cet objectif, tant dans ses projets scientifiques que dans ses coopérations territoriales.

À ce titre, la réalisation d'un ouvrage de synthèse illustré sur les milieux naturels de la France méditerranéenne continentale constituera un projet concret, structurant et fédérateur pour l'équipe et qui devra valoriser et donner à comprendre toute la diversité des écosystèmes méditerranéens.

Hadrodemus sp. sur Aphyllanthes monspeliensis

© J.RAVERA





cbn
CONSERVATOIRES
BOTANIQUES NATIONAUX

PARTIE 2

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

VOLET ORGANISATIONNEL

Ce volet organisationnel du projet d'établissement présente la gouvernance, les partenariats, les moyens humains, techniques, financiers et matériels mobilisés, pour répondre collectivement aux enjeux de la décennie à venir.

Conformément à l'arrêté du 18 février 2022 (JO 23 mars 2022), le projet d'établissement présenté ici expose la manière dont le Parc national de Port-Cros (PNPC) et plus particulièrement le Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMed) entendent décliner les missions définies à l'article R. 416-1 du code de l'environnement au cours de la période d'agrément sollicitée, soit 2026-2035.

Il définit les objectifs à 10 ans que se fixe le CBNMed au regard de ses missions et les indicateurs associés.

Il identifie notamment les lacunes à combler et les compétences à mobiliser en vue de réaliser ces objectifs. Ce document s'inscrit dans une dynamique de coopération biogéographique à l'échelle méditerranéenne.

Il se compose de deux volets distincts. Le premier, à dominante organisationnelle, décrit la gouvernance de la structure, ses partenariats, ainsi que les moyens techniques, administratifs, financiers, matériels et humains mobilisés pour mener à bien les missions. Le second, à dimension scientifique et technique, présente les objectifs et indicateurs, structurés par domaine d'activité et par action, conformément au cahier des charges des CBN.

L'un des enjeux majeurs de cette stratégie d'établissement est de garantir que le CBNMed maintienne son positionnement légitime, tel que défini par les conditions de son agrément. Le CBNMed joue en effet un rôle essentiel dans l'acquisition et la diffusion des connaissances sur la flore et les végétations, dans la conservation des espèces menacées, dans la sensibilisation à la biodiversité végétale, ainsi que dans l'appui à la mise en œuvre de certaines politiques publiques, en lien étroit avec les services de l'État et les collectivités.

Planifier et dimensionner les actions sur une période de dix ans – qu'il s'agisse d'inventaires, d'actions de conservation ou de la production de référentiels et de publications (guides, atlas, etc.) – représente un exercice complexe.

Deux incertitudes majeures rendent cet exercice délicat :

(1) la variabilité des financements non pérennes dans un contexte de tensions budgétaires ; (2) l'instabilité des grands programmes nationaux que le CBNMed devra intégrer dans une contrainte de plafond d'emploi restreint – et déjà atteint – sans possibilité d'embauche supplémentaire sur financement de l'État et de ses opérateurs n'ayant pas fait l'objet d'un appel d'offres ou d'un appel à projets.

S'ajoute également la question d'une **réforme structurelle** en lien avec la possible fusion du Parc national au sein de l'OFB. Ces incertitudes, structurelles et conjoncturelles, conditionneront la mise en œuvre du plan d'actions proposé pour la prochaine décennie.

De ce fait, le programme d'actions envisagé reste indicatif et pourra évoluer, même s'il constitue le cœur de l'activité du CBNMed.

La vision organisationnelle, scientifique et technique exposée ci-après s'inscrit dans une dynamique à long terme que le CBNMed souhaite engager pour les dix prochaines années. Cette démarche repose davantage sur un cadre méthodologique et partenarial solide que sur des objectifs chiffrés à atteindre d'ici 2035. Les indicateurs prévisionnels de réalisation à cette échéance seront amenés à évoluer, selon les ressources mobilisables et les orientations nationales. Il conviendra donc de les interpréter avec prudence. Comme prévu dans le cadre de l'agrément, ces indicateurs feront l'objet d'un réajustement à mi-parcours.

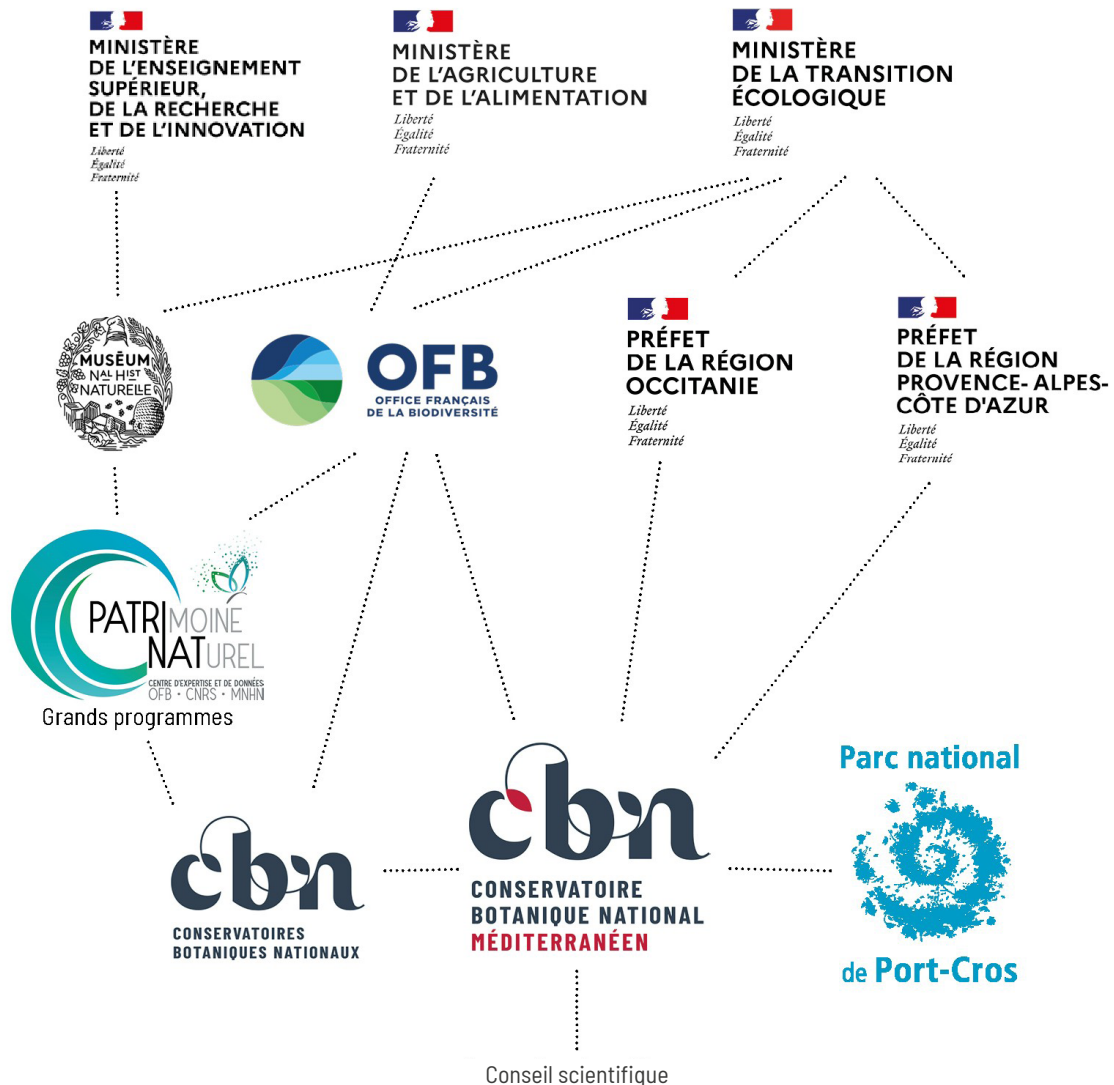


PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Depuis le dépôt du dernier dossier de demande de renouvellement d'agrément au mois de décembre 2012, le paysage institutionnel du CBNMed a évolué avec la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) en 2018, établissement public à caractère administratif créé par la loi sur la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 qui s'est transformé en Office français de la biodiversité (OFB) au 1er janvier 2020.

L'arrivée de l'OFB constitue une étape importante dans la structuration des Conservatoires botaniques nationaux. En effet, le rôle de coordinateur technique national jusqu'à confié à la Fédération des CBN ainsi que son personnel ont été transférés à l'OFB. Cette coordination technique s'est notamment concrétisée par la création du Conseil des CBN tel que porté par l'arrêté du 18 février 2022, la mise en place d'une nouvelle dynamique au travers des différents groupes de travail techniques au sein des CBN adossés à une convention annuelle de coopération.

Figure 13 : Paysage institutionnel du CBNMed en 2025 ©CBNMed



LE PARC NATIONAL DE PORT-CROS

ÉTABLISSEMENT GESTIONNAIRE DU CBNMED : FORME JURIDIQUE, MEMBRES, DATE DE CRÉATION, RÉFÉRENCES LÉGALES

ORGANISATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros est un établissement public à caractère administratif créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963. Ce décret a établi une organisation structurée autour d'instances clés, telles que le Conseil d'administration et le Bureau, pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement placé sous la tutelle du Ministère en charge de l'écologie.

Le PNPC est administré par un Conseil d'administration, dont l'ordonnateur est conformément à la Loi, la directrice du Parc national. Depuis le 1er juillet 2024, cette fonction est assurée par Madame Sophie-Dorothee DURON.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNPC

Les membres du CA du Parc national de Port-Cros sont désignés selon des modalités définies par le décret n°2009-449 du 22 avril 2009, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

L'arrêté préfectoral du 9 octobre 2024 porte modification de l'arrêté du 8 février 2022, modifié, portant renouvellement de la composition du Conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros.

L'élection du président du CA se déroule lors de la première réunion du Conseil, suivant sa constitution. Depuis le 4 juillet 2014, cette fonction est occupée par Madame Isabelle MONFORT, élue de la commune de Hyères.

Le Conseil d'administration est l'instance délibérante principale du Parc national de Port-Cros. Il est composé de 43 membres, incluant des représentants des collectivités territoriales (élus), des représentants de l'État, des associations, des socioprofessionnels et des personnalités qualifiées, nommés par le ministre en charge de l'environnement. Le Conseil se réunit deux à trois fois par an.

Conformément au décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, le Conseil d'administration définit les principes de l'aménagement, de la gestion et de la réglementation du parc que la directrice doit observer.

Il délibère sur un programme d'aménagement du parc.

En termes de gouvernance, pour la partie Parc national stricte, il convient de noter différentes instances. Le Conseil d'administration (CA) du Parc national et son équipe sont assistés d'une part par un Conseil scientifique (CS), et d'autre part par un Conseil économique social et culturel (CESC) composé d'acteurs du territoire, artisans et ambassadeurs de la charte. Hormis son Conseil scientifique qui lui est propre, le CBNMed partage les mêmes instances que le PNPC.

Les objectifs à atteindre et les moyens nécessaires à leur réalisation, les travaux de mise en valeur à réaliser par l'établissement et les différentes catégories de travaux qui pourront être effectués par d'autres personnes que l'établissement devront être indiqués dans le programme

Le conseil arrête le plan d'organisation et de fonctionnement des services de l'établissement.

Il vote le budget et délibère sur les matières relevant des compétences attribuées aux organes délibérants des établissements publics à caractère administratif, conformément :

- Au titre II, « Budget et crédits » (articles 14 à 25) du décret du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif ;
- Et à la troisième partie, « Établissements publics nationaux » (articles 151 à 189) du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Il se prononce sur le rapport annuel établi par la directrice.

Il délibère, sur toutes questions qui lui sont soumises soit par sa présidente, soit par la directrice.

Il a, de manière générale, qualité pour émettre un avis pour toutes questions relatives au parc.

Il contrôle la gestion de la directrice.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PNPC :

Mme Isabelle **MONFORT**, présidente

Représentants de l'État :

- M. Simon **BABRE**, préfet du Var ;
- M. Christophe **LUCAS**, préfet maritime de la Région Méditerranée ;
- M. Lucien **GIUDICELLI**, secrétaire général de la Préfecture du Var ;
- M. Marcellin **CHARPY**, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime ;
- M. Christophe **LENORMAND**, directeur régional de la mer Méditerranée ;
- M. Sébastien **FOREST**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- M. Laurent **BOULET**, directeur départemental des territoires et de la mer du Var ;
- M. Jean-Michel **BLANCHARD**, directeur départemental des finances publiques du Var ;
- M. Mathieu **SIEYE**, directeur académique du Var ;
- Mme Anne **PELLIGRINI**, cheffe de service de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Var.

Représentants des collectivités territoriales (maires) :

- Mme Hélène **BILL**, maire de La Garde (2ème vice-présidente) ;
- M. Roland **BRUNO**, maire de Ramatuelle ;
- M. Jean-Pierre **GIRAN**, maire de Hyères (membre de droit) ;
- M. Bernard **JOBERT**, maire de La Croix Valmer ;
- M. Hervé **STASSINOS**, maire du Pradet.

Représentants des collectivités territoriales :

- M. Philippe **BERNARDI**, élu de la commune de Hyères ;
- M. Jean-Luc **BRUNEL**, élu de la commune de Hyères ;
- M. François **CARRASSAN**, élu de la commune de Hyères ;
- Mme Anaïs **DELAYGUES**, adjointe spéciale de Porquerolles ;
- M. Jean-Pierre **FRESIA**, élu de la commune de Ramatuelle ;
- M. Christian **GARNIER**, élu de la commune du Pradet
- Mme Catherine **HURAUULT**, élue de la commune de La Croix Valmer (1ère vice-présidente) ;
- M. Christophe **MADROLLE**, représentant le président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Mme Sophie **OURDOUILLIE**, élue de la commune de La Garde ;
- M. Francis **ROUX**, représentant le président du Conseil départemental du Var ;
- M. William **SEEMULLER**, adjoint spécial de Port-Cros ;
- M. Gilles **VINCENT**, représentant le président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Personnalités :

- Mme Laurence **CANANZI**, résidente sur Porquerolles ;
- Mme Florence **CARIOU**, présidente de la l'association Club Kayak du Pradet ;
- M. Olivier **CAVALLO**, membre élu de la chambre de commerce et d'industrie du Var ;
- M. François **DE CABARRUS**, propriétaire à Port-Cros ;
- M. André **DE MARCO**, fondation pour la nature et l'Homme ;
- Mme Magali **GOLIARD**, directrice de la Ligue de Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Mme Isabelle **TAUPIER-LETAGE**, présidente du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;
- Mme Elodie **MARTINIE-COUSTY**, association France Nature Environnement ;
- M. Marc **MAURY**, directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- M. Christian **MOLINERO**, président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins ;
- M. Philippe **MONDIELLI**, fondation Prince Albert II de Monaco ;
- Mme Marion **PEGUIN**, cheffe du service aménagement et gestion du Conservatoire du littoral Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- M. Philippe **VACHE**, secrétaire général adjoint de la Chambre d'agriculture du Var ;
- Mme Sylvie **VANPEENE**, association France Nature Environnement ;
- Mme Isabelle **TERRIER**, déléguée de façade méditerranée de l'Office Français pour la Biodiversité.

Représentante du personnel :

- Mme Fabienne **TANCHAUD**

L'ensemble de ces membres siège au Conseil d'administration avec voix délibérative, à l'exception du préfet du Var.

Participent également au Conseil d'administration avec voix consultative :

- Mme Sophie-Dorothée **DURON**, directrice du Parc national de Port-Cros ;
- M. François **VICTOR**, directeur adjoint du Parc national de Port-Cros ;
- M. Olivier **CROUZET**, secrétaire général du Parc national de Port-Cros ;
- M. Frédéric **CAPOULADE**, adjoint spécial du Levant ;
- M. Michel **DALMAS**, président du Conseil économique, social et culturel ;
- M. Frédéric **DEVAUX**, agent comptable du Parc national de Port-Cros ;
- M. Pascal **TRUONG**, directeur délégué du Conservatoire botanique national méditerranéen ;
- M. Sébastien **CECCHI**, contrôleur budgétaire régional.

BUREAU DU PNPC

Conseil d'administration délègue au Bureau les attributions suivantes :

- Demandes de subventions de la compétence de l'organe délibérant (Art. R331-23, 1, 3^o et 5^o) ;
- Politique tarifaire de l'établissement ainsi que les redevances dues au titre des autorisations temporaires d'occupation des immeubles affectés à l'établissement public (Art. R331-23, 1, 8^o) ;
- Actions en justice à intenter au nom de l'établissement et les transactions d'un montant inférieur à 50 000 euros (Art. R331-23, 1, 15^o), à l'exclusion des actions de police de l'environnement ;
- Conventions d'application de la charte et les contrats de partenariats pour les projets concourant à la mise en œuvre de la charte prévus à l'article L.331-3 ;
- Demandes d'avis qui lui sont faites en application du III de l'article L.331-3 (Art. R331-23, II, 3^o) ;
- Autorisations, avis conformes et propositions, faites aux autorités administratives compétentes en application de l'article L. 331-14, de mesures particulières aux espaces maritimes des parcs nationaux ;
- Travaux ou mesures permettant de restaurer des écosystèmes dégradés ou de prévenir une évolution préjudiciable des milieux naturels dans le cœur du parc national, sur le rapport du directeur et du président du conseil scientifique (Art. R331-23, 11, 5^o).

Toute délibération votée en Bureau doit nécessairement faire l'objet d'une information au Conseil d'administration.

Le bureau est composé de 13 membres dont la présidente du Conseil d'administration :

- Mme Isabelle **MONFORT**, présidente du Conseil d'administration ;
- Mme Catherine **HURAUT**, 1^{re} vice-présidente ;
- Mme Hélène **BILL**, 2^e vice-présidente ;
- Mme Isabelle **TAUPIER-LETAGE**, présidente du Conseil scientifique du Parc national de Port-Cros ;
- M. Renaud **MUSELIER**, président de la Région Sud-PACA, représenté par M. Christophe **MADROLLE**, conseiller régional ;
- M. Jean-Louis **MASSON**, président du Conseil départemental du Var, représenté par M. Francis **ROUX**, conseiller départemental ;
- M. Lucien **GIUDICELLI**, secrétaire général de la Préfecture du Var, représenté par M. David **DOLIQUE**, chef du bureau de l'environnement et du développement durable.

Quatre représentants des communes de l'aire d'adhésion, dont les deux adjoints spéciaux des îles de Port-Cros et de Porquerolles et l'adjoint aux îles

- M. Jean-Luc **BRUNEL**, maire-adjoint de la commune d'Hyères ;
- M. Christian **GARNIER**, maire-adjoint de la commune du Pradet ;
- M. William **SEEMULLER**, adjoint spécial de Port-Cros ;
- Mme Anaïs **DELAYGUES**, adjointe spéciale de Porquerolles.

Une personnalité :

- Mme Laurence **CANANZI**, résidente sur Porquerolles.

Le représentant du personnel de l'établissement

- Mme Fabienne **TANCHAUD**, service territoire durable.

Autres participants (voix consultative) :

- Le président du conseil économique social et culturel ;
- Le contrôleur financier régional ;
- L'agent comptable de l'établissement ;
- La directrice, le directeur adjoint et le secrétaire général de l'établissement ;
- Le directeur délégué du CBNMed.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PNPC

Le Conseil scientifique du Parc national est une instance consultative chargée d'assister le Conseil d'administration et la direction de l'établissement pour toutes les questions relatives à la connaissance, la conservation, la gestion, l'aménagement et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager du parc national. De plus, il est également appelé à porter des avis sur les projets dans les cœurs du parc national. Il est composé de 29 membres, scientifiques ou experts, choisis dans le domaine des sciences naturelles et humaines (botanistes, géologues, géographes, architectes, sociologues, ethnologues, économistes) et nommés pour une période de 6 ans. Depuis le 24 avril 2024, la présidence est assurée comme suit :

- Mme Isabelle **TAUPIER-LETAGE**, présidente ;
- Mme Hélène **MELIN-CRAPET**, vice-présidente groupe sciences humaines et sociales ;
- M. Thibaut **COUTURIER**, vice-président groupe terre ;
- M. Jean-Michel **COTTALORDA**, vice-président groupe mer.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DU PNPC

Conseil d'administration et la direction du Parc national notamment, en matière de politique contractuelle, de suivi et de mise en œuvre de la charte du territoire et d'animation de la vie locale.

Il est composé de représentants d'organismes d'associations et de personnalités qui participent à l'activité économique, sociale et culturelle dans le Parc national, ainsi que des représentants des habitants et des usagers du Parc national (résidents, commerçants, pêcheurs, guides, etc.). Il est présidé par M. Michel **DALMAS**.

OBJET ET MISSIONS DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Second parc national créé en France et premier parc européen protégeant un espace maritime, le Parc national de Port-Cros était consacré initialement à la protection de la seule île de Port-Cros, il a connu depuis d'importantes évolutions de son périmètre et de ses missions. D'abord étendu à l'île de Porquerolles dont les espaces naturels ont été acquis en 1971 par l'État et confiés en gestion au Parc national de Port-Cros, puis sur le continent où la zone d'adhésion s'étend désormais le long de 50 km de rivages.

Les cœurs de parc terrestres et marins qui bénéficient de mesures renforcées de gestion des usages, concernent désormais la totalité de l'île de Port-Cros, l'ensemble des espaces naturels de Porquerolles ainsi que les ceintures maritimes des deux îles sur une largeur de 600 m. Fondées sur des principes de solidarité écologique, les zones d'adhésion s'étendent sur l'île du Levant et l'ensemble de l'espace maritime entre La Garde et Ramatuelle ainsi que sur les territoires littoraux situés en co-visibilité avec les îles d'Or.

La charte du Parc national a été adoptée par décret le 30 décembre 2015. Cinq communes du littoral varois ont adhéré à cette charte, cadre de travail qui fixe le cap d'un

programme d'actions courant sur quinze années, partagé avec les acteurs du territoire, en matière de développement durable et de préservation des écosystèmes et paysages.

La charte, élaborée sous la conduite du Parc national avec un concours très actif du CESC compte 241 mesures déclinées autour de 6 ambitions :

1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager littoral, maritime et insulaire du parc national.
2. Préserver la biodiversité et les fonctions des milieux naturels terrestres et marins.
3. Soutenir un développement local durable, valorisant les potentialités du territoire et respectant ses capacités.
4. Promouvoir un aménagement durable et une mobilité apaisée.
5. Préparer l'avenir en investissant sur la recherche, l'innovation et l'éducation au développement durable et en anticipant les évolutions du territoire.
6. Développer une approche intégrée terre/mer par une coopération renforcée, une articulation des outils et une solidarité d'action entre acteurs.

Ces 6 ambitions se retrouvent dans les objectifs opérationnels du Contrat d'objectifs et de performance du PNPC, pleinement engagé dans la mise en œuvre de stratégies structurantes nationales, dont la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2030 et la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP).

Le projet d'établissement du CBNMed présenté pour la période 2026-2035 s'inscrit en cohérence avec le Contrat d'objectifs et de performances 2024-2028 du Parc national de Port-Cros.

FINANCEMENT DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le budget annuel de l'établissement public « Parc national de Port-Cros & Conservatoire botanique national méditerranéen » (PNPC & CBNMed) est adopté chaque année par le Conseil d'administration, en fin d'exercice N-1. Cette approbation permet une mise en œuvre dès le 1er janvier de l'année suivante.

Ce budget initial définit les objectifs financiers à atteindre et précise l'allocation des ressources nécessaires à leur atteinte, en lien avec le contrat d'objectif et de performance pluriannuel entre l'établissement et la tutelle ministérielle (actuellement pour la période 2024-2028). Il encadre également le plafond des emplois pouvant être rémunérés par l'établissement sur l'exercice. Ce budget reflète les engagements nationaux en matière environnementale portés par le Parc national de Port-Cros et le Conservatoire botanique national méditerranéen. Eux-mêmes traduisent différents engagements européens et internationaux.

La présidente du Parc national de Port-Cros présente le budget devant le Conseil d'administration du PNPC, organe délibérant en matière de budget.

Il induit la mise en place d'un processus de programmation budgétaire sur la base de dialogues de gestion établis avec les services du PNPC et du CBNMed. Préalablement au vote du Conseil d'administration, le budget est transmis par le PNPC à ses tutelles ministérielles pour un pré-visa : le Ministère en charge de l'écologie (Direction de l'eau et de la biodiversité) et le Ministère en charge des finances (Contrôle budgétaire régional de la DRFIP PACA).

Après validation par ces tutelles, le budget est présenté au vote du CA pour adoption. Une fois voté, le budget est soumis pour approbation définitive aux autorités de tutelles.

Les dépenses pour 2024 étaient de 12,95 M € dont 7,47 M € pour l'enveloppe personnel (dont 6,61 M€ pour les emplois sous plafond), 3,19 M € pour l'enveloppe de fonctionnement, 2,27 M € pour l'enveloppe d'investissement et 0,02 M € pour l'enveloppe d'intervention. Les autorisations d'emplois s'élevaient à 86,2 équivalents temps plein (ETP) sous plafond d'emplois législatifs, dont 17 ETP dédiés au CBNMed, incluant 1,5 ETP mutualisés avec le PNPC.

En 2024, la dotation versée par le Ministère en charge de l'écologie et par l'Office français de la biodiversité s'est élevée à 6,51 M € pour un budget final de 13,7 M € dont 11,34 M € pour le PNPC et 2,38 M € pour le CBNMed. Le budget est abondé par des financements sur projets issus de l'Europe, de l'État, des Régions Sud-PACA et Occitanie, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), par du mécénat et par des recettes propres de l'établissement. De plus, l'établissement est conventionné avec le Ministère en charge de l'écologie pour la réalisation d'actions de la Stratégie nationale biodiversité 2030 (Fonds vert) depuis 2024.

Le budget prévisionnel de l'établissement (PNPC & CBNMed) pour l'année 2025 s'élève à 13,58 M €. Il repose sur une autorisation de 85,5 équivalents temps plein (ETP) sous plafond d'emplois législatifs, dont 16 ETP sont dédiés aux activités du CBNMed, incluant 1,5 ETP mutualisés avec le PNPC. Au sein de ce budget, 2,64 M € sont dédiés aux actions du CBNMed.

Entosthodon obtusus © J-A.BURKHART



GOVERNANCE DU CBNMED

Coordonné par l'Office français de la biodiversité et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CBNMed est un service de l'établissement public Parc national de Port-Cros. La gestion administrative, comptable et financière ainsi que la gestion des ressources humaines est assurée par le PNPC. Tous les actes juridiques et administratifs, notamment le budget et les demandes de subvention, sont approuvés par le Conseil d'administration du PNPC et font l'objet de délibérations.

Le contrôleur financier examine de façon distincte le budget du Conservatoire et le budget du Parc. Le directeur délégué est invité au Conseil d'administration et participe également aux réunions du Bureau. Le CBNMed a son propre Conseil scientifique qui le conseille dans la définition de ses actions et des méthodes employées. Il participe et contribue activement aux instances mises en place dans le cadre du réseau national des Conservatoires botaniques nationaux (Conseils des CBN, Comités des directions, réseaux thématiques, et Fédération des CBN).

HISTORIQUE ET MISSIONS DU CBNMED

Le Conservatoire botanique de Porquerolles, rattaché au Parc national de Port-Cros qui en assure la gestion, a été créé par arrêté du 15 février 1979 du ministre de l'Environnement et du Cadre de vie. Il a été agréé le 9 avril 1990 par le Ministère en charge de l'écologie et de la Cohésion des territoires. À cette occasion, son appellation évolue pour devenir le Conservatoire botanique national de Porquerolles.

Ce premier agrément, valable pour une durée de cinq ans, couvrait alors une vaste aire géographique comprenant les régions Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 1991, un bureau du Conservatoire est ouvert dans le Vaucluse.

En mai 1993, les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence sont retirés de son territoire d'action, à la suite de l'agrément du Conservatoire botanique national alpin.

En 1995, une antenne en région Languedoc-Roussillon est ouverte à Montpellier.

Le deuxième agrément, en 1997, intègre le terme « méditerranéen » à la désignation, qui devient alors Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

Le troisième agrément, en février 2001, n'apporte aucune modification de territoire ou de dénomination.

En septembre 2007, le quatrième agrément marque une nouvelle réduction de son territoire, avec le retrait de la région Corse.

En 2008, un bureau est ouvert à Antibes dans les Alpes-Maritimes. Il deviendra officiellement une antenne en 2020.

La réforme territoriale de 2015, qui a vu la fusion de l'ancienne région Languedoc-Roussillon avec celle de Midi-Pyrénées pour former la région Occitanie, n'a pas entraîné de modification du périmètre d'agrément du Conservatoire. La même année, le bureau du Vaucluse est fermé.

En 2021, le chantier de révision de la charte graphique des CBN a permis de requestionner l'appellation du Conservatoire. Dans un souci de représentativité, d'ouverture et d'actualisation, la désignation retenue est désormais : Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMed).

En 2024, l'antenne implantée à Montpellier est renommée antenne Occitanie - Languedoc-Roussillon.

Le CBNMed exerce et assure, sur l'ensemble du territoire pour lequel le renouvellement d'agrément est demandé, les 5 missions principales définies par l'article R. 416-1 à 5 du Code de l'environnement :

1. Développement de la connaissance sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats, aux échelles territoriales, nationale et biogéographiques ;
2. Gestion, diffusion et valorisation de données sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats ;
3. Contribution à la gestion conservatoire de la flore, de la fonge, des ressources phytogénétiques sauvages, des végétations, des habitats et des espaces, et à la restauration écologique ;
4. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et de la réglementation aux échelles territoriales, nationale et européenne ;
5. Communication, sensibilisation et mobilisation des acteurs.

Le CBNMed assure également la coordination biogéographique des actions mises en œuvre par le réseau des Conservatoires botaniques nationaux pour la région biogéographique méditerranéenne continentale.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU CBNMED

COMPOSITION

Le Conservatoire botanique national méditerranéen bénéficie de l'appui d'un Conseil scientifique pluridisciplinaire qui le conseille dans ses actions et les méthodes employées. Cette instance comprend des représentants d'organismes de recherche et des personnalités qualifiées dans les différents domaines d'activités du Conservatoire. Présidé par Monsieur Frédéric MÉDAIL, professeur des Universités, le Conseil scientifique est actuellement composé de 19 membres détaillés ci-après.

Sont également invités à cette instance les représentants des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de PACA et d'Occitanie. Le Conseil se dote également de membres invités permanents

INVITÉS PERMANENTS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie ;
- Le représentant de la coordination nationale des CBN à l'OFB ;

FONCTIONNEMENT

Le Conseil scientifique se réunit au moins une fois par an et interagit durant le reste de l'année en fonction des besoins. Les réunions font l'objet d'un compte rendu envoyé à ses membres ainsi qu'au Ministère en charge de l'écologie. Le CBNMed assure le secrétariat de cette instance.

Son rôle s'articule autour des grandes orientations définies dans le cadre de l'agrément. La réunion plénière annuelle se compose d'un temps dédié à la restitution des travaux de l'année par les agents du CBNMed et d'un second soulevant des avis ou des réflexions prospectives ou méthodologiques.

Le Conseil scientifique a été consulté sur ce projet le 30 novembre et le 1er décembre 2023, le 5 novembre 2024 et en juillet 2025. Il le sera également comme dans les années antérieures, sur les rapports d'activité annuels ainsi que sur le bilan synthétique à mi-parcours.

Un règlement intérieur sera défini afin d'encadrer et de clarifier son fonctionnement, notamment en cas d'imprévus.

en la présence du représentant de la coordination nationale des CBN à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) et à l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Le président du Conseil scientifique se réserve le droit de convier des personnalités de son choix à la tenue des réunions du Conseil.

La structuration et la composition de ce Conseil pourront être revues dans une perspective d'ouverture, d'équité et de complémentarité des spécialités afin d'apporter une réponse adaptée aux enjeux à venir. Conformément au texte, toute modification dans la composition du Conseil scientifique pendant la durée de l'agrément sera portée à la connaissance du Ministère en charge de l'écologie.

- Le représentant des CBN à la DEB en charge de la préservation de la flore, de la fonge et des milieux ;
- Les représentants des directions régionales de l'OFB.

Principales actions envisagées au cours de la période 2026-2035 :

1. Réunions annuelles du Conseil scientifique ;
2. Accueil de nouveaux membres avec de nouvelles compétences ;
3. Adoption d'un règlement intérieur.

Indicateurs : Nombre de membres et de réunions ;
Production du règlement intérieur.

Tableau 3 : Conseil scientifique du CBNMed pour la prochaine période d'agrément

Nom et prénom	Organisme	Spécialité(s)	Poste
M. Frédéric MÉDAIL Président	Aix Marseille Université, Institut Méditerranéen d'Écologie et de Biodiversité (IMBE, UMR CNRS IRD Avignon Université)	Écologie / Biogéographie / Biologie de la conservation	Professeur des Universités
M. Gianluigi BACCHETTA	Université de Cagliari	Écologie / Systématique / Biologie de la conservation	Professeur des Universités
M. Alex BAUMEL	Aix Marseille Université, Institut Méditerranéen d'Écologie et de Biodiversité (IMBE, UMR CNRS IRD Avignon Université)	Biologie moléculaire / Génétique Biologie de la conservation	Maître de conférences
Mme Magda BOUDAGHER KHARRAT	European Forest Institute - Mediterranean Facility / Université Saint Joseph de Beyrouth	Biologie de la conservation Biologie moléculaire / Génétique	Professeure des Universités
M. Gabriele CASAZZA	Université de Gènes	Écologie / Biogéographie / Systématique	Professeur des Universités
M. Guillaume FRIED	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)	Invasions biologiques / Agroécologie	Chargé de projet recherche (HDR)
M. Éric GARNIER	Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE, UMR CNRS)	Écologie fonctionnelle / Agroécologie	Directeur de recherche
M. Gildas GATEBLE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe)	Botanique / Systématique	Directeur de l'Unité expérimentale Villa Thuret
M. Patrick GRILLAS		Écologie des zones humides / Biologie de la conservation	Chercheur associé à la retraite
M. Jean-Pierre HENRY		Génétique des populations et Génétique évolutive / Biologie des populations / Botanique	Maître de conférences à la retraite
Mme Oriane HIDALGO	Institut Botanique de Barcelone (CSIC-CMCNB)	Biologie évolutive / Cytogénétique, Caryologie / Interactions plantes arthropodes	Chercheuse associée
M. Éric IMBERT	Université de Montpellier, Institut des sciences de l'évolution de Montpellier (ISEM)	Biologie des populations et de la conservation / Biologie moléculaire / Génétique	Maître de conférences
M. Éric MEINERI	Aix Marseille Université, Institut Méditerranéen d'Écologie et de Biodiversité (IMBE, UMR CNRS IRD Avignon Université)	Macroécologie / Changement global	Maître de conférences
M. Guillaume PAPUGA	Université de Montpellier, UMR Botanique et modélisation de l'architecture des plantes et des végétations (AMAP)	Écologie / Biologie de la conservation	Maître de conférences
Mme Christina ROQUET	Institut Botànic de Barcelona (CSIC-CMCNB)	Botanique / Systématique / Biologie moléculaire / Génétique	Chercheuse
M. Arne SAATKAMP	Aix Marseille Université, Institut Méditerranéen d'Écologie et de Biodiversité (IMBE, UMR CNRS IRD Avignon Université)	Écologie des communautés / Bryologie	Maître de conférences
M. John THOMPSON	Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE, UMR CNRS)	Écologie évolutive / Biologie de la conservation	Directeur de recherches
M. Jean-Marc TISON		Taxonomie / Systématique	Docteur vétérinaire à la retraite, botaniste indépendant
Mme Nassima YAHI	Université des sciences et de la technologie Houari Boumediene d'Alger	Écologie	Professeure des Universités

PARTICIPATION AU RÉSEAU DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

Le Conservatoire botanique national méditerranéen participe et contribue aux instances mises en place dans le cadre du réseau national des Conservatoires botaniques nationaux.

L'ensemble des conservatoires botaniques agréés constituent un réseau structuré d'établissements travaillant sur les mêmes bases scientifiques et techniques et assurant des missions conjointes ou complémentaires. Ce réseau a vocation à couvrir l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin. La coordination technique du réseau est assurée par l'OFB.

Pour répondre à des politiques publiques définies à une échelle régionale ou biogéographique, les Conservatoires botaniques nationaux coopèrent sous la coordination du

Conservatoire botanique national désigné à cet effet dans son arrêté d'agrément ou au travers d'une convention de coordination entre les conservatoires botaniques concernés.

Le CBNMed participe aux instances mises en place pour assurer la coordination nationale du réseau, à savoir :

- Le Conseil des Conservatoires botaniques nationaux ;
- Le Comité des directions ;
- Le Comité des directions scientifiques ;
- Les réseaux et groupes de travail thématiques.

Il adhère aussi à la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux.

CONSEIL DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

Le CBNMed participe au Conseil des Conservatoires botaniques nationaux. La présidente du Parc national de Port-Cros et sa directrice, Mesdames Isabelle MONFORT et Sophie-Dorothee DURON, participent au Conseil et représentent le CBNMed. Le secrétariat du Conseil est assuré par le directeur général de l'Office français de la

biodiversité, ou son représentant. Un président de Conseil est élu parmi les représentants des CBN. Le Conseil s'exprime sur les orientations stratégiques et les priorités d'actions collectives des Conservatoires botaniques nationaux. Les membres du Comité des directions participent aux réunions du Conseil.

COMITÉ DES DIRECTIONS ET RÉSEAUX THÉMATIQUES

Le Comité des directions est composé, pour chaque Conservatoire botanique national, de son directeur ou de son représentant (pour le CBNMed, Messieurs Pascal TRUONG et Virgile NOBLE), ainsi que du directeur général de l'Office français de la biodiversité ou de son représentant. Le CBNMed participe au Comité des directions ainsi qu'au tout récent Comité des directions scientifiques (lancé en 2024)

et aux différents réseaux thématiques pérennes et groupes de travail transitoires. Les réseaux thématiques participent à l'organisation et à la mise en cohérence des actions à l'échelle nationale. Les groupes de travail transitoires sont créés par décision du Comité des directions selon les orientations stratégiques et les priorités d'actions définies par le Conseil.

FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

Mesdames Isabelle MONFORT et Sophie-Dorothee DURON sont désignées comme représentantes du CBNMed à la fédération des CBN (la première comme titulaire qui délègue ses pouvoirs à la seconde en cas d'empêchement). Le CBN participe chaque année à l'assemblée générale.

Lors de son prochain agrément, le CBNMed continuera à participer activement aux différentes instances nationales, comme il l'a fait lors des précédents agréments. Il défendra une vision collective du réseau des CBN et œuvrera pour que les actions menées permettent de renforcer et de diffuser des méthodes communes.

En s'appuyant sur ses compétences et les travaux déjà engagés, notamment sur la flore, la fonge et les milieux naturels méditerranéens, le CBNMed pourra se positionner comme chef de file sur certaines thématiques structurantes, dans une logique de service au réseau et en lien étroit avec l'Office français de la biodiversité.

Il s'engagera, autant que possible, dans les dynamiques nationales, en contribuant à la remontée d'informations issues de son territoire dans le cadre de programmes nationaux et européens (synthèses, protocoles expérimentaux, suivis à long terme, etc.), et participera aux déploiements de dispositifs communs à l'échelle du réseau.

Principales actions envisagées au cours de la période 2026-2035 :

1. Participation aux réunions des différentes instances (Codir, assemblée générale FCBN, etc.);
2. Coordination en tant que chef de file de groupes de travail ou de réseaux thématiques pour le compte des CBN ou de l'OFB.

Indicateurs : Nombre de réunions ; Nombre de représentations en tant que chef de file.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA GOUVERNANCE

PROGRAMMATION ANNUELLE

Hormis son Conseil scientifique qui lui est propre, le CBNMed partage les mêmes instances que le PNPC. D'autres instances internes de pilotage, aux fréquences de rencontre plus soutenues, viennent compléter cette gouvernance.

A l'occasion du récent changement de direction, un **comité stratégique** a été mis en place au second semestre 2024. Cette instance décisionnelle permet de réunir une à deux fois par mois le directeur délégué (ex-conservateur), l'assistante de direction - référente administrative et financière, le directeur scientifique - responsable du pôle connaissance et de l'antenne d'Hyères, la responsable du pôle conservation et de l'antenne Alpes-Maritimes et la responsable de l'antenne Occitanie - Languedoc-Roussillon, autour de sujets stratégiques et transversaux pour arbitrage, priorisation, prise de décision et déploiement au sein des antennes via les réunions mensuelles d'équipes et de pôles.

Cette instance permet d'orienter et d'établir chaque année une programmation scientifique et technique en cohérence avec le projet d'établissement. Cette programmation est mise en cohérence avec les moyens financiers mobilisables par le CBNMed et déclinée en plans de charge individualisés. Ces derniers sont hébergés sur une plateforme collaborative interministérielle de l'État français, destinée aux agents publics et à leurs établissements, offrant un espace numérique sécurisé. Cet outil vise à décroïsonner les services de l'État, en facilitant la collaboration entre agents, administrations, collectivités et partenaires extérieurs, tout en garantissant la sécurité et la souveraineté des données.

SUIVI ANALYTIQUE ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Le CBNMed dispose à ce jour d'une application comptable lui permettant de réaliser un suivi par opération. Une réflexion est en cours afin d'identifier les besoins spécifiques de la structure en matière de pilotage budgétaire et de suivi des projets, notamment multi-financés. Dans ce cadre, plusieurs solutions pourront être étudiées, comme l'éventuelle adhésion au collectif des utilisateurs de la plateforme Logepro, dont plusieurs CBN font déjà partie. D'autres solutions, existantes ou à développer, pourront également être envisagées afin de concilier performance analytique et efficacité opérationnelle au sein du CBNMed.

Par ailleurs, comme les années antérieures, un **rapport d'activités** dont la charte graphique a été intégralement repensée en 2025, est élaboré annuellement.

Un bilan synthétique des activités sera produit à mi-parcours de la période d'agrément. Ce rapport et ce bilan sont transmis au Ministère en charge de l'écologie. A l'issue de la période d'agrément, et en vue de son renouvellement, un bilan d'activités décennal présentera l'évolution dans le temps des composantes du projet d'établissement, à l'image de celui annexé de la présente demande de renouvellement d'agrément.

LA PLACE DU CBNMED AU SEIN DU PNPC

LIENS STRUCTURELS ET FONCTIONNELS

Le Conservatoire botanique national méditerranéen est un service du Parc national de Port-Cros représenté par sa directrice, Madame Sophie-Dorothee DURON. Pour clarifier cette situation, le titre de conservateur du CBNMed a été abandonné pour être remplacé par celui de directeur délégué. Monsieur Pascal TRUONG œuvre donc par délégation de la directrice du PNPC pour assurer la direction et la gestion du CBNMed. Une délégation de signature accompagne cette décision.

Le directeur délégué assiste au Conseil d'administration et au Bureau du PNPC. Le service est administré par le secrétariat général du PNPC, son autonomie scientifique et budgétaire étant garantie.

Le CBNMed travaille en partenariat avec les autres services de l'établissement notamment avec les services supports du secrétariat général comme le service administratif, financier, ressources humaines, ou encore informatique. Il entretient également des relations privilégiées avec les services techniques et scientifiques, pour lesquels il peut être amené à fournir son expertise.

APPUI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DU PERSONNEL DU PNPC

Le CBNMed bénéficie de l'appui de la structure existante. Cela se concrétise notamment par un appui de la présidence et des différentes instances, de la directrice du PNPC, comme ordonnateur de l'établissement, ainsi que l'appui technique des services supports qui interviennent régulièrement et contribuent au bon fonctionnement du service.

Une convention lie les deux services datant du début des années 1990, laquelle donnera lieu à actualisation prochaine.

Prospections terrain avec le PNPC © C.COTTAZ



MOYENS FINANCIERS

BUDGET

Le Parc national de Port-Cros est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère en charge de l'écologie. Le CBNMed est un service rattaché au Parc national de Port-Cros qui en assure la gestion administrative et financière. Un budget unique est adopté annuellement par le Conseil d'administration, en fin d'année civile précédant l'exécution budgétaire n. L'établissement public ne dispose que d'un seul compte bancaire. Une à deux fois par an, des modifications peuvent être apportées en cours d'exercice par le biais d'un budget rectificatif soumis au vote du Conseil d'administration.

Conformément à la convention générale du 21 août 1990 entre l'État et le PNPC relative à la gestion du CBNMed, son budget est « individualisé au sein du budget du PNPC », et « est soumis au vote du Conseil d'administration du PNPC et à l'approbation des autorités de tutelle en même temps que le budget général de l'établissement ».

À partir de 2010, le CBNMed est qualifié en « service à comptabilité distincte » du PNPC (par l'instruction générale relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux), ce qui induit que le budget du CBNMed est intégré au budget général du PNPC et est voté par le Conseil d'administration d'établissement, de même qu'un seul compte rendu financier est présenté.

Pour autant le CBNMed dispose de son propre budget et un mécanisme de solidarité coexiste entre les deux entités.

La notification des moyens financiers et d'emplois n'est pas uniforme pour le ministère. Autant les dotations ministérielles sont notifiées distinctement entre le CBNMed et le PNPC, autant la notification des plafonds et schéma d'emplois est unique pour l'établissement public, à charge de ventiler les emplois au sein de l'établissement.

PARTENARIATS FINANCIERS ET FONCTIONNEMENT

Le CBNMed dispose d'une grande diversité de financements et de financeurs répartis en trois grands types de ressources :

- **Les ressources à long terme et stable** : les contributions statutaires composées de la subvention pour charges de service public versée par le MTE et une subvention de fonctionnement liée à son agrément versée par la DREAL PACA ;
- **Les ressources à moyen terme et fluctuantes** : les accords de partenariats avec différents acteurs publics tels que l'Office français de la biodiversité, les régions, les départements, les métropoles et les parcs nationaux ;
- **Les ressources à court terme et occasionnelles** : les projets européens pluriannuels ou les appels à projets émis par différentes entités, ou les prestations de service.

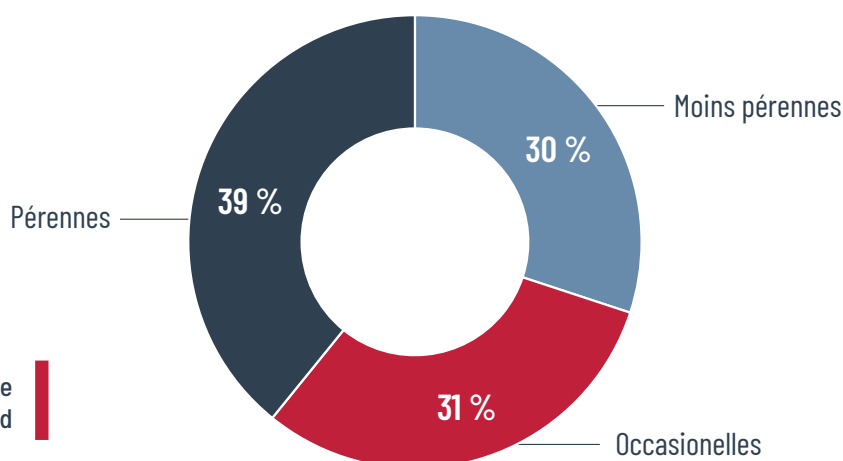


Figure 14 : Les trois grands types de ressources de financements du CBNMed

La partie la plus importante des recettes provient de l'État :

- **Ministère en charge de l'écologie (MTE) :**
 - > Subvention de fonctionnement général pour charge de service public d'un montant de 500 000 € (depuis 2010), soit 20 % des recettes du CBNMed. Cette subvention relève du programme 113 (action 7 : Gestion des milieux et biodiversité, sous-action : Biodiversité, connaissance, contrôle, expertise et préservation des espèces). Elle est directement versée par le Ministère en charge de l'écologie ;
 - > Subvention de fonctionnement à caractère général au titre de l'agrément du CBNMed d'un montant annuel de 492 950 € (depuis 2024) qui représente 19 % des recettes. Elle relève également du programme 113 - action 7. Cette subvention transite par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur sous forme d'une convention signée par le préfet de région. Elle est versée à la signature.

- **OFB :** Convention annuelle de coopération avec l'OFB pour 118 954 € en 2023 et 123 372 € en 2024. À cheval sur deux années civiles, cette convention est suivie par la coordination nationale des CBN à l'OFB. Elle est versée en deux temps. L'OFB finance également des actions spécifiques (Observatoire des prairies).

D'autres financements spécifiques de l'État ont été apportés au CBNMed pour l'année 2024 mais correspondent à des projets spécifiques de durées limitées :

- Les subventions du MTE pour le programme CarHab, la cartographie des habitats (87 307 €) ;
- Les DREAL ont soutenus les actions du CBNMed en 2024 à hauteur de 230 025 € (plans nationaux d'actions, N2000, ZNIEFF, SILENE, SINP, EEE...).

Si l'on ajoute les agences d'État (OFB/AERMC) et le programme CarHab (MTE), la part de **financement moyen annuel** de l'État sur le budget du CBNMed s'élève à 65 % .

Figure 15 : Répartition des recettes de fonctionnement du CBNMed par financeur pour 2024

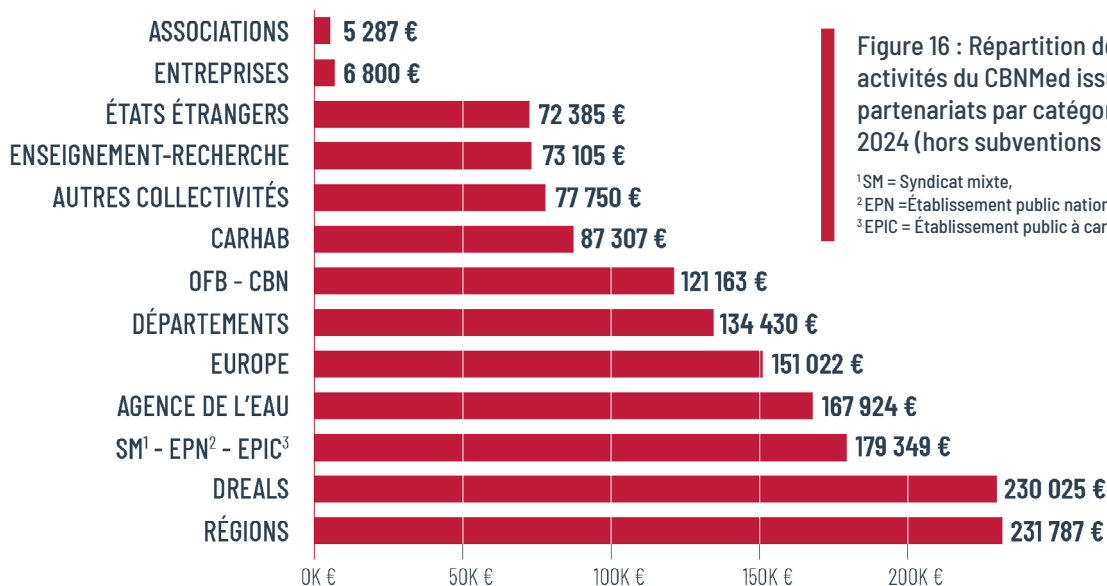
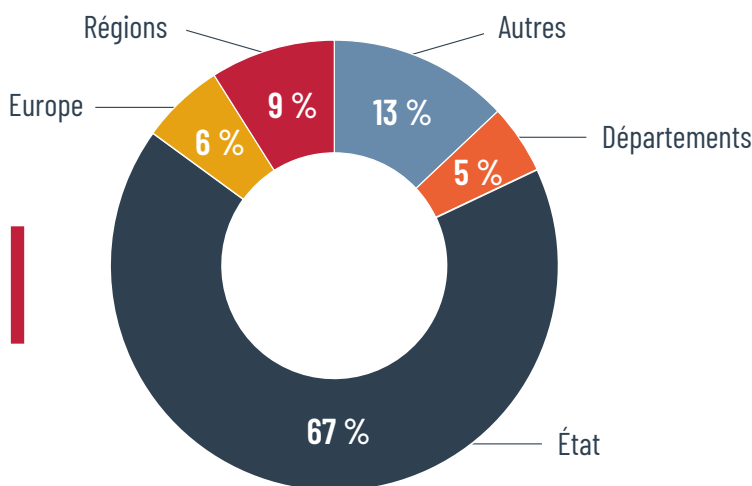


Figure 16 : Répartition des recettes des activités du CBNMed issues de projets et de partenariats par catégorie de financeurs en 2024 (hors subventions MTE)

¹ SM = Syndicat mixte,
² EPN = Établissement public national,
³ EPIC = Établissement public à caractère industriel et commercial

Les recettes des autres financeurs :

Les financements des Régions, des Départements, des Communautés d'agglomération, des Métropoles et des organismes relatifs à la protection de la nature (PNR, PN, CEN, CBN...) et de diverses structures publiques ou privées représentent 721 101 €.

Les financements européens en 2024 s'élèvent à 151 022 €, soit 6 % du budget total.

La fondation Prince Albert II de Monaco est un mécène depuis plusieurs années notamment dans le cadre du programme RESEDA-Flore (Réseau d'acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne), en 2024 son financement équivaut à 69 % des recettes provenant des États étrangers.

Les fonctionnaires représentent 42 % de la masse salariale pour seulement 23 % des effectifs, illustrant un effet de structure lié à l'ancienneté et à la grille indiciaire.

Le CBNMed n'est pas exonéré de taxe sur salaire mais il est exonéré de la TVA au titre de l'article 256 B du code général des impôts, et au regard de ces subventions ne pourra être soumis à la TVA pour motif de complément de prix.

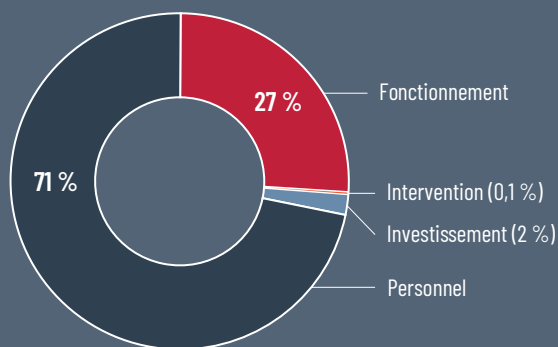


Figure 17 : Dépenses de fonctionnement du CBNMed de 2024



PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

L'action du CBNMed en matière de recherche de financements extérieurs est particulièrement dynamique : **en 2024, 64 % de ses ressources proviennent de financements fléchés hors dotation de base.** Cette capacité à mobiliser des cofinancements variés témoigne d'une forte ingénierie financière. Toutefois, ce modèle atteint aujourd'hui ses limites.

En effet, la masse salariale sous plafond n'est plus entièrement couverte par les financements pérennes, ne laissant aucune marge ni pour le fonctionnement courant, ni pour apporter les contreparties exigées dans le cadre de nombreux dispositifs de cofinancement. Cette situation fragilise l'ensemble du fonctionnement du CBNMed.

De plus, cette forte dépendance aux financements extérieurs génère plusieurs conséquences préoccupantes :

- Une instabilité des missions, alors même que certaines actions de conservation, comme la gestion de la banque de graines ou le maintien d'un système d'information opérationnel, nécessitent un engagement permanent, indépendamment des opportunités d'appels à projets ;
- L'abandon partiel de certaines missions, ainsi que des freins à la montée en compétences des équipes (formations, développement professionnel, etc.).

Dans ce contexte, la revalorisation annoncée en 2025 de la dotation de fonctionnement pour charge de service public, après quinze années de stagnation, constitue un signal encourageant. Si cette hausse venait à être pérennisée, elle permettrait :

- Une remise à niveau progressive des équipements, souvent vieillissants ;

- Un renforcement de la capacité d'autofinancement du CBNMed, indispensable pour accéder à certains dispositifs (fonds vert, programmes européens, conventions de partenariat, etc.).

En effet, bon nombre d'actions menées par le CBNMed, bien qu'inscrites dans le champ des missions d'un CBN, ne sont pas financées à 100 %. Faute d'autofinancement suffisant, certaines de ces missions ne peuvent être développées à la hauteur des enjeux.

Le CBNMed entend poursuivre sa stratégie fondée sur la diversification des ressources, la souplesse financière et la construction de partenariats durables. Néanmoins, il est désormais impératif qu'un rééquilibrage structurel s'opère : les subventions de fonctionnement doivent être revalorisées de manière significative et durable pour permettre le financement de la mise en œuvre effective des cinq missions d'intérêt général confiées aux CBN, conformément aux objectifs fixés par l'arrêté ministériel.

Principales actions envisagées au cours de la période 2026-2035 :

1. Revalorisation à la hausse des subventions de fonctionnement ;
2. Recherche de financements complémentaires ;
3. Maîtrise des dépenses.

Indicateurs : Augmentation des recettes ; Limitation des dépenses.

PERSPECTIVES STATUTAIRES

La contrainte du plafond d'emploi a conduit le CBNMed à envisager une évolution de son statut, mais l'imbrication avec le PNPC (budgets, personnel mutualisé, locaux partagés à Porquerolles) a rendu l'analyse financière complexe.

La mission confiée en 2022 au cabinet VOIRIN n'a pas permis de conclure sur un changement de statut, mais a proposé la mise en place d'un budget annexe à celui du PNPC.

La création d'un budget annexe constitue une décision lourde, difficile à appliquer dans un simple cadre expérimental. Elle doit être prévue par le texte institutif et le budget

voté séparément par l'organe délibérant, selon les mêmes modalités que le budget principal.

En 2024, il a donc été décidé de mettre en place une comptabilité distincte, plus analytique, sur trois ans, sans recourir à un véritable budget annexe, jugé trop contraignant.

À terme, selon les résultats de cette comptabilité distincte et les retours d'expérience des CBN ayant opté pour le statut d'EPCE, le CBNMed se laisse la possibilité de poursuivre l'exploration de cette voie.

INFRASTRUCTURES

Par suite de l'arrêté de création du Conservatoire, la convention générale de juillet 1979 indique dans ses annexes 1 et 2 la liste des « terrains, matériels et outillages » mis à la disposition du Conservatoire par l'État (en l'occurrence en 1979 la Direction de la protection de la nature). Puis un arrêté du 20 février 1985 (paru au JO du 28 mars de la même année) est revenu sur cette mise à disposition en réaffectant les mêmes terrains au Parc national, mais pas les matériels. En conséquence, la deuxième convention

générale d'août 1990 a précisé que le Parc mettait à disposition du Conservatoire « un ensemble d'immeubles bâtis ou non bâtis, d'équipements et de matériels dont il assure l'entretien et la protection », mais a aussi indiqué que « les acquisitions financées sur le budget propre du Conservatoire lui sont automatiquement affectées ».

En tant que service du Parc national de Port-Cros, le Conservatoire bénéficie des moyens logistiques de l'établissement.

LE SIÈGE : LOCALISATION ET INSTALLATIONS

Après l'achat par l'État, dans les années 70, de terrains sur l'île de Porquerolles, le Conservatoire et le Parc se sont installés dans les bâtiments érigés en 1978/1979 à proximité de l'ancienne ferme. Ces bâtiments sont ceux qui constituent encore aujourd'hui « le Hameau agricole », mais leur occupation, est nettement moins importante qu'à l'origine. Ce site magnifique symbolise le Conservatoire botanique de Porquerolles, devenu CBNMed.

Pour échapper aux contraintes liées à l'insularité, le transfert progressif sur le continent du siège, de l'équipe de direction et de la majorité des agents du Conservatoire a commencé dans les années 2000.

Les activités relevant du Centre de conservation *ex situ* (banque de semences, etc.) sont toujours exercées au hameau de Porquerolles ainsi que la valorisation scientifique des ressources génétiques des collections variétales, dont l'entretien est assuré par l'équipe du secteur du PNPC et l'association de sauvegarde des forêts varoises.

Depuis 2011, les locaux du siège du Conservatoire botanique sont situés à Hyères, à proximité du siège du Parc national de Port-Cros. Par ailleurs, en plus du Centre de conservation *ex situ* sur l'île de Porquerolles, le CBNMed dispose de deux antennes, l'une à Montpellier (depuis 1995) et l'autre à Antibes (depuis 2008).

Pour ce qui est de l'installation hyéroise, le CBNMed a emménagé au 34 avenue Gambetta. Après avoir occupé pendant 7 ans un double appartement locatif, le CBNMed s'est installé le 1er avril 2018 au rez-de-chaussée dans des anciens locaux commerciaux à usage de bureaux d'une superficie d'environ 195 m².

Ce local est loué à la société AESTIAM dans le cadre d'un bail commercial d'une durée de 9 ans et prendra fin le 31 mars 2027. Ce bail est par la suite renouvelable par tacite reconduction sur une base annuelle.

Cet ensemble se décompose de la manière suivante :

- 1 hall d'accueil et 2 caves en sous-sol ;
- 1 jardin privatif ;
- 8 bureaux pour 18 postes de travail ;
- 1 salle de réunion pouvant accueillir 15 personnes ;
- 1 local serveur.

Le siège à Hyères loue 2 garages auprès de l'agence immobilière Ripol et détient un abonnement pour 3 places de stationnement auprès de la société Indigo.

Le CBNMed partage des entrepôts de stockage avec le PNPC au lieu-dit du Palyvestre à Hyères afin d'y remiser des archives ou du matériel et désengorger les locaux du siège devenus exigus.

La fin du bail en mars 2027 incite le CBNMed à s'engager dans une recherche de nouveaux locaux plus adaptés à ses besoins avec notamment :

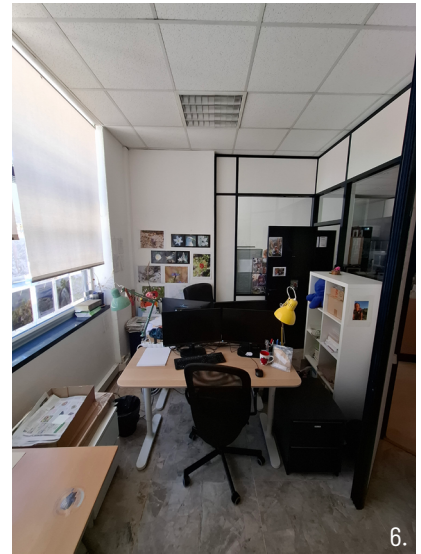
- Une zone de stockage appropriée pour la conservation et le développement de l'herbier ;
- Un espace dédié à la conservation, au développement et à la classification du fonds documentaire ;
- Un lieu spécifique pouvant accueillir durablement le matériel nécessaire à la détermination ;
- Une localisation et idéalement un extérieur permettant de rendre l'établissement plus visible du grand public.

Principale action envisagée au cours de la période 2026-2035 :

1. Recherche d'un nouveau siège plus adapté et durable.

Indicateurs : Nouveau bail ; Nombre de postes de travail.

Figure 18 : Le siège du CBNMed en images (1- Façade du bâtiment, 2- Jardin privatif, 3- Salle de réunion, 4- Entrée des bureaux et salle de pause, 5- Bureau à 2 postes, 6- Bureau à 3 postes, 7- Bureau à 3 postes, 8- Bureau à 4 postes, 9- Accueil)



LE CENTRE DE CONSERVATION *EX SITU* (BANQUE DE SEMENCES, JARDIN ET VERGERS CONSERVATOIRES)

Les locaux se situent sur l'île de Porquerolles au lieu-dit « le Hameau agricole », site historique du CBNMed et propriété du Parc national de Port-Cros.

Grâce au Plan de Relance gouvernemental, plus de 5 millions d'euros ont été investis pour moderniser ce site historique construit à la fin des années 70. Ainsi, entre 2022 et 2025, l'intégralité du Hameau agricole a été rénovée, offrant la possibilité d'améliorer les laboratoires et la banque de semences du CBNMed. Parallèlement à ces travaux un programme Life a permis l'acquisition de matériel de précision.

Pour le programme de conservation *ex situ*, le Conservatoire botanique national méditerranéen dispose de locaux (au total 103,2 m² hors surface de culture) et du matériel décrit ci-après :

Locaux :

- 1 bureau de 20,9 m² avec deux postes de travail ;
- 2 laboratoires :
 - > 1 laboratoire de tri et conditionnement de semences de 28,7 m² ;
 - > 1 laboratoire de germination de semences de 20,5 m² ;
- 1 chambre froide 5°C de 19,3 m², dont la rénovation récente fait l'objet de malfaçons et n'est, en 2025, pas encore fonctionnelle (les lots de semences sont conservés dans une chambre froide temporaire type Algeco) ;
- 1 pièce de stockage pour les semences lyophilisées de 13,8 m² ;
- 1 serre avec Fog system de 200 m² (construction 2000-2001) ;
- 2 ombrières (une de 40 m² et une de 60 m²).

Le CBNMed partage des espaces communs avec le PNPC (salles de réunion et cuisine).

Matériel :

- 11 étuves pour la réalisation des tests de germination (5 des années 80 ; 4 de 2012 ; et 2 acquises depuis 2023) ;
- Congélateur ménager (-23°C) pour la conservation des semences ;
- Module réfrigéré temporaire (type Algeco) pour la conservation des semences, en attendant la mise en service définitive de la chambre froide ;
- Hotte à flux laminaire pour limiter la contamination des boîtes de Pétri lors de la réalisation des tests de germination ;

- Contador pour compter les semences ;
- 6 dessiccateurs sur Porquerolles nécessaires pour assécher les semences avant conservation, 1 au siège, 2 à l'antenne Occitanie et 1 à l'antenne Alpes-Maritimes ;
- Lyophilisateur et pompe à vide nécessaire à la préparation des lots de semences pour une conservation à long terme en ultradessiccation ;
- Souffleuse à air pour le tri de semences par système de flux d'air ascendant permettant d'extraire les impuretés en fonction de leur masse ;
- Tamiseuse vibrante dont le plateau peut accueillir plusieurs tamis permettant un tri des semences par système de vibration ;
- Sonorex pour les bains à ultrasons pour le lavage des tamis ;
- Loupe binoculaire et caméra pour la caractérisation des semences (description et photographie de l'ornementation des téguments des semences) ;
- Lave-vaisselle pour le nettoyage du matériel nécessaire aux tests de germination ;
- Paillasse de laboratoire ;
- Balance de précision.

Un véhicule utilitaire électrique 2 places vient compléter cet inventaire.

Principales actions envisagées au cours de la période 2026-2035 :

1. Finalisation des travaux et mise en fonction de la chambre froide permanente ;
2. Renouvellement des équipements vieillissants ;
3. Rénovation de l'ombrière ;
4. Amélioration des conditions de stockage.

Indicateurs : Chambre froide permanente opérationnelle ; Nombre nouveaux équipements.

Figure 19 : Le Centre de conservation *ex situ* du CBNMed en images (1- Chambre froide, 2- Pièce de stockage des semences lyophilisées, 3- Laboratoire de tri et de conditionnement, 4- Ombrière, 5- Bureau à 2 postes, 6- Bibliothèque)





Figure 20 : Le matériel du Centre de conservation ex situ du CBNMed en images (1- Souffleuse, 2- Hotte, 3- Contador, 4- Étuves, 5- Lyophilisateur, 6- Dessiccateurs, 7- Lave vaisselle, 8- Congélateur ménager, 9- Balance de précision, 10- Loupe)



L'ANTENNE OCCITANIE - LANGUEDOC-ROUSSILLON À MONTPELLIER

L'antenne créée en 1995, a déménagé en janvier 2025 au 1000 avenue Agropolis à Montpellier. Elle est aujourd'hui hébergée au 1er étage du bâtiment Agropolis international (plateforme de concertation multi-acteurs dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, la biodiversité et l'environnement). L'association Agropolis international, locataire du bâtiment propriété du Conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, met à disposition du CBNMed une partie de l'immeuble dans le cadre de la signature d'une convention de mise à disposition de locaux et services.

La distribution des locaux, d'une surface de 144 m², est la suivante :

- 8 bureaux pour 17 postes de travail ;
- 1 salle de réunion privative de 30 m² comprenant la bibliothèque, un poste de détermination et 3 postes de travail supplémentaires utilisés en saison par les stagiaires et les services civiques.

En partage avec les autres entités hébergées : une cuisine et une salle de détente communes, et deux salles de réunion.

Le bâtiment dispose également d'un grand parking pour les agents et les véhicules de service, et des salles ouvertes à la location pour l'accueil d'événements : un amphithéâtre, trois salles de réunion, une salle de restauration et un hall d'accueil et d'exposition.

Figure 21 : L'antenne Occitanie - Languedoc-Roussillon du CBNMed en images (1- Façade du bâtiment, 2- Bureau, 3- Salle de réunion, 4- Couloir avec dessiccateurs et rangements)



L'ANTENNE ALPES-MARITIMES À ANTIBES

L'antenne Alpes-Maritimes du CBNMed est localisée dans les locaux de l'INRAE Unité Expérimentale Villa Thuret (UEVT) située depuis 2008 au 90 chemin Raymond - 06160 Antibes.

Les installations sont louées à l'INRAE via une convention relative à l'accueil et à l'utilisation temporaire de locaux établie pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2023, renouvelée par voie d'avenant sans que la durée totale, période initiale plus renouvellement, n'excède une durée de 9 ans. La superficie des installations du CBNMed totalise 56 m² auxquels s'ajoutent l'accès aux locaux communs (cuisine collective, salle de repas collective, bibliothèque, salle de lecture, salles de réunions) ainsi qu'un accès partagé à l'atelier restauration herbier (54 m²).

Les installations de l'antenne Alpes-Maritimes du CBNMed sont constituées de :

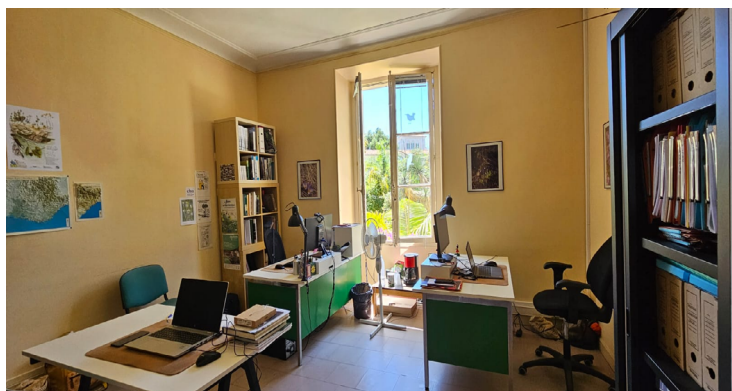
- 2 bureaux avec respectivement 2 et 3 postes de travail ;
- 1 laboratoire de détermination, pouvant accueillir 1 poste de travail supplémentaire.

Le laboratoire est équipé d'un microscope avec caméra, de 2 loupes binoculaires et d'un dessiccateur.

L'antenne dispose de places de stationnement pour les véhicules de service.



Figure 22 : L'antenne Alpes-Maritimes du CBNMed en images
(1- Laboratoire de détermination, 2- Bureau de 2 postes, 3- Bureau de 3 postes, 4- Façade du bâtiment)



ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES AU CONSERVATOIRE

Le CBNMed gère directement un parc automobile de 9 véhicules (2 à Antibes, 4 à Hyères, 1 à Porquerolles et 2 à Montpellier), ce qui lui garantit une certaine souplesse dans la mise en œuvre des missions. Il a toutefois recours à des locations ponctuelles de plusieurs mois (1 à Antibes et 4 à Montpellier), pour permettre aux agents de fonctionner et de couvrir l'ensemble du territoire d'agrément pendant les campagnes de terrain. La gestion se fait grâce à un logiciel de partage commun à l'ensemble de la structure. Le CBNMed ambitionne de renouveler progressivement sa flotte de véhicules.

Dans cette même logique de remise à niveau des équipements, le CBNMed souhaite instaurer une procédure interne qui vise à doter de façon équitable ses agents de l'habillement et du matériel nécessaire pour assurer les missions de terrain et de représentation.

Le matériel de laboratoire et le matériel de terrain sont directement gérés par l'équipe du CBNMed, tout comme un drone qui est géré par un télépilote professionnel du CBNMed. Des correspondants au sein de chaque antenne sont désignés pour assurer le suivi technique des véhicules.

Principales actions envisagées au cours de la période 2026-2035 :

1. Renouvellement de la flotte de véhicules ;
2. Mise en œuvre de la note habillement.

Indicateurs : Nombre de véhicules acquis ; Nombre d'agents équipés.

L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LA SÉCURISATION DES DONNÉES

Dans un contexte marqué par l'évolution rapide des technologies numériques et la généralisation du télétravail, le CBNMed a mis en place une infrastructure informatique multisites performante, sécurisée et adaptée aux besoins de ses agents.

INFRASTRUCTURE RÉSEAU ET SERVEURS

Depuis 2025, un important travail d'harmonisation a permis à chaque site du CBNMed de disposer d'un réseau informatique privé et sécurisé (LAN CBNMed), d'un *firewall* de nouvelle génération assurant la sécurité du réseau et la gestion des accès VPN, d'un serveur de fichiers synchronisé avec le serveur central situé au siège, d'un serveur de sauvegardes local, d'au moins un point d'accès WIFI sécurisé avec portail captif, et d'une imprimante multifonctions.

Le siège est en outre équipé d'un serveur *Active Directory* synchronisé avec celui du PNPC, ainsi que d'un serveur hébergeant la photothèque AJARIS.

En complément, cinq serveurs sont hébergés dans le *cloud* : un serveur mutualisé pour le système d'information métier SIMETHIS, un serveur pour les applications INVMEF-Flore, RESEDA-Flore et le WIKI interne, un serveur dédié à ODK Central (outil de saisie terrain), un serveur de développement *web* et un serveur PostgreSQL pour les bases de données.

Un réseau VPN, opéré par LINKT en lien avec l'OFB, est en cours d'installation. Il permettra d'assurer la connectivité

sécurisée entre sites ainsi que l'accès aux applications de gestion RH, de comptabilité et au Réseau Interministériel de l'État. Ainsi, les agents en télétravail bénéficieront très prochainement d'un accès distant sécurisé aux ressources internes.

SAUVEGARDE ET SÉCURITÉ DES DONNÉES

Conscient de l'importance des données traitées, le CBNMed a mis en œuvre une politique rigoureuse de sauvegarde et de sécurité, incluant un système conforme à la règle du « 3-2-1 » : sauvegarde locale quotidienne, répliquée sur un site distant, et transmission régulière à ses partenaires (CBNA et CBNC) dans le cadre de la mutualisation du système d'information. Le plan de sauvegarde est formalisé dans un document cadre.

Les bases de données métiers sont hébergées dans des *datacenters* sécurisés et sauvegardées chaque nuit. Les fichiers de travail des agents sont centralisés sur des NAS répartis sur les différents sites, avec synchronisation continue d'une partie des données. La sécurité du réseau est assurée par des antivirus et des systèmes de détection d'intrusion, et les accès aux données sont limités selon les profils utilisateurs.

ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Pour répondre aux évolutions des modes de travail, notamment avec le développement du télétravail et des interventions terrain, le parc informatique a été modernisé. Les ordinateurs portables ont progressivement remplacé les postes fixes, et chaque agent est désormais équipé d'une tablette pour les missions extérieures.

Le parc informatique du CBNMed comprend notamment :

- 6 serveurs de fichiers et de sauvegarde (dont 2 serveurs applicatifs) ;
- 3 NAS pour les données et 3 NAS pour les sauvegardes ;
- 3 firewalls FortiGate ;
- 34 ordinateurs portables et 30 fixes ;
- 25 tablettes, 30 téléphones mobiles ;
- 3 imprimantes multifonctions, 3 dispositifs de visioconférence ;
- 3 vidéoprojecteurs, 4 appareils photo, 1 scanner de diapositives avec chargeur ;
- 1 drone ;
- Divers équipements de prospection (GPS, caméras, etc.).

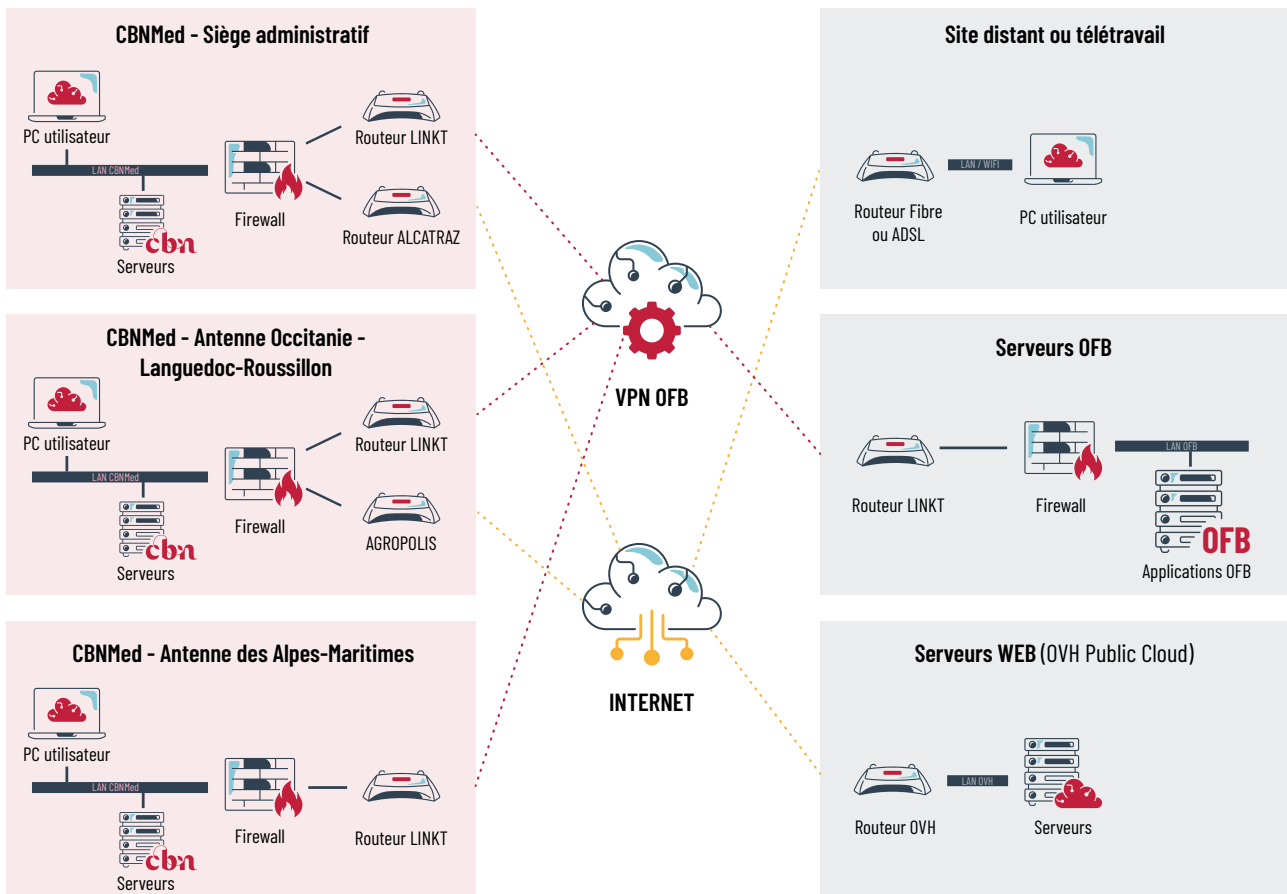
LOGICIELS ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Le CBNMed privilégie l'usage de logiciels *open source* en cohérence avec les recommandations ministérielles. Une transition progressive vers des outils *web* est engagée afin de remplacer les logiciels monopostes.

Tous les ordinateurs sont équipés des suites bureautiques LibreOffice et MS Office 365, du client de messagerie MS Outlook, du logiciel de messagerie instantanée Tchap, des navigateurs MS Edge, Mozilla Firefox et Google Chrome, du SIG QGIS, et de l'antivirus SentinelOne.

Certains postes spécifiques disposent en complément de la suite Adobe et du logiciel libre R pour les traitements statistiques.

Figure 23 : Aperçu de l'infrastructure informatique multisites du CBNMed ©CBNMed



COMPÉTENCES ET ORGANISATION

Les missions du CBNMed sont mises en œuvre par une équipe technique et scientifique composée de 31 agents (au 01/07/25), organisée en plusieurs pôles : « connaissance » et « conservation », et cellules : « système d'information » et « suivi administratif et financier ». Le CBNMed exerce ses missions sur deux régions (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et sur 9 départements (66-11-34-48-30-84-13-83-06), grâce à une équipe multidisciplinaire basée au siège à Hyères (83), à l'antenne Occitanie - Languedoc-Roussillon à Montpellier (34), et à l'antenne Alpes-Maritimes à Antibes (06).

En tant que service du Parc national de Port-Cros, le CBNMed bénéficie de services supports partagés pour la gestion des ressources humaines, les finances et la comptabilité, la commande publique et l'administration du système informatique.

Le directeur délégué du CBNMed (ex-conservateur) est chargé, sous l'autorité de la directrice du PNPC, de la gestion, de la coordination des activités, et de la mise en œuvre des missions du CBNMed, ainsi que de l'exécution des actes d'ordonnancement des dépenses et des recettes dans le cadre du budget alloué. Le directeur délégué participe aux instances de direction de l'établissement et assure la représentation du Conservatoire auprès des partenaires institutionnels.

L'assistante de direction assiste le directeur délégué et assure le suivi administratif et financier de l'établissement.

Le directeur scientifique (responsable du pôle Connaissance et de l'antenne d'Hyères), garantit la cohérence scientifique de l'établissement et pilote la stratégie de connaissance. Il traduit les politiques publiques en actions concrètes en faveur de la flore et végétations. Responsable du système d'information scientifique, il supervise la base de données flore et des végétations. Il développe les partenariats scientifiques et techniques autour de la connaissance de la flore, de la fonge et des végétations méditerranéennes. Il coordonne enfin les activités de l'antenne d'Hyères, qu'il encadre et dirige opérationnellement.

La responsable du pôle Conservation (et de l'antenne Alpes-Maritimes), pilote la stratégie de conservation. Elle supervise la mise en œuvre des politiques publiques de conservation et leur déclinaison en actions concrètes en faveur de la flore et des habitats. Elle anime les partenariats, notamment au sein du réseau RESEDA-Flore et contribue ainsi activement à la mission de préservation de la flore méditerranéenne. Elle assure la coordination, l'encadrement et la gestion opérationnelle de l'antenne Alpes-Maritimes.

La responsable de l'antenne Occitanie - Languedoc-Roussillon assure la gestion et le développement des activités de l'antenne. Elle veille au bon déploiement en Occitanie des stratégies connaissance et conservation de l'établissement en encadrant son équipe et en développant les relations avec les partenaires locaux.

Cette équipe de direction compose le comité stratégique du CBNMed.

Le CBNMed dispose d'une équipe dotée de compétences scientifiques et techniques étendues : botanique (flore vasculaire, bryophytes, characées), phytosociologie, écologie végétale, biologie de la conservation, biologie moléculaire, invasions biologiques, ainsi que gestion et analyse de données, programmation. Il peut également s'appuyer sur un télépilote professionnel de drone pour réaliser les missions d'inventaire, de surveillance ou de suivi.

L'organigramme du CBNMed comprend également un certain nombre de référents thématiques, experts chargés de maintenir un haut niveau d'expertise par la pratique et une veille continue. Ces référents soutiennent l'équipe par leurs conseils techniques et méthodologiques, peuvent diffuser les bonnes pratiques, assurer la formation en interne ou coordonner des projets spécifiques. Ils jouent aussi un rôle de liaison entre le terrain et la hiérarchie.

Au regard de la surface, de la complexité et de la richesse du territoire d'agrément, des conditions d'accessibilité, ainsi que des missions dévolues aux CBN, l'effectif de 16 permanents (dont 1,5 dédié à la mutualisation avec le PNPC) apparaît particulièrement modeste, parmi les plus bas de l'ensemble des CBN. Pour un territoire aux caractéristiques comparables, le nombre de permanents se situe en moyenne autour de 40. Il convient donc de souligner la capacité de l'équipe du CBNMed à accomplir un travail remarquable et à répondre aux enjeux auxquels les CBN sont confrontés. Cette capacité de travail arrive toutefois à saturation. La prise en charge de nouvelles thématiques ne pourra désormais se faire qu'avec des moyens financiers et des ressources humaines supplémentaires. Pour rappel, en 2012, le rapport des inspecteurs du CGEDD concluait au besoin supplémentaire en personnel à raison de trois botanistes, un secrétaire général ou directeur adjoint, un comptable/ressources humaines et un chargé de logistique et moyens généraux, soit 6 personnes.

TÉLÉTRAVAIL

Depuis 2020, les agents du CBN ont la possibilité de télétravailler dans la limite de deux jours par semaine (pour un poste à plein temps). Ce dispositif a nécessité une refonte du parc informatique présentée préalablement et a permis de repenser les postes de travail au bureau.

Depuis 2020, une majorité des agents sont équipés d'ordinateur portable, d'une station d'accueil et d'un écran supplémentaire tandis que le CBN s'est doté de suites logicielles adaptées (Microsoft Office 365, Adobe...) et de nouveaux serveurs permettant une gestion des fichiers à distance.

Ces évolutions matérielles et logicielles ont contribué à améliorer l'efficacité, renforcer la mobilité et offrir un meilleur confort de travail.

ÉVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Conservatoire est soumis à un plafond d'emploi tout comme le Parc national de Port-Cros auquel il est rattaché. Il représente 20 % de l'effectif du PNPC sous plafond avec 16 ETP dont 7 fonctionnaires (fonction publique d'état), 5 CDI en quasi-statut (après 6 ans en CDD), 4 CDD en quasi-statut. Parmi ces ETP, 1,5 sont mutualisés avec le Parc national de Port-Cros.

11 ETP hors plafond sur projets dédiés viennent compléter l'effectif. Ces emplois hors plafond sont en constante évolution depuis 2012 et imposent une gestion complexe de montage de projets qui arrive en limite d'exercice.

Ce contingent est complété par 3 apprentis en formation d'alternance.

Des partenariats permettent de travailler avec 4 chargés de mission supplémentaires pour développer des programmes spécifiques comme CarHab et des plans nationaux d'actions sur des espèces emblématiques.

Actuellement, la réalisation des missions de l'agrément au sein du CBNMed repose sur un équilibre précaire, très dépendant des emplois hors plafond recrutés uniquement sur des appels à projets obtenus ou des projets avec mise en concurrence publics ou privés.

À ce jour, en dehors des 2 ETP affectés au management général, de l'ETP chargé des ressources phylogénétiques et de l'agent partenaire intervenant sur la communication, les effectifs du CBNMed sont ventilés de la façon suivante :

- La cellule « suivi administratif et financier » ne comprend qu'un seul agent sur ETP (en dehors des 1,5 ETP mutualisé avec le PNPC pour la réalisation des missions relevant d'un secrétariat général), qui vient en appui pour les suivis administratifs et financiers de l'ensemble des conventions et programmes territoriaux, nationaux et européens, aidé par un agent hors plafond à 80 % ;
- La cellule « système d'information », constituée de 2 agents sur ETP uniquement ;
- Le pôle connaissance constitué de 5,5 agents sur ETP, 6 agents hors plafond et 1 agent en partenariat ;
- Le pôle conservation constitué de 3 agents sur ETP, 4,5 agents hors plafond et 2 agents en partenariat.

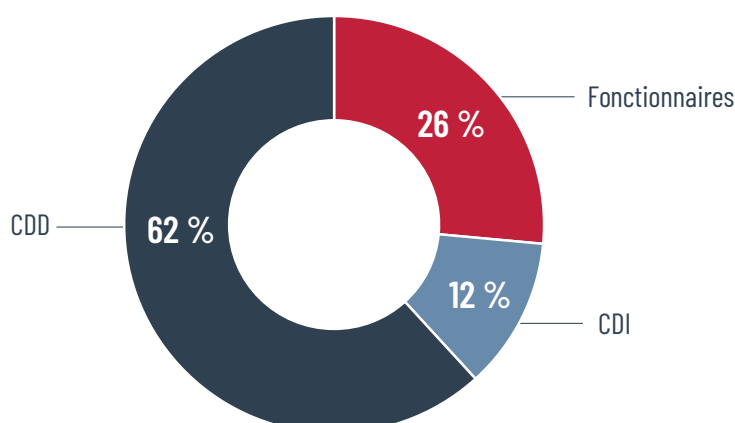


Figure 24 : Statut des agents du CBNMed en 2024

Au regard du plafond d'emplois atteint et du nombre déjà important de contrats hors plafond portés par la structure, l'équipe ne devrait pas croître d'ici 2035. Toutefois, si des opportunités d'embauche se présentent, les besoins identifiés en postes concernent en priorité la communication. En 2025, avec l'arrivée de la nouvelle direction et pour la première fois en 45 années d'existence, le CBNMed s'est doté d'une chargée de communication en contrat temporaire. Les effets positifs se sont immédiatement fait ressentir sur la mise en œuvre de l'axe 5 de l'agrément, permettant d'engager un chantier d'élaboration d'une stratégie de communication adaptée. L'enjeu est désormais d'inscrire ce poste dans la durée.

La compétence experte sur la fonge (champignons et lichens) constitue également une lacune actuelle du Conservatoire et fait l'objet d'un besoin identifié en ressources humaines supplémentaires.

Outre la montée en puissance de l'équipe, une stratégie de renouvellement des agents est à mener. En effet, le départ et le renouvellement de certains agents pourraient être mieux anticipés quand ceux-ci sont planifiés comme c'est le cas des personnes qui partent en retraite.

Le CBNMed poursuivra son rôle de formateur auprès des stagiaires, apprentis et services civiques afin de faciliter le renouvellement de l'équipe au fil des besoins mais aussi participer à la relève naturaliste.

En complément de la poursuite des efforts engagés par la nouvelle direction, qu'il s'agisse du management, de la mise en place d'outils de planification, de l'amélioration de la communication interne et externe, de l'élaboration de notes de service précisant les règles de fonctionnement ou encore des réunions stratégiques, la politique de gestion des ressources humaines continuera à se renforcer autour de trois axes prioritaires :

- **Clarifier l'organisation interne** pour renforcer la lisibilité des rôles et des responsabilités. Dans une logique de transparence et d'efficacité, la mise à jour régulière de l'organigramme et la formalisation des fiches de poste constituent un levier essentiel. Cet axe vise à mieux définir les missions de chacun, à faciliter la compréhension des circuits de décision et à accompagner les évolutions de l'équipe. Il s'agit également de fournir à chaque agent un cadre de référence clair, garant d'un meilleur positionnement dans l'organisation et d'une coopération renforcée entre les services.

- **Favoriser la montée en compétences et l'autonomie** des agents.
- **Proposer un encadrement structuré et un accompagnement humain** renforcé, s'appuyant sur des outils de pilotage RH tels que les fiches de poste, les entretiens professionnels, les notes de service, ainsi que des temps d'échange réguliers avec la direction ou les responsables de service.

Principales actions envisagées au cours de la période 2026-2035 :

1. Acquisition des compétences en communication et en mycologie ;
2. Renouvellement des postes vacants (départ en retraite, fin de contrat, etc.) ;
3. Création ou mise à jour des fiches de poste ;
4. Stabilisation de l'organigramme ;
5. Amélioration des conditions de travail ;
6. Amélioration des outils de gestion des données partagées.

Indicateurs : Nombre de contrats, de formations et/ou de prestations ; Nombre de fiches de poste.

FORMATION, PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le plan de formations du CBNMed est rédigé en concertation avec le PNPC, en tenant compte des spécificités de ses missions.

Le CBNMed, en tant que service de l'établissement public Parc national de Port-Cros, a accès aux offres de formation de l'OFB, du CMVRH, des formations interministériels (plateforme SAFIRE) et du CNFPT. Il peut également prétendre aux formations dispensées par des prestataires externes.

Concernant le plan de prévention des risques, le conseiller de prévention est désigné pour l'établissement mais des assistants de prévention sont nommés au sein de chaque antenne.

Depuis 2022, une référente égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et une référente des luttes contre les discriminations ont été nommées pour l'établissement. Un plan d'égalité professionnelle triennal de l'établissement est décliné en plan d'action.

L'établissement est doté d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes auquel l'ensemble des agents ont accès.

PARITÉ HOMMES-FEMMES

Au sein du conservatoire, la parité hommes/femmes globale est assez bonne (42 %/58 %). Il en est de même au niveau des services (61 % de femmes au sein du pôle conservation, 46 % au pôle connaissance, 75 % à l'antenne Alpes-Maritimes, 47 % au siège à Hyères et à l'antenne Occitanie - Languedoc-Roussillon). Au sein du Comité stratégique (5 personnes) la répartition est de 40 % d'hommes (2) et de 60 % de femmes (3). Seule la répartition hommes-femmes sur ETP n'est pas proportionnelle (69 %/31 %). Cet objectif de parité et d'équité de traitement qui s'inscrit totalement dans le fonctionnement du CBNMed se poursuivra.

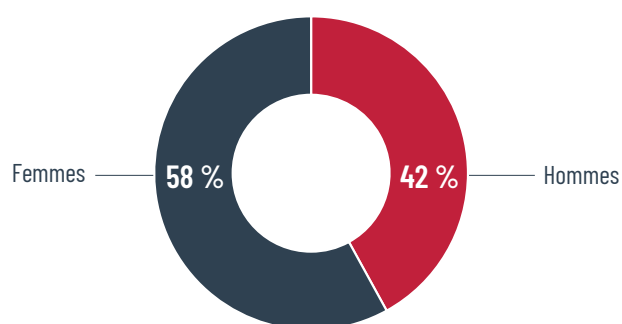


Figure 25 : Répartition Hommes/Femmes au sein de l'effectif du CBNMed en 2024

ASSOCIATION DES AMIS DU CBNMED

Créée en 2016 (parution au JO du 10 septembre 2016), l'association des amis du Conservatoire botanique national méditerranéen a pour objet de mener ou de participer à toute action en lien avec les missions du CBNMed. Elle contribue notamment à la sauvegarde des plantes menacées, aux prospections ciblées sur certaines espèces, à la réalisation d'inventaires floristiques, à la photographie des espèces et des milieux naturels, au suivi d'espèces, à la récolte de semences, ainsi qu'au soutien aux actions de lutte contre les espèces invasives et à la restauration de parts d'herbiers. L'association apporte également son appui à l'organisation d'événements, à l'animation de sorties botaniques, à la gestion de certaines ressources du Conservatoire (centre documentaire, bibliothèque, photothèque, bases de données). Elle soutient la publication d'ouvrages scientifiques sur la flore et les habitats, et développe aussi ses propres actions : voyages botaniques, conférences-débats, éditions d'ouvrages et autres supports de diffusion. Elle participe enfin à toute initiative visant à promouvoir ou renforcer la notoriété et le rayonnement national et international du Conservatoire.

Monsieur Yves MORVANT, botaniste qui accompagne bénévolement le CBNMed depuis plus de 30 ans, en est le président, depuis sa création. Il est aujourd'hui entouré de Madame Bernadette HUYNH-TAN qui gère notamment la photothèque du Conservatoire et occupe la fonction de trésorière et de Madame Sylvia LOCHON-MENSEAU, qui se concentre sur l'animation des collections variétales - notamment celles de l'olivier - et endosse le rôle de secrétaire. Toutes deux sont des retraitées du Conservatoire. Parmi les membres actifs, on retrouve les botanistes Monsieur Jean-Pierre ROUX et Monsieur James MOLINA, eux aussi retraités du CBNMed.

Figure 26 : Organigramme du CBNMed 2025



ANCRAGE TERRITORIAL ET STRATÉGIE PARTENARIALE

COLLABORATION À L'ÉCHELLE BIOGÉOGRAPHIQUE

Le Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMed) ambitionne de poursuivre son ouverture sur l'ensemble du bassin méditerranéen en s'impliquant activement dans des réseaux tels que GENMEDA (Réseau de Centres de Conservation de la Flore Méditerranéenne), PIM (Initiative Petites Îles de Méditerranée), les groupes de travail de l'IUCN-Med (*International Union for Conservation of Nature - Centre for Mediterranean Cooperation*) ou encore OPTIMA (Organisation pour la Recherche Phyto-Taxonomique du Bassin Méditerranéen). Il entretient et renforce également ses relations avec les organismes de recherche des pays frontaliers, notamment l'Espagne et l'Italie, afin de traiter de manière cohérente, sur le plan biogéographique, les problématiques de connaissance et de conservation de la flore.

Au-delà du domaine méditerranéen, le territoire d'agrément du CBNMed comprend aussi des secteurs relevant d'autres domaines biogéographiques, notamment le domaine alpin dans les Alpes et les Pyrénées (7 % du territoire), le domaine continental (10 %) et, de manière très marginale, le domaine atlantique (1 %). Le CBNMed assure ses missions dans ces territoires dont il a la responsabilité, en partenariat étroit

avec les autres conservatoires botaniques concernés. Les spécificités floristiques de ces zones, souvent situées en limite d'aire – comme dans les Alpes-Maritimes ou les Pyrénées-Orientales pour le domaine alpin, ou en Lozère pour le domaine continental – ont permis au CBNMed de développer des compétences étendues au-delà du strict domaine méditerranéen. Son engagement au sein du réseau Flore Sentinelle animé par le CBN alpin se poursuit, tout comme sa participation aux programmes de massifs des Alpes, des Pyrénées et du Massif central. D'ici 2035, le CBNMed souhaite renforcer l'articulation de ses actions avec les conservatoires limitrophes, notamment le CBN des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, le CBN alpin, le CBN de Corse et le CBN du Massif central. Il prévoit également la mise en place de conventions inter-CBN autour de thématiques prioritaires comme la fonge, les habitats littoraux ou encore les espèces méditerranéennes rares et menacées. Enfin, il entend continuer à contribuer activement aux dynamiques interrégionales, telles que le SINP, la stratégie nationale pour la biodiversité, les plans nationaux d'actions ou les aires protégées, ainsi qu'aux réseaux de recherche appliquée à la conservation.

COLLABORATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CBNMed est le référent technique pour la flore sur les départements méditerranéens et exerce un rôle central en tant que coadministrateur de la plateforme régionale SILENE, labellisée comme plateforme nationale du SINP. À ce titre, il intègre, valide et diffuse les données d'observation transmises par les nombreux partenaires du territoire. En 2024, près de 250 000 nouvelles données ont ainsi été intégrées. Le CBNMed est un membre actif du Comité des administrateurs et participe pleinement aux réflexions scientifiques, techniques et méthodologiques qui orientent l'évolution du SINP régional. Il collabore également de manière étroite avec la Région Sud-PACA, ainsi qu'avec les parcs nationaux et régionaux tels que Port-Cros, les Calanques, le Mont Ventoux ou encore le Verdon, dans le cadre de programmes variés portant sur les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), Natura 2000, la cartographie des habitats des PNR, les trames turquoise et littorale, les espèces végétales exotiques envahissantes ou les plans régionaux d'actions en faveur de la biodiversité.

RÉGION OCCITANIE

En région Occitanie, le CBNMed agit comme tête de réseau pour la flore et les végétations sur l'ex-région Languedoc-Roussillon. Il est également coadministrateur du SINP Occitanie aux côtés du CBN Pyrénées et de Midi-Pyrénées et du Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie. Il assure le traitement et la diffusion de plus de 2,8 millions de données floristiques dans la base régionale. En 2024, il a intégré plus de 217 000 observations issues de partenaires et a produit plus de 41 000 données sur son propre territoire.

Son action s'inscrit dans une collaboration étroite avec la Région et la DREAL Occitanie, en appui aux politiques publiques de connaissance, d'aménagement du territoire et de conservation de la biodiversité. Il intervient notamment sur les dispositifs ZNIEFF, Natura 2000, les listes rouges, la trame littorale, les plans nationaux et régionaux d'actions, l'inventaire des vieilles forêts méditerranéennes, la stratégie PEE ou encore la cartographie des habitats, en tant que référent pour l'ex-région Languedoc-Roussillon.

COOPÉRATIONS STRATÉGIQUES ET POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL

PARTENARIATS TERRITORIAUX

Depuis sa création en 1979, le Conservatoire botanique national méditerranéen s'est construit autour d'un réseau dense de partenaires agissant à toutes les échelles territoriales. Cet ancrage s'est traduit par la mise en œuvre de collaborations durables et diversifiées qui permettent de concilier missions d'intérêt général et réponses adaptées aux besoins spécifiques des acteurs locaux. Le CBNMed travaille ainsi en étroite synergie avec les Agences de l'eau, les Départements, notamment à travers les politiques Espaces Naturels Sensibles (ENS), Natura 2000 ou les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Il coopère également avec les directions départementales des territoires (DDT), la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée, les parcs nationaux et régionaux, les métropoles et les communes, en matière de connaissance, de gestion écologique et de conservation.

Le Conservatoire entretient des liens étroits avec les agences régionales de la biodiversité, les conservatoires d'espaces naturels (CEN), les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE), les syndicats de gestion de l'eau ou encore les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Les associations naturalistes et mycologiques sont également des partenaires privilégiés pour la valorisation des données et des connaissances sur la flore et la fonge. Le monde agricole et forestier occupe une place importante dans cette dynamique, notamment à travers des collaborations avec les chambres d'agriculture, l'Office national des forêts (ONF), la DRAAF ou encore les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), pour la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ou des diagnostics agroécologiques.

Enfin, le CBNMed développe de nombreux projets avec les universités et les centres de recherche, autour de thématiques liées à la biodiversité, au fonctionnement des écosystèmes ou au changement climatique. Ces partenariats contribuent à renforcer l'efficacité territoriale du conservatoire, au service d'une meilleure intégration de la biodiversité dans les politiques publiques et les pratiques locales.

REPRÉSENTATION DANS LES INSTANCES

En parallèle de son ancrage opérationnel, le CBNMed occupe une place centrale dans de nombreuses instances de gouvernance et dispositifs institutionnels régionaux, nationaux et internationaux. Ses experts siègent dans les Conseils scientifiques de structures partenaires telles que les conservatoires d'espaces naturels (CEN PACA), d'autres CBN (CBNA), les parcs naturels régionaux (PNR de Camargue, des Corbières-Fenouillèdes), les réserves naturelles nationales (RNN de Camargue, des Marais du Vigueirat, de la Plaine des Maures, de Sainte-Victoire), ainsi que la fédération des réserves naturelles catalanes ou les Comités scientifiques des ENS du département de l'Aude.

Le CBNMed est également représenté dans de nombreuses commissions et comités :

- *European VegÉtation Classification Committee* ;
- Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CNDPS) des Alpes-Maritimes et de l'Hérault ;
- Comités régionaux de la biodiversité (CRB) de Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'Occitanie ;
- Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Conseils d'administration et Comités d'orientation des Agences régionales de la biodiversité (ARB) ;
- Bureaux des observatoires régionaux de la biodiversité (ORB) ;
- Commissions régionales agroenvironnementales et climatiques (CRAEC) ;
- Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) d'Occitanie ;
- Communauté régionale Éviter-Réduire-Compenser (CRERCO) d'Occitanie ;
- Comités consultatifs et de pilotage du site du Bagnas ;
- Comités des administrateurs et de suivi régional des plateformes SINP de PACA et d'Occitanie.

À travers ces nombreuses implications, le CBNMed affirme son rôle d'expert de référence dans le domaine de la flore et de la conservation de la biodiversité méditerranéenne. Il entend consolider ce positionnement afin d'être systématiquement associé, lorsque cela est pertinent, à toutes les réflexions, évolutions et projets ayant un impact sur son territoire d'agrément. Cette présence stratégique vise à favoriser la mise en œuvre effective des politiques publiques, à garantir une diffusion active et accessible de la connaissance scientifique, et à stimuler l'émergence de projets partenariaux ambitieux, construits en adéquation avec les enjeux écologiques méditerranéens.

CONCLUSION DU VOLET ORGANISATIONNEL

Le Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMed) bénéficie d'une organisation et d'une gouvernance désormais bien structurées, portées par une direction renouvelée et un pilotage stratégique renforcé. Malgré un contexte institutionnel et budgétaire contraint, il a su maintenir un haut niveau d'implication dans ses missions et dans les dynamiques nationales et biogéographiques.

Pour les dix prochaines années, le CBNMed devra poursuivre ses efforts d'adaptation et d'innovation pour sécuriser ses moyens humains et financiers, tout en garantissant la qualité scientifique de ses actions. Il devra en particulier faire face à la saturation de ses effectifs, à la dépendance croissante aux financements extérieurs et aux contraintes liées au plafond d'emplois, qui limitent ses marges de manœuvre.

Les lignes directrices pour la période 2026-2035 seront les suivantes :

- Assurer la continuité et la montée en puissance des missions définies par l'agrément, en veillant à la cohérence entre programmation scientifique, réalités budgétaires et capacité opérationnelle ;
- Rechercher un équilibre durable entre diversification des ressources financières et renforcement des financements pérennes, permettant de sécuriser les fonctions essentielles du Conservatoire ;

- Renforcer l'organisation interne, la lisibilité des rôles et la gestion des ressources humaines, afin d'accompagner les évolutions d'équipe et maintenir une expertise de haut niveau ;
- Poursuivre et consolider ses collaborations aux échelles locales, régionales, nationale et internationale.

La gouvernance du CBNMed, en lien avec les instances du Parc national de Port-Cros, poursuivra son rôle d'orientation et de validation des priorités du Conservatoire. Le Comité stratégique interne, récemment mis en place, constituera un levier central pour articuler décisions opérationnelles et cohérence stratégique.

Enfin, le CBNMed continuera à jouer un rôle moteur dans les dynamiques inter-CBN à l'échelle méditerranéenne, en contribuant activement aux travaux du Conseil des CBN, des réseaux thématiques nationaux et en assurant sa mission de coordination biogéographique pour la zone méditerranéenne continentale.

Pour réussir ce nouveau cycle d'agrément, la montée en puissance attendue devra s'appuyer sur un investissement collectif constant, une gouvernance réactive, une ingénierie de projet maîtrisée, et une capacité affirmée à mobiliser les compétences nécessaires face aux enjeux croissants de conservation de la biodiversité végétale méditerranéenne.

Participants au séminaire annuel de botanique du CBNMed dans le Gard en 2025





PARTIE 3

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

VOLET SCIENTIFIQUE

Ce volet scientifique du projet d'établissement présente les objectifs à atteindre, les actions à réaliser et les indicateurs associés, selon les thématiques du cadre réglementaire, pour répondre collectivement aux enjeux de la décennie à venir.

MISSION 1

**DÉVELOPPER ET
AMÉLIORER LA
CONNAISSANCE
SUR LA FLORE ET
LA FONGE, LES
VÉGÉTATIONS ET
LES HABITATS,
AUX ÉCHELLES
TERRITORIALE,
NATIONALE ET
BIOGÉOGRAPHIQUE**



La mission de connaissance constitue le socle fondamental de l'action du CBNMed. Historiquement centrée sur la flore vasculaire rare et menacée, elle s'est progressivement élargie, à partir des années 2000, à l'ensemble de la flore, puis à d'autres groupes végétaux (bryophytes, characées), aux milieux naturels (végétations, habitats), et doit désormais inclure la fonge. Cette diversification s'est accompagnée d'un **effort constant de structuration méthodologique, d'intégration aux dynamiques nationales et de coordination avec les politiques publiques.**

Pour la **flore vasculaire**, le projet de la Flore de la France méditerranéenne continentale (2001-2014) a constitué un jalon fondateur pour le CBNMed, tant sur le plan de la clarification taxonomique que pour la constitution de son référentiel. Ce travail de fond, dont l'impact dépasse le seul cadre méditerranéen, a largement contribué à une vision modernisée et cohérente de la flore de France métropolitaine. Depuis, l'acquisition de données s'est poursuivie selon une logique d'inventaire permanent, appuyée sur un réseau actif de partenaires et collaborateurs. **Plus de 6,5 millions d'observations ont été collectées sur les trachéophytes (plus de 5 744 espèces)**, assurant une couverture de l'inventaire aujourd'hui jugée satisfaisante à l'échelle de la maille 5 × 5 km. L'enjeu principal devient désormais le contrôle de l'obsolescence des données, en particulier pour les espèces à fort enjeu de conservation, ainsi que l'amélioration des connaissances sur les taxons encore mal documentés.

La connaissance des **bryophytes** et des **characées** a également progressé rapidement : plus de 1 000 espèces de bryophytes et 38 espèces de characées sont actuellement recensées. La couverture spatiale du territoire d'agrément reste cependant inégale et doit encore être consolidée.

Concernant les **végétations et les habitats naturels**, un important travail de compilation et d'échantillonnage a été engagé, mais de larges pans du territoire d'agrément demeurent insuffisamment documentés. La formalisation des unités de végétation, notamment la description d'unités encore inédites dans la nomenclature phytosociologique, constitue un objectif prioritaire, en lien avec l'alimentation du Catalogue national des végétations de France (porté par l'OFB, le MNHN et le réseau des CBN).

S'agissant de la **fonge**, tout reste à construire. Plus de 4 000 espèces ont été recensées à ce jour (dont environ 1 967 lichens), mais la couverture est encore très lacunaire. Cette situation s'explique par le manque de compétences internes et de moyens humains qui sont limités par le plafond d'emploi. La stratégie du CBNMed reposera donc sur la mobilisation de réseaux associatifs spécialisés, la construction de référentiels partagés et le développement progressif de projets coopératifs.

Initialement centrée sur les espèces, **la mission de connaissance a également élargi son spectre au fil du temps, depuis les gènes jusqu'aux écosystèmes, grâce à de nombreux partenariats avec des structures scientifiques et de recherche.** Cette diversité de niveaux d'organisation du vivant, intégrée dans la structuration du système d'information métier du CBNMed (SIMETHIS), alimente aujourd'hui les différentes missions de l'établissement et contribue à répondre aux objectifs de préservation, de conservation et de restauration de la biodiversité, en particulier dans le contexte du changement global. Sa poursuite permettra une meilleure compréhension des enjeux auxquels nous sommes confrontés.

L'ensemble de cette stratégie d'acquisition de connaissance poursuit un objectif global : **réduire les lacunes, produire une information valide et actualisée, exploitable et mobilisable sans délais**, pour guider les politiques de conservation, améliorer l'efficacité des actions publiques, et répondre aux enjeux des stratégies nationales actuelles et à venir (SNB 2030, Plan biodiversité 2018, Schéma directeur biodiversité terrestre, Plan national de restauration de la nature, etc.).

1.1. INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE, ET SURVEILLANCE DE LA FLORE SAUVAGE, DE LA FONGE, DES VÉGÉTATIONS, ET DES HABITATS

Le CBNMed déploie une stratégie intégrée d'acquisition de connaissances fondée sur trois leviers complémentaires : l'animation d'un réseau élargi de correspondants, un inventaire permanent à différentes échelles biologiques et spatiales, et des inventaires ciblés répondant à des enjeux prioritaires. Pour les dix prochaines années, cette dynamique sera amplifiée par le développement et la structuration de dispositifs d'observation des tendances, le renforcement des projets inter-CBN et l'appui à des démarches collectives d'amélioration des référentiels. Elle s'appuiera également sur des outils numériques mutualisés et une démarche de synergie croissante avec le monde associatif, scientifique et des gestionnaires d'espaces.

1.1.1. ANIMATION D'UN RÉSEAU DE CORRESPONDANTS SUR LA CONNAISSANCE DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS SUR LE TERRITOIRE D'AGRÉMENT

Le CBNMed anime un important réseau de correspondants, bénévoles et professionnels. Cette animation est assurée principalement par 4 référents thématiques sur la flore vasculaire, les bryophytes et les végétations, répartis dans les 3 sites d'implantation. Cette animation sera poursuivie et renforcée tout au long de la période d'agrément, en s'appuyant notamment sur :

- **L'accompagnement des correspondants** sur la connaissance de la flore et les végétations du territoire d'agrément, en particulier pour la détermination des espèces et des associations végétales ;
- **La mise à disposition d'outils** de saisie sur le terrain et en ligne, génériques ou thématiques (EVEE, suivis, etc.). Les alertes automatisées, ainsi que les retours des validateurs du CBNMed aux observateurs, contribuent à la montée en compétences des correspondants ;
- **Le développement d'outils de communication** numériques dédiés au réseau (plateforme thématique dédiée, liste de diffusion), permettant une communication rapide et ciblée sur les découvertes récentes, les espèces et les végétations à rechercher, etc. ;
- **L'organisation de rencontres** sur le terrain avec les correspondants. Le traditionnel séminaire annuel de botanique, qui mobilise depuis 2002 pendant cinq jours les équipes du CBNMed et de nombreux collaborateurs, dans l'un des départements du territoire d'agrément, sera maintenu.

Des spécificités se dégagent selon les compartiments biologiques :

Flore vasculaire

Le réseau conséquent fera l'objet d'une animation soutenue, selon les principaux axes de travail suivants :

- Renforcer la communication (informations régulières, partage de synthèses et référentiels) ;
- Développer la publication annuelle des découvertes du réseau ;
- Soutenir les projets d'atlas départementaux de la flore patrimoniale en Occitanie, en lien avec les associations locales ;
- Développer la contribution du monde associatif aux projets du CBNMed (dispositif de surveillance STEMFLORE, focus espèces disparues, détection et surveillance des EVEE, etc.).

Bryoflore

Le réseau est relativement limité sur le territoire du CBNMed. L'enjeu principal sera de dynamiser ce collectif par des temps d'échanges réguliers et la valorisation des productions. Le CBNMed pilotera la rédaction d'un article scientifique annuel présentant les découvertes majeures de l'année.

Fonge

Le réseau associatif est actif, indépendamment des CBN. Un partenariat est formalisé depuis 2021 avec l'Association française de lichénologie (AFL), et la convention cadre avec la Fédération des Associations mycologiques Méditerranéennes (FAMM) est en cours de reconduction. Sans bouleverser les dynamiques existantes, le CBNMed ambitionne, sous réserve de moyens pérennes complémentaires, de développer progressivement l'animation du monde associatif et des experts locaux sur cette thématique au cours des dix prochaines années, selon les axes de travail suivants :

- Centralisation et valorisation des données produites, avec sensibilisation des acteurs à la collecte et à la structuration de l'information ;
- Co-construction d'une procédure de validation des données ;
- Appui au montage de projets de connaissance dans le cadre d'appels à projet ou de demandes de subvention ciblées ;
- Création d'un fonds interne dédié au financement d'études ciblées, ouvert aux contributions annuelles du monde associatif et des experts indépendants.

Characées

Le réseau reste relativement limité et la formation des collaborateurs reste un enjeu. Cependant, les informations et les données d'observations parviennent au CBNMed de manière satisfaisante depuis la publication en 2015 du Guide des Characées de France méditerranéenne, auquel le CBNMed a apporté un appui technique.

Végétations

Ce réseau, de nature sensiblement différente, comprend une part importante de professionnels. Un collectif phytosociologique, créé en 2023 à l'initiative du CBNMed, sera développé en priorité autour d'échanges et de rencontres de terrain pour une transmission des méthodologies d'inventaire des végétations. La mise à disposition de référentiels et le partage des lacunes de connaissance (territoriales ou typologiques) inciteront au retour d'information vers le CBNMed.

Principales actions :

1. Maintien et développement d'une animation soutenue des réseaux flore et bryoflore ;
2. Lancement de journées de rencontre et d'échanges pour le collectif phytosociologique ;
3. Développement des relations avec les associations et correspondants mycologiques et lichénologiques ;

Indicateurs : Nombre de données transmises par le réseau ; Nombre de sorties réalisées ; Nombre d'abonnés à la liste d'information.

1.1.2. INVENTAIRES DE LA FLORE SAUVAGE, DE LA FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE D'AGRÈMENT DANS LE CADRE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

L'inventaire général du patrimoine naturel végétal constitue au CBNMed un socle stratégique et préalable contribuant à l'ensemble des autres missions d'intérêt général. Il alimente les actions de connaissance, d'évaluation et de conservation, le suivi de l'évolution de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats naturels et la spatialisation des enjeux de biodiversité.

L'inventaire est une partie intégrante de la stratégie d'acquisition des connaissances qui décline des objectifs et méthodes propres à chaque compartiment biologique. Il repose principalement sur un inventaire général

permanent, ou semi-standardisé, qui vise une couverture homogène, actualisée et exhaustive du territoire d'agrément. L'approche repose sur un maillage spatial cohérent avec les capacités opérationnelles :

- 5 × 5 km pour la flore vasculaire ;
- 10 × 10 km pour les bryophytes, les végétations et les habitats naturels ;
- Une résolution à définir pour la fonge mais certainement plutôt sur une entrée par grands types de biotopes.

Flore vasculaire

Fort de plus de 30 ans d'expérience, le CBNMed dispose aujourd'hui d'une mobilisation quasi exhaustive des données historiques, d'un accès fluide aux données contemporaines des partenaires, d'un réseau structuré et actif de contributeurs et d'experts.

Ces atouts permettent le **maintien d'un catalogue de référence des taxons présents sur le territoire d'agrément, actualisé en temps réel au sein du système d'information SIMETHIS**, et le pilotage d'un inventaire homogène et pérenne à la maille 5 x 5 km. La connaissance de la flore vasculaire est ainsi en voie de consolidation.

Néanmoins, les évaluations réalisées dans le cadre des Listes rouges régionales et nationale montrent qu'environ 10 % des espèces restent méconnues. Une démarche spécifique, initiée depuis 2017, vise à mieux intégrer ces espèces à l'inventaire permanent.

L'activité d'inventaire pour les dix prochaines années se concentrera sur quatre axes de travail :

- Maintenir une pression d'inventaire suffisante pour éviter l'obsolescence des données (taxonomique et temporelle) ;
- Identifier finement les lacunes taxonomiques et

spatiales et engager les études pour les combler (cf. section 1.1.3.) ;

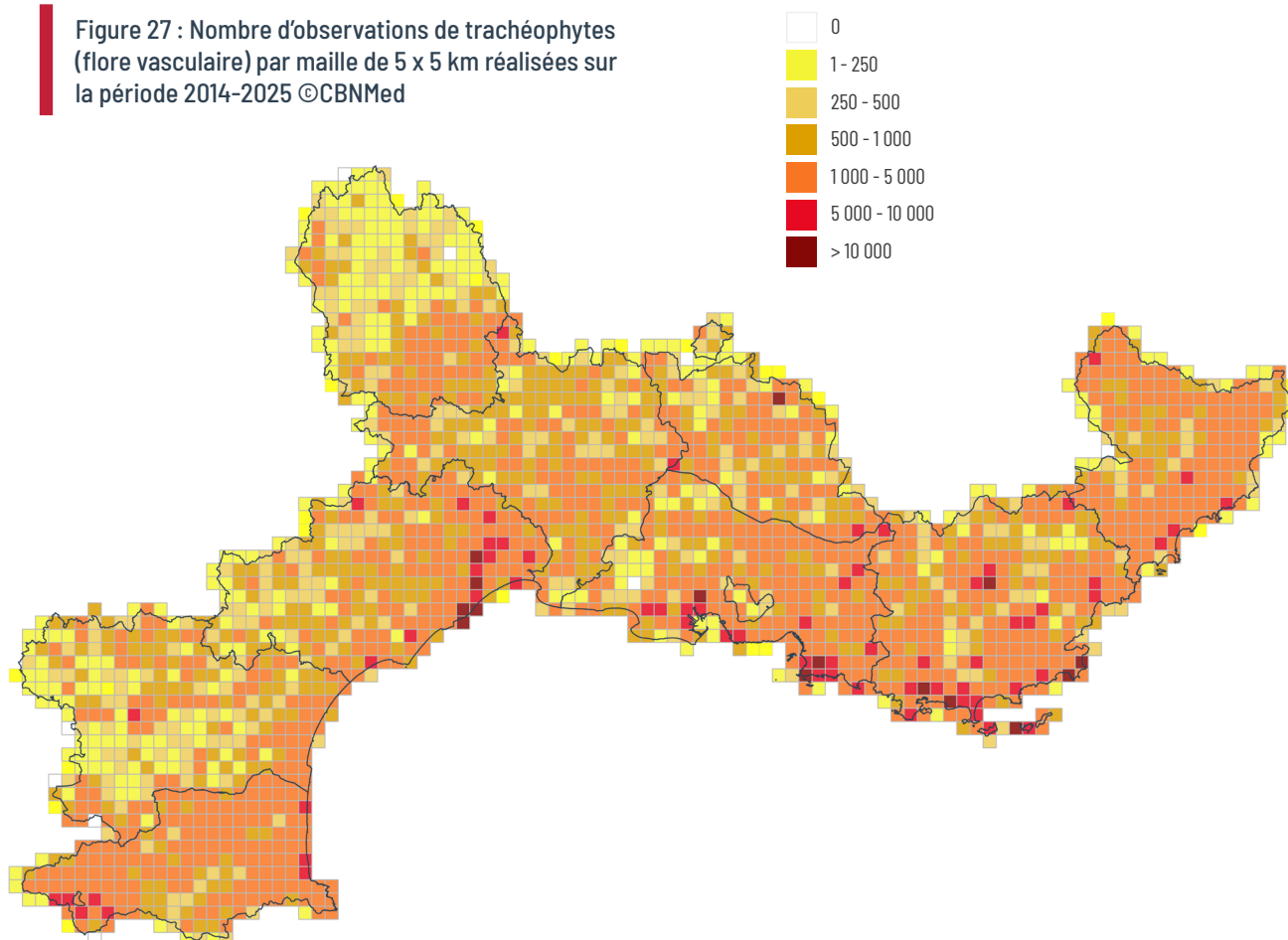
- Contribuer à la mutualisation des objectifs entre l'inventaire général et l'évaluation de l'état et des tendances des espèces à l'échelle nationale en déployant le dispositif STEMFLORE des CBN (cf. section 1.1.6.). L'objectif idéal dans STEMFLORE d'un inventaire annualisé de 50 mailles de 5 x 5 km ne pourra être mise en œuvre qu'avec des moyens financiers et humains complémentaires ;
- Poursuivre les objectifs des réseaux de surveillance, y compris ceux liés à la détection des plantes exotiques échappées des milieux cultivés et des jardins.

Bryophytes

Longtemps marginalisée en contexte méditerranéen, la bryologie est intégrée aux missions du CBNMed depuis le début des années 2010. Malgré des moyens limités (1 expert depuis 2012, 2 depuis 2023), l'inventaire progresse, avec un dépouillement bibliographique conséquent.

Des lacunes significatives subsistent, notamment dans des départements historiquement peu prospectés (Vaucluse, Gard, Aude, Var), et une part importante des taxons cités historiquement reste à confirmer.

Figure 27 : Nombre d'observations de trachéophytes (flore vasculaire) par maille de 5 x 5 km réalisées sur la période 2014-2025 ©CBNMed



Les contraintes spécifiques du compartiment (complexité de détermination, besoin de matériel de laboratoire, communauté réduite) appellent à une approche progressive et réaliste, fondée sur la consolidation taxonomique et un échantillonnage raisonné à la maille 10 × 10 km.

Axes de travail :

- Réaliser des inventaires généraux ciblant milieux et secteurs encore lacunaires ;
- Mutualiser les inventaires généraux et ciblés (cf. section 1.1.3.) autour de taxons ou territoires à enjeu (ZNIEFF, ENS, ABC, etc.) ;
- Mobiliser un fonds interne pour financer des études ponctuelles, ouvertes à la participation associative et indépendante.

La mise en œuvre d'un inventaire plus standardisé (échantillonnage régulier orienté) nécessitera des moyens supplémentaires et une pérennisation des compétences internes.

Fonge

La connaissance de la fonge repose essentiellement sur le travail d'un réseau associatif structuré (Association Française de Lichénologie ; associations mycologiques fédérées autour de la Fédération des Associations Mycologiques Méditerranéennes, etc.) et quelques études ponctuelles. Intégrée en 2021 aux missions des CBN, cette thématique reste encore peu investie par le CBNMed, faute de possibilité de recrutement (plafond d'emploi).

Le CBNMed concentrera ses efforts sur les groupes actuellement les plus accessibles :

- Lichens (principalement ascomycètes et basidiomycètes symbiotiques) ;
- Champignons classiques (Fungi) ;
- Mycètes amiboïdes (Mycetozoa).

D'autres groupes (ex. oomycètes) pourraient être envisagés ultérieurement dans un cadre à définir.

Les développements à venir, sous réserve de moyens, suivront les axes suivants :

- Structurer une dynamique de centralisation des connaissances (cf. sections 1.1.1. et 1.1.4.) ;
- Construire des catalogues régionaux et départementaux (cf. section 1.3.1.) ;
- Développer les compétences internes en lichénologie et mycologie ;
- Ouvrir une réflexion méthodologique sur les modalités spécifiques de l'inventaire fonge (stratification, résolution chorologique, etc.).

Le déploiement de cette stratégie dépendra de la création de deux postes spécialisés, conditionnée à des financements encore à identifier.

Characées

Groupe aquatique peu diversifié, les characées présentent un bon niveau de connaissance sur le territoire d'agrément. Mais leur inventaire reste hétérogène et nécessite un renforcement de la pression d'échantillonnage. Il est actuellement intégré à celui de la flore vasculaire. L'apport des techniques mobilisant l'ADN environnemental (ADNe) mériterait d'être évalué sur ce taxon, notamment pour surmonter les difficultés de détection liées à leur phénologie éphémère et à leur détermination souvent complexe.

Végétation – Habitats naturels

Au cours de la dernière décennie, le CBNMed s'est doté des outils nécessaires au développement d'une stratégie d'inventaire de long terme sur les végétations et les habitats naturels, notamment grâce à la centralisation des données et à la participation à des programmes nationaux tels que CarHab (finalisation en 2026).

Si les fondements de la connaissance sont solides, le référentiel syntaxonomique doit encore être consolidé (cf. section 1.3.1.), tout comme les catalogues des unités de végétation et d'habitats naturels. Certains territoires, notamment en Occitanie, restent insuffisamment couverts et justifient de privilégier des approches ciblées (cf. section 1.1.3.).

Les principaux axes de travail seront :

- Viser une couverture homogène et actualisée du territoire d'agrément à la maille 10 × 10 km ;
- Consolider le référentiel typologique (cf. section 1.3.1.) ;
- Développer la cartographie prédictive pour compléter à moindre coût l'acquisition de données sur de grands secteurs (cf. section 1.1.5.).

Principales actions :

1. Homogénéisation de l'inventaire général de la flore vasculaire et des végétations et contrôle de l'obsolescence des données ;
2. Renforcement de l'inventaire des bryophytes ;
3. Déploiement de l'inventaire STEMFLORE ;
4. Définition du cadre méthodologique pour l'inventaire de la fonge ;
5. Etude expérimentale sur l'apport des techniques d'ADNe (ex. characées).

Indicateurs : Nombre de données produites ;
Nombre de relevés phytosociologiques réalisés ;
Nombre de mailles inventoriées.

1.1.3. INVENTAIRES DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS CIBLÉS SUR DES SECTEURS SPÉCIFIQUES OU POUR DES BESOINS PARTICULIERS, NOTAMMENT LES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

Des inventaires ciblés sont régulièrement menés par le CBNMed, soit à son initiative, soit en réponse aux sollicitations de ses partenaires, et notamment les collectivités et services de l'État. Intégrés aux stratégies de connaissance, de conservation de la flore et des milieux naturels et semi-naturels et celles relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE), ces inventaires visent principalement les objectifs suivants :

- Confirmer ou infirmer la présence de taxons ou de végétations nouvellement signalés (mise à jour des catalogues) ;
- Améliorer les connaissances sur des taxons ou végétations peu documentés, notamment ceux classés « données insuffisantes » (DD) dans les listes rouges ;
- Comblent des lacunes territoriales en matière de connaissance ;
- Répondre à des enjeux identifiés dans le cadre des stratégies de conservation de la flore et des milieux naturels ;
- Répondre aux besoins de veille sur les espèces végétales exotiques dans le cadre des stratégies régionales relatives aux EVEE ou aux révisions des listes nationales et européennes.

Par ailleurs, le CBNMed accompagne ses partenaires dans des projets spécifiques (mise en œuvre des politiques publiques (ABC), expertises diverses, etc.). La multiplication de ces projets au cours des dix dernières années a fortement développé les inventaires ciblés, parfois au détriment d'une approche plus homogène sur le territoire d'agrément. **Une vigilance particulière sera maintenue au cours des dix prochaines années pour préserver un équilibre entre des sollicitations multiples, souvent à court terme, et le développement d'une stratégie de connaissance globale et cohérente à l'échelle du territoire d'agrément.** L'orientation et le choix d'implication du CBNMed dans les projets constituera le principal levier pour maintenir cet équilibre.

Plusieurs axes de travail spécifiques sont identifiés pour les dix prochaines années :

- **Focus sur les espèces présumées disparues :** un effort particulier sera consacré à la recherche d'espèces de la flore vasculaire et de bryophytes présumées disparues sur le territoire d'agrément (non revues depuis plus de 100 ans). L'objectif est de mettre en œuvre chaque année (pour 1 à 3 espèces) les moyens nécessaires (recherches en herbier, mobilisation des réseaux, prospections ciblées) pour tenter de les retrouver ou, à défaut, de documenter

leur disparition définitive (catégorie RE des listes rouges).

- **ZNIEFF :** la mise à jour en continu des bordereaux ZNIEFF, menée en coordination avec les acteurs régionaux des deux régions, se poursuivra avec l'actualisation régulière des données floristiques et habitats. Elle continuera d'inclure progressivement les données d'observations sur les bryophytes et les lichens.
- **Bilans stationnels** (taxons et végétations) : méthode d'inventaire spécifique essentielle au déploiement des stratégies de conservation de la flore, comme celle des milieux naturels. La mise en œuvre s'inscrit dans la durée et met à contribution le réseau RESEDA-Flore.
- **Lacunes de connaissance sur les végétations :** bien moins homogène que celui de la flore vasculaire, l'état de l'inventaire phytosociologique appelle un effort ciblé sur les secteurs les plus lacunaires, pré-identifiés et priorisés par une analyse de l'état des connaissances actuelles et les caractéristiques écologiques du territoire d'agrément.
- **Séminaire annuel de botanique :** organisé depuis plus de vingt ans, cet événement mobilise durant cinq jours l'ensemble des équipes du Conservatoire, de nombreux correspondants et partenaires locaux pour réaliser un inventaire approfondi sur un secteur du territoire d'agrément peu documenté. L'objectif est de maintenir annuellement ce temps fort qui intègre une dimension de cohésion et de réflexions collectives.

Principales actions :

1. Comblement progressif des lacunes de connaissances sur les taxons ou végétations peu documentés, notamment ceux classés « données insuffisantes » (DD) dans les listes rouges ou considérés disparus ;
2. Réalisation de bilans stationnels pour les espèces, habitats ou végétations à enjeux ;
3. Inventaires généraux sur des sites pré-identifiés à enjeux de connaissance ou de conservation ;
4. Organisation d'un séminaire annuel de botanique.

Indicateurs : Nombre d'inventaires spécifiques réalisés ; Nombre d'espèces, de végétations ou d'habitats étudiés ; Nombre de bilans stationnels réalisés ; Nombre de rapports d'expertise produits ; Nombre de participants au séminaire annuel.

1.1.4. VEILLE DOCUMENTAIRE, DÉPOUILLEMENT ET ANALYSE DE LA BIBLIOGRAPHIE CONCERNANT LA FLORE SAUVAGE, LA FONGE, LES VÉGÉTATIONS ET LES HABITATS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE D'AGRÈMENT

Des inventaires ciblés sont régulièrement menés pour répondre à la stratégie scientifique du CBNMed (cf. section 1.3.3.). Elle s'appuie principalement sur le portail documentaire mutualisé des CBNA, CBNMed et CBNC (cf. section 1.4.2.), sur l'accès à des fonds spécialisés tels que la Bibliothèque botanique et phytosociologique de France (CBN de Bailleul), ainsi que sur l'accès croissant à des publications historiques ou contemporaines via les plateformes de référencement en ligne.

Elle s'articule autour de deux approches complémentaires :

1. Les nouveautés bibliographiques, identifiées grâce à :
 - Des réseaux thématiques à différentes échelles (locale, nationale et internationale);
 - Des alertes personnalisées (*Google Scholar*, revues spécialisées, etc.);
 - Le suivi hebdomadaire des nouvelles références intégrées dans le portail documentaire mutualisé.
2. Les références anciennes ou la littérature grises identifiées par :
 - Le dépouillement systématique de sommaires de certaines revues ;
 - Des recherches approfondies menées par le Conservatoire dans le cadre de projets spécifiques.

La veille continuera d'être assurée collectivement par les chargés de mission des pôles Connaissance et Conservation, qui identifient les sources bibliographiques pertinentes à dépouiller. Celles-ci sont ensuite hiérarchisées, saisies et intégrées au système d'information sous la coordination des référents thématiques.

En l'absence de poste spécifiquement dédié, la saisie mobilisera les personnels d'appui (volontaires en service civique, stagiaires), des renforts temporaires ponctuels et, dans le cadre des projets, directement les chargés de mission concernés.

Quelques spécificités se dégagent selon les compartiments biologiques :

Flore vasculaire

La majorité des références historiques et contemporaines a d'ores et déjà été dépouillée. La saisie se poursuivra en priorité sur les publications récentes comportant des nouveautés taxonomiques, et plus ponctuellement sur des références anciennes de moindre importance, dans une logique d'archivage.

Deux nouveaux axes de travail seront toutefois suivis au cours des dix prochaines années :

- **Le dépouillement prioritaire des publications apportant des données cytologiques**, notamment la géolocalisation des comptages chromosomiques publiés, en lien avec l'objectif de développement de la connaissance cytogénétique sur le territoire d'agrément ;
- **Le dépouillement ciblé de références prélinéennes pour certains taxons**, afin de mieux documenter l'ancienneté de leur présence et d'affiner leur statut d'indigénat.

Bryoflore

L'essentiel des références est déjà traité. Les dernières lacunes (références anciennes) seront comblées, et une veille ponctuelle sera maintenue pour les nouveautés.

Fonge

La bibliographie, très abondante, n'en est qu'au stade initial de traitement, mené à ce jour via des projets spécifiques. Ce travail, essentiel à l'élaboration des catalogues lichéniques et mycologiques, nécessite des moyens importants encore non assurés. La redondance avec des travaux existants devra être évaluée, notamment avec le Catalogue des lichens et champignons lichénicoles de France métropolitaine (Roux *et al.*, 2025).

Végétations

Le dépouillement phytosociologique (relevés) est quasi complet pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur mais reste à enrichir pour l'Occitanie. La priorité (à cinq ans) porte sur les références historiques manquantes pour ce territoire.

Principales actions :

1. Poursuite de la veille bibliographique et du dépouillement pour les données prioritaires sur la flore (informations cytologiques), les bryophytes et les végétations ;
2. Référencement et dépouillement orienté de la bibliographie sur la fonge en vue de la constitution des catalogues.

Indicateurs : Nombre de sources bibliographiques dépouillées ; Nombre de données bibliographiques dépouillées par compartiment biologique.

1.1.5. CARTOGRAPHIE DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS DANS LE CADRE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

Le CBNMed bénéficie d'une longue expérience en matière de cartographie des végétations et des habitats naturels, conduite principalement sur des espaces naturels remarquables de tailles très variées : espaces naturels sensibles, sites Natura 2000, projets ABC, parcs nationaux, parcs naturels régionaux. Évitant de se positionner sur le volet concurrentiel, le CBNMed ne réalise aujourd'hui plus que très ponctuellement des cartographies Natura 2000, privilégiant le conseil et l'appui aux opérateurs et leurs prestataires sur les volets typologiques et méthodologiques.

Le positionnement actuel vise à **répondre aux besoins croissants de l'État, des collectivités territoriales et des gestionnaires d'espaces naturels** à travers une approche structurée en deux volets complémentaires :

- **Cartographies expertes** : mises en œuvre de manière ponctuelle sur des territoires à forts enjeux écologiques, elles mobilisent une expertise de terrain approfondie selon une méthode classique ou hybride incluant des volets de modélisation. Elles visent à développer la connaissance sur des secteurs ou végétations méconnues et éclairer la gestion écologique des milieux et l'évaluation de leur sensibilité locale au changement climatique.
- **Cartographies prédictives** : déployées à large échelle (département, région), elles reposent sur des modèles prédictifs intégrant des approches d'intelligence artificielle (*machine learning, deep learning*) et mobilisent l'expertise et les données du CBNMed. Elles visent à éclairer les politiques publiques d'aménagement du territoire et à alimenter les grandes orientations nationales (stratégie de création d'aires protégées, plans de restauration, etc.). Dans ce cadre, la finalisation et la poursuite du programme CarHab constitue une priorité nationale. Des expérimentations méthodologiques ponctuelles pourront être menées en parallèle.

Ces travaux s'inscrivent par ailleurs pleinement dans les dynamiques de production de référentiels robustes (cf. section 1.3.1.), de centralisation et de structuration des données sur les végétations et habitats au sein du système d'information du CBNMed (cf. section 1.3.4.), garantissant leur valorisation, leur accessibilité et leur interopérabilité. Ils alimenteront directement le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), tout en constituant un support essentiel aux partenariats de recherche, notamment pour la modélisation des distributions, la compréhension des dynamiques de végétation ou le développement d'indicateurs de diagnostic et de suivi.

Principales actions :

1. Finalisation et accompagnement des travaux d'évaluation et d'amélioration de la cartographie prédictive des habitats naturels et semi-naturels de France (CarHab) ;
2. Réalisation de cartographies expertes sur des territoires à enjeux ou méconnus ;
3. Accompagnement et appuis aux partenaires finançant la réalisation de cartographies.

Indicateurs : Nombre de départements couverts (CarHab) ; Nombre et liste des travaux de cartographies de végétations et d'habitats produits ; Surfaces cartographiées par le CBN ; Surface totale cartographiée pour le TAG.



Suivi du *Plantaginon crassifoliae*
© M.LE BERRE

1.1.6. SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS AINSI QUE DES ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

S'inscrivant dans le cadre général de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 et dans le programme national de surveillance de la biodiversité terrestre lancé en 2023, **le CBNMed développe des dispositifs de suivi pour répondre prioritairement aux obligations de rapportage européen et aux objectifs du nouveau Règlement européen sur la restauration de la nature.** Il contribue également à la documentation scientifique des effets des changements globaux sur la flore et les milieux naturels. Ce positionnement, développé progressivement au cours des 10 dernières années, est amené à prendre de l'importance.

L'action du CBNMed s'inscrira prioritairement dans **le déploiement du réseau national de surveillance de la biodiversité terrestre** piloté par l'OFB, à travers sa participation active aux groupes de travail nationaux et la mise en œuvre de dispositifs nationaux sur son territoire d'agrément, à l'image du suivi des milieux dunaires lancé en 2025. Les données validées issues de ces dispositifs seront partagées via le SINP et valorisées entre autres dans les Observatoires Régionaux de la Biodiversité (ORB). Quatre grands périmètres d'action sont identifiés :

Des observatoires des changements globaux

En partenariat avec la recherche, le CBNMed maintiendra son engagement dans des dispositifs inter-espèces et interdisciplinaires (ex. ORCHAMP, i3REF, SAINTOBS, GLORIA) visant à comprendre les réponses de la biodiversité aux changements climatiques et aux pressions d'usage, à l'échelle de sites ou de territoires cibles. Il y contribuera par son expertise, l'appui aux suivis floristiques et un soutien logistique adapté.

Un observatoire général basé sur les inventaires

L'inventaire permanent du CBNMed, à l'instar de ceux des autres CBN, a permis de constituer une base de millions d'observations sur la flore vasculaire, collectées selon un échantillonnage par mailles de 5 à 10 km. Le CBNMed poursuivra son implication dans le projet STEMFLORE (cf. section 1.1.2.), qui propose un cadre méthodologique renforcé pour analyser ces données (notamment via la méthode Frescalo) et détecter les tendances temporelles. Parallèlement, des travaux de valorisation scientifique (exploitation des données, production d'indicateurs) seront consolidés pour alimenter les observatoires et répondre aux attentes des partenaires. Développer une approche similaire pour les bryophytes n'est actuellement pas envisageable sans évolution des moyens.

Des observatoires ciblés sur des espèces, des végétations ou des habitats à enjeux

Le CBNMed développe et continuera de développer des dispositifs de suivi à long terme sur des espèces ou habitats à forts enjeux patrimoniaux ou réglementaires, ou sensibles au changement climatique, en cohérence avec les priorités définies par les stratégies de conservation, les attentes nationales et communautaires, et les dynamiques collectives déjà en place (RESEDA-Flore, Flore Sentinelle). Il veillera à une mutualisation des moyens en s'appuyant sur les réseaux d'acteurs structurés pour leur mise en œuvre.

Des observatoires ciblés sur les populations d'espèces pour mieux comprendre le rôle des microrefuges

En partenariat avec la recherche, le CBNMed maintiendra son engagement dans la mise en œuvre de protocoles de suivis floristiques mis en place au sein des différentes stations en situation de microrefuges actuels, caractérisées par des conditions microclimatiques favorables à la survie de populations en périphérie de leur aire de répartition. Ces zones de faibles surfaces pourraient jouer un rôle clé dans la persistance des populations face aux conséquences du changement climatique.

Le CBNMed veillera attentivement à une rationalisation des efforts de suivi, en tenant compte de ses capacités opérationnelles et notamment de la forte sollicitation de son nombre limité d'experts pour un éventail croissant de missions. L'élargissement souhaitable de la surveillance à de nombreux habitats naturels ainsi qu'à d'autres groupes biologiques, tels que la fonge ou les bryophytes, impliquera une priorisation des actions, le développement de partenariats spécialisés et la mobilisation de moyens adaptés. Le Conservatoire ne pouvant assumer seul un tel déploiement à large échelle.

Principales actions :

1. Dimensionnement et déploiement, en articulation avec le réseau RESEDA-Flore, de dispositifs de suivis sur les espèces prioritaires de la directive Habitats-Faune-Flore présentes sur le territoire d'agrément ;
2. Contribution au suivi d'habitats d'intérêt communautaires : phase de dimensionnement et recherche de relais opérationnels, plus ponctuellement mise en œuvre de suivis à long terme sur des végétations ou habitats prioritaires ;
3. Montée en puissance dans la mise en œuvre du protocole STEMFLORE ;
4. Maintien de l'appui et de la contribution du CBNMed à des dispositifs portés par la recherche scientifique ;
5. Amélioration des métadonnées et de l'identification des jeux de données issus de suivis dans le transfert vers le SINP.

Indicateurs : Nombre d'espèces, végétations ou habitats suivis ; Nombre de dispositifs auxquels le CBNMed contribue.

1.1.7. SURVEILLANCE DE L'APPARITION ET DE L'ÉVOLUTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Depuis plus de vingt ans, le CBNMed assure une veille continue sur l'apparition et le développement des espèces exogènes, au sens large, et plus particulièrement des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE). Cette mission est formalisée dans les deux **Stratégies régionales relatives aux EVEE, co-pilotées par le CBNMed : celle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec le CBNA (2014, mise à jour en 2025) et celle de la région Occitanie en partenariat avec le CBNPMP (2023).**

Cette veille s'appuie sur plusieurs leviers :

- L'inventaire général de la flore ;
- La collecte, la mise à disposition d'outils de saisie, la **centralisation**, la **validation** et la **diffusion** des données ;
- L'**expertise des agents** pour l'identification des taxons nouvellement signalés et l'évaluation des risques ;
- L'animation de la **plateforme INVMEDE-Flore** dédiée à cette thématique ;
- L'information **régulière des différents acteurs du territoire d'agrément** en lien avec cette thématique (gestionnaires d'espaces naturels, État et collectivités, élus et décideurs, socioprofessionnels).

Ces actions seront poursuivies au cours des dix prochaines années, en cohérence avec les orientations définies par les stratégies régionales EVEE en tenant compte des moyens.

Principales actions :

1. Animation des stratégies régionales EVEE et participation à la mise en œuvre des actions recensées dans les plans d'actions ;
2. Évaluation des risques sur les espèces nouvellement détectées ;
3. Mise à jour des listes d'espèces EVEE à différentes échelles spatiales ;
4. Maintien et amélioration de la plateforme INVMEDE-Flore pour la diffusion et le recueil d'informations ;
5. Contribution aux réseaux national et européen relatifs aux EVEE.

Indicateurs : Nombre d'évaluations de risques ; Mises à jour du catalogue des espèces exogènes du territoire d'agrément.

1.1.8. INITIATION ET MISE EN PLACE DE RÉSEAUX DE SUIVIS PERMANENTS DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS

Depuis 2018, le CBNMed anime le réseau d'acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne, RESEDA-Flore qui a pour objectif de mutualiser les connaissances, les compétences et les expériences de ses membres sur la zone biogéographique méditerranéenne (cf. section 3.1.1.). Grâce à cette coopération, les membres de RESEDA-Flore développent des dispositifs de référence et des outils pour le suivi de la flore, des végétations et des habitats méditerranéens, à destination des gestionnaires d'espaces naturels, des collectivités et des services de l'État, formalisé par un [glossaire partagé](#). Les protocoles de suivi et la cartographie des dispositifs en place sont accessibles sur la plateforme RESEDA-Flore, et sont réalisés en lien avec les stratégies de conservation déployées.

En lien avec les objectifs décrits dans la section 1.1.6., la mise en œuvre des dispositifs de suivi à travers le réseau RESEDA-Flore devraient s'accroître afin de poursuivre la mutualisation des moyens et des expertises de chaque partenaire.

Le CBNMed participera au déploiement de plusieurs dispositifs de suivis permanents en lien avec :

- La mise en place de **dispositifs de surveillance de la biodiversité terrestre** (cf. section 1.1.6.);
- **L'Observatoire national des prairies**, initié dans le cadre du programme PRéSur (cf. section 3.1.7.);
- La **contribution à des dispositifs déployés à l'échelle internationale** au niveau des massifs ou de la zone biogéographique méditerranéenne ;
- Une **veille des dispositifs existants et portés par les réseaux partenaires** (PIM, GENMEDA, Flore Sentinelle) et les organismes scientifiques nationaux et internationaux (cf. section 3.1.1.).

Le CBNMed veillera attentivement à une **rationalisation des efforts de suivi, en tenant compte de ses capacités opérationnelles et en suivant les plans d'actions associés** aux stratégies de conservation mises en œuvre pour la flore et les milieux naturels et semi-naturels et ce d'autant plus que les actions coordonnées par le réseau sont aujourd'hui portées par du personnel non permanent sur les 2 régions. Il s'appuiera notamment sur le réseau des acteurs pour mettre en place ces suivis et organisera leur formation pour la mise en œuvre des protocoles.

Principales actions :

1. Poursuite de l'animation du réseau RESEDA-Flore ;
2. Maintien et amélioration de la plateforme RESEDA-Flore pour la diffusion et le recueil d'informations ;
3. Amélioration des métadonnées et l'identification des jeux de données issus de suivis dans le transfert vers le SINP.

Indicateurs : Nombre d'espèces, végétations ou habitats suivis ; Nombre de dispositifs auxquels le CBNMed contribue.

1.2. PRODUCTION DE STRATÉGIES, DE MÉTHODES ET PROTOCOLES

1.2.1. ÉLABORATION ET ANIMATION DE STRATÉGIES NATIONALE ET TERRITORIALE ET PARTICIPATION À DES RÉSEAUX THÉMATIQUES RELATIFS À LA CONNAISSANCE ET LA CONSERVATION DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS

Disposant d'une équipe réduite et face à la grande richesse de son territoire d'agrément, **l'élaboration et l'animation de stratégies relatives à la connaissance ou à la conservation de la flore, des végétations et des habitats ont été rapidement identifiées comme une nécessité et initiées dès 2014**. Initialement développées à des échelles régionales ou de territoires biogéographiques plus localisés (Alpes sud-occidentales), elles ont progressivement été étendues pour la conservation, en partenariat avec les CBN de Corse, alpin et du Massif central, pour couvrir l'ensemble des départements ayant tout ou partie de leurs territoires en région méditerranéenne.

La mise en œuvre des plans d'actions associés à ces stratégies demeurera la principale action puisqu'ils constituent aujourd'hui le socle des opérations de connaissance, de préservation et de conservation de la flore, des habitats et végétations du CBNMed.

Ainsi le CBNMed poursuivra le déploiement des plans d'actions des stratégies suivantes :

- [Stratégie de conservation des milieux naturels en région méditerranéenne ;](#)
- [Stratégie de conservation de la flore en région méditerranéenne ;](#)
- [Stratégie régionale de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;](#)
- [Stratégie régionale d'acquisition des connaissances sur la flore et les végétations en région Provence-Alpes-Côte d'Azur .](#)
- [Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côtes d'Azur et son plan d'actions ;](#)
- [Stratégie régionale relative aux plantes exotiques envahissantes d'Occitanie.](#)

Au niveau national, le CBNMed continuera de s'investir dans les travaux de nombreux réseaux thématiques nationaux

relatifs à la connaissance et la conservation de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats naturels :

- Réseau thématique Conservation des CBN-OFB ;
- Réseau thématique Trachéophytes des CBN-OFB ;
- Réseau thématique Bryologie des CBN-OFB ;
- Réseau thématique Fonge des CBN-OFB ;
- Réseau thématique Characées des CBN-OFB ;
- Réseau thématique Végétations des CBN-OFB ;
- Réseau thématique Cueillette CBN-OFB ;
- Réseau thématique SI CBN-OFB.

Le CBNMed a également vocation à s'intégrer aux groupes de travail (GT), souvent pluriannuels, qui se constituent en réponse à des besoins spécifiques des pouvoirs publics, à l'image du GT national « Révision des espèces protégées », du GT national « Surveillance terrestre » ou encore du GT « CarHab ». Dans ce cadre et du fait de la spécificité de son territoire d'agrément, de sa flore et de ses habitats naturels, le CBNMed y joue un rôle souvent essentiel.

Principales actions :

1. Définition d'une stratégie d'acquisition de connaissance sur la fonge (champignons et lichens) ;
2. Poursuite de l'animation et la mise en œuvre des stratégies élaborées pour la connaissance et la conservation de la flore, des végétations et des habitats ;
3. Poursuite de l'investissement dans les travaux des réseaux thématiques et groupes de travail nationaux.

Indicateurs : Documents stratégiques produits ; Participation aux réseaux thématiques et GT nationaux.

1.2.2. DÉVELOPPEMENT ET VALIDATION DE MÉTHODES ET PROTOCOLES D'ACQUISITION DE DONNÉES POUR LA FLORE, LA FONGE, LES VÉGÉTATIONS ET LES HABITATS, Y COMPRIS LES TESTS DE TERRAIN NÉCESSAIRES

Plusieurs méthodes d'acquisition de données sont mises en œuvre au sein du CBNMed pour répondre aux différents objectifs de chacune des grandes missions d'intérêt général. Ils sont autant que possible conformes aux standards nationaux ou internationaux et documentés dans un référentiel des méthodes intégré au système d'information du CBNMed (SIMETHIS) qui recense actuellement 12 protocoles d'acquisition pour les taxons et 7 pour les végétations. Les éventuelles évolutions ou développements de nouveaux protocoles standards se placeront systématiquement dans une optique d'homogénéisation des méthodes avec des échelles supra et en particulier dans le cadre des différents réseaux thématiques inter-CBN.

A ces protocoles standards peuvent s'ajouter des protocoles spécifiques développés pour un objectif ou un projet précis, visant l'acquisition de données. Ils sont également formalisés dans un glossaire partagé (cf. également section 1.2.3.).

Principales actions :

1. Amélioration et mise à jour éventuelle des protocoles d'acquisition standards et de leur documentation ;
2. Contribution aux démarches nationales d'homogénéisation des pratiques en matière d'acquisition de données : participation aux travaux des réseaux thématiques ;
3. Étude de nouveaux protocoles en lien avec les développements de l'ADNe , en particulier pour la thématique fonge.

Indicateurs : Nombre de protocoles dans le référentiel de SIMETHIS ; Nombre de travaux collaboratifs pour élaborer des protocoles communs.

1.2.3. DÉVELOPPEMENT DE MÉTHODES ET PROTOCOLES POUR L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS

Y COMPRIS LES TESTS DE TERRAIN ET LA MISE EN ŒUVRE DE RECUEILS DE RÉFÉRENCES TECHNIQUES SUR LA BIOLOGIE DES ESPÈCES ET LEURS CAPACITÉS DE RÉSILIENCE

Compte tenu de la diversité des méthodes et des protocoles existants pour rendre compte des tendances d'évolution de la flore et des végétations, en 2019 un **premier recueil d'informations a permis d'établir une première liste de méthodes formalisées dans un glossaire** mis à jour en 2024 dans le cadre du réseau RESEDA-Flore. Sur cette base, plusieurs protocoles ont été déployés pour répondre chacun à un objectif précis.

Au préalable, le CBNMed s'attache à **capitaliser les nombreuses données acquises sur les espèces relatives à leurs traits de vie, à leurs conditions de germination, à leurs préférences écologiques et à leur biologie** au sein de tables référentielles intégrées au système d'information SIMETHIS, autant d'éléments de connaissance essentiels dans la mise en œuvre de protocoles d'évaluation de l'état de conservation.

Les principales actions du CBNMed s'organiseront autour des moyens à déployer pour **poursuivre le développement**

de méthodes et protocoles d'évaluation et de suivi de l'état de conservation en lien avec :

- Une **veille continue des références scientifiques relatives aux protocoles** mis en œuvre sur les taxons et les végétations est effectuée ;
- Une participation active aux travaux de recherche relatifs à l'amélioration des méthodes de suivi des populations de plantes **et des communautés végétales** en prenant part aux expérimentations nationales comme le projet CEObs (suivi des Communautés végétales avec prise en compte des Erreurs d'Observation) ;
- Une **diffusion des méthodes et protocoles déployés sur la plateforme RESEDA-Flore** ainsi que toutes autres plateformes nationales (CAMPanule) ou internationales (BDD *CostPlant*) ;
- Une capitalisation des données **relatives aux traits de vie, aux conditions de germination, aux préférences écologiques et à la biologie** des taxons.

Principales actions :

1. Amélioration de la plateforme RESEDA-Flore pour la diffusion et le recueil d'informations ;
2. Veille et saisie bibliographique relative au déploiement de protocoles sur les taxons et les végétations dans le portail documentaire du CBNMed ;
3. Poursuite de la participation aux travaux de recherche relatifs à l'amélioration des méthodes de suivi ;
4. Saisie des protocoles dans le catalogue de méthodes et protocoles national ;
5. Mise à jour des tables référentielles dans le système d'information SIMETHIS relatives aux traits de vie, à la biologie et aux capacités de résilience des espèces (coefficients d'Ellenberg, conditions de germination, données cytologiques, etc.).

Indicateurs : Nombre de protocoles élaborés et mis en ligne ; Nombre de données relatives à l'écologie ou à la biologie des espèces dans les référentiels de SIMETHIS.

1.3. AMÉLIORATION ET STRUCTURATION DES CONNAISSANCES NOTAMMENT DANS UN CADRE DE RECHERCHE

Le CBNMed entend **renforcer la base scientifique** de ses actions en mobilisant de nouvelles techniques et compétences pour développer son expertise sur les **groupes taxonomiques complexes ou méconnus**, produire une **synthèse moderne des milieux naturels méditerranéens**, structurer des **référentiels robustes et interopérables**, et s'impliquer activement dans les partenariats avec la recherche pour éclairer les enjeux de préservation, de conservation, et de restauration écologique en zone méditerranéenne et périméditerranéenne dans un contexte de changement global.

1.3.1. DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES TAXONOMIQUES ET DE RÉFÉRENTIELS

POUR LA FLORE, LA FONGE Y COMPRIS GESTION D'UN HERBIER DE RÉFÉRENCE POUR LE TERRITOIRE D'AGRÉMENT, LES VÉGÉTATIONS (DONT UNITÉS PAYSAGÈRES) ET LES HABITATS (DONT INTERPRÉTATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE)

Connaissance taxonomique

L'amélioration des connaissances taxonomiques se concentrera sur les espèces méconnues et les groupes complexes, identifiés comme trop peu documentés dans les Listes rouges régionales (catégorie DD), par la veille scientifique ou dans le cadre de collaborations nationales et internationales. Certains enjeux de conservation peuvent également justifier des clarifications ciblées. Le CBNMed poursuivra et développera deux axes de travail majeurs au cours des dix prochaines années :

- **La connaissance cytologique** : la mesure de la taille du génome par cytométrie de flux, méthode rapide et peu coûteuse, sera poursuivie en priorité sur les espèces méconnues et les groupes complexes,

avec à terme l'objectif de couvrir progressivement l'ensemble de la flore vasculaire. Aujourd'hui réalisée en prestation externe, cette activité a vocation à être internalisée : acquisition des capacités matérielles et techniques nécessaires, formation de plusieurs agents, et maîtrise des méthodes de comptage chromosomique direct et indirect.

- **L'étude de la phylogéographie et des relations phylogénétiques** de groupes de taxons ciblés, dans le cadre de collaborations scientifiques. Le niveau d'implication du CBNMed pourra varier selon les projets, de la simple transmission d'échantillons jusqu'à la co-construction des protocoles d'échantillonnage et d'analyse.

Connaissance typologique

Si l'étude de la végétation a été historiquement très active en Méditerranée (1930-1980), les travaux produits présentent aujourd'hui d'importantes lacunes. L'expérience acquise via la mise en œuvre de la méthodologie CarHab a confirmé la grande diversité des biotopes méditerranéens et mis en lumière l'insuffisance de la description formelle des unités de végétations dans cette région en comparaison au domaine tempéré. L'absence d'une synthèse moderne, frein majeur à la compréhension écosystémique et à l'acquisition de nouvelles connaissances, avec des répercussions directes sur les politiques publiques de conservation, est régulièrement soulignée par les experts et partenaires.

Dans un contexte où les milieux naturels sont au cœur des stratégies environnementales (Stratégie nationale pour la biodiversité 2030, Règlement européen sur la restauration de la nature, Plans nationaux d'actions multi-espèces), la reconnaissance et la valorisation des spécificités méditerranéennes paraissent prioritaires.

Le CBNMed place donc la **réalisation d'une synthèse sur les milieux naturels méditerranéens continentaux** au centre de sa stratégie de connaissance pour la décennie à venir.

Cet objectif structurant s'appuiera sur :

- La description formelle d'unités de végétation nouvelles, via des publications régulières ;
- La réalisation d'analyses de synthèse à partir des données existantes (inventaires, bibliographie) ;
- La création d'un comité scientifique dédié, réunissant des experts du domaine pour garantir la rigueur scientifique et éclairer les décisions. Ce comité sera réuni annuellement ;
- La rédaction et la publication d'un ouvrage de synthèse, destiné à un public averti mais large (professionnels, gestionnaires, naturalistes, étudiants, etc.).

Développement des référentiels

La connaissance taxonomique (flore, fonge) et typologique (végétations, habitats naturels) acquise par le CBNMed est synthétisée à l'échelle départementale dans un catalogue de référence. Ce dernier est continuellement mis à jour à partir des référentiels nationaux en vigueur (TAXREF, HABREF) et synchronisé avec les données d'occurrence gérées. Sur cette base, le CBNMed contribue d'ores et déjà à la constitution de plusieurs référentiels du réseau des CBN qui eux-mêmes contribuent à l'actualisation des référentiels nationaux portés par le MNHN :

- Atlas des bryophytes de France métropolitaine (RT Bryophytes CBN-OFB) ;
- Projet de Catalogue national de la flore vasculaire de France métropolitaine (RT Trachéophytes CBN-OFB) ;
- Catalogue de la végétation de France métropolitaine CatVeg (RT Végétation CBN-OFB).

Pour les dix prochaines années, le CBNMed s'engage à :

- Maintenir à jour et améliorer en continu son catalogue taxonomique sur la flore vasculaire, les bryophytes et les characées ;
- Finaliser son catalogue taxonomique sur les lichens ;
- Développer un catalogue initial sur les champignons ;
- Maintenir à jour et améliorer en continu ses catalogues de référence typologique sur les habitats naturels (EUNIS, HIC) et la végétation (référentiel phytosociologique) ;
- Alimenter le projet national CatVeg, en lien avec la coordination des CBN et de l'OFB ;
- Diffuser, sur demande et via différents canaux (portails thématiques, synthèses régionales ou nationales), ses catalogues de référence.

Herbier

L'herbier de travail du CBNMed (cf. section 1.4.1.) joue un rôle fondamental en tant que preuve matérielle et archive, permettant de documenter et d'appuyer les catalogues taxonomiques, notamment pour les groupes complexes, ainsi que de garantir la traçabilité des prélèvements d'échantillons destinés à des analyses cytologiques, génétiques ou autres. Il assure ainsi la reproductibilité et la rigueur des données scientifiques.

Son rôle sera maintenu et optimisé par une évolution marginale de la structure de données, visant à mieux articuler la gestion des parts d'herbier et les données d'observations et de prélèvements.

Principales actions :

1. Développement de la cytologie et stimulation des études moléculaires pour l'étude de la flore méditerranéenne ;
2. Rédaction d'une synthèse sur les milieux naturels méditerranéens continentaux ;
3. Consolidation en continu des catalogues taxonomiques, syntaxonomiques et typologiques ;
4. Contribution aux évolutions des référentiels nationaux.

Indicateurs : Listes et dates de mises à jour des référentiels ; Liste des études réalisées et des publications ; Participation aux réseaux thématiques nationaux.

1.3.2. PRODUCTION ET MISE À JOUR DE BASES DE CONNAISSANCE (BIOÉVALUATION, STATUTS, ÉCOLOGIE, TRAITS DE VIE...)

Le CBNMed assure la production et l'actualisation continue de bases de connaissance relatives à la flore et aux végétations : statuts d'indigénat, types biologiques, traits de vie, préférences écologiques, valeurs de bio-évaluation, etc. Ces référentiels, gérés dans le système d'information SIMETHIS, constituent des outils essentiels pour l'analyse, l'interprétation et la valorisation des données floristiques et phytosociologiques.

Au cours des dix prochaines années, le CBNMed poursuivra et renforcera ce travail de structuration, notamment à travers :

- L'amélioration, la mise à jour et l'enrichissement des bases existantes sur les taxons (indigénat, traits morphologiques, types biologiques, préférences et valeurs écologiques, caractéristiques des semences, etc.);
- L'amélioration des processus d'analyses du système d'information SIMETHIS permettant la mise à jour à intervalles réguliers des listes hiérarchisées des enjeux et des analyses de risques pour les EVEC entre autres et leur diffusion sur les plateformes respectives RESEDA-Flore et INVMED-Flore ;
- L'amélioration des connaissances sur les végétations, encore trop lacunaire à ce jour ;
- L'acquisition de matériel de mesure et le développement de méthodes d'analyse permettant d'affiner et de mieux standardiser les valeurs de référence attribuées aux espèces végétations, ou habitats naturels ;
- Une veille scientifique active et une participation continue aux groupes de travail thématiques.

Couplées aux référentiels taxonomiques et typologiques ainsi qu'aux données d'occurrences, ces bases de

connaissance offrent un large potentiel d'analyse. Le CBNMed veillera à leur compatibilité avec les dispositifs nationaux, à leur libre diffusion via ses portails thématiques et à leur accessibilité pour les acteurs techniques ou scientifiques. Seul ou en partenariat, il s'attachera également à poursuivre la valorisation de ces référentiels par des productions lisibles. Des analyses visant à mieux comprendre les caractéristiques écologiques du territoire d'agrément, en s'appuyant notamment sur le potentiel bioindicateur de la flore, ainsi que des travaux documentant les dynamiques de la biodiversité face aux changements globaux, pourront être développés.

Principales actions :

1. Développement de l'acquisition de données sur les traits des semences et de leur capacité germinative ;
2. Consolidation et documentation des référentiels ;
3. Développement d'analyses contribuant à une meilleure compréhension écologique du territoire, en mobilisant le potentiel bioindicateur de la flore ;
4. Développement d'analyses documentant les dynamiques de la biodiversité en lien avec les changements globaux ;
5. Amélioration des mises à jour en continu des listes hiérarchisées des enjeux, et des listes EVEC.

Indicateurs : Bilan qualitatif (nombre de référentiels de traits disponibles) ; Bilan quantitatif (nombre d'espèces renseignées).

1.3.3. VEILLE SCIENTIFIQUE

La veille scientifique constitue un levier essentiel pour l'optimisation des travaux, l'anticipation des besoins des partenaires, le développement de nouvelles compétences ou la conception de productions innovantes. Plus qu'une tâche ponctuelle à réaliser ou à répartir, elle est envisagée comme une approche intégrée au fonctionnement de l'établissement. Plusieurs dispositifs contribuent à structurer cette dynamique collective :

- L'identification de référents thématiques responsables du suivi des avancées scientifiques dans leur domaine ;
- Les réunions mensuelles des pôles Connaissance et Conservation, qui favorisent un partage régulier d'informations en interne ;
- L'organisation annuelle du Conseil scientifique, incluant un temps dédié à la réflexion prospective sous forme d'ateliers thématiques ;
- La participation encouragée des agents à des colloques scientifiques, nationaux comme internationaux ;

- L'implication systématique dans les instances et groupes de travail du réseau des CBN (Codir scientifique, réseaux thématiques CBN-OFB, groupes de travail nationaux) ;
- L'accès à des ressources documentaires mutualisées et organisées (cf. section 1.4.2.)

Principales actions :

1. Poursuite de l'animation scientifique interne ;
2. Poursuite de la participation des agents aux événements nationaux et internationaux ;

Indicateurs : Nombre de réunions des pôles Connaissance et Conservation ; Nombre de réunions du Conseil scientifique ; Nombre de participations des agents à des colloques scientifiques.

1.3.4. RELATIONS AVEC LES UNIVERSITÉS ET INSTITUTS DE RECHERCHE POUR IMPULSER LES TRAVAUX DE RECHERCHE ACADÉMIQUE

NÉCESSAIRE À L'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SUR LA CONSERVATION, LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE, LES SAVOIRS LOCAUX ET LES PRATIQUES ET POUR PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMMES DE RECHERCHE EN VUE D'UNE AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES (BIOLOGIE DES ESPÈCES, ÉCOLOGIE FONCTIONNELLE, OUTILS MOLÉCULAIRES, SCIENCES DE LA VÉGÉTATION...) ET DE LA SURVEILLANCE (CHANGEMENTS GLOBAUX...)

Le CBNMed est historiquement très impliqué dans des collaborations avec la recherche scientifique, et le renforcement de ces liens constituait déjà un axe stratégique du précédent agrément. Aujourd'hui, les relations sont nombreuses et actives avec les principales universités, instituts et laboratoires de recherche du territoire d'agrément (ex. IMBE Marseille, CEFÉ Montpellier, ISEM Montpellier, AMAP Montpellier, AGAP Institut Montpellier, Tour du Valat, MARBEC Montpellier, etc.), mais aussi aux échelles nationale (LECA Grenoble, LESSEM INRAE, réseau REVER) et internationale (*European VegÉtation Survey*, GENMEDA, Universités de Gênes, Turin, Barcelone, etc.), autour de thématiques liées aux zones biogéographiques méditerranéenne, alpine (Alpes, Pyrénées) et continentale.

Pour les dix prochaines années, le CBNMed poursuivra cette dynamique en s'impliquant activement dans ces partenariats scientifiques, en impulsant des projets communs, en soutenant les synergies avec les laboratoires (accueil de stagiaires, participation à des comités de thèses,

implication dans les réseaux de la recherche, contributions à des colloques internationaux) et en favorisant la diffusion conjointe des résultats (publications scientifiques, séminaires, outils de transfert). La représentation du monde académique au sein du Conseil scientifique continuera de nourrir cette stratégie partenariale.

Les principaux axes de recherche dans lesquels le CBNMed souhaite s'impliquer ou renforcer sa contribution sont les suivants :

- **Connaissances fondamentales** : soutien aux travaux en phylogénétique, phylogéographie, taxonomie intégrative, biogéographie, *barcoding*, classification synsystématique, écologie fonctionnelle et sciences de la végétation, en lien avec les référentiels et bases de données du Conservatoire ;
- **Tendances évolutives** : suivi à long terme des dynamiques floristiques face aux changements globaux, analyse spatiale et temporelle,

développement d'outils de *data science*, étude des microrefuges, en lien avec les enjeux de surveillance ;

- **Conservation *in situ*** : phylogéographie et génétique des populations, définition d'unités de conservation, élaboration de protocoles de suivi robustes et transférables, en lien avec les stratégies de conservation et l'animation du réseau RESEDA-Flore ;
- **Conservation *ex situ*** : gestion des ressources en banque de semences, évaluation de la diversité génétique pour la restauration des populations, évaluation de l'évolution des conditions germinatives des espèces ;
- **Restauration écologique** : création d'indicateurs de « restaurabilité » des milieux naturels, élaboration de protocoles d'évaluation des projets de restauration, expérimentations en écologie de la restauration intégrant les savoirs locaux. ;
- **Agroécologie et biodiversité** : évolution et adaptation des plantes messicoles et adventices, diversification variétale des cultures clés (olivier, caroubier), interactions entre plantes sauvages et cultivées, processus de domestication.

Au-delà de ses partenaires principaux de proximité, le CBNMed entend renforcer son rôle de **facilitateur** auprès de la recherche académique, aux échelles nationale et internationale, afin de favoriser une meilleure prise en compte des taxons et des végétations de son territoire d'agrément dans les travaux scientifiques, notamment en taxonomie et en synsystème. Cette coopération se concrétisera par :

- Une communication active sur ses ressources et compétences, à travers la publication de jeux de données sous forme de *data papers*, le partage de référentiels via des portails spécialisés, et la participation à des colloques scientifiques. Cette diffusion s'inscrira dans une politique ouverte, conforme aux principes FAIR (*Findable, Accessible, Interoperable, Reusable*) et, le cas échéant, en s'appuyant sur des standards internationaux reconnus (GBIF, VegBank, FloraVeg ...);
- La mise à disposition libre des données issues de son système d'information (flore, habitats, référentiels, actions de conservation et de restauration, de gestion des EVEC...);

- Un appui logistique et scientifique à l'échantillonnage, notamment à partir de populations *in situ* ou de semences ;
- La mise en relation avec les acteurs locaux pour assurer l'ancrage territorial des projets de recherche.

En retour, le CBNMed veillera à intégrer les résultats issus de ces collaborations dans ses outils de connaissance et ses référentiels.

Principales actions :

1. Poursuite des collaborations avec les organismes de recherche sur les thématiques précitées ;
2. Actualisation ou publication de nouveaux *data papers* sur les ressources partagées du CBNMed ;
3. Participation à la rédaction d'articles scientifiques dans des revues nationales et internationales.

Indicateurs : Nombre de partenariats scientifiques formalisés ; Nombre de publications en collaborations ; Nombre de contributions à des programmes de recherche (partenaire, encadrement, accueil, appui).

1.4. GESTION DES COLLECTIONS ET DES FONDS DOCUMENTAIRES

Avec des moyens humains limités et des infrastructures perfectibles, le CBNMed assure une gestion rigoureuse de son herbier de travail, ressource clé pour soutenir l'approche scientifique. Parallèlement, il développe une gestion mutualisée de ses fonds documentaires et iconographiques à travers deux outils spécifiques pour garantir leur conservation, accessibilité et valorisation au service de ses missions.

Pour les années à venir, il cherchera à **optimiser ses outils et infrastructures** afin de renforcer la pérennité et la qualité de ces supports essentiels.

1.4.1. GESTION D'UNE COLLECTION D'HERBIERS DE RÉFÉRENCE POUR LE TERRITOIRE D'AGRÈMENT

L'herbier du CBNMed, référencé sous le code international « HYE » dans l'Index *Herbariorum*, est un herbier de travail (environ 14 000 parts organisées par genres) principalement destiné à accueillir les collectes (flore, bryoflore) réalisées par les agents dans le cadre de leurs missions. Il n'a pas vocation à constituer une collection d'intérêt historique. Ainsi, les éventuelles propositions de legs sont systématiquement réorientées vers des herbiers institutionnels plus adaptés (notamment TLON - Muséum départemental du Var, AIX - Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence, MPU - Université de Montpellier).

À ce jour, le CBNMed ne dispose pas des moyens nécessaires pour développer un herbier de conservation patrimonial ni pour développer un herbier dédié à la fonge. Le développement de ces outils reste conditionné aux opportunités futures d'amélioration des infrastructures du siège et par les possibilités d'accroissement des effectifs en personnel qualifié.

L'herbier est actuellement réparti sur deux sites :

- Au siège à Hyères, où les conditions de stockage ne sont pas optimales (contrôle difficile de l'humidité, espace limité) ;
- À l'antenne Alpes-Maritimes, un site excentré qui ne peut répondre pleinement aux besoins de l'ensemble de l'équipe, mais dont le site (Villa Thuret) abrite un herbier de conservation patrimonial avec les installations *ad hoc* (code international « VTA » dans l'Index *Herbariorum*).

L'intégralité des parts de l'herbier est indexée dans le système d'information SIMETHIS, en lien étroit avec les données d'occurrence. La gestion courante de l'herbier (saisie, montage, cycles de congélation), particulièrement chronophage, repose principalement sur la mobilisation de personnels d'appui, notamment des volontaires en service civique, ainsi que sur un temps limité de la part de certains agents.

Conscient des contraintes financières et techniques inhérentes à la gestion d'une véritable collection, les orientations pour les dix prochaines années restent modestes.

Principales actions :

1. Recherche d'une solution de stockage pérenne et sécurisée, en lien avec la recherche de nouveaux locaux pour le siège ;
2. Optimisation de la procédure d'indexation des parts par le développement et l'acquisition d'outils plus performants ;
3. Développement d'une réflexion sur la pertinence et sur les conditions techniques et matérielles nécessaires, à un éventuel élargissement de l'herbier à la fonge (lichens, champignons).

Indicateur : Nombre de parts d'herbiers et d'espèces représentées.

1.4.2. GESTION PÉRENNE D'UN FONDS DOCUMENTAIRE ET ICONOGRAPHIQUE

Fonds documentaire

Confronté à la réduction des effectifs de la fonction publique, le CBNMed ne dispose plus de documentaliste en interne depuis 2015 et a orienté, depuis 2018, la gestion de son fonds documentaire vers une approche mutualisée, en s'appuyant sur le [portail documentaire numérique](#) administré par le CBNA qui intègre également les ressources du CBNC. Ce portail donne accès à un volume important de références spécialisées en lien avec les thématiques du CBNMed, et permet de faciliter la recherche de documents papiers et la mise à disposition immédiate des documents numériques.

L'enrichissement du fonds documentaire par le CBNMed demeurera ciblé : il se concentrera sur les acquisitions papiers propres aux trois sites de la structure, sur les documents produits en interne, sur les références valorisables par dépouillement bibliographique et sur les besoins immédiats des chargés de mission.

Le travail, déjà initié, de numérisation et d'archivage de la littérature grise historique du CBNMed (avant les années 2000) se poursuivra avec le double objectif de la rendre plus accessible et de libérer du volume d'étagères.

Enfin, la mise à jour des notices (codage étagère) pour les documents de l'antenne de Montpellier, bouleversée par plusieurs déménagements, sera effectuée au fil de l'eau dans la limite des capacités mobilisables.

Fonds iconographique

Riche de plus de 126 000 références numériques, il est géré via un logiciel spécialisé accessible à l'ensemble du personnel sur les trois sites d'implantation. Ce fonds comprend principalement des photographies, mais aussi des dessins manuscrits, notamment ceux réalisés dans le cadre de la Flore de la France méditerranéenne continentale. La validation des identifications et la mise à jour régulière des évolutions nomenclaturales sont assurées. La gestion du fonds bénéficie de l'appui bénévole des membres de l'association des Amis du CBNMed.

La communication entre le système d'information SIMETHIS et le logiciel de gestion de l'iconographie n'est pas optimale, et aucune solution alternative évidente n'a été identifiée à ce jour. Par ailleurs, le fonds n'est pas librement accessible au public, en raison notamment de contraintes liées aux droits d'utilisation.

Au-delà de poursuivre l'alimentation continue du fonds et de répondre aux besoins ponctuels des partenaires, les objectifs prioritaires sont les suivants :

- Renforcer l'intégration d'iconographies illustrant les actions conduites, en lien avec les besoins de communication et des réseaux sociaux ;
- Accroître la représentativité du fonds pour certains taxons ainsi que pour les thèmes liés à la végétation, aux habitats naturels et à la fonge, notamment par des legs et une information régulière des besoins auprès des agents ;
- Formaliser et déployer un cadre clair pour les licences d'utilisation, incluant un retour vers les principaux contributeurs historiques ;
- Valoriser ce fonds dans l'ensemble des portails thématiques du CBNMed.

Principales actions :

1. Poursuite de l'indexation et de la numérisation, en particulier dans les antennes ;
2. Développement de l'intégration d'iconographies illustrant les actions conduites, en lien avec les besoins de communication et des réseaux sociaux ;
3. Développement des acquisitions pour une meilleure représentativité du fonds iconographique en particulier pour les thèmes liés à la végétation et la fonge ;
4. Formalisation d'un cadre général pour les licences d'utilisation ;
5. Valorisation du fonds dans l'ensemble des portails thématiques du CBNMed ;

Indicateurs : Nombre d'ouvrages acquis ; Nombre de documents bibliographiques référencés ; Nombre de documents iconographiques référencés ; Nombres d'espèces, végétations, habitats représentés dans le fonds iconographique ; Document cadre des licences d'utilisation.

1.4.3. CONSERVATION D'HERBIERS OU DE FONDS DOCUMENTAIRES HISTORIQUES D'INTÉRÊT TERRITORIAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL

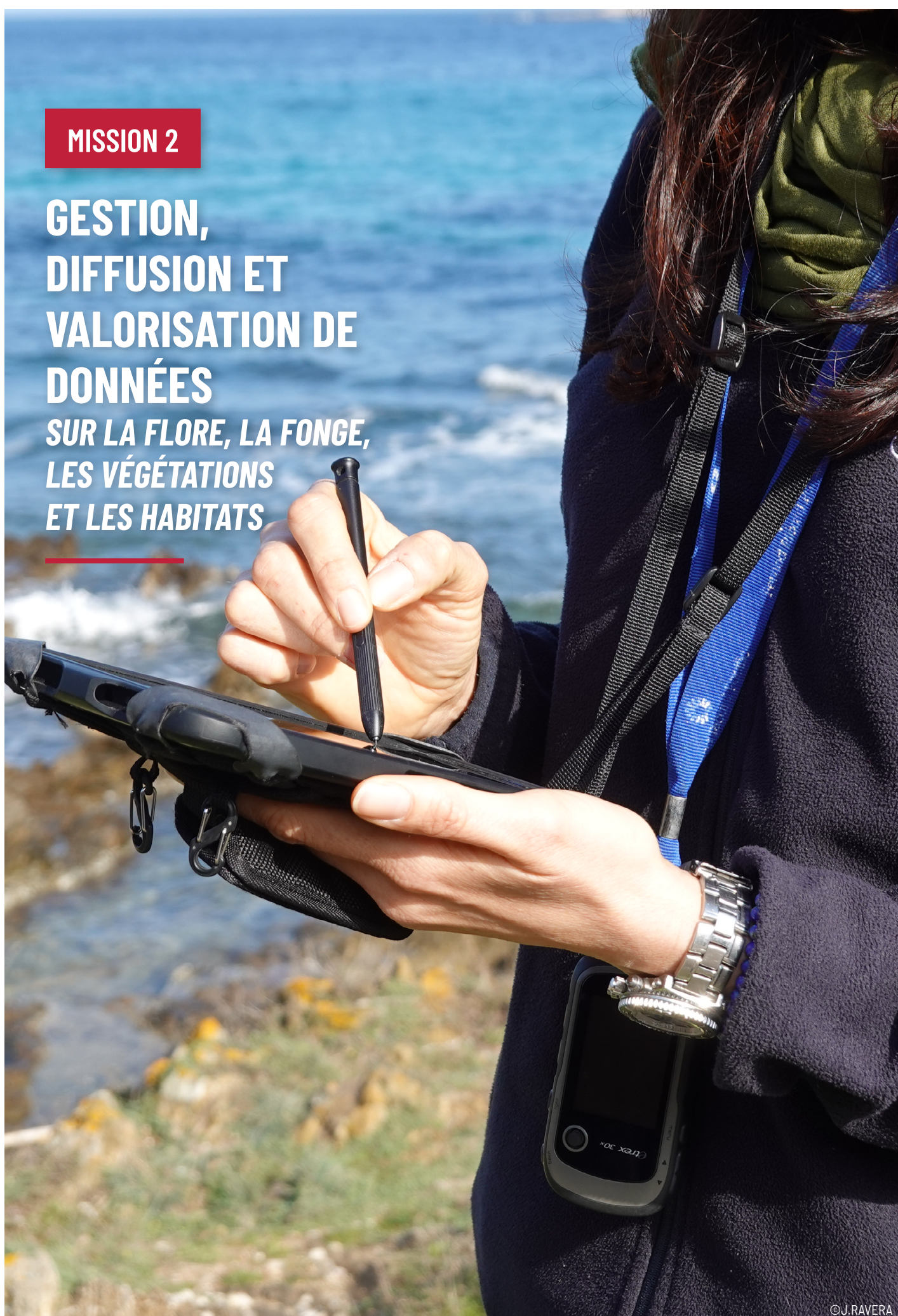
Le CBNMed ne dispose pas de telles ressources et ne s'engagera pas dans de telles acquisitions. On notera toutefois la conservation des archives de René Molinier, phytosociologue provençal renommé, dans les locaux du CBNMed sur l'île de Porquerolles ou encore les fonds documentaires ou manuscrits inédits de quelques botanistes reconnus (P. Litzer, L. Poirion, A. Lavagne, etc.).

Herbier du CBNMed ©M.PIRES



MISSION 2

GESTION, DIFFUSION ET VALORISATION DE DONNÉES *SUR LA FLORE, LA FONGE, LES VÉGÉTATIONS ET LES HABITATS*



La gestion, la validation, la diffusion et la valorisation des données naturalistes et de retours d'expérience constituent un volet essentiel des missions du CBNMed.

Si ces activités n'étaient jusqu'à présent pas formalisées comme telles dans les précédents cahiers des charges des CBN, elles sont historiquement au cœur de l'activité scientifique du Conservatoire, et conditionnent l'ensemble de ses actions, de la production de connaissances, la mise en œuvre des stratégies de conservation, à l'expertise et à l'appui aux politiques publiques. L'autonomie acquise dès 2007 dans le développement d'outils numériques constitue un avantage stratégique qui renforce la performance collective de l'équipe.

Au cours de la dernière décennie, **le CBNMed a profondément consolidé son système d'information métier (SIMETHIS)** et s'est inscrit dans une dynamique de mutualisation avec les CBN alpin et de Corse. D'abord motivée par la nécessité de rationaliser la charge de travail d'une équipe limitée, cette démarche a permis l'émergence de convergences méthodologiques, un effort accru d'interopérabilité, et une montée en qualité des référentiels partagés. Ce socle commun permet aujourd'hui une gestion intégrée des données sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats, mais aussi sur la conservation *ex situ*, l'évaluation des enjeux de conservation ou encore le recensement des actions menées sur les EVEC, sur les dispositifs de suivis et les opérations de génie écologique menées sur la flore et les milieux naturels.

Depuis la saisie jusqu'à la diffusion, le CBNMed s'appuie sur des dispositifs de validation rigoureux et semi-automatisés. Les listes de référence et les bilans quantitatifs et qualitatifs sur les taxons présents (richesse, statuts d'indigénat, etc.) sont depuis longtemps accessibles et partagés en temps réel.

Militant précoce du partage intégral des données naturalistes dès le milieu des années 2000, le CBNMed a initié le développement de la plateforme SILENE, première plateforme régionale SINP officiellement habilitée. Conscient de ses limites internes et des besoins croissants en développement applicatif, il a depuis recentré son rôle dans l'administration du SINP régional, en transmettant le relais en région Provence-Alpes-Côte d'Azur au CBNA, tout en maintenant une implication équilibrée sur l'ensemble de son territoire d'agrément.

L'enjeu pour les années à venir est double : **consolider les outils existants et sécuriser les flux** pour accompagner l'augmentation continue des volumes de données, tout en garantissant leur qualité, accessibilité et interopérabilité ; et **renforcer la valorisation scientifique des données et leur mobilisation au service des politiques publiques**. Le développement d'indicateurs pour les collectivités, la participation à la construction de référentiels partagés, l'amélioration des outils de diffusion et l'ouverture maîtrisée vers les sciences participatives constitueront les priorités stratégiques de la décennie à venir.

2.1. GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT D'OUTILS

Le CBNMed joue un rôle structurant dans la gouvernance et le développement d'outils numériques au service de la connaissance et de la conservation de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats. **Il est fortement impliqué dans les instances régionales du SINP**, dans le développement d'outil nationaux (BDRest), et assure le développement, la maintenance et l'évolution de SIMETHIS, son système d'information métier, mutualisé avec deux autres CBN et qui est en lien direct avec les 2 plateformes RESEDA-Flore et INV MED-Flore.

Le CBNMed maintiendra ce positionnement et poursuivra le développement de son système d'information dans une logique d'interopérabilité renforcée avec les standards nationaux, et de consolidation de fonctionnalités expertes pour la flore, la fonge, les végétations et la conservation. Il mobilisera activement les données de terrain grâce à des outils nomades et à des dispositifs de validation semi-automatisés, tout en explorant de manière ciblée de nouvelles synergies avec de nouveaux acteurs de la production de données naturalistes.

2.1.1. PARTICIPATION AUX INSTANCES STRATÉGIQUES ET TECHNIQUES POUR LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES PLATEFORMES NATIONALE ET RÉGIONALES DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

En région Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CBNMed est membre actif des instances de gouvernance du SINP, notamment du comité des administrateurs et du comité de suivi régional des deux plateformes, et entend maintenir cette implication.

Au niveau national, il participe ponctuellement aux journées ou réunions des correspondants régionaux, en lien avec les autres coadministrateurs régionaux. Compte-tenu de ressources limitées, son implication dans les cercles de réflexion nationaux n'est pas prioritaire, mais le CBNMed reste mobilisable à titre consultatif (cercle 2) et dans le cadre des consultations du réseau des CBN.

Principale action :

1. Poursuite de l'investissement du CBNMed dans les instances stratégiques des plateformes régionales Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Indicateur : Nombre de réunions stratégiques et techniques.

2.1.2. CONTRIBUTION À L'ANIMATION ET À L'ADMINISTRATION DES PLATEFORMES RÉGIONALES DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

Le CBNMed joue un rôle central dans les plateformes régionales du SINP des deux régions de son territoire d'agrément, en tant que coadministrateur des plateformes techniques en Occitanie et administrateur des données flore pour les régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le CBNMed a coordonné l'établissement des listes d'espèces sensibles pour la flore vasculaire des deux régions.

Ce positionnement est jugé satisfaisant. Le Conservatoire poursuivra activement sa participation, tant au sein des comités des administrateurs des SINP régionaux que dans les volets techniques, afin de maintenir un haut niveau de contribution à la structuration et à l'animation de ces dispositifs.

Principales actions :

1. Poursuite de l'investissement du CBNMed en tant qu'administrateur des données floristiques pour les plateformes régionales Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
2. Diffusion des données Habitats naturels dans les SINP régionaux.

Indicateurs : Nombre de réunions techniques ; Bilans d'activités des plateformes régionales ; Nombre de données versées au SINP (taxons, habitats) ; Nombre de mises à jour annuelles.

2.1.3. DÉVELOPPEMENT ET GESTION D'UN SYSTÈME D'INFORMATION FLORE, FONGE, VÉGÉTATIONS ET HABITATS

(COMPRENANT SES APPLICATIONS DE SAISIE ET DE VISUALISATION) NOTAMMENT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL, DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA BIODIVERSITÉ ET DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

Le CBNMed développe depuis 2012 son propre système d'information, refondu en 2019 pour devenir SIMETHIS, une plateforme web métier couvrant l'ensemble des missions d'un CBN entièrement basée sur des technologies libres.

SIMETHIS est structuré autour de cinq modules thématiques (Flore – incluant l'herbier –, Végétations, Conservation, Ex situ, EVEE) et d'un socle de référentiels partagés (taxonomie, géographie, statuts, traits, observateurs, etc.) assurant cohérence et interopérabilité entre l'ensemble des modules thématiques. L'activation des modules est modulable selon les besoins des structures utilisatrices. Des outils d'analyse intégrés pour la production de données de références régionales et nationales sont mis également à disposition des experts : évaluation listes rouges, listes EVEE, catalogues départementaux, hiérarchisation des enjeux. La plateforme, accessible via <https://simethis.eu> est réservée aux utilisateurs authentifiés. Elle s'intègre à une architecture d'outils complète intégrant d'autres applications spécialisées : iconothèque, plateforme documentaire, outils mobiles de terrain (ODK).

Au-delà de la traditionnelle gestion des données naturalistes, **SIMETHIS intègre la gestion de données issues de retours d'expérience en conservation, gestion et restauration de la flore et des milieux naturels** (actions de suivis ou de surveillance, opérations de génie écologique, actions de gestion relatives aux EVEE, etc.). Cette capitalisation des retours d'expérience est amenée à se développer et se renforcer pour alimenter les politiques publiques de conservation et restauration.

SIMETHIS alimente les plateformes régionales du SINP et permet l'administration des données diffusées via les outils thématiques du CBNMed (RESEDA-Flore, INVMED-Flore, etc.).

Principales actions :

1. Maintien d'un niveau technologique satisfaisant et optimisation continue du code ;
2. Veille permanente et amélioration de l'interopérabilité avec les standards nationaux (réseau CBN, SINP, INPN...) et en particulier l'amélioration de la gestion des métadonnées des jeux de données du CBNMed et de ses partenaires ;
3. Conservation : développement de fonctionnalités complémentaires pour les modules Conservation *in situ* et *ex situ* et EVEE ;
4. Végétations : développement de fonctionnalités complémentaires et intégration d'outils d'analyses pour l'aide à l'identification des types de végétations et des habitats ;
5. Flore/Fonge : amélioration du suivi des échantillons et prélèvements ; meilleure gestion des données cytologiques ;
6. Intégration plus profonde des médias dans la plateforme (meilleure gestion des photographies comme preuve d'observation).

Indicateurs : Mises à jour de l'outil SIMETHIS ; Documents de description des procédures.

2.1.4. DÉVELOPPEMENT D'APPLICATIONS SPÉCIFIQUES POUR LA COLLECTE, LA GESTION, LA VALIDATION, L'ANALYSE OU LA DIFFUSION DES INFORMATIONS

La structure de SIMETHIS permet, si nécessaire, un partage intégral de l'application avec des structures tierces, offrant un cadre unifié pour la saisie, la gestion, la validation et l'analyse des données. Plus simplement, ses modules de saisie peuvent être rendus accessibles à des utilisateurs indépendants, notamment les membres du réseau de correspondants sur la flore, la fonge et la conservation.

Un **panel de formulaires pour outils nomades** est par ailleurs mis à disposition des partenaires (technologie libre ODK) pour différents usages : observations ponctuelles, relevés phytosociologiques, suivis protocolés, etc. Des outils ciblés peuvent par ailleurs être développés, comme ceux liés aux espèces végétales exotiques envahissantes via la plateforme thématique INVMed-Flore.

Le CBNMed poursuivra ses développements dans une logique de centralisation d'informations standardisées et pertinentes, tout en conservant un positionnement résolument professionnel, à destination de ses partenaires

et réseaux actifs. L'offre étant déjà très diversifiée et de qualité, le CBNMed ne prévoit pas de développement spécifique à destination du grand public, les données issues de ce type de contributions seront traitées dans le cadre des données remontées via le SINP. Les outils de diffusion sont abordés en section 2.3.

Principales actions :

1. Mise à jour et amélioration des modules de saisie de SIMETHIS ;
2. Amélioration des outils ODK.

Indicateur : Listes et dates de mise à jour des outils de saisie.

2.1.5 CONCEPTION DE DISPOSITIFS DE CONTRÔLE ET DE VALIDATION SCIENTIFIQUE DES DONNÉES

Le CBNMed a développé des dispositifs de contrôle de la conformité des données à l'import et un système de validation semi-automatisé, entièrement intégrés à sa chaîne de traitement des données dans son système d'information SIMETHIS. Ce dispositif permet de déclencher des alertes immédiates lors de la saisie, d'assurer le contrôle qualité de grands jeux de données importés, et d'aiguiller automatiquement les données nécessitant une expertise approfondie vers un espace dédié aux validateurs. L'ensemble du processus d'intégration et de validation est formalisé et partagé depuis 2021 dans un document cadre (« Processus d'intégration des données d'observations »).

Le CBNMed compte poursuivre l'évolution de ces outils, notamment en assurant une veille active sur les opportunités offertes par les avancées en intelligence artificielle.

Des outils d'aide au rattachement des relevés phytosociologiques au référentiel syntaxonomique ont également été développés pour un usage interne. Ils seront consolidés dans les années à venir dans la perspective d'une ouverture à un public plus large.

Par ailleurs, le CBNMed s'est ponctuellement engagé dans des collaborations expérimentales (par exemple avec

le consortium PI@ntNet) visant à renforcer les outils de reconnaissance automatique d'espèces ou d'habitats naturels (PI@ntNet Plot) à partir de photographies. Il entend poursuivre, et si possible étendre, ce positionnement de dialogue avec les grandes plateformes participatives, afin d'évaluer les possibilités d'amélioration des résultats de leurs algorithmes de reconnaissance pour les taxons de son territoire d'agrément, notamment par l'intégration des référentiels du Conservatoire. Ces plateformes génèrent un volume considérable de données encore sous-exploité en raison de leur fiabilité aujourd'hui insuffisante.

Principales actions :

1. Optimisation en continu des procédures d'aide à la validation ;
2. Intégration d'outils d'aide à la détermination des végétations et des habitats dans SIMETHIS ;
3. Développement des relations avec les grandes plateformes de sciences participatives.

Indicateur : Actualisation du document cadre décrivant le processus d'intégration des données d'observations.

2.2. GESTION ET VALIDATION DE DONNÉES

Fort d'un dispositif de validation éprouvé et d'un système d'information performant répondant aux besoins des agents, le CBNMed poursuivra le renforcement de ses protocoles de gestion et de validation afin de maîtriser l'augmentation continue des flux de données, en optimisant l'expertise mobilisée et en intégrant les progrès technologiques. L'articulation rigoureuse entre données validées et référentiels sera maintenue pour lui permettre de contribuer avec agilité à la production de distributions de référentiels à diverses échelles, le tout **dans une démarche mutualisée** avec les autres CBN. Par ailleurs, des partenariats ciblés avec des experts associatifs et académiques seront indispensables pour pallier les compétences limitées et les moyens insuffisants concernant la fonge.

2.2.1. VALIDATION SCIENTIFIQUE DES DONNÉES D'OCCURRENCE RECUEILLIES PAR LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL ET DES PRODUCTIONS CARTOGRAPHIQUES CONTENUES DANS LE SYSTÈME D'INFORMATION FLORE, FONGE, VÉGÉTATIONS ET HABITATS

Le CBNMed a toujours appliqué un principe de validation systématique à l'ensemble des données qu'il recueille, condition essentielle à la qualité du travail de ses équipes comme à la fiabilité des données mises à disposition de ses partenaires. Face à l'augmentation significative des volumes de données au cours de la dernière décennie, ses protocoles ont été adaptés pour maintenir un haut niveau de qualité tout en optimisant le temps mobilisé par les experts.

Le processus d'intégration et de validation est formalisé dans un document cadre pour les taxons, les végétations et les habitats naturels et en totale synchronisation avec les référentiels sur les statuts de présence départementaux (catalogues). Il repose sur :

- Une pré-validation automatisée à l'aide d'algorithmes intégrant des règles logiques et des vérifications contextuelles ;
- Des critères de renvoi vers l'expertise humaine pour les cas considérés comme douteux, complexes ou présentant un fort enjeu patrimonial ou réglementaire ;
- Des mécanismes de retour automatisé d'information aux contributeurs, garantissant ainsi transparence, traçabilité et amélioration continue.

L'implication du CBNMed dans l'administration des deux SINP régionaux dont il relève lui permet de déployer ces exigences de qualité à un périmètre élargi, assurant ainsi un niveau élevé de validation à l'échelle régionale.

Le Conservatoire poursuivra cet effort d'expertise en veillant à faire évoluer ses méthodes en fonction des

avancées technologiques. Le développement du volet relatif aux végétations et aux habitats naturels impliquera notamment un renforcement des capacités d'analyse et une optimisation de l'organisation du temps d'expertise.

Enfin, s'agissant de la fonge (champignons, lichens), le CBNMed ne dispose pas en interne de toutes les compétences nécessaires pour assurer seul une validation scientifique satisfaisante. Elle ne pourra se faire qu'en lien étroit avec les experts identifiés dans le monde associatif ou académique, dans le cadre de partenariats ciblés et selon les capacités disponibles.

Principales actions :

1. Optimisation en continu des procédures d'aide à la validation ;
2. Développement d'un cadre mutualisé avec les experts régionaux pour la validation des données sur la fonge ;
3. Répartition de la charge de validation : formation des agents.

Indicateurs : Actualisation du document cadre décrivant le processus d'intégration des données d'observations ; Nombre et proportion des données validées automatiquement et manuellement (taxons, végétations, habitats) ; Nombre d'agents impliqués dans la validation de données.

2.2.2. CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION, LA GESTION ET LA MISE À JOUR DES DISTRIBUTIONS DE RÉFÉRENCE

DES ESPÈCES DE FLORE, DE FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS AUX ÉCHELLES INFRARÉGIONALE, RÉGIONALE, SUPRARÉGIONALE, NATIONALE ET SUPRANATIONALE

En lien avec les éléments développés en section 2.2.1., le CBNMed dispose d'un important corpus de données validées, qui lui permet de proposer des distributions de référence fines aux échelles régionale et infrarégionale.

La structuration du système d'information, fondée sur une synchronisation continue entre les catalogues de référence et les données d'occurrence validées, permet au Conservatoire de disposer en permanence d'un référentiel à jour, aisément mobilisable pour contribuer à la constitution de distributions de référence pour les taxons, les végétations et les habitats à des échelles élargies, notamment nationale ou supranationale.

Au niveau national, le CBNMed s'est particulièrement investi dans la construction du Catalogue national de la flore de France métropolitaine, en apportant un appui technique et méthodologique à la conception d'un outil d'agrégation opérationnel des catalogues produits par les différents CBN. Ses référentiels contribuent également à l'atlas des bryophytes de France et au Catalogue des végétations de France. C'est dans ce cadre du réseau des CBN que le CBNMed poursuivra son engagement en faveur d'une lisibilité des données à des échelles supérieures, en

s'inscrivant dans une démarche de construction mutualisée des référentiels fondée sur l'agrégation structurée des contributions régionales validées, en compatibilité avec les standards de l'Inventaire national du patrimoine naturel (base ABDSM).

S'agissant de la fonge (champignons, lichens), le CBNMed consolidera ces référentiels en lien étroit avec les experts identifiés dans le monde associatif ou académique, dans le cadre de partenariats ciblés et selon les capacités disponibles.

Principales actions :

1. Maintien et consolidation en continu des catalogues de référence ;
2. Implication forte dans les groupes de travail nationaux pour l'élaboration des distributions de référence (flore, bryophytes, végétations).

Indicateurs : Nombre de transmission pour des agrégations à des échelles supérieures ; Listes et dates des dernières mises à jour des catalogues de référence partagés pour le territoire d'agrément.

2.2.3. VALIDATION SCIENTIFIQUE DE DONNÉES D'OCCURRENCE ET DE PRODUCTIONS CARTOGRAPHIQUES COMPILÉES EN DEHORS DU SYSTÈME D'INFORMATION DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL

Le système d'information du CBNMed est aujourd'hui reconnu comme point d'entrée des données produites par des structures tierces dans le cadre de leur versement aux SINP des deux régions, garantissant leur mise en conformité et leur qualification. Les données produites par des organismes divers publics ou privés (bureaux d'études, gestionnaires d'espaces, collectivités, associations, etc.) sont donc systématiquement intégrées, contrôlées et validées avant d'être restituées au SINP.

Un travail de validation des données intégrées directement via la plateforme nationale du SINP a également été amorcé, mais soulève à ce stade plusieurs interrogations, tant techniques que méthodologiques, quant à la capacité à traiter et qualifier l'ensemble des jeux de données concernés. Les prochaines années devront permettre de clarifier ces modalités et d'en évaluer la pertinence au regard des exigences de qualité scientifique.

Principales actions :

1. Optimisation des procédures de recueil et d'intégration de jeux de données externes : outils et métadonnées dans le cadre des SINP régionaux ;
2. Validation progressive de l'ensemble des données des cartographies Natura 2000 ;
3. Validation des données du SINP national sur le territoire d'agrément.

Indicateurs : Nombre de données importées et validées ; Nombre de jeux de données importés.

2.3. PARTAGE ET DIFFUSION DES DONNÉES

Pionnier historique dans le partage et la diffusion des données naturalistes, le CBNMed s'appuie sur un dispositif de transmission robuste et éprouvé, garantissant accessibilité, qualité et interopérabilité de ses données au sein du SINP régional et national. En tant qu'établissement public, il est pleinement engagé dans le respect de la notion de service public et des réglementations garantissant le libre accès aux données publiques. Il poursuivra l'amélioration continue de ses processus, en particulier sur l'enrichissement des métadonnées.

Parallèlement, le Conservatoire développe un panel d'outils numériques thématiques et prévoit de déployer progressivement une nouvelle plateforme dédiée à l'inventaire, levier essentiel pour dynamiser l'animation de son réseau. Son engagement s'inscrit également dans une dynamique collaborative aux échelles nationale et européenne.

2.3.1. TRANSMISSION DES DONNÉES DU SYSTÈME D'INFORMATION FLORE, FONGE, VÉGÉTATIONS ET HABITATS DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL VERS LES DISPOSITIFS DU SYSTÈME D'INFORMATION DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

Pionnier de la diffusion des données naturalistes, le CBNMed a initié dès 2007 le développement de SILENE, première plateforme régionale SINP habilitée en France. Aujourd'hui impliqué dans l'administration des deux SINP régionaux de son territoire d'agrément, il dispose d'un dispositif de transmission éprouvé et fonctionnel.

Le CBNMed poursuivra l'amélioration continue de cette mission, en partenariat avec les acteurs régionaux concernés.

Toutes les données produites par le CBNMed sur la flore et la fonge sont diffusées en licence *Open data*, à leur résolution maximale et en interopérabilité avec les référentiels nationaux. Les données sur les végétations et les habitats suivront cette logique dès que les outils régionaux de réception seront pleinement opérationnels.

Principales actions :

1. Enrichissement et qualification des métadonnées, tant pour les données historiques que pour les nouvelles productions ;
2. Automatisation totale des flux de transmission entre le système d'information (SIMETHIS) et les plateformes SINP régionales.

Indicateurs : Nombre de données transmises au SINP ; Fréquence des mises à jour de données ; Délai moyen entre l'intégration, la saisie et la diffusion.

2.3.2. DIFFUSION D'UNE INFORMATION VALIDÉE ET ACTUALISÉE SUR LA RÉPARTITION ET L'ÉCOLOGIE DE LA FLORE, LA FONGE, LES VÉGÉTATIONS ET LES HABITATS

Le CBNMed est l'un des principaux acteurs de la diffusion de l'information sur la biodiversité en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, dans le cadre du SINP. Le CBNMed a formalisé dès 2021 son processus d'intégration et de validation des données, assurant leur qualité scientifique et leur conformité aux standards du SINP. Il poursuivra son implication dans l'amélioration continue des outils régionaux du SINP.

Parallèlement, le Conservatoire développe et administre à son initiative plusieurs plateformes thématiques de diffusion et d'animation :

- [RESEDA-Flore](#) : plateforme d'appui au réseau d'acteurs régionaux autour des enjeux de conservation et de restauration écologique ;
- [INVMED-Flore](#) : plateforme dédiée à la diffusion d'informations validées sur les espèces végétales exotiques envahissantes de la région méditerranéenne française ;
- [Atlas FloraPyr](#) : atlas floristique et phytosociologique des Pyrénées.

Les CBN limitrophes assistent le CBNMed dans l'élaboration du contenu scientifique, en particulier le CBN de Corse pour les plateformes RESEDA-Flore et INVMED-Flore.

Dans une logique de partage de l'ensemble de ses ressources, le CBNMed prévoit la création d'une nouvelle plateforme dédiée à l'inventaire de la flore et des végétations sur son territoire d'agrément. Ce nouvel outil, conçu comme un centre de ressources et d'animation du réseau de correspondants, visera à faciliter le partage de l'état des connaissances et des référentiels. Une articulation avec le CBN de Corse sera étudiée pour assurer une couverture cohérente de l'ensemble de la zone méditerranéenne française.

A l'échelle nationale, le CBNMed soutient et continuera de s'inscrire dans les démarches collectives de valorisation des ressources du réseau des CBN et en particulier dans le projet de refonte du SI-flore national en un SI «flore, fonge, habitats». Sur le volet restauration, il contribuera à l'alimentation des bases de données BDRest et TRANSLOC.

Au niveau international, il poursuivra le travail initié de diffusion des données phytosociologiques dans l'*European VegÉtation Archive (European VegÉtation Survey)* ainsi que des données sur les actions de conservation dans *ConservePlants (Database on Conservation Actions on Threatened Plant Species in Europe)*.

Principales actions:

1. Diffusion intégrale des données disponibles dans les SINP régionaux ;
2. Création de la plateforme thématique locale dédiée à l'inventaire de la flore et des végétations du territoire d'agrément (barycentre méditerranéen) ;
3. Poursuite du développement des plateformes thématiques RESEDA-Flore et INVMED-Flore ;
4. Alimentation de bases de données nationales et internationales.

Indicateurs : Liste des canaux de diffusion actifs ; Statistiques de fréquentation des plateformes développées par le CBNMed ; Liste des bases de données alimentées.

2.4. VALORISATION ET PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Le CBNMed entend renforcer la valorisation scientifique de ses données et productions, en soutenant à la fois l'analyse, la publication et la diffusion des connaissances selon quatre axes complémentaires :

- Le développement des capacités internes d'analyse incluant l'exploration de nouvelles techniques ;
- La production d'indicateurs permettant d'alimenter la communication institutionnelle et les observatoires de la biodiversité ;
- La rédaction et la publication de contenus scientifiques et techniques diversifiés sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats de la France méditerranéenne, inscrits dans une stratégie éditoriale structurée ;
- Le partage et la valorisation des ressources documentaires auprès de la communauté scientifique et des réseaux de partenaires.

2.4.1. ANALYSE ET EXPLOITATION DES JEUX DE DONNÉES EN RÉPONSE À DES DEMANDES SPÉCIFIQUES

L'ensemble des données détenues par le CBNMed est mis à disposition des acteurs de la recherche scientifique, s'inscrivant ainsi dans une démarche proactive d'encouragement à l'analyse et à la valorisation de ces données (cf. sections 1.3.4. et 2.3.2.).

Le CBNMed dispose également de capacités propres d'analyse, déjà mobilisées pour le traitement de grands jeux de données – par exemple, l'analyse du réseau d'espaces protégés en régions PACA et Occitanie, intégrant flore, faune et habitats naturels ; la hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore et des milieux naturels à l'échelle de la France méditerranéenne ; l'analyse de la flore exogène pour la constitution de listes d'EVEE ; l'analyse de la base de données PRéSur compilant les relevés de végétations des écosystèmes agro-pastoraux français – ainsi que pour la modélisation, notamment climatique, appliquée au territoire d'agrément. Ces travaux reposent sur une diversité de compétences complémentaires au sein de l'équipe, allant de la structuration des données (bases de données) jusqu'à la conception et la mise en œuvre d'analyses complexes via des scripts en R, Python, etc.

L'analyse de données couplant observations naturalistes et variables écologiques ou sociétales permet de mieux comprendre les phénomènes, d'anticiper les évolutions, de combler les lacunes, etc. Cela constitue aujourd'hui un enjeu stratégique en ce qui concerne l'expertise. Le CBNMed ambitionne de maintenir et renforcer ses capacités sur ce thème tout en poursuivant ses collaborations avec la recherche scientifique.

Principales actions :

1. Développement de l'analyse d'images acquises par drone ;
2. Structuration d'une infrastructure matérielle adaptée, notamment l'acquisition d'un serveur dédié au calcul ;
3. Développement des compétences sur les approches d'intelligence artificielle (*machine learning, deep learning*).

Indicateurs : Liste des canaux de diffusion actifs ; Statistiques de fréquentation des plateformes développées par le CBNMed.

2.4.2. ÉLABORATION D'INDICATEURS CONTRIBUANT À ALIMENTER LES OBSERVATOIRES RÉGIONAUX DE LA BIODIVERSITÉ ET L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

En Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie, le CBNMed contribue aux observatoires régionaux de la biodiversité (ORB) par la mise à jour régulière d'indicateurs relatifs à la flore, notamment des bilans quantitatifs et qualitatifs (Listes rouges), ainsi que des données sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CBNMed accompagnera la réflexion en cours visant à élargir le panel d'indicateurs, notamment par la production d'analyses automatisées à partir des données du SINP. Dans une logique de cohérence, une démarche similaire pourra être engagée en région Occitanie.

Le CBNMed maintiendra par ailleurs sa participation active au comité technique de l'ORB PACA, en apportant son expertise aux différentes productions de l'observatoire, comme la synthèse quadriennale Regard sur la nature, consacrée à l'état de la biodiversité en région.

Principale action :

1. Contribution à la production d'indicateurs pour alimenter les observatoires nationaux et régionaux.

Indicateur : Nombre de contributions.

2.4.3. RÉDACTION, PUBLICATION ET MISE À JOUR D'ATLAS, DE GUIDES OU AUTRES DE SYNTHÈSE SUR LA FLORE, LA FONGE, LES VÉGÉTATIONS ET LES HABITATS

La *Flore de la France méditerranéenne continentale* (Flore Med) a été publiée en 2014. Sa mise à jour n'est pas envisagée, le CBNMed ayant préféré inscrire sa continuité dans une contribution collective du réseau des CBN au projet *Flora gallica 2*, qui intégrera notamment les illustrations produites pour la Flore Med. Plusieurs autres ouvrages ont été produits ou coordonnés par le CBNMed ces dernières années. Bien que surmonter les coûts de fabrication et d'impression devient une mission complexe, le CBNMed souhaite poursuivre, dans la limite des moyens dont il pourra bénéficier, son activité de production d'ouvrages de synthèse avec des objectifs de publication intégrés au sein d'une stratégie de communication globale.

Principales actions :

1. Rédaction et publication d'un ouvrage de synthèse sur la végétation de la France méditerranéenne continentale ;
2. Facilitation de la publication d'atlas départementaux sur la flore patrimoniale en lien avec les associations locales ;
3. Développement de la rédaction et la publication de monographies thématiques (par exemple : Plantes parasites de la Méditerranée française).

Indicateur : Nombre de publications (atlas, guides, synthèses, monographies).

2.4.4. VALORISATION DES HERBIERS ET DES FONDS DOCUMENTAIRES PAR UNE MISE À DISPOSITION, NOTAMMENT AUPRÈS DES SCIENTIFIQUES

Le [fonds documentaire](#) du CBNMed mutualisé avec les CBN alpin et de Corse est accessible en ligne via un moteur de recherche performant et l'envoi d'alertes automatiques lors de l'ajout de nouveaux documents. Il constitue un outil opérationnel tant en interne et pour des partenaires, notamment les membres du réseau RESEDA-Flore et les autres acteurs du territoire rattachés à des groupes thématiques.

Dans le cadre de la stratégie de communication globale de l'établissement à venir, une réflexion sera engagée sur les modalités de valorisation des productions scientifiques du CBNMed. L'objectif sera de rationaliser et professionnaliser leur diffusion, actuellement éparse entre plusieurs canaux numériques (*ResearchGate, LinkedIn, Facebook, etc.*).

L'herbier du CBNMed, référencé dans l'*Index Herbariorum*, est consultable ponctuellement à la demande, principalement dans un cadre partenarial.

Principales actions :

1. Poursuite de l'enrichissement et de la mise à disposition des fonds documentaires ;
2. Développement de la visibilité des productions scientifiques du CBNMed.

Indicateur : Liste des outils et procédures mobilisées.

Mise à disposition de parts d'herbier d'*Euphorbiaceae* pour un chercheur étranger ©J.RAVERA



MISSION 3

CONTRIBUTION À LA GESTION CONSERVATOIRE DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES SAUVAGES, DES VÉGÉTATIONS, DES HABITATS ET DES ESPACES, ET À LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE



Le CBNMed souhaite poursuivre la mise en œuvre d'une approche de la conservation plus intégrative, en termes de disciplines et de collaborations, en maintenant une approche biogéographique, riche des enseignements déjà acquis ou en cours d'acquisition afin d'éviter au maximum les situations d'urgence.

En lien étroit avec le pôle connaissance, l'étape préalable à la mise en œuvre des missions de conservation et de restauration pour chaque objet d'étude (flore, fonge, ressources phytogénétiques sauvages, végétations, habitats et espaces naturels) est de considérer son état de conservation :

- État bon : mission de conservation (aux échelles du territoire, de la végétation, de l'habitat, de l'espèce, des gènes);
- État moyen : gestion conservatoire (aux échelles du site, de l'habitat, de l'espèce, de la population);
- État mauvais : restauration (aux échelles du site, de l'habitat, de l'espèce, de la population).

L'élaboration des stratégies et leurs mises en œuvre avec les nombreux partenaires du CBNMed **permettent aujourd'hui de poursuivre des actions prioritaires sur la base d'enjeux hiérarchisés pour plusieurs cibles : la flore indigène, la flore exogène et les milieux naturels.**

Grâce à ces différents plans d'actions associés, la poursuite **des missions du CBNMed s'articulera autour des grands domaines suivants, aux enjeux complémentaires et interdépendants** pour les 10 prochaines années.

LA CONSERVATION *IN SITU*

Enjeux principaux :

- Maintenir les collaborations actives ;
- Déployer les stratégies élaborées au service des politiques publiques et acteurs du territoire ;
- Consolider le recueil des données existantes relatives aux actions et retours d'expérience ;
- S'intégrer aux réseaux et dispositifs régionaux, nationaux et internationaux .

Objectifs opérationnels :

Collaborer :

- Animation du réseau RESEDA-Flore ;
- Contribution aux réseaux régionaux (RREN, RGEN), territoriaux (Flore Sentinelle), nationaux (réseaux REVER et REST EEE);
- Contribution aux réseaux internationaux (PIM, GENMEDA, *ConservePlants*, UICN Med...);
- Contribution aux travaux de recherche.

S'adapter :

- Elaboration et mise en œuvre des PNA et PRA restauration ;
- Valorisation de la restauration passive quand cela est possible ;
- Identification des enjeux avant les opérations de restauration ;
- Récoltes et constitution de stocks de semences conservés au Centre de conservation *ex situ*.

Accompagner :

- Proposition d'outils opérationnels à destination des gestionnaires ;
- Valorisation des actions et retours d'expérience des acteurs du territoire ;
- Diffusion des données recueillies auprès des BDD nationales et internationales (BDRest, TRANSLOC, *ConservePlants* ...) et Centres de ressources (EEE, génie écologique...).

LA CONSERVATION *EX SITU*

Enjeux principaux :

- Maintenir les collaborations actives ;
- Déployer les stratégies élaborées au service des politiques publiques et acteurs du territoire ;
- Consolider le recueil des données existantes relatives aux actions et retours d'expérience ;
- S'intégrer aux réseaux et dispositifs régionaux, nationaux et internationaux.

Objectifs opérationnels :

Consolider :

- Acquisition et entretien du matériel de laboratoire et du jardin (renouvellement des vieilles machines, ombrières, etc.);
- Récolte de nouvelles populations menacées ;

Collaborer :

- Poursuite des travaux en réseau (CBN, GENMEDA, etc.);
- Poursuite des liens avec la recherche ;
- Valorisation des données acquises sur les semences et leur germination.

Conforter :

- Amélioration des méthodes de conservation en ultra-dessiccation sur la base des travaux initiés en 2008 ;
- Mise en évidence du rôle central de la banque de semences à l'occasion d'événements comme la célébration de ses 50 ans en avril 2026.

LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Enjeux principaux :

- S'appuyer et contribuer aux réseaux, centres de ressources et dispositifs existants ;
- Consolider le recueil des données existantes relatives aux actions et retours d'expérience ;
- Poursuivre la restauration des populations d'espèces menacées ;
- Poursuivre l'animation de la marque Végétal Local sur la zone méditerranéenne continentale.

Objectifs opérationnels :

Collaborer :

- Contribution aux réseaux (REVER, REST EEE, etc.) et aux stratégies déclinées à différentes échelles ;
- Animation de la marque Végétal local pour la zone méditerranéenne et animation du réseau RESEDA-Flore pour faciliter le recueil de données ;
- Création d'indicateurs de « restaurabilité » des milieux naturels en lien avec la recherche ;
- Création d'indicateurs de réussite des opérations de restauration en lien avec le GT national et les réseaux œuvrant sur cette thématique.

S'adapter :

- Élaboration et mise en œuvre des PNA et PRA restauration ;
- Valorisation de la restauration passive quand cela est possible;
- Identification des enjeux avant les opérations de restauration ;
- Récoltes et constitution des stocks de semences conservés au Centre de conservation *ex situ*.

Accompagner :

- Adaptation des outils pour capitaliser les informations ;
- Orientations des acteurs du territoire vers les meilleures solutions ;
- Centralisation de la documentation ;
- Diffusion des données auprès des BDD (BDRest, TRANSLOC, *ConservePlants*, etc.) et Centres de ressources (EEE, génie écologique...).

3.1. ACCOMPAGNEMENT DES OPÉRATIONS DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION *IN SITU*

3.1.1. ANIMATION D'UN RÉSEAU D'ACTEURS, ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET PARTICIPATION À DES GROUPES DE TRAVAIL POUR LA CONSERVATION DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS

POUR LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE (Y COMPRIS POUR LA MARQUE VÉGÉTAL LOCAL) ET SUR LES PROBLÉMATIQUES D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le CBNMed a développé de multiples partenariats dans le but d'améliorer la coopération en faveur d'une meilleure conservation et restauration des espèces et des écosystèmes, tant aux échelles territoriales que nationale et internationale. Ces coopérations s'appuient sur un lien plus étroit entre les différents acteurs d'un territoire autour de thématiques et d'objectifs partagés. Pour favoriser ce lien, **le CBNMed anime depuis 2018 le réseau d'acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne, RESEDA-Flore** qui regroupe les organismes de recherche fondamentale et ceux agissant sur la gestion concrète des milieux naturels. Durant la période 2026-2035, nous agirons afin de :

- **Poursuivre l'animation du réseau RESEDA-Flore** en favorisant l'adhésion de nouveaux organismes qui viendront renforcer la mise en œuvre des [stratégies de conservation de la flore](#) et des [milieux naturels](#) établies respectivement en 2020 et 2024. Ces outils développés et partagés au sein du réseau impulsent une dynamique et favorisent un lien plus étroit entre les organismes de recherche fondamentale et ceux agissant sur la gestion concrète des milieux naturels ;
- Poursuivre les actions d'accompagnement dans le cadre des PNA et PRA ;
- **Poursuivre l'animation des [stratégies régionales relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes en région Occitanie](#) et [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)** établies respectivement en 2023 et 2014 (mise à jour en 2025) en favorisant la prévention, la sensibilisation et en mettant à disposition notre expertise auprès des acteurs du territoire dans la mise en œuvre des plans de gestion ;
- **Poursuivre les collaborations et participations aux réseaux de conservation et de restauration régionaux (RREN), nationaux (Flore Sentinelle, RT CBN, RT Surveillance, [réseau REVER](#)) et internationaux (GENMEDA, [initiative PIM](#), UICN Med) ;**

- **Appuyer les actions et la marque [Végétal local](#)** notamment sur des aspects de restauration écologique ;
- Aller vers **l'accompagnement du monde agricole** : animation scientifique des collections variétales d'oliviers et de figuiers en France méditerranéenne, appui des acteurs de l'agriculture notamment au regard des problématiques agroécologiques et de la préservation de la biodiversité, en particulier à travers les plans nationaux et régionaux d'actions et du réseau de surveillance des habitats agropastoraux (cf. section 3.1.7.).

Principales actions :

1. Animation du réseau RESEDA-Flore ;
2. Participation aux autres réseaux de conservation et de restauration ;
3. Participation au réseau thématique Conservation et aux groupes de travail associés ;
4. Accompagnement des acteurs du monde agricole et des gestionnaires.

Indicateur : Nombre d'interventions dans les réseaux et groupes de travail.

3.1.2. APPUI À LA MISE EN PLACE DE MESURES RÉGLEMENTAIRES ET CONTRACTUELLES, DE PLANS DE GESTION POUR LA CONSERVATION DE LA FLORE ET DES HABITATS DANS LES ESPACES NATURELS ET SEMI-NATURELS (RÉSEAU NATURA 2000, ESPACES PROTÉGÉS OU GÉRÉS, MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES...)

Le CBNMed poursuivra son engagement dans la mise en place des différentes mesures réglementaires et contractuelles relatives à la flore et aux milieux naturels aux côtés des services de l'État, des collectivités territoriales et des autres acteurs du territoire en fonction des sollicitations et des moyens disponibles. Ces mesures évoluant régulièrement, le CBNMed y contribuera comme il le fait déjà pour les actions suivantes :

- L'accompagnement des **animateurs Natura 2000** dans l'évaluation de l'état de conservation des habitats, la définition des mesures agro-environnementales, la gestion des EVEC et l'élaboration des contrats Natura 2000 ;
- L'appui à la **stratégie de création des aires protégées**, ainsi qu'à sa mise en œuvre à travers des diagnostics relatifs à la flore et aux milieux naturels sur les sites identifiés (APPB, APHN, sites Natura 2000, PNR, etc.) ;
- La **participation aux conseils scientifiques, comités de pilotage et groupes de travail des espaces protégés ou gérés** (PNR, réserves naturelles ou biologiques, comités consultatifs ONF, comités Natura 2000, etc.) ;
- L'appui **aux services de l'État et aux ministères dans l'élaboration des textes réglementaires** (listes d'espèces protégées, arrêtés OLD, etc.) et autres consultations portant sur la préservation, la gestion ou la restauration de la flore et des milieux.

En parallèle, il pourrait **renforcer son appui à la mise en place de plans de gestion pour la conservation de la flore et des habitats** dans les espaces naturels au sein du réseau Natura 2000 et des espaces protégés ou gérés. Il pourrait continuer à **intervenir en tant qu'expert dans la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques** si les subventions des collectivités étaient à nouveau éligibles au portage de postes.

Principales actions :

1. Appui aux services de l'État ;
2. Accompagnement des animateurs Natura 2000 et des gestionnaires ;
3. Participation en tant qu'expert auprès des instances mises en place par les gestionnaires.

Indicateur : Nombre d'interventions réalisées.



3.1.3. APPUI AUX GESTIONNAIRES D'ESPACES, POUR LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX, LA BIOÉVALUATION, LE SUIVI, LA GESTION DES ESPÈCES VÉGÉTALES

Y COMPRIS LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS, POUR L'ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS

Pour la conservation et la restauration de la flore vasculaire tout comme des milieux naturels, le **CBNMed a élaboré en partenariat avec les membres du réseau RESEDA-Flore une stratégie relative aux milieux naturels et 2 stratégies de conservation de la flore vasculaire**, l'une à l'échelle de la région méditerranéenne française (RESEDA-Flore) et l'autre à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le CBNA. Le CBNMed contribue également aux stratégies élaborées dans le cadre du réseau Flore Sentinelle animé par le CBNA. Toutes ont pour objectif d'appuyer les gestionnaires d'espaces et les décideurs dans leurs missions. Elles ont été réalisées en 4 grandes étapes, telles que partagées par le RT conservation des CBN : (1) la hiérarchisation des cibles, (2) la typification des actions, (3) la priorisation des projets et (4) leur mise en œuvre.

Elles sont **disponibles à tous publics sur la plateforme RESEDA-Flore**. Un suivi des **actions réalisées pour la flore vasculaire** est également disponible [en ligne](#).

Pour l'appui à la prévention et la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes, le **CBNMed a également réalisé des stratégies régionales pour l'Occitanie avec le CBNPMP et pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec le CBNA**, toutes 2 associées à un plan d'actions. Les informations relatives aux espèces, aux retours d'expériences, aux plans d'actions entre autres sont toutes disponibles sur la plateforme [INVMED-Flore](#).

Le CBNMed compte **poursuivre les actions menées suites aux demandes et interrogations des gestionnaires d'espaces** autour des actions principales suivantes :

- **Apporter notre expertise** dans la mesure de moyens alloués ;
- **Participer aux groupes de travail** initiés par les gestionnaires d'espaces ;
- Mettre en ligne la priorisation et le suivi des actions pour les milieux naturels et semi-naturels sur la plateforme RESEDA-Flore ;

- **Alimenter les plateformes dédiées aux espèces et milieux à enjeux** (RESEDA-Flore), ainsi que celles **relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes** (INVMED-Flore), de guides méthodologiques, de retours d'expérience, de fiches thématiques, de documents techniques, permettant à chaque gestionnaire d'espaces de bénéficier d'appuis techniques et scientifiques pour prioriser leurs actions de préservation, de gestion et de restauration ;
- Poursuivre la **saisie des études dans le portail documentaire mutualisé** afin de les rendre accessibles aux gestionnaires d'espaces, aux collectivités et aux services de l'État ;
- Point pour la carto des habitats naturels et semi-naturels ;
- Former aux outils et accompagner leur prise en main (cf. section 5.2.) ;
- **Poursuivre les rencontres des acteurs de la conservation** de flore RESEDA-Flore initiées en 2021 et qui ont lieu tous les 2 ans.

Principales actions :

1. Organisation des Rencontres RESEDA-Flore ;
2. Amélioration de la diffusion des informations sur les plateformes RESEDA-Flore et INVMED-Flore ;
3. Poursuite de la saisie des documents de retours d'expérience sur le portail documentaire ;
4. Réalisation de formations dans la prise en main des plateformes ;
5. Mise à disposition de notre expertise auprès des gestionnaires.

Indicateurs : Nombre de consultations des plateformes INVMED-Flore et RESEDA-Flore ; Nombre de consultations des documents du CBNMed sur le portail documentaire ; Nombre de Rencontres RESEDA-Flore organisées.

3.1.4. SUIVI DES OPÉRATIONS DE RENFORCEMENT DE POPULATIONS, D'INTRODUCTION ET DE RÉINTRODUCTION D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES ET ÉVALUATION DE CES OPÉRATIONS

Le CBNMed accompagne les acteurs du territoire lors de la mise œuvre d'opérations de restauration écologique de la flore et des milieux naturels. Il poursuivra les opérations réalisées dans le cadre des différents plans nationaux et régionaux d'actions pour les espèces les plus vulnérables et pour cela il s'attachera à :

- Élaborer et diffuser des **protocoles de suivi des opérations** généralisables ;
- Suivre les opérations déjà réalisées pour pouvoir les **évaluer** ;
- **Initier de nouvelles opérations** en fonction des résultats de la stratégie de conservation de la flore vasculaire ;
- **Accompagner les actions de restauration** réalisées par les partenaires des réseaux de conservation ;
- Poursuivre la **valorisation des actions de restaurations** sur la plateforme RESEDA-Flore ;
- Poursuivre la **diffusion des actions de restaurations sur les plateformes nationales et internationales** TRANSLOC et COSTPlant ;

- Poursuivre les **collaborations avec les organismes de recherche nationaux** (IMBE, ISEM, AMAP, Université Paris Saclay, etc.) et **internationaux** (Université de Berne, etc.) afin d'améliorer la connaissance sur la mise en œuvre de ces actions.

Principales actions :

1. Amélioration de la diffusion de protocoles ;
2. Poursuite de la réalisation d'opérations de restauration de populations ;
3. Maintien de la saisie et de la diffusion des actions sur les plateformes RESEDA-Flore, TRANSLOC et COSTPlant ;
4. Maintien des partenariats avec la recherche.

Indicateurs : Nombre d'opérations réalisées et diffusées sur les plateformes ; Nombre de rapports d'opérations saisis ; Nombre de collaborations avec les organismes de recherche.

3.1.5. ENCADREMENT, ACCOMPAGNEMENT ET ÉVALUATION D'OPÉRATIONS DE RESTAURATION ET DE VÉGÉTALISATION AVEC DES VÉGÉTAUX SAUVAGES D'ORIGINE LOCALE

Le CBNMed accompagne la démarche **Végétal local sur la région d'origine méditerranéenne française** à travers des conseils à plusieurs niveaux. En tant que correspondant local, il est régulièrement sollicité par divers acteurs (bénéficiaires, utilisateurs ou prescripteurs) pour le déploiement de la marque sur la région d'origine méditerranéenne. Plusieurs présentations de la marque ont été réalisées, que ce soit pour des usagers territoriaux ou auprès de professionnels de l'agriculture méditerranéenne ou de l'horticulture.

Le CBNMed compte :

- Poursuivre l'**accompagnement des actions de restauration** réalisées par les partenaires des réseaux de conservation (contribuer à l'élaboration des palettes végétales, etc.) ;

- Poursuivre la participation à la **réalisation des guides techniques** et aux **déploiements de ceux-ci** (guide *Plantons local en Occitanie* et Provence-Alpes-Côte d'Azur auprès des Agences Régionales pour la Biodiversité) et les diffuser sur les plateformes RESEDA-Flore et INVMEDE-Flore ;
- Participer aux **réseaux existants** (réseau REVER) ;
- Accompagner à la **préparation des sites** (réhabilitation, renaturation, gestion des EVEC...) ;
- Développer des **dispositifs de suivi des opérations** ;
- Poursuivre la **capitalisation des retours d'expérience** sur les plateformes RESEDA-Flore et INVMEDE-Flore ;
- Participer aux **feuilles de routes régionales** et à l'élaboration des fiches actions ;
- Participer à l'**élaboration du PNA Restauration** et ses déclinaisons territoriales ;

- Poursuivre la **promotion de la marque Végétal local** ;
- Poursuivre les **collaborations avec les autres CBN et les organismes de recherche** en particulier pour l'élaboration d'indicateurs de réussite des opérations ;
- Maintenir et améliorer le **matériel de mise culture du Centre de conservation ex situ**.

Les actions initiées seront déployées en fonction des stratégies mais également de façon pragmatique en fonction de l'apparition des menaces et des opportunités notamment financières et de création de poste en contrat de projet.

Principales actions :

1. Promotion de la marque Végétal local ;
2. Contribution à l'élaboration du plan national de restauration de la nature et à ses déclinaisons régionales ;
3. Accompagnement des partenaires dans les actions de restauration ;
4. Capitalisation des retours d'expériences sur les plateformes INVMED-Flore et RESEDA-Flore ;
5. Participation aux réseaux et GT de restauration ;
6. Participation à la réalisation de guides, de méthodes et de protocoles ;
7. Poursuite de la réalisation d'itinéraires techniques ;
8. Maintien des équipements du Centre de conservation *ex situ*.

Indicateurs : Nombre de participations aux réseaux de restauration ; Nombre de saisies d'opération de restauration sur les plateformes RESEDA-Flore et INVMED-Flore ; Nombre d'itinéraires techniques réalisés et diffusés.

3.1.6. INITIATION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI D' ACTIONS COURANTES DE CONSERVATION *IN SITU*

Depuis plusieurs années, le CBNMed élabore avec ses **partenaires des stratégies de conservation associées à leurs plans d'actions dans l'objectif de prioriser la mise en œuvre et le suivi des actions de conservation *in situ*** relatives aux espèces et aux milieux naturels.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies pour la conservation de la flore aux échelles nationale, régionale (région Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de la zone méditerranéenne française à travers RESEDA-Flore, ou à l'échelle de la zone alpine à travers Flore sentinelle, plusieurs actions sont réalisées chaque année et leur avancement peut être suivi sur la plateforme RESEDA-Flore.

Le CBNMed entend **poursuivre les actions de conservation *in situ*** à mettre en œuvre ou déjà mises en place et **les évaluer** régulièrement dans le temps. Ces actions suivent les priorités définies dans :

- Les **stratégies de conservation de la flore et des milieux naturels** élaborées au sein de RESEDA-Flore et qui sont mises en œuvre avec les partenaires du réseau ;
- La **stratégie régionale de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**, en partenariat avec le CBN alpin et les acteurs régionaux ;

- La **stratégie nationale de conservation de la flore**, en partenariat avec le réseau des CBN et le GT surveillance terrestre.

Le **maintien et le développement du système d'information SIMETHIS et de la plateforme RESEDA-Flore** sera poursuivi pour mettre en ligne la priorisation et le suivi des actions pour les milieux naturels sur la plateforme RESEDA-Flore et toutes autres informations qui s'avèreraient nécessaires.

Le **maintien des collaborations** avec les différents acteurs du territoire du CBNMed ainsi que la création de nouvelles opportunités de travail demeurent l'une des clés de la réussite de ces actions.

Néanmoins, les actions initiées seront déployées en fonction des stratégies mais également de façon pragmatique en fonction de l'apparition des menaces et des opportunités notamment financières et de création de postes en contrat de projet notamment.

Principales actions :

1. Maintien de la diffusion des actions sur RESEDA-Flore ;
2. Poursuite de la mise en œuvre des actions selon les priorités définies.

Indicateur : Nombre d'actions par typologie.

3.1.7. DÉVELOPPEMENT D'OUTILS POUR LA PRÉSERVATION OU LA RESTAURATION DES INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES (EN PARTICULIER POUR LES PRAIRIES)

Le CBNMed est impliqué depuis 2019 dans un **groupe de travail national « Prairies »** impliquant l'OFB, les CBN et l'INRAE, lequel est à l'origine d'un « Plan Prairies » porté auprès des ministères de l'écologie et de l'agriculture afin d'envisager des actions en faveur de la préservation et/ou restauration de ces habitats particulièrement menacés. Dans ce cadre, le CBNMed porte depuis 2021 la construction d'une **base de données nationale pour les végétations agropastorales (BDD PRéSur)** afin de constituer des états de références, la mise en place d'un réseau de surveillance des végétations agropastorales, ainsi que la construction d'outils afin de permettre l'évaluation objective de l'état de conservation de ces végétations.

Dans la suite de ces actions, pour la période 2026-2035, nous agirons afin de :

- Compléter et **actualiser régulièrement la base de données nationale PRéSur**, dans le but de garantir et valider à terme des références nationales et territoriales pour l'ensemble des végétations agropastorales de France métropolitaine ;
- Gérer les demandes et **mettre la base de données nationale PRéSur à disposition de tous acteurs de la recherche publique**, dans le but d'accroître les connaissances concernant les végétations agropastorales, notamment en ce qui concerne leur variabilité, leur dynamique et leur multifonctionnalité ;
- Poursuivre la mise en place du **réseau national de surveillance des habitats agropastoraux** en lien avec le GT Habitats ouverts animé par PatriNat, afin d'envisager une opérationnalité de ce réseau de collecte de données au commencement du prochain cycle de rapportage de la directive Habitats (horizon 2031) ;
- Poursuivre la mise en place d'un **observatoire des prairies à l'échelle du Massif central** initié en 2024 avec les CBNMC, CBNPMP, CBNBP, l'OFB et l'INRAE dans le but de constituer des territoires ateliers (c'est-à-dire des territoires cohérents au niveau environnemental et pastoral, impliquant des collectifs d'éleveurs volontaires et des animateurs locaux). Ces territoires ateliers permettront de mieux comprendre le lien entre environnement, pratiques agropastorales et biodiversité, pour permettre le maintien des systèmes d'élevage traditionnels face

aux effets du changement climatique, et garantir le maintien des pratiques agropastorales favorables à la biodiversité ;

- Poursuivre le développement d'**indices de biodiversité et d'indices agroécologiques**, initiés dans le projet PRéSur (2021-2023) et le projet FLOREAL¹ (en cours), dans le but d'apporter des éléments concrets et chiffrés via une application *web* permettant de raisonner au mieux la gestion des parcelles et exploitations agricoles herbagères et pastorales (cf. démarche « solutions fondées sur la nature »).

Principales actions :

1. Mise à disposition de la base de données nationale PRéSur ;
2. Développement d'indices de biodiversité et agroécologiques ;
3. Déploiement du réseau national de surveillance des habitats agropastoraux ;
4. Déploiement de l'observatoire des prairies.

Indicateurs : Nombre de données de la BDD PRéSur ; Nombre de placettes validées pour le réseau national de surveillance des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire ; Nombre de territoires ateliers constitués et animés dans la période ; Nombre d'indicateurs de biodiversité et agroécologiques proposés.

¹THEAU, ET PRUD'HOMME. 2021. FlorealData : Des traits de vie d'espèces végétales pour le calcul d'indices agronomiques et écologiques des communautés prairiales. Cahiers Agricultures, 30, 36 p.

3.1.8. CONTRIBUTION AUX CENTRES DE RESSOURCES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

(TRAME VERTE ET BLEUE, GÉNIE ÉCOLOGIQUE, ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES, MILIEUX HUMIDES, SÉQUENCE ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER...)

Le CBNMed entend contribuer aux centres de ressources nationaux tel qu'il le fait déjà, notamment pour le Centre de ressources national sur les EEE (Comité français de l'UICN et OFB) en participant au réseau d'expertise scientifique et technique (REST EEE).

Prospections botaniques pour la Trame Turquoise (Var) ©P.BRAVET



3.2. DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS POUR LA CONSERVATION *EX SITU*

3.2.1. COLLECTE ET CONSERVATION DE MATÉRIEL VÉGÉTAL (SEMENCES ET PLANTS) ET FONGIQUE À MOYEN ET LONG TERMES POUR LES ESPÈCES AU BORD DE L'EXTINCTION, MENACÉES OU PATRIMONIALES SUR LE TERRITOIRE D'AGRÉMENT

Au sein du Centre de conservation *ex situ* à Porquerolles, la **banque de semences du CBNMed et le jardin conservatoire abritent plus de 2 093 taxons représentant 9 727 récoltes, 9 702 accessions (lots) et près de 13 782 stockages actifs. Trois méthodes de conservation** sont utilisées au CBNMed et permettent aujourd'hui de conserver les graines sur le long terme en banque de semences : la **chambre froide à 4°C** (5 060 stockages), l'**ultradessiccation** (7 430 stockages) et la **congélation à -20°C** (847 stockages). La banque de semences abrite des récoltes effectuées en dehors du TAG du CBNMed, en France métropolitaine et à l'étranger. Pour ce qui est du territoire d'agrément du CBNMed, sont conservés 1 315 taxons représentant 5 728 récoltes, 10 984 stockages (dont 8 409 actifs).

Dans la suite de ces actions, sur la période 2026-2035, nous agirons afin de :

- Maintenir ces trois méthodes de conservation à long terme, en mettant particulièrement **l'accent sur l'ultradessiccation, qui offre une meilleure autonomie énergétique et facilite la manipulation des lots** ;
- Mettre en œuvre un **plan annuel de collecte**, indépendant des projets obtenus avec des financements dédiés ;
- Élargir la **conservation *ex situ* aux groupes des fougères et des orobanches** ;

- Évaluer la **faisabilité de conserver les bryophytes et la fonge *ex situ*** ;
- Poursuivre la **valorisation de la banque de semences *ex situ* pour des projets de recherche**, notamment celle initiée entre le réseau des CBN et le CEFE CNRS sous forme d'un contrat de Recherche et développement ;
- **Maintenir et renouveler le matériel** de laboratoire et de mise en culture.

Principales actions :

1. Conservation en banque de semences de nouvelles familles d'espèces ;
2. Poursuite des 3 méthodes de conservation et majoritairement l'ultradessiccation ;
3. Elaboration d'un plan de collecte pluriannuel ;
4. Maintien du matériel du Centre de conservation *ex situ* ;
5. Maintien des collaborations avec les organismes de recherche.

Indicateurs : Nombre de nouvelles récoltes ; Nombre de nouveaux taxons conservés dans la banque de semences ; Nombre de stockages actifs.

3.2.2. PRODUCTION D'INFORMATIONS SUR LA GERMINATION DES ESPÈCES AINSI CONSERVÉES

Les semences conservées au Centre de conservation *ex situ* du CBNMed ont permis d'obtenir **plus de 9 000 données de germination à ce jour**. Cette action sera poursuivie pour la période 2026-2035 afin de :

- Poursuivre la **production des itinéraires techniques de germination et de mise en culture** ;
- Poursuivre la **capitalisation des informations** relatives à la germination des espèces et à leur mise en culture dans le système d'information SIMETHIS ;
- **Diffuser les données auprès de la BDD internationale GENMEDA**, sur le portail documentaire des CBN, dans la littérature scientifique et sur les réseaux sociaux ;
- **Diffuser ces informations auprès des acteurs de la restauration écologique** ;
- Poursuivre notre **contribution au réseau thématique national conservation** et maintenir les collaborations avec les autres CBN.

Le **maintien et le développement du système d'information SIMETHIS** sera poursuivi pour capitaliser les données déjà produites et toutes autres informations qui s'avèreraient nécessaires.

Le **maintien du matériel du laboratoire et de mise en culture du Centre de conservation *ex situ*** constitue un élément clé pour cette réalisation.

Néanmoins, les actions initiées seront déployées en fonction des stratégies mais également de façon pragmatique en fonction de l'apparition des menaces et des opportunités notamment financières et de création de postes en contrat de projet notamment.

Principales actions :

1. Production des itinéraires techniques de germination et de mise en culture ;
2. Capitalisation des données *ex situ* dans SIMETHIS ;
3. Diffusion dans les bases de données nationales et internationales ;
4. Maintien du matériel du Centre de conservation *ex situ*.

Indicateurs : Nombre de données capitalisées dans SIMETHIS (stockage, conditions de germination) ; Nombre d'itinéraires techniques produits ; Nombre de données diffusées dans la BDD GENMEDA ; Nombre de participations au RT Conservation.

3.2.3. MAINTIEN DES ÉQUIPEMENTS POUR LA CONSERVATION *EX SITU*

En 2024, le Centre de conservation *ex situ* s'est doté de **nouvelles installations et d'une signalétique** afin de mieux identifier cette unité dédiée à la conservation des espèces végétales et d'identifier chaque pièce et sa fonction. Inauguré en juin 2025, le Centre de conservation *ex situ* bénéficie aujourd'hui d'une rénovation complète qui sera poursuivie autour des actions suivantes :

- **Poursuivre la rénovation de la chambre froide** du Centre de conservation *ex situ* à Porquerolles (ayant fait l'objet de malfaçons) ;
- **Rénover le matériel de mise en culture** (ombrière, pépinière...) pour assurer les programmes de restauration des espèces et des milieux ;
- **Acquérir ou créer un local de stockage de matériel de culture** ;
- **Entretien et renouveler le matériel de laboratoire** au fur et à mesure des besoins (étuves, dessiccateurs, etc.).

Le maintien des équipements pour la conservation *ex situ* est dépendant des opportunités notamment financières, et de réalisation avec notre organisme de rattachement, le Parc national de Port-Cros, qui a en charge la rénovation du bâtiment où sont situées les installations du CBNMed.

Principales actions :

1. Rénovation de la chambre froide ;
2. Rénovation des installations extérieures ;
3. Entretien du matériel de laboratoire.

Indicateurs : Liste du matériel acquis ; Date de fonctionnement de la nouvelle chambre froide.

MISSION 4

**APPUI À
L'ÉLABORATION ET À
LA MISE EN ŒUVRE
DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE LA
RÉGLEMENTATION
AUX ÉCHELLES
TERRITORIALE, NATIONALE
ET EUROPÉENNE**



4.1. APPUI AUX SERVICES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS

4.1.1. ÉLABORATION ET ANIMATION DE STRATÉGIES NATIONALE ET TERRITORIALE DE CONSERVATION DE LA FLORE, DE LA FONGE, DE LEURS RESSOURCES GÉNÉTIQUES, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS OU RELATIVES AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Dès 2014, en collaboration avec les services de l'État et les Régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur, **l'élaboration et l'animation de stratégies relatives à la conservation de la flore, des végétations et des habitats et relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes ont été identifiées comme une réalisation prioritaire** (cf. sections 1.2.1., 3.1.1. et 3.1.3.). Initialement développées à des échelles régionales, elles ont progressivement été étendues pour la conservation, en partenariat avec les CBN de Corse, alpin et du Massif central, pour couvrir l'ensemble des départements ayant tout ou partie de leur territoire en région méditerranéenne.

A l'échelle locale, le **CBNMed accompagne les collectivités et établissements publics dans des déclinaisons** qui ont pour objectifs de **prioriser leurs actions sur leurs territoires** et d'être incluses dans les plans de gestion et documents de planification :

- La **Stratégie relative aux EVEC** a été déclinée au niveau départemental dans le cadre de la politique des ENS depuis 2014, ce qui a conduit à l'élaboration d'un guide méthodologique de priorisation des actions. Publié en 2022, ce guide est actuellement utilisé pour plusieurs déclinaisons stratégiques dans les Parcs nationaux, les départements et les métropoles ;
- La **Stratégie relative à la conservation de la flore** a été déclinée notamment par les Parcs nationaux, les départements dans le cadre de la politique des ENS ou encore les métropoles.

Les stratégies élaborées ont été intégrées aux stratégies régionales de biodiversité pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie.

À l'échelle nationale, le CBNMed participe également à l'élaboration des stratégies nationales de conservation de la flore et des habitats, ainsi qu'à celle relative aux espèces exotiques envahissantes, animées par l'OFB et le Ministère en charge de l'écologie.

Ces actions seront donc poursuivies, toujours en concertation avec les différentes parties prenantes et actualisées lorsque cela s'avérera nécessaire.

Principales actions :

1. Poursuite de l'animation des stratégies de conservation flore et milieux naturels ;
2. Poursuite de l'animation des stratégies régionales relatives aux EVEC ;
3. Contributions aux stratégies nationales.

Indicateurs : Nombre de stratégies animées ;
Nombre de contributions aux stratégies nationales et territoriales.

4.1.2. HIÉRARCHISATION ET PRIORISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION À DIFFÉRENTES ÉCHELLES GÉOGRAPHIQUES

Les stratégies de conservation élaborées pour la flore et celles relatives aux milieux naturels de la région méditerranéenne, ont toutes été réalisées sur la base des **4 étapes définies par les CBN qui incluent la hiérarchisation des enjeux et la priorisation des actions de conservation**, quelle que soit l'échelle géographique considérée (section 3.1.3.). Accessibles sur la plateforme RESEDA-Flore et sur le portail documentaire mutualisé des CBN alpin, de Corse et méditerranéen, leur avancement est également disponible sur [ce lien](#).

Actuellement ces éléments sont **majoritairement utilisés par les services de l'État dans le cadre des dossiers relatifs aux études d'impacts et à l'application de la séquence ERC**, mais également par les **collectivités pour le déploiement de leurs stratégies et plans d'actions** ou pour être intégrés comme **indicateurs dans le cadre des observatoires de la biodiversité**.

Les éléments relatifs à la hiérarchisation des enjeux et à la priorisation des actions seront **mis à jour régulièrement**.

Si la mise en ligne est déjà effective pour la flore, elle est en cours pour les milieux naturels sur la plateforme RESEDA-Flore grâce au développement du système d'information SIMETHIS.

Principales actions :

1. Mise à jour des listes hiérarchisées des enjeux de conservation et de la priorisation d'actions pour la flore et les milieux naturels ;
2. Mise en ligne des listes pour les milieux naturels sur la plateforme RESEDA-Flore ;
3. Valorisation de l'utilisation des listes auprès des services des acteurs du territoire.

Indicateurs : Nombre de réactualisation des hiérarchisations des enjeux ; Mise en ligne de la hiérarchisation des enjeux et de la priorisation des actions pour les milieux naturels.

4.1.3. APPUI AUX COLLECTIVITÉS ET SERVICES DE L'ÉTAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE PROTECTION DE LA NATURE

À TRAVERS NOTAMMENT LE PORTER À CONNAISSANCE SUR LES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

Le CBNMed joue un rôle actif d'expert auprès des services de l'État et des collectivités territoriales. Ces dernières années, il a ainsi **contribué à plusieurs chantiers majeurs** : accompagnement de la déclinaison territoriale de la **Stratégie nationale pour les aires protégées**, appui aux **Schémas régionaux de cohérence écologique**, participation à la **révision des listes d'espèces protégées** aux niveaux national et régional dans le cadre de la **Stratégie nationale pour la biodiversité 2030**, ou encore mise en œuvre du **SINP** à l'échelle régionale et élaboration et animation de **16 plans nationaux et régionaux d'actions**. Les 2 régions peuvent également compter sur l'appui du CBNMed dans l'élaboration et le déploiement de leur **Stratégie globale pour la biodiversité** respective ainsi que sur les contributions aux **observatoires régionaux de la biodiversité**.

Ces travaux seront consolidés et élargis dans les années à venir, notamment pour accompagner la **mise en œuvre territoriale du Plan national de restauration de la nature**, dont les déclinaisons locales mobiliseront fortement

les collectivités. Le CBNMed se prépare activement à y répondre.

Au-delà de ces accompagnements institutionnels, le **CBNMed entend anticiper les besoins croissants d'intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire**, en cohérence avec les objectifs du Plan biodiversité 2018. Face à la complexité croissante des données naturalistes et aux difficultés de leur mobilisation et de leur interprétation par les acteurs publics, le **CBNMed souhaite poursuivre le développement d'outils opérationnels adaptés aux collectivités** (régions, départements, intercommunalités), tels que des couches d'enjeux et d'alertes spatialisées, directement fondées sur l'état des connaissances disponibles et des prédictions.

La bonne mise en œuvre de cette activité **nécessitera un processus d'échange et de définition anticipé des besoins avec les services de l'État et des collectivités**.

Principales actions :

1. Contribution à l'élaboration du Plan national de restauration de la nature et aux déclinaisons régionales ;
2. Accompagnement des services de l'État et des collectivités dans les chantiers majeurs en lien avec la biodiversité ;
3. Développement d'outils opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Indicateurs : Nombre de contributions aux chantiers majeurs ; Outils opérationnels.

4.1.4. SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES VISANT À LA CONNAISSANCE, LA PROTECTION ET À LA VALORISATION DU PATRIMOINE FLORISTIQUE

(ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE, CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIE, TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE...)

La diversité des **partenariats contractualisés du CBNMed reflète son rôle historique d'appui technique auprès des collectivités territoriales**. Ils sont pleinement **adaptés aux attentes et aux moyens réciproques des partenariats et souvent noués depuis plus de 15 ans** (Région Occitanie-ex Languedoc-Roussillon depuis 2008, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2009, Département de Vaucluse depuis 2004, Département des Alpes-Maritimes depuis 2007, Départements du Var et des Bouches-du-Rhône depuis 2014). Le CBNMed entend **poursuivre cette implication forte dans les projets territoriaux**, essentiels à son équilibre financier et à sa proximité avec les acteurs du territoire, tout en veillant à leur cohérence avec les grandes orientations stratégiques et les missions d'intérêt général qu'il porte à plus large échelle.

Les partenariats pluriannuels, fondés sur une logique de coopération durable, sont privilégiés, sur des territoires de superficie significative :

- **À l'échelle régionale**, à travers les stratégies régionales pour la biodiversité, les coopérations avec les Parcs naturels régionaux, etc. ;
- **Au niveau départemental**, via l'accompagnement des politiques liées aux Espaces naturels sensibles (ENS), à la gestion des EVEC, à la formation des agents aux outils de connaissance et de conservation (SINP, RESEDA-Flore, INVMEF-Flore), à l'expertise dans le cadre des Plans départementaux (PDESI, etc.) ;
- **À l'échelle des métropoles et intercommunalités**, notamment dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale (ABC) et de l'expertise dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans l'aménagement du territoire.

Comme pour l'appui à l'État (cf. section 4.1.4.), les sollicitations liées à la mise en œuvre territoriale du Plan national de restauration de la nature sont amenées à prendre de l'importance.

Toutefois, le renforcement des activités du CBNMed dans ce cadre se heurte à une contrainte réglementaire importante. En effet, la circulaire du 11 juin 2010 du Ministère en charge du budget impose que les recrutements hors plafond d'emplois dans les établissements publics ne peuvent être financés que par des ressources issues d'un appel à projets ou d'un appel d'offres, lorsque ces ressources proviennent de l'État, de ses opérateurs, de l'Union européenne, des collectivités territoriales ou d'établissements publics nationaux.

En tant que service du Parc national de Port-Cros (établissement public de l'État), le CBNMed est donc directement concerné. Cette règle limite sa capacité à recruter pour répondre à la montée en charge des missions, sauf si les financements associés respectent cette exigence de mise en concurrence. Cela constitue un frein à la réactivité et à l'adaptation de ses moyens humains face aux sollicitations croissantes, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de restauration de la nature.

Principales actions :

1. Accompagnement des politiques liées aux ENS ;
2. Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans départementaux en lien avec la biodiversité ;
3. Expertise dans l'intégration des enjeux biodiversité ;

Indicateurs : Nombre de conventions de partenariats avec les collectivités territoriales.

4.1.5. AIDE À LA DÉFINITION DE TERRITOIRES REMARQUABLES

Le CBNMed apporte régulièrement **son expertise à l'identification et à la délimitation de territoires à forts enjeux de biodiversité**. Il intervient notamment dans le cadre :

- De l'appui aux DREAL puis aux DDT pour la déclinaison régionale de la **Stratégie nationale pour les aires protégées 2030**, en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ;
- De la mise en œuvre du **programme des ZNIEFF** (cf. section 4.1.6.) ;
- De **l'accompagnement des politiques départementales liées aux Espaces naturels sensibles (ENS)**, en identifiant des secteurs prioritaires à préserver ou à acquérir.

Des travaux ont déjà été menés pour définir des zones prioritaires d'acquisition foncière ou le déploiement de zones de protection forte au sein de chaque département. Ce volet sera renforcé dans les années à venir, en lien étroit avec les enjeux d'optimisation des mesures de compensation écologique et la mise en œuvre du Plan national de restauration de la nature.

Principales actions :

1. Accompagnement des politiques liées aux ENS ;
2. Appui à la création de zones de protection forte ;
3. Mise en œuvre du programme des ZNIEFF ;

Indicateurs : Nombre de ZNIEFF actualisées ; Nombre d'expertises relatives aux aires protégées.

4.1.6. APPUI AUX SERVICES DE L'ÉTAT SUR L'INVENTAIRE PERMANENT ET CONTINU DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE EN TANT QUE PARTIE PRENANTE DES SECRÉTARIATS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Le CBNMed intervient depuis de nombreuses années aux côtés de l'État dans l'inventaire des ZNIEFF. **Son expertise porte sur la coproduction, avec ses partenaires régionaux, des référentiels** des listes d'espèces et d'habitats déterminants des ZNIEFF ainsi que sur la proposition de nouveaux périmètres. **La mise à jour en continu est assurée chaque année par des inventaires ciblés** sur la flore, la bryoflore et les habitats naturels (cf. section 1.1.3., section 4.1.5.). Le CBNMed poursuivra son appui dans ce domaine.

Principales actions :

1. Révision des référentiels ;
2. Actualisation des formulaires ;

Indicateurs : Nombre de ZNIEFF actualisées ; Nombre de révision de listes d'espèces et d'habitats déterminants.

4.1.7. APPUI SUR LA REVÉGÉTALISATION ET LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Le CBNMed en tant que **correspondant local de la marque Végétal local** est régulièrement sollicité afin de donner son avis sur des listes d'espèces à planter. Il poursuivra son implication sur la **formulation d'avis et l'accompagnement** notamment auprès des acteurs publics dans les projets d'aménagement grâce à son **expertise qui pourra être déployée dès l'amont des projets**. Il continuera à donner un avis d'expert sur les listes d'espèces à planter dans le cadre de différents projets d'aménagements paysagers ou de renaturation afin de s'assurer que celles-ci contiennent en majorité des **espèces en accord avec le cahier des charges** de la marque Végétal local et soit exemptes d'espèces exotiques reconnues comme envahissantes.

A travers les réseaux et plateformes qu'il anime (RESEDA-Flore, INVMEDE-Flore) et des nombreux partenariats noués avec les acteurs du territoire, le CBNMed poursuivra la mise à disposition des informations nécessaires à la bonne prise en compte des végétaux implantés dans les projets d'aménagement, tout en mettant en relation les opérateurs grâce notamment à la **capitalisation et la diffusion des retours d'expérience** (cf. section 3.).

Le CBNMed étant désormais identifié comme **réfèrent en termes de végétalisation à l'aide de végétaux sauvages**, il **continuera à conseiller et accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration des palettes végétales** et les préconisations d'utilisation comme cela a pu être le cas avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

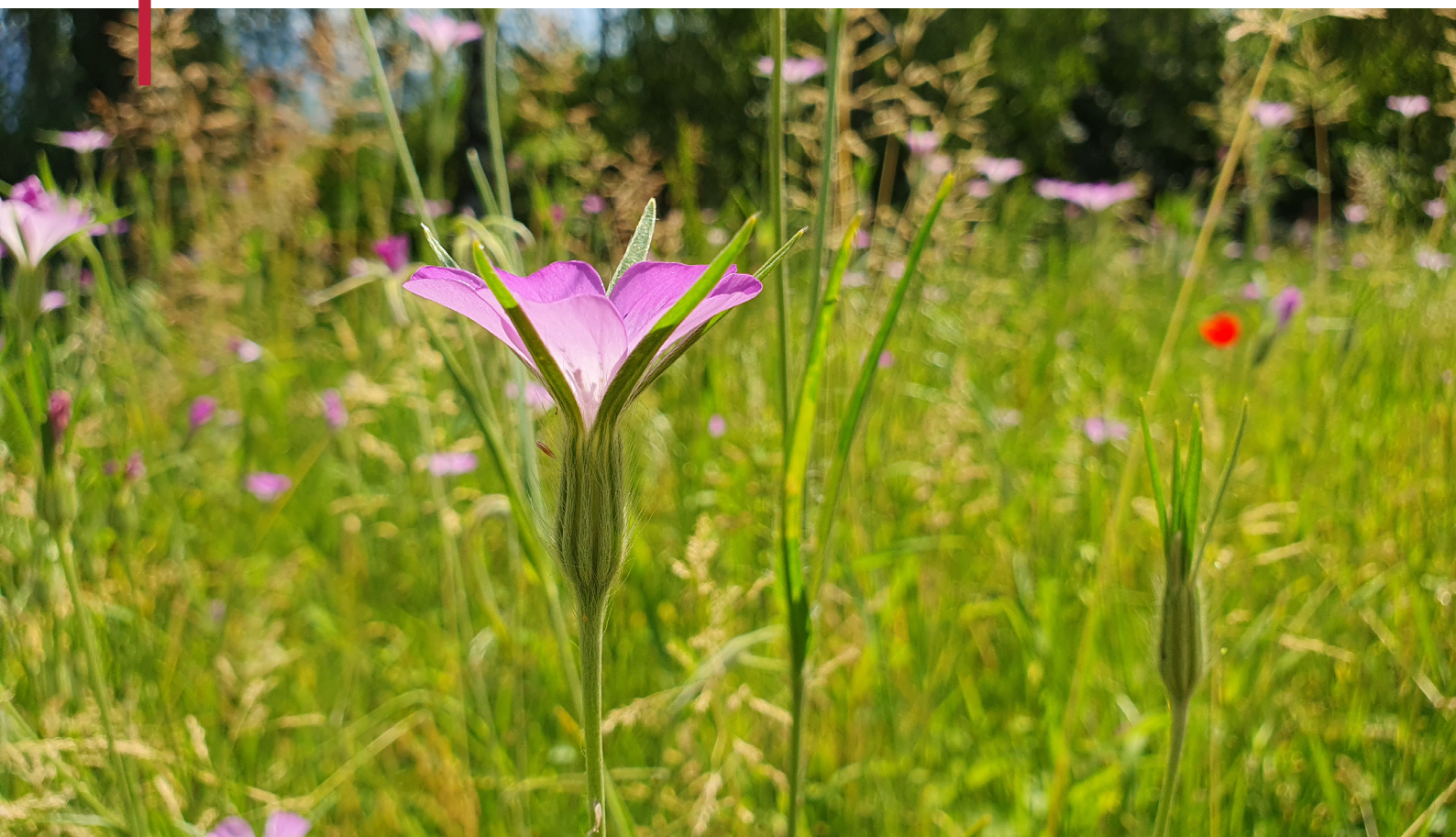
Il **participera autant que possible aux nouveaux dispositifs régionaux et nationaux** pour la mise en œuvre du Plan national de restauration de la Nature.

Principales actions :

1. Recueil et mise à disposition des informations sur les plateformes existantes ;
2. Animation du réseau de correspondants ;
3. Expertises sur les palettes végétales.

Indicateurs : Nombre de retours d'expérience diffusés utilisant des végétaux sauvages ; Nombre de listes de végétaux sauvages expertisées.

Agrostemma githago ©L.DIXON



4.2. BIOÉVALUATION ET RAPPORTAGES POUR LES DIRECTIVES ET RÈGLEMENTS EUROPÉENS

Le CBNMed continuera de jouer un **rôle central dans l'évaluation de l'état de conservation de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats**, notamment à travers les Listes rouges et le rapportage Natura 2000. Il s'impliquera activement dans la mise en œuvre des directives et règlements européens, en mobilisant les données issues de ses missions d'inventaire de connaissance et de conservation, en lien avec les instances nationales, et en valorisant ses outils thématiques, comme INVMed-Flore, pour les espèces exotiques envahissantes, ou RESEDA-Flore pour les actions menées sur les espèces et les milieux naturels.

4.2.1. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS

(DANS LE CADRE DES LISTES ROUGES NOTAMMENT)

Différentes méthodes d'évaluation des enjeux de conservation sont mises en œuvre dans le cadre des stratégies de conservation de la flore et des milieux naturels du CBNMed : hiérarchisation des enjeux, réalisation de bilans stationnels sur les espèces et milieux naturels prioritaires, etc. (cf. section 3.). Des évaluations locales sont régulièrement mises en œuvre à la demande des acteurs du territoire (ENS, sites N2000, Conservatoire du littoral, etc.).

Concernant les habitats d'intérêt communautaire, le CBNMed apporte son expertise dans le développement des méthodes d'évaluation de l'état de conservation à l'échelle des sites N2000 dans le cadre du partenariat avec l'OFB (PatriNat).

Par ailleurs, le CBNMed a coanimé la réalisation des Listes rouges régionales pour la flore vasculaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (2015) et Occitanie (2025), et a été fortement mobilisé, compte tenu de la diversité de son territoire d'agrément, pour la Liste rouge nationale (2018). Il s'est également impliqué dans plusieurs chapitres de la Liste rouge des écosystèmes de France.

Jugée prioritaire et constituant une parfaite conclusion de sa stratégie de connaissance, l'évaluation de l'état de conservation – notamment par l'actualisation et la production de Listes rouges – se poursuivra.

Les perspectives identifiées à ce jour sont les suivantes :

Flore vasculaire : révision de la Liste rouge régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur (période 2025-2030), et implication si révision de la Liste rouge nationale.

Bryophytes : évaluation de la faisabilité et des échéances pour la réalisation des premières Listes rouges régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, en lien avec le

CBNA et le CBNPMP. Participation à l'élaboration d'une Liste rouge nationale.

Lichens : participation à l'élaboration de la Liste rouge nationale via le groupe de travail national dédié.

Characées : élaboration des premières Listes rouges régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, en lien avec le CBNA et le CBNPMP, sous réserve de moyens dédiés alloués par les DREAL.

Fonge : les compétences limitées en interne ne permettent pas de se positionner à ce stade ; un éventuel engagement dépendra des moyens alloués.

Végétations / habitats : poursuite de l'implication du CBNMed dans le déploiement des chapitres de la Liste rouge nationale des écosystèmes, coordonnée par l'UICN-France. Développement d'une réflexion sur les modalités de déclinaisons régionales de cette Liste rouge des écosystèmes.

Principales actions :

1. Coordination de la réalisation ou l'actualisation des listes rouges régionales, en partenariat avec les CBN limitrophes, pour la flore vasculaire, les bryophytes, les characées ;
2. Contribution aux évaluations pour les Listes rouges nationales pour la flore vasculaire, les bryophytes, les characées, les lichens et les écosystèmes ;
3. Développement des stratégies de conservation.

Indicateurs : Dates de réalisation et d'actualisation des différentes listes rouges.

4.2.2. ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES ET DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

(RAPPORTAGE AU TITRE DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE DU CONSEIL DU 21 MAI 1992 CONCERNANT LA CONSERVATION DES HABITATS NATURELS AINSI QUE DES ESPÈCES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES)

Les CBN apportent leur appui à l'État pour réaliser l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire de leurs territoires depuis plus de quatre cycles de rapportage. Le CBNMed continuera à contribuer au rapportage européen, notamment en tant que chef de file pour le domaine biogéographique méditerranéen français.

En lien avec le niveau national, il s'inscrira dans les démarches souhaitables d'amélioration d'une méthodologie d'évaluation aujourd'hui peu satisfaisante et mettra en œuvre les dispositifs nécessaires à une meilleure évaluation des tendances (cf. section 1.1.6.).

Principales actions :

1. Appui à l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, en priorité sur le domaine biogéographique méditerranéen ;
2. Appui à la mise en œuvre de dispositifs de suivis des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, en priorité sur le domaine biogéographique méditerranéen.

Indicateurs : Participation aux rapportages ; Nombre de contributions à la mise en œuvre de dispositifs harmonisés aux échelles nationale, biogéographique et régionale.

4.2.3. EVALUATIONS NÉCESSAIRES À LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT (UE) 1143/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 22 OCTOBRE 2014

RELATIF À LA PRÉVENTION ET À LA GESTION DE L'INTRODUCTION ET DE LA PROPAGATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES, DE LA STRATÉGIE NATIONALE ET DU PLAN D'ACTION RELATIFS AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le CBNMed maintiendra sa contribution aux évaluations nécessaires à la mise en œuvre du Règlement européen relatif aux EEE, ainsi qu'à la stratégie nationale et au plan d'action afférents. Il valorisera pour cela ses ressources compilées dans sa plateforme thématique INVMEF-Flore, et en particulier l'inventaire des actions menées par les acteurs de son territoire d'agrément.

Principale action :

1. Appui à l'évaluation des EEE relevant du Règlement européen relatif aux EEE.

Indicateur : Participation aux rapportages.

4.3. APPUI À LA RÉGLEMENTATION

4.3.1. CONTRIBUTION À L'ÉLABORATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES ESPÈCES DE FLORE ET DE FONGE (ESPÈCES PROTÉGÉES - STRICTES ET CUEILLETTE - ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES) ET SUR LES VÉGÉTATIONS ET HABITATS

Le CBNMed est, en 2025, membre actif des groupes de travail sur la révision des listes d'espèces protégées (flore vasculaire, bryophytes, characées, lichens) et a ainsi contribué à l'élaboration de la méthodologie nationale ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Au niveau régional, le CBNMed sera la cheville ouvrière des services de l'État pour la mise à jour des listes d'espèces protégées, en mobilisant les connaissances issues de l'inventaire permanent et des travaux menés dans le cadre du déploiement de sa stratégie de conservation, lesquels permettent l'évaluation de l'état de conservation et l'élaboration des listes rouges.

Il apporte également son appui lors de l'élaboration des arrêtés préfectoraux au titre des articles L411-8 à 10 du Code de l'environnement, dans le cadre de campagnes d'éradication d'espèces végétales exotiques envahissantes sur des propriétés privées. Dans ce cadre, plusieurs arrêtés

ont déjà été pris pour intervenir sur la Berce du Caucase dans le département des Alpes-Maritimes, ou encore sur les *Hakea* dans la commune de Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes).

Principales actions :

1. Appui à la révision des listes nationales ;
2. Coordination de la révision des listes régionales en partenariat avec les CBN limitrophes.

Indicateur : Nombre de contributions (participation à des groupes de travail, rapports d'étude).

4.3.2. RÉDACTION DE PLANS NATIONAUX OU RÉGIONAUX DE RESTAURATION ET DE CONSERVATION RELATIFS AUX ESPÈCES VÉGÉTALES NÉCESSITANT DES ACTIONS DE PROTECTION

Avec l'élaboration de **16 plans nationaux ou régionaux d'actions** pour la conservation et la restauration des espèces et des habitats identifiés à enjeux majeurs, dont **12 en tant qu'animateur principal**, le CBNMed bénéficie aujourd'hui d'une expérience solide sur tous types de milieux, et de contextes territoriaux. Ces rédactions impliquent une rigueur, une coordination et des relations partenariales qui ont nourri les différentes missions du CBNMed et engagé les différents pôles du CBNMed. Avec le plan national d'actions relatif au massif et à la Centaurée de la Clape, dernier PNA flore de la liste initiale inscrite à la Stratégie nationale biodiversité 2030, le CBNMed a terminé la phase de rédaction rendant compte de la SNB 2030.

Principales actions :

1. Finalisation du PNA massif et Centaurée de la Clape ;
2. Participation aux déclinaisons de plusieurs PNA.

Indicateur : Nombre de plans d'actions rédigés.

4.3.3. RÉDACTION DE PLANS DE LUTTE ET DES STRATÉGIES NATIONALES ET RÉGIONALES DE GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Le CBNMed **élabore des plans de lutte pour les espèces exotiques envahissantes inscrites au Règlement européen et considérées sur la liste des espèces « émergentes »** des stratégies régionales d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Actuellement deux plans territoriaux de lutte ont été élaborés pour la **Berce du Caucase** (*Heraclium mantegazzianum*) pour les Alpes-Maritimes et les Pyrénées-Orientales ainsi qu'un plan de lutte relatif aux **Hakéas** pour les Alpes-Maritimes (*Hakea decurrens*, *H. sericea* et *H. salicifolia*) en partenariat avec les collectivités territoriales, les gestionnaires et les associations de protection de la nature.

Avec la publication de la **première liste relative aux EVEC en 1999 et de la stratégie régionale relative aux EVEC en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dès 2014** (actualisation en 2025) en partenariat avec le CBNA, **le CBNMed fait partie des CBN ayant très tôt œuvré sur cette problématique**. La stratégie régionale Occitanie, parue en 2023 en partenariat

avec le CBNPMP, permet de couvrir aujourd'hui l'ensemble du territoire du CBNMed pour la problématique (cf. section 3.). Régulièrement sollicité pour son **expertise au niveau national et européen**, il entend poursuivre dans cette voie notamment pour dresser la liste réglementaire des espèces, participer aux analyses de risques, mettre à jour les stratégies nationales comme régionales et les diffuser sur la plateforme INVMED-Flore.

Principales actions :

1. Actualisation des stratégies régionales tous les 10 ans ;
2. Mise à jour des analyses de risques ;
3. Expertises sur les listes EVEC.

Indicateurs : Nombre d'analyses de risques ; Nombre de listes EVEC.

4.3.4. MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DE PLANS NATIONAUX OU RÉGIONAUX DE RESTAURATION ET DE CONSERVATION ET DE PLANS DE LUTTE

Le CBNMed participe à la **mise en œuvre de 8 plans nationaux et anime ou coanime 4 d'entre eux. Il anime également 9 plans régionaux d'actions de restauration et de conservation**, et participe à la mise en œuvre de **3 plans de lutte relatifs aux EVEC** aux côtés des acteurs du territoire. Cette réalisation est rendue possible grâce aux financements des DREAL pour l'animation des PNA et des Régions pour l'animation des PRA. Néanmoins **la mise en œuvre des actions de ces plans sont toutes tributaires des résultats des appels à projets déposés** auprès des Plans de Relance, Fonds Vert et Fonds FEDER et autres programmes (LIFE, Fondations privées, subventions collectivités...) ce qui fragilise leur pérennité sur les moyen et long termes. Dans ce contexte, le CBNMed entend poursuivre les mises en œuvre et l'animation de ces plans, tous nécessaires pour répondre aux objectifs des politiques publiques en place, dans la mesure des moyens financiers et humains qu'il aura la capacité de maintenir.

Principales actions :

1. Animation des PRA et PNA ;
2. Mise en œuvre des actions des plans ;
3. Mise en œuvre des plans de lutte.

Indicateurs : Nombre d'animations de PNA et PRA ; Nombre d'actions mises en œuvre inscrites dans les PNA et PRA.

4.4. AVIS TECHNIQUES ET APPUI À LA POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

4.4.1. AVIS SUR L'ÉLABORATION ET LES RÉVISIONS DES LISTES D'ESPÈCES VÉGÉTALES ET FONGIQUES PROTÉGÉES

Le CBNMed est partie prenante de l'élaboration et de la révision des listes d'espèces végétales et fongiques protégées. Il apportera si cela est nécessaire un avis d'expert pour toute sollicitation des services de l'État postérieures à la phase d'élaboration.

4.4.2 AVIS AUX SERVICES DE L'ÉTAT SUR LES DOSSIERS D'ÉVALUATION DES IMPACTS ET INCIDENCES DE PROJETS

À EFFETS NOTABLES, SUR LES DEMANDES DE DÉROGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L. 411-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DES ESPÈCES ET HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE OU NATIONAL, SUR L'ÉTAT INITIAL RÉALISÉ PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET SUR LA PERTINENCE DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION OU DE COMPENSATION D'IMPACT PROPOSÉES VIS-À-VIS DES EXIGENCES ÉCOLOGIQUES ET DES ENJEUX DE CONSERVATION DE CES ESPÈCES ET HABITATS

Le CBNMed se mobilise au mieux et dans des délais relativement courts pour répondre aux sollicitations des services de l'État (DREAL et DDT) concernant l'évaluation d'impacts et d'incidence.

Il entend poursuivre et améliorer la mise à disposition des différentes parties prenantes, y compris le maître d'ouvrage, d'informations actualisées (listes hiérarchisées d'espèces et de milieux à enjeux, priorisation des actions, retours d'expérience, stratégies territoriales, protocoles, etc.) via les plateformes du SINP, d'INVMED-Flore et de RESEDA-Flore. Ceci pour que les demandes de dérogation puissent être les plus pertinentes possibles au regard des enjeux flore et habitats inscrits dans les dossiers. Cette capitalisation des informations nécessitera une concertation auprès des services de l'état pour que les avis rendus fassent mention de certaines obligations vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et notamment de la prise en compte des stratégies territoriales en amont du dossier, et de la saisie des retours d'expérience en lien avec les mesures mises en œuvre.

Principales actions :

1. Appui aux services de l'État dans l'évaluation des dossiers ;
2. Concertation sur une meilleure articulation ;
3. Diffusion des informations sur les plateformes.

Indicateur : Nombre de dossiers étudiés.

4.4.3. APPUI AUX SERVICES DE POLICE DE LA NATURE

(CONSTAT DE DESTRUCTION D'ESPÈCES PROTÉGÉES, DE DESTRUCTION DE ZONES HUMIDES, CONTRE-EXPERTISES, ASSISTANCE À LA RÉDACTION D'ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX AUTORISANT DES AMÉNAGEMENTS IMPACTANT LA FLORE, LES HABITATS ET LA VÉGÉTATION...)

Le CBNMed apporte son appui technique et scientifique aux services de l'État dans le cadre de procédures réglementaires ou pour des besoins d'enquêtes, dans lesquels il peut être réquisitionné. Des formations ponctuelles ont été dispensées aux agents de l'Office français de la biodiversité pour la reconnaissance des espèces protégées.

Le CBNMed poursuivra cet appui, en veillant à **mieux formaliser ses interventions et à favoriser la diffusion d'informations ainsi que le transfert de compétences vers les services concernés** : utilisation des outils d'accès aux données naturalistes (SINP), partage de listes à jour des taxons réglementés, formations de terrain sur demande spécifique.

Le développement de cette mission s'inscrira dans le cadre général du partenariat entre l'Office français de la biodiversité et le réseau des CBN.

Principale action :

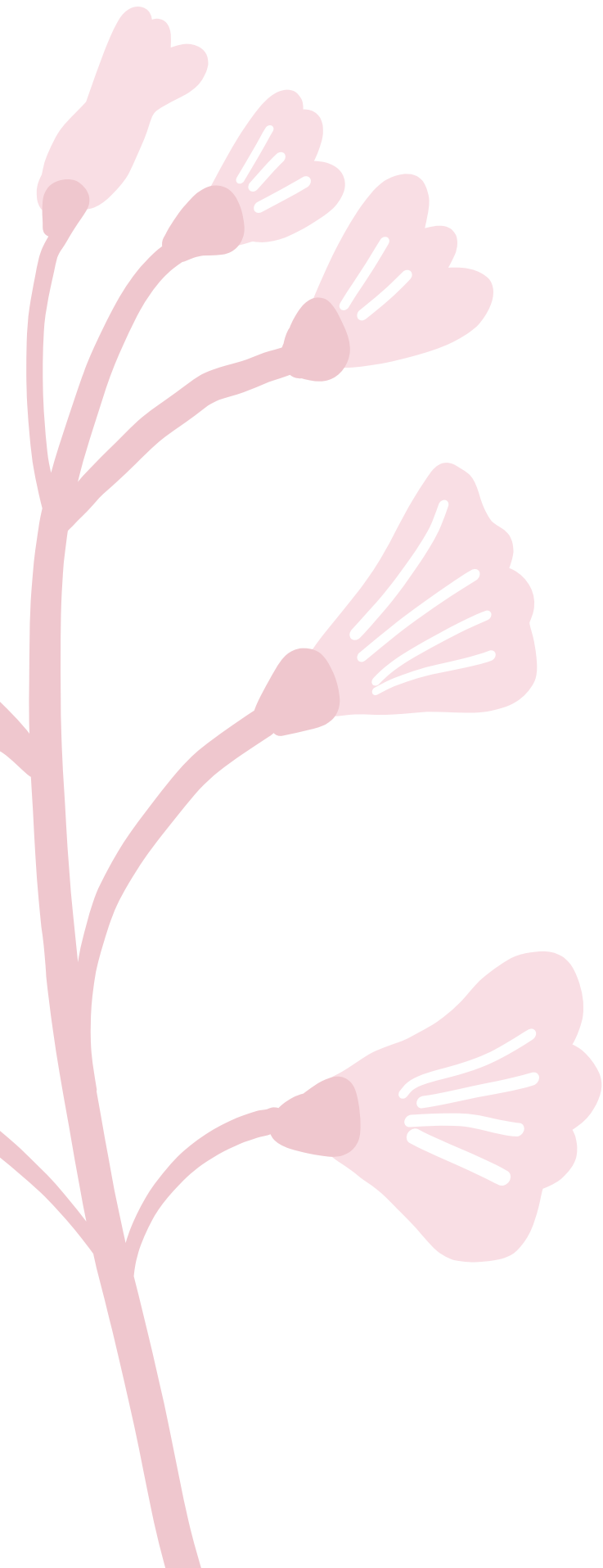
1. Réponse et appui réactifs aux sollicitations des services de l'État sur les sujets touchants aux atteintes à la biodiversité (espèces, aires protégées, milieux naturels, EVEE, etc.).

Indicateur : Nombre de réponses aux sollicitations.



MISSION 5

**COMMUNICATION,
SENSIBILISATION
ET MOBILISATION
DES ACTEURS**



Pour diverses raisons liées à l'histoire du CBNMed, son statut administratif et les multiples contraintes qui en découlent, mais aussi en raison de la volonté de prioriser les développements nécessaires aux missions relevant plus strictement de l'expertise scientifique et technique, la mission de communication et de sensibilisation était certainement la moins structurée.

Malgré une implication constante de nombreux agents du CBNMed pour porter des actions s'inscrivant pleinement dans les domaines d'activités retenus pour cette mission de communication dans le nouveau cahier des charges, le constat d'une organisation reposant sur des bases fragiles et des perspectives peu lisibles tant en interne qu'au niveau de l'extérieur est partagé.

Avec le recrutement en 2025 d'une chargée de communication - une première en 45 ans d'existence - le CBNMed a engagé l'élaboration de sa première stratégie de communication. Ce travail, dont la finalisation est prévue courant 2026, permettra de fixer les orientations stratégiques pour les cinq années à venir. Ce travail s'articulera autour de trois grandes orientations :

- Structurer une communication claire et harmonisée pour renforcer la visibilité du CBNMed sur son territoire d'agrément ;
- Structurer la communication interne ;
- S'imposer comme experts de la flore et des végétations méditerranéennes.

Cette stratégie visera en priorité trois publics cibles : les partenaires institutionnels, le réseau des professionnels de l'environnement, et le grand public.

La stratégie de communication et les ambitions associées à cette mission d'agrément sont calibrées de manière à demeurer réalistes et proportionnées par rapports aux ressources humaines et financières mobilisables. Leur mise en œuvre et leur montée en puissance dépendront toutefois de la capacité à inscrire durablement le poste de chargée de communication dans l'organisation du Conservatoire (*a minima* en partenariat ou en emploi hors plafond).

5.1. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES CITOYENS ET PROFESSIONNELS

5.1.1. RÉDACTION ET ÉDITION DE BROCHURES, GUIDES, FLYERS, CRÉATIONS DE SITES WEB DÉDIÉS, PLAQUETTES ET PRODUCTION DE SÉQUENCES VIDÉO

Au cours des dernières décennies, le CBNMed a produit divers supports de communication (brochures, flyers, plaquettes), élaborés en fonction des projets et des contextes spécifiques. Toutefois, ces documents présentent aujourd'hui un manque de cohérence tant sur le plan visuel qu'éditorial. C'est pourquoi, dans un premier temps, une démarche d'inventaire et de mise à jour des supports existants sera engagée. Cette phase permettra également d'identifier les outils manquants qu'il conviendra de concevoir afin de compléter l'offre de communication.

Par ailleurs, le format vidéo a jusqu'à présent été peu développé au sein du Conservatoire, en raison d'un manque de compétences internes et d'une demande limitée. À l'heure du numérique, où les réseaux sociaux – et plus particulièrement les contenus vidéo – occupent une place croissante dans les usages, il devient essentiel de renforcer notre présence sur ces canaux. Un effort particulier sera porté sur la production de formats adaptés aux réseaux sociaux, permettant de valoriser les missions des CBN, de relater les événements marquants, de vulgariser des notions scientifiques et de faire découvrir, de manière immersive, le quotidien du Conservatoire.

Enfin, le CBNMed poursuivra ses actions de valorisation des plateformes scientifiques (cf. section 2.3.2.), en veillant à en renforcer la visibilité et l'accessibilité auprès des professionnels comme du grand public.

Principales actions :

1. Mise à jour des outils existants et création des outils manquants ;
2. Réalisation de vidéos pour les réseaux sociaux ;
3. Valorisation des plateformes thématiques du CBNMed.

Indicateurs : Liste des guides, plaquettes, flyers et brochures à jour ; Nombre de vidéos réalisées ; Statistiques de fréquentation des plateformes thématiques.

5.1.2 PARTICIPATION À DES RÉSEAUX DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

(HORS LABELLISATION SPÉCIFIQUE) À DESTINATION DU GRAND PUBLIC NOTAMMENT VIA DES MOYENS DIVERS (PÉRIODIQUES PAPIER OU NUMÉRIQUE, NEWSLETTER, SITE INTERNET, RÉSEAUX SOCIAUX...) OU LORS DE MANIFESTATIONS À CARACTÈRE SCIENTIFIQUE

L'implication dans des réseaux de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable se fait en fonction des opportunités et de la pertinence des actions, notamment dans le cadre de programmes spécifiques, où l'établissement intervient en tant que ressource et acteur de transmission des savoirs.

Un travail de cadrage sera réalisé pour préciser les modalités de participation du CBNMed à ces manifestations, en veillant à assurer la cohérence avec les objectifs de communication de l'établissement et l'adéquation avec les ressources humaines disponibles.

Principales actions :

1. Participation à des réseaux de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;
2. Participation à des manifestations.

Indicateurs : Nombre d'implications dans les réseaux ; Nombre de participation à des manifestations.

5.1.3. MOBILISATION DES CITOYENS À LA CONNAISSANCE (LIÉE À LA FLORE, AUX HABITATS NATURELS...) VIA DES PROGRAMMES DE MÉDIATION SCIENTIFIQUE OU DE SCIENCES PARTICIPATIVES

Le CBNMed poursuit son engagement dans le cadre de La Belle Saison des CBN, en proposant régulièrement des sorties et animations à destination du grand public sur de nombreuses thématiques.

La participation à des projets de sciences participatives n'a été, jusqu'à présent, que très ponctuelle, mais une ouverture reste possible si des opportunités compatibles avec les orientations de la stratégie de communication se présenteront.

Principales actions :

1. Engagement dans la Belle saison des CBN ;
2. Veille sur des opportunités d'implication dans des projets de sciences participatives.

Indicateurs : Nombre d'animations réalisées ;
Nombre de personnes touchées.

5.1.4. GESTION OU IMPLICATION DANS DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DU PUBLIC (JARDIN BOTANIQUE, MUSÉUM LOCAL, CENTRE D'INTERPRÉTATION)

Le CBNMed n'est pas doté d'infrastructures exclusivement réservé à l'accueil du public. En revanche, le Centre de conservation *ex situ* (laboratoire et banque de graines) se dessine comme un lieu de médiation et d'accueil. Des visites guidées y sont organisées à plusieurs reprises dans l'année, à destination du grand public comme des professionnels.

Dans le cadre de la stratégie de communication, une réflexion sera engagée afin de définir un plan d'actions visant à renforcer la valorisation de ce centre et à développer ses modalités d'ouverture au public en adéquation avec les ressources humaines disponibles.

Principale action :

1. Définition d'un plan d'action de valorisation du Centre de conservation.

Indicateurs : Nombre de temps d'accueil réalisé ;
Nombre de personnes touchées.

5.1.5. CONSEIL AUPRÈS DES STRUCTURES CHARGÉES DE MISSIONS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT SUR LEUR TERRITOIRE D'AGRÈMENT

Le CBNMed s'implique, dans le cadre du projet ALIEM VIGIL, dans des actions de formation et de sensibilisation à destination des structures d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) sur la thématique des espèces végétales exotiques envahissantes.

À l'avenir, le Conservatoire pourra être amené à reconduire ce type d'intervention, sous réserve qu'elles s'inscrivent dans des projets spécifiques et que des opportunités pertinentes se présentent.

Principales actions :

1. Entrée en relation avec des structures d'EEDD ;
2. Conseil et formation sur la flore, la fonge et les végétations.

Indicateurs : Nombre de personnes conseillées ;
Nombre de structures dans lesquelles le CBNMed est intervenu.

5.1.6. COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES À L'OCCASION DE COLLOQUES ET SÉMINAIRES. ORGANISATION DE COLLOQUES ET SÉMINAIRES OU PARTICIPATION AVEC COMMUNICATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Les communications scientifiques des agents lors de colloques nationaux et internationaux, sous forme de posters ou d'interventions orales, sont encouragées (cf. sections 1.3.3. et 1.3.4.). Cela pour valoriser les résultats de projets partenariaux et partager les méthodologies développées. Un budget annuel dédié, en complément des financements projets, est prévu à cet effet.

Le CBNMed continuera à organiser des événements scientifiques et techniques liés aux missions des CBN, notamment :

- Un séminaire scientifique de 4 jours à Hyères en 2026 à l'occasion des 50 ans de la banque de semences du CBNMed ;
- Les rencontres bisannuelles du réseau RESEDA-Flore des acteurs de la conservation de la flore méditerranéenne ;
- Le comité annuel restreint aux membres du réseau RESEDA-Flore.

Principales actions :

1. Participation à des colloques et séminaires internationaux ;
2. Organisation d'événements scientifiques et techniques.

Indicateurs : Nombre d'interventions dans des colloques ; Nombre de participation à des colloques ; Nombre d'événements scientifiques et techniques organisés.

5.1.7. VALORISATION DES PRODUCTIONS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE ET NATURALISTE À TRAVERS LE DÉVELOPPEMENT DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

La production scientifique du CBNMed au travers des publications scientifiques est significative ces dix dernières années (cf. liste des publications en annexe du bilan 2014-2025). Elle illustre une volonté d'ancrer les développements méthodologiques dans la littérature scientifique, la juste valorisation des collaborations avec la recherche mais également une motivation particulière de l'équipe pour la valorisation des travaux. Le temps agent qu'il est possible de consacrer à cette étape essentielle d'un organisme scientifique est malheureusement limité et l'enchaînement nécessaire des projets rend l'exercice trop souvent impossible, le temps des projets n'étant pas celui des délais de rédaction et publication.

Le CBNMed travaille à une meilleure intégration de la logique de publication au sein des projets et développera des publications régulières valorisant le travail de fond sur les missions d'intérêt général (cf. section 2.4.3.).

La rédaction et la publication régulières, annuelles ou bisannuelles, d'articles valorisant les activités de connaissance du CBNMed et de son réseau de

correspondants seront mises en œuvre par thématiques : flore vasculaire, bryophytes et végétations.

L'ensemble de cette activité sera partie intégrante de l'axe de renforcement de la reconnaissance de l'expertise du CBNMed dans la stratégie de communication.

Principales actions :

1. Meilleure intégration de la logique de publication au sein des projets ;
2. Rédaction d'articles scientifiques à fréquence régulière.

Indicateur : Nombre d'articles scientifiques publiés.

5.2. APPUI À LA FORMATION INITIALE ET PROFESSIONNELLE

5.2.1. PRODUCTION D'OUTILS D'AIDE À L'IDENTIFICATION ET À LA GESTION DES ESPÈCES, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS

Dans le cadre de la stratégie de communication en cours d'établissement, un travail de recensement et de structuration des savoirs transmissibles sera engagé. Ce travail aboutira à la création d'outils de médiation sur diverses thématiques, y compris celles évoquées précédemment, sous réserve que les contenus soient prêts à la transmission.

Le projet d'ouvrage de synthèse sur les végétations de la France méditerranéenne continentale (cf. section 2.4.3.) vise à combler une lacune majeure en matière de documentation sur les végétations et habitats naturels méditerranéens. Il répond à un besoin clairement identifié de disposer d'un support de référence pour la compréhension, la caractérisation et l'identification de ces milieux.

Une attention particulière sera mise sur la réalisation d'outils à destination de l'ensemble des publics cibles de la stratégie de communication.

Principales actions :

1. Recensement et structuration des savoirs transmissibles ;
2. Rédaction d'un ouvrage sur les végétations ;
3. Réalisation d'outils d'aide à l'identification et à la gestion pour l'ensemble des publics cibles.

Indicateurs : Liste des savoirs transmissibles qui pourraient faire l'objet d'une production ; Chapitres rédigés de l'ouvrage sur les végétations ; Nombre d'outils réalisés.

5.2.2. PARTICIPATION OU MISE EN PLACE DE FORMATIONS SUR LA THÉMATIQUE DES ESPÈCES VÉGÉTALES ET DE FONGE, DES VÉGÉTATIONS ET DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS, LES PROBLÉMATIQUES DE GESTION, LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE...

Le CBNMed est d'ores et déjà impliqué dans des actions de formation à destination de ses partenaires et de professionnels du secteur. L'un des objectifs de la stratégie de communication consistera à recenser l'ensemble de ces actions, à identifier les besoins non couverts ainsi que les attentes exprimées, afin de structurer et de formaliser une offre de formation élargie, cohérente et accessible à une diversité de publics. À travers cette démarche, le CBNMed ambitionne de se positionner comme un acteur de référence en matière de formation sur les thématiques liées à la flore et aux végétations méditerranéennes.

Principales actions :

1. Recensement des formations et des besoins non-couverts ;
2. Rédaction d'une offre de formation ;
3. Formations auprès des différents publics.

Indicateurs : Nombre de formations dispensées ; Nombre de personnes touchées.

5.2.3. RÉALISATION D' ACTIONS PÉDAGOGIQUES OU DE FORMATION INITIALE EN DIRECTION DE PUBLICS DIVERS (SCOLAIRES, GRAND PUBLIC, ÉTUDIANTS) EN RÉGIE OU PAR DÉLÉGATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES

Avec la récente rénovation du hameau agricole de Porquerolles et l'enrichissement technique du Centre de conservation *ex situ*, l'accueil du public et des scolaires sur le site est désormais possible.

L'un des axes de la stratégie de communication consistera à définir une offre d'animations pédagogiques scientifiques à destination des publics scolaires, en lien avec les programmes éducatifs. L'objectif est également de référencer cette offre auprès des plateformes locales recensant les actions de médiation à l'échelle du territoire. Une réflexion est en cours concernant les modalités de financement de ces actions.

Le nombre d'animations réalisées dépendra du référencement de notre offre, de la demande, mais surtout des moyens humains qui pourront y être alloués. En effet, le CBNMed ne possède pas de poste dédié à la médiation, ainsi, ce sont les agents dont celui en charge de la communication qui prennent le relais sur cette mission. Parmi les réalisations, les interventions auprès des formations d'enseignement supérieur jusqu'au niveau Bac+5 sont déjà en place (Universités, BTS, IUT, etc.).

Principales actions :

1. Définition d'une offre de médiation ;
2. Référencement des actions sur des plateformes locales ;
3. Réalisation d'animations scolaires et grand public ;
4. Poursuite de l'implication du CBNMed auprès des formations d'enseignement supérieur.

Indicateurs : Nombre d'animations réalisées ;
Nombre de personnes sensibilisées.

5.2.4. RELATION AVEC LES ORGANISMES PROFESSIONNELS DE FORMATION POUR IMPULSER LA FORMATION SUR LA THÉMATIQUE FLORE, FONGE, VÉGÉTATIONS ET HABITATS, LES PROBLÉMATIQUES DE GESTION, LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE...

Le CBNMed envisage de renforcer et de développer son offre de formation au cours des prochaines années. À cette fin, des démarches de mise en relation avec des organismes de formation devront être initiées. Le Conservatoire pourra, le cas échéant, s'appuyer sur les partenariats déjà établis par le Parc national de Port-Cros avec certaines de ces structures.

SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES 2026-2035

Le territoire d'agrément du CBNMed, à cheval sur les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, se distingue par une richesse floristique et écosystémique exceptionnelle. Avec plus de 5 700 espèces de flore vasculaire, une diversité remarquable de bryophytes, lichens et champignons, et une grande diversité de végétations souvent méconnues, il représente une biodiversité remarquable et un enjeu central de conservation à l'échelle nationale et européenne. Cette diversité, liée à une mosaïque complexe de climats, reliefs, substrats et dynamiques biogéographiques, confère au CBNMed un rôle stratégique dans la connaissance et la conservation du patrimoine végétal méditerranéen.

Dans ce contexte, le projet d'établissement 2026-2035 repose sur cinq enjeux majeurs, conçus comme des leviers stratégiques et transversaux : renforcer la visibilité et l'identité du Conservatoire (enjeu 1), structurer une organisation agile et résiliente (enjeu 2), accompagner les dynamiques écologiques face aux changements globaux (enjeu 3), déployer une gouvernance collaborative pour une conservation efficace (enjeu 4), et intégrer une approche écosystémique plus large et plus opérationnelle (enjeu 5). Ces enjeux répondent à la fois à des besoins internes d'adaptation et à des attentes fortes des territoires.

Pour y répondre, le CBNMed déploiera **cinq missions fondamentales étroitement imbriquées** :

1. Une acquisition de connaissances actualisées et mobilisables, fondée sur des inventaires de terrain et des dispositifs de suivi à long terme, tout en diversifiant les niveaux d'organisation du vivant depuis les gènes jusqu'aux écosystèmes grâce aux nombreux partenariats scientifiques ;
2. Une conservation plus intégrative, en ce qui concerne les disciplines et les collaborations, en maintenant une approche biogéographique, incluant l'appui à la restauration écologique afin d'éviter au maximum les situations d'urgence ;
3. Un appui aux politiques publiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des chantiers majeurs, à travers une expertise technique et scientifique reconnue et des référentiels partagés ;
4. Une gestion, validation et diffusion des données, au moyen de systèmes d'information mutualisés (SIMETHIS) et de plateformes collaboratives (INVMED-Flore, RESEDA-Flore) consolidées, sécurisées, accessibles, interopérables et mobilisables au service des politiques publiques ;
5. Une sensibilisation et formation, moteur d'appropriation locale des enjeux de biodiversité, à travers une communication structurée, claire et harmonisée.

Ces missions sont étroitement articulées avec le volet organisationnel du projet d'établissement. Conscient des contraintes humaines et financières croissantes, le CBNMed s'engage en renforçant la coordination entre ses trois antennes de Hyères, Montpellier et Antibes, et en optimisant la mobilisation des compétences au service de l'action territoriale. L'équipe, bien que restreinte, capitalise sur un haut niveau d'expertise, une culture du partenariat ancrée et une capacité éprouvée d'innovation collective.

Plus que jamais, l'**ancrage territorial du CBNMed** constitue un pilier structurant de son projet. Par sa proximité avec les gestionnaires d'espaces naturels, les collectivités locales, les organismes de recherche et les acteurs socio-économiques, le Conservatoire joue un rôle de trait d'union entre science et gestion. Il contribue à faire émerger des solutions concrètes, fondées sur la nature, à l'échelle des territoires. Il entend également poursuivre son rôle de **coordination biogéographique** sur l'ensemble de la zone méditerranéenne continentale, en cohérence avec les politiques publiques françaises et européennes, et en lien étroit avec les autres CBN.

Le CBNMed aborde ainsi la décennie 2026-2035 avec une ambition poursuivie : être un acteur scientifique, opérationnel et stratégique de référence pour la conservation de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats méditerranéens, au service des territoires et de la résilience écologique face aux bouleversements en cours et à venir.



PARTIE 4

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DE SUIVI

Ce tableau synthétise les indicateurs présentés dans le projet d'établissement, regroupés par domaines d'activité. Il constitue un outil de suivi opérationnel et de dialogue avec les autorités compétentes tout au long de la période d'agrément.

ACTIVITÉ

INDICATEURS

ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES

MISSION 1 - DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE SUR LA FLORE ET LA FONGE, LES VÉGÉTATIONS ET LES HABITATS, AUX ÉCHELLES TERRITORIALE, NATIONALE ET BIOGÉOGRAPHIQUE

1.1. Inventaire, cartographie, et surveillance de la flore sauvage, de la fonge, des végétations et des habitats

1.1.1. Animation d'un réseau de correspondants sur la connaissance de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats sur le territoire d'agrément

Nombre de données transmises par le réseau ; Nombre de sorties réalisées ; Nombre d'abonnés à la liste d'information

Maintien et développement d'une animation soutenue des réseaux flore et bryoflore

Lancement de journées de rencontre et d'échanges pour le collectif phytosociologique

Développement des relations avec les associations et correspondants mycologiques et lichénologiques

1.1.2. Inventaires de la flore sauvage, de la fonge, des végétations et des habitats présents sur le territoire d'agrément dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel

Nombre de données produites ; Nombre de relevés phytosociologiques réalisés ; Nombre de mailles inventoriées.

Homogénéisation de l'inventaire général de la flore vasculaire et des végétations et contrôle de l'obsolescence des données

Renforcement de l'inventaire des bryophytes

Déploiement de l'inventaire STEMFLORE

Définition du cadre méthodologique pour l'inventaire de la fonge

Etude expérimentale sur l'apport des techniques d'ADNe (ex. characées)

1.1.3. Inventaires de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats ciblés sur des secteurs spécifiques ou pour des besoins particuliers, notamment les atlas de la biodiversité

Nombre d'inventaires spécifiques réalisés ; Nombre d'espèces, de végétations ou d'habitats étudiés ; Nombre de bilans stationnels réalisés ; Nombre de rapports d'expertise produits ; Nombre de participants au séminaire annuel.

Comblement progressif des lacunes de connaissances sur les taxons ou végétations peu documentés, notamment ceux classés « données insuffisantes » (DD) dans les Listes rouges ou considérés disparus

Réalisation de bilans stationnels pour les espèces, habitats ou végétation à enjeux

Inventaires généraux sur des sites à pré-identifiés à enjeux de connaissance ou de conservation

Organisation d'un séminaire annuel de botanique

1.1.4. Veille documentaire, dépouillement et analyse de la bibliographie concernant la flore sauvage, la fonge, les végétations et les habitats présents sur le territoire d'agrément

Nombre de sources bibliographiques dépouillées ; Nombre de données bibliographiques dépouillées par compartiment biologique.

Poursuite de la veille bibliographique et du dépouillement prioritaires sur la flore (informations cytologiques), les bryophytes et les végétations

Référencement et dépouillement orienté de la bibliographie sur la fonge en vue de la constitution des catalogues.

1.1.5. Cartographie des végétations et des habitats dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel

Nombre de départements couverts (CarHab) ; Nombre et liste des travaux de cartographies de végétations et d'habitats produits ; Surfaces cartographiées par le CBN ; Surface totale cartographiée pour le TAG.

Finalisation et accompagnement des travaux d'évaluation et d'amélioration de la cartographie des habitats naturels et semi-naturels de France (CarHab)

Réalisation de cartographies expertes sur des territoires à enjeux ou méconnus

Accompagnement et appuis aux partenaires finançant la réalisation de cartographies

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	0	0	-	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	0	-	-	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	-	-	0	-
	0	-	0	-	0	-
	0	0	0	0	0	0
	-	0	0	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	0	-	-	0	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	-	0	-	-	0	-
	-	-	0	-	0	0
	-	0	-	-	0	0

ACTIVITÉ	INDICATEURS	ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES
1.1.6. Suivi de l'évolution de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats ainsi que des espèces et habitats d'intérêt communautaire	Nombre d'espèces, végétations ou habitats suivis ; Nombre de dispositifs auxquels le CBNMed contribue.	Dimensionnement et déploiement, en articulation avec le réseau RESEDA-Flore, de dispositifs de suivis sur les espèces prioritaires de la directive Habitats-Faune-Flore présentes sur le territoire d'agrément
		Contribution au suivi d'habitats d'intérêt communautaires : phase de dimensionnement et recherche de relais opérationnels, plus ponctuellement mise en œuvre de suivis à long terme sur des végétations ou habitats prioritaires.
		Montée en puissance dans la mise en œuvre du protocole STEMFLORE
		Maintien de l'appui et de la contribution du CBNMed à des dispositifs portés par la recherche scientifique
1.1.7. Surveillance de l'apparition et de l'évolution des espèces exotiques envahissantes	Nombre d'évaluations de risques ; Mises à jour du catalogue des espèces exogènes du territoire d'agrément.	Amélioration de la conformité des métadonnées et de l'identification des jeux de données issus de suivis dans le transfert vers le SINP
		Animation des stratégies régionales EVEC et participation à la mise en œuvre des actions recensées dans les plans d'actions
		Évaluation des risques sur les espèces nouvellement détectées
		Mise à jour des listes d'espèces EVEC à différentes échelles
1.1.8. Initiation et mise en place de réseaux de suivis permanents de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats	Nombre d'espèces, végétations ou habitats suivis ; Nombre de dispositifs auxquels le CBNMed contribue.	Maintien et amélioration de la plateforme INVMEC-Flore pour la diffusion et le recueil d'informations
		Contribution aux réseaux national et européen relatif aux EVEC
		Poursuite de l'animation du réseau RESEDA-Flore
		Maintien et amélioration de la plateforme RESEDA-Flore pour la diffusion et le recueil d'informations
1.1.8. Initiation et mise en place de réseaux de suivis permanents de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats	Nombre d'espèces, végétations ou habitats suivis ; Nombre de dispositifs auxquels le CBNMed contribue.	Amélioration de la conformité des métadonnées et l'identification des jeux de données issus de suivis dans le transfert vers le SINP

1.2. Production de stratégies, de méthodes et protocoles

1.2.1. Élaboration et animation de stratégies nationale et territoriale et participation à des réseaux thématiques relatifs à la connaissance et la conservation de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats	Documents stratégiques produits ; Participation aux réseaux thématiques et GT nationaux.	Définition d'une stratégie d'acquisition de connaissance sur la fonge (champignons et lichens)
		Poursuite de l'animation et la mise en œuvre des stratégies élaborées pour la connaissance et la conservation de la flore, des végétations et des habitats
		Poursuite de l'investissement dans les travaux des réseaux thématiques et groupes de travail nationaux

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	0	-	-	0	-
	0	0	0	0	0	0
	-	0	0	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	0	-	-	0	-
	0	-	-	-	0	-
	0	0	0	0	0	0
	-	0	-	-	0	0

ACTIVITÉ	INDICATEURS	ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES
1.2.2. Développement et validation de méthodes et protocoles d'acquisition de données pour la flore, la fonge, les végétations et les habitats, y compris les tests de terrain nécessaires	Nombre de protocoles dans le référentiel de SIMETHIS ; Nombre de travaux collaboratifs pour élaborer des protocoles communs.	Amélioration et mise à jour éventuelle des protocoles d'acquisition standards et de leur documentation Contribution aux démarches nationales d'homogénéisation des pratiques en matière d'acquisition de données : participation aux travaux des réseaux thématiques Étude de nouveaux protocoles en lien avec les développements de l'ADN environnemental, en particulier pour la thématique fonge
1.2.3. Développement de méthodes et protocoles pour l'évaluation et le suivi de l'état de conservation de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats, y compris les tests de terrain et la mise en œuvre de recueils de références techniques sur la biologie des espèces et leurs capacités de résilience	Nombre de protocoles élaborés et mis en ligne ; Nombre de données relatives à l'écologie ou à la biologie des espèces dans les référentiels de SIMETHIS.	Amélioration de la plateforme RESEDA-Flore pour la diffusion et le recueil d'informations Veille et saisie bibliographique relative au déploiement de protocoles sur les taxons et les végétations dans le portail documentaire du CBNMed Poursuite de la participation aux travaux de recherche relatifs à l'amélioration des méthodes de suivi Saisie des protocoles dans le catalogue de méthodes et protocoles national Mise à jour des tables référentielles dans le système d'information SIMETHIS relatives aux traits de vie, à la biologie et aux capacités de résilience des espèces (coefficients d'Ellenberg, conditions de germination, données cytologiques, etc.)

1.3. Amélioration et structuration des connaissances notamment dans un cadre de recherche

1.3.1. Développement des connaissances taxonomiques et de référentiels pour la flore, la fonge, y compris gestion d'un herbier de référence pour le territoire d'agrément, les végétations et les habitats	Listes et dates de mises à jour des référentiels ; Liste des études réalisées et des publications ; Participation aux réseaux thématiques nationaux.	Développement de la cytologie et stimulation des études moléculaires pour l'étude de la flore méditerranéenne Rédaction d'une synthèse sur les milieux naturels méditerranéens continentaux Consolidation en continu des catalogues taxonomiques, syntaxonomiques et typologiques Contribution aux évolutions des référentiels nationaux
1.3.2. Production et mise à jour de bases de connaissance (bioévaluation, statuts, écologie, traits de vie...)	Bilan qualitatif (nombre de référentiels de traits disponibles) ; Bilan quantitatif (nombre d'espèces renseignées).	Développement de l'acquisition de données sur les traits des semences et de leur capacité germinative Consolidation et documentation des référentiels Développement d'analyses contribuant à une meilleure compréhension écologique du territoire, en mobilisant le potentiel bioindicateur de la flore Développement d'analyses documentant les dynamiques de la biodiversité en lien avec les changements globaux Amélioration des mises à jour en continu des listes hiérarchisées des enjeux, et des listes EVEE

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	0	-	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	-	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	-	-	0	-	0	0
	-	-	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	0

ACTIVITÉ	INDICATEURS	ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES
1.3.3. Veille scientifique	Nombre de réunions des pôles Connaissance et Conservation ; Nombre de réunions du Conseil scientifique ; Nombre de participations des agents à des colloques scientifiques.	Poursuite de l'animation scientifique interne Poursuite de la participation des agents aux évènements nationaux et internationaux
1.3.4. Relations avec les universités et instituts de recherche pour impulser les travaux de recherche académique nécessaire à l'amélioration des connaissances sur la conservation, la restauration écologique, les savoirs locaux et les pratiques et pour participer à la mise en œuvre de programmes de recherche en vue d'une amélioration des connaissances et de la surveillance	Nombre de partenariats scientifiques formalisés ; Nombre de publications en collaborations ; Nombre de contributions à des programmes de recherche (partenaire, encadrement, accueil, appui).	Poursuite des collaborations avec les organismes de recherche sur les thématiques précitées Actualisation ou publication de nouveaux data papers sur les ressources partagées du CBNMed Participation à la rédaction d'articles scientifiques dans des revues nationales et internationales

1.4. Gestion des collections et des fonds documentaires

1.4.1. Gestion d'une collection d'herbiers de référence pour le territoire d'agrément	Nombre de parts d'herbiers et d'espèces représentées.	Recherche d'une solution de stockage pérenne et sécurisée, en lien avec la recherche de nouveaux locaux pour le siège Optimisation de la procédure d'indexation des parts par le développement et l'acquisition d'outils plus performants Développement d'une réflexion sur la pertinence et sur les conditions techniques et matérielles nécessaires, à un éventuel élargissement de l'herbier à la fonge (lichens, champignons)
1.4.2. Gestion pérenne d'un fonds documentaire et iconographique	Nombre d'ouvrages acquis ; Nombre de documents bibliographiques référencés ; Nombre de documents iconographiques référencés ; Nombres d'espèces, végétations, habitats représentés dans le fonds iconographique ; Document cadre des licences d'utilisation.	Poursuite de l'indexation et de la numérisation, en particulier dans les antennes Développement de l'intégration d'iconographies illustrant les actions conduites, en lien avec les besoins de communication et des réseaux sociaux Développement des acquisitions pour une meilleure représentativité du fonds iconographique en particulier pour les thèmes liés à la végétation et la fonge Formalisation d'un cadre général pour les licences d'utilisation Valorisation du fonds dans l'ensemble des portails thématiques du CBNMed

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	0	-	-	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	-
	0	-	-	-	0	-
	0	0	-	-	0	-
	0	-	-	-	0	0
	0	-	-	0	0	0
	0	-	-	0	0	0
	0	-	-	-	0	-
	0	0	0	-	0	0

ACTIVITÉ

INDICATEURS

ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES

MISSION 2 - GESTION, DIFFUSION ET VALORISATION DE DONNÉES SUR LA FLORE, LA FONGE, LES VÉGÉTATIONS ET LES HABITATS

2.1. Gouvernance et développement d'outils

2.1.1. Participation aux instances stratégiques et techniques pour la mise en place du système d'information sur la biodiversité et les plateformes nationale et régionales du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel

Nombre de réunions stratégiques et techniques.

Poursuite de l'investissement du CBNMed dans les instances stratégiques des plateformes régionales Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur

2.1.2. Contribution à l'animation et à l'administration des plateformes régionales du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel

Nombre de réunions techniques ; Bilans d'activités des plateformes régionales ; Nombre de données versées au SINP (taxons, habitats) ; Nombre de mises à jour annuelles.

Poursuite de l'investissement du CBNMed en tant qu'administrateur des données floristiques pour les plateformes régionales Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur

Diffusion des données Habitats naturels dans les SINP régionaux

2.1.3. Développement et gestion d'un système d'information flore, fonge, végétations et habitats notamment pour répondre aux besoins du conservatoire botanique national, du système d'information sur la biodiversité et du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel

Mises à jour de l'outil SIMETHIS ; Documents de description des procédures.

Maintien d'un niveau technologique satisfaisant et optimisation continue du code

Veille permanente et amélioration de l'interopérabilité avec les standards nationaux (réseau CBN, SINP, INPN...) et en particulier l'amélioration de la gestion des métadonnées des jeux de données du CBNMed et de ses partenaires

Conservation : développement de fonctionnalités complémentaires pour les modules Conservation *in situ* et *ex situ* et EVEE

Végétations : développement de fonctionnalités complémentaires et intégration d'outils d'analyses pour l'aide à l'identification flore / végétation / habitats

Flore/Fonge : amélioration du suivi des échantillons et prélèvements ; meilleure gestion des données cytologiques

Intégration plus profonde des médias dans la plateforme (meilleure gestion des photographies comme preuve d'observation)

2.1.4. Développement d'applications spécifiques pour la collecte, la gestion, la validation, l'analyse ou la diffusion des informations

Listes et dates de mise à jour des outils de saisie.

Mise à jour et amélioration des modules de saisie de SIMETHIS

Amélioration des outils ODK

2.1.5. Conception de dispositifs de contrôle et de validation scientifique des données

Actualisation du document cadre décrivant le processus d'intégration des données d'observations.

Optimisation en continu des procédures d'aide à la validation

Intégration d'outils d'aide à la détermination des végétations et des habitats dans SIMETHIS

Développement des relations avec les grandes plateformes de sciences participatives

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	-	0	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	0	-	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	0	-	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	-	-	-	0	-
	0	-	-	-	0	-
	0	-	-	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	-	-	-	0	-
	-	0	0	-	-	0

ACTIVITÉ

INDICATEURS

ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES

2.2. Gestion et validation des données

2.2.1. Validation scientifique des données d'occurrence recueillies par le conservatoire botanique national et des productions cartographiques contenues dans le système d'information flore, fonge, végétations et habitats

Actualisation du document cadre décrivant le processus d'intégration des données d'observations ; Nombre et proportion des données validées automatiquement et manuellement (taxons, végétations, habitats) ; Nombre d'agents impliqués dans la validation de données.

Optimisation en continu des procédures d'aide à la validation

Développement d'un cadre mutualisé avec les experts régionaux pour la validation des données sur la fonge

Répartition de la charge de validation : formation des agents

2.2.2. Contribution à l'élaboration, la gestion et la mise à jour des distributions de référence des espèces de flore, de fonge, des végétations et des habitats aux échelles infrarégionale, régionale, suprarégionale, nationale et supranationale

Nombre de transmission pour des agrégations à des échelles supérieures ; Listes et dates des dernières mises à jour des catalogues de référence partagés pour le territoire d'agrément.

Maintien et consolidation en continu des catalogues de référence

Implication forte dans les groupes de travail nationaux pour l'élaboration des distributions de référence (flore, bryophytes, végétations)

2.2.3. Validation scientifique de données d'occurrence et de productions cartographiques compilées en dehors du système d'information du conservatoire botanique national

Nombre de données importées et validées ; Nombre de jeux de données importés.

Optimisation des procédures de recueil et d'intégration de jeux de données externes : outils et métadonnées dans le cadre des SINP régionaux

Validation progressive de l'ensemble des données des cartographies Natura 2000

Validation des données du SINP national sur le territoire d'agrément

2.3. Partage et diffusion des données

2.3.1. Transmission des données du système d'information flore, fonge, végétations et habitats du conservatoire botanique national vers les dispositifs du système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel

Nombre de données transmises au SINP ; Fréquence des mises à jour de données ; Délai moyen entre l'intégration, la saisie et la diffusion.

Enrichissement et qualification des métadonnées, tant pour les données historiques que pour les nouvelles productions

Automatisation totale des flux de transmission entre le système d'information (SIMETHIS) et les plateformes SINP régionales

2.3.2. Diffusion d'une information validée et actualisée sur la répartition et l'écologie de la flore, la fonge, les végétations et les habitats

Liste des canaux de diffusion actifs ; Statistiques de fréquentation des plateformes développées par le CBNMed ; Liste des bases de données alimentées.

Diffusion intégrale des données disponibles dans les SINP régionaux

Création de la plateforme thématique locale dédiée à l'inventaire de la flore et des végétations du territoire d'agrément (barycentre méditerranéen)

Poursuite du développement des plateformes thématiques RESEDA-Flore et INVME

Alimentation de bases de données nationales et internationales

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	0	-	-	-	0	0
	-	0	-	0	0	-
	0	-	-	-	0	0
	0	0	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	0	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	-
	-	0	-	-	0	-
	0	0	-	-	0	0
	0	-	-	-	0	-
	0	0	0	-	0	0
	0	0	-	-	0	0

ACTIVITÉ

INDICATEURS

ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES

2.4. Valorisation et publications scientifiques

2.4.1. Analyse et exploitation des jeux de données en réponse à des demandes spécifiques	Liste des canaux de diffusion actifs ; Statistiques de fréquentation des plateformes développées par le CBNMed.	Développement de l'analyse d'images acquises par drone Structuration d'une infrastructure matérielle adaptée, notamment l'acquisition d'un serveur dédié au calcul Développement des compétences sur les approches d'intelligence artificielle (machine learning, deep learning)
2.4.2. Élaboration d'indicateurs contribuant à alimenter les observatoires régionaux de la biodiversité et l'observatoire national de la biodiversité	Nombre de contributions.	Contribution à la production d'indicateurs pour alimenter les observatoires nationaux et régionaux
2.4.3. Rédaction, publication et mise à jour d'atlas, de guides ou autres de synthèse sur la flore, la fonge, les végétations et les habitats	Nombre de publications (atlas, guides, synthèses, monographies).	Rédaction et publication d'un ouvrage de synthèse sur la végétation de la France méditerranéenne continentale Facilitation de la publication d'atlas départementaux sur la flore patrimoniale en lien avec les associations locales Développement de la rédaction et la publication de monographies thématiques (par exemple : Plantes parasites de la Méditerranée française)
2.4.4. Valorisation des herbiers et des fonds documentaires par une mise à disposition, notamment auprès des scientifiques	Liste des outils et procédures mobilisées	Poursuite de l'enrichissement et de la mise à disposition des fonds documentaires Développement de la visibilité des productions scientifiques du CBNMed

MISSION 3 - CONTRIBUTION À LA GESTION CONSERVATOIRE DE LA FLORE, DE LA FONGE, DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES SAUVAGES, DES VÉGÉTATIONS, DES HABITATS ET DES ESPACES, ET À LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

3.1. Accompagnement des opérations de conservation et de restauration *in situ*

3.1.1. Animation d'un réseau d'acteurs, accompagnement technique et participation à des groupes de travail pour la conservation de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats, pour la restauration écologique (y compris pour la marque végétal local) et sur les problématiques d'espèces exotiques envahissantes	Nombre d'interventions dans les réseaux et groupes de travail.	Animation du réseau RESEDA-Flore Participation aux autres réseaux de conservation et de restauration Participation au réseau thématique conservation et aux groupes de travail associés Accompagnement des acteurs du monde agricole et des gestionnaires
---	--	--

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	0	-	0	-	0	0
	0	-	-	-	0	-
	0	-	0	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	0	-	0	0	0
	-	0	-	0	0	0
	0	-	0	0	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	0	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	0	-	0	0

ACTIVITÉ	INDICATEURS	ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES
3.1.2. Appui à la mise en place de mesures réglementaires et contractuelles, de plans de gestion pour la conservation de la flore et des habitats dans les espaces naturels et semi-naturels	Nombre d'interventions réalisées.	<p>Appui aux services de l'État</p> <p>Accompagnement des animateurs Natura 2000 et des gestionnaires</p> <p>Participation en tant qu'expert auprès des instances mises en place par les gestionnaires</p>
3.1.3. Appui aux gestionnaires d'espaces, pour la hiérarchisation des enjeux, la bioévaluation, pour le suivi, la gestion des espèces végétales, y compris les espèces exotiques envahissantes et des habitats naturels et semi-naturels, pour l'élaboration de la cartographie des habitats naturels et semi-naturels	Nombre de consultations des plateformes INVMEED et RESEDA-Flore ; Nombre de consultations des documents du CBNMed sur le portail documentaire ; Nombre de Rencontres RESEDA-Flore organisées.	<p>Organisation des Rencontres RESEDA-Flore</p> <p>Amélioration de la diffusion des informations sur les plateformes RESEDA-Flore et INVMEED</p> <p>Poursuite de la saisie des documents de retours d'expérience sur le portail documentaire</p> <p>Réalisation de formations dans la prise en main des plateformes</p> <p>Mise à disposition de notre expertise auprès des gestionnaires</p>
3.1.4. Suivi des opérations de renforcement de populations, d'introduction et de réintroduction d'espèces végétales protégées et évaluation de ces opérations	Nombre d'opérations réalisées et diffusées sur les plateformes ; Nombre de rapports d'opérations saisis ; Nombre de collaborations avec les organismes de recherche.	<p>Amélioration de la diffusion de protocoles</p> <p>Poursuite de la réalisation d'opérations de restauration de populations</p> <p>Maintien de la saisie et de la diffusion des actions sur les plateformes RESEDA-Flore, TRANSLOC et COSTPlant</p> <p>Maintien des partenariats avec la recherche</p>
3.1.5. Encadrement, accompagnement et évaluation d'opérations de restauration et de végétalisation avec des végétaux sauvages d'origine locale	Nombre de participations aux réseaux de restauration ; Nombre de saisies d'opération de restauration sur les plateformes RESEDA-Flore et INVMEED-Flore ; Nombre d'itinéraires techniques réalisés et diffusés.	<p>Promotion de la marque Végétal local</p> <p>Contribution à l'élaboration du plan national de restauration de la nature et à ses déclinaisons régionales</p> <p>Accompagnement des partenaires dans les actions de restauration</p> <p>Capitalisation des retours d'expériences sur les plateformes INVMEED et RESEDA-Flore</p> <p>Participation aux réseaux et GT de restauration</p> <p>Participation à la réalisation de guides, de méthodes et de protocoles</p> <p>Poursuite de la réalisation d'itinéraires techniques</p> <p>Maintien des équipements du Centre de conservation <i>ex situ</i></p>
3.1.6. Initiation, mise en œuvre et suivi d'actions courantes de conservation <i>in situ</i>	Nombre d'actions par typologie.	<p>Maintien de la diffusion des actions sur RESEDA-Flore</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre des actions selon les priorités définies</p>

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	-	0	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	-	0	0	0	0	0
	-	0	0	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	-	0	0	0	0	0
	-	-	0	0	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	-	0	-	0	0	0
	-	0	-	-	0	-
	-	0	0	-	0	0
	-	0	0	0	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	0	0	0	0	0
	-	0	0	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	-	0	0	0	0	0

ACTIVITÉ	INDICATEURS	ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES
3.1.7. Développement d'outils pour la préservation ou la restauration des infrastructures agroécologiques	Nombre de données de la BDD PRéSur ; Nombre de placettes validées pour le réseau national de surveillance des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire ; Nombre de territoires ateliers constitués et animés dans la période ; Nombre d'indicateurs de biodiversité et agroécologiques proposés.	Mise à disposition de la base de données nationale PRéSur
		Développement d'indices de biodiversité et agroécologiques
		Déploiement du réseau national de surveillance des habitats agropastoraux
3.1.8. Contribution aux centres de ressources nationaux et régionaux		Déploiement de l'observatoire des prairies

3.2. Développement d'actions pour la conservation *ex situ*

3.2.1. Collecte et conservation de matériel végétal (semences et plants) et fongique à moyen et long termes pour les espèces au bord de l'extinction, menacées ou patrimoniales sur le territoire d'agrément	Nombre de nouvelles récoltes ; Nombre de nouveaux taxons conservés dans la banque de semences ; Nombre de stockages actifs.	Conservation en banque de semences de nouvelles familles d'espèces
		Poursuite des 3 méthodes de conservation et majoritairement l'ultradessiccation
		Elaboration d'un plan de collecte pluriannuel
		Maintien du matériel du Centre de conservation <i>ex situ</i>
		Maintien des collaborations avec les organismes de recherche
3.2.2. Production d'informations sur la germination des espèces ainsi conservées	Nombre de données capitalisées dans SIMETHIS (stockage, conditions de germination) ; Nombre d'itinéraires techniques produits ; Nombre de données diffusées dans la BDD GENMEDA ; Nombre de participations au RT Conservation.	Production des itinéraires techniques de germination et de mise en culture
		Capitalisation des données <i>ex situ</i> dans SIMETHIS
		Diffusion dans les bases de données nationales et internationales
3.2.3. Maintien des équipements pour la conservation <i>ex situ</i>	Liste du matériel acquis ; Date de fonctionnement de la nouvelle chambre froide.	Maintien du matériel du Centre de conservation <i>ex situ</i>
		Rénovation de la chambre froide
		Rénovation des installations extérieures
		Entretien du matériel de laboratoire

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	-	0	0	-	0	-
	-	0	0	-	0	-
	-	0	-	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	-	0	0	-	0	-
	-	0	0	-	0	-
	-	0	0	-	0	0

ACTIVITÉ

INDICATEURS

ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES

MISSION 4 - APPUI À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE LA RÉGLEMENTATION

4.1. Appui aux services de l'état et des collectivités

4.1.1. Élaboration et animation de stratégies nationale et territoriale de conservation de la flore, de la fonge, de leurs ressources génétiques, des végétations et des habitats ou relatives aux espèces exotiques envahissantes	Nombre de stratégies animées ; Nombre de contributions aux stratégies nationales et territoriales.	Poursuite de l'animation des stratégies de conservation flore et milieux naturels
		Poursuite de l'animation des stratégies régionales relatives aux EVEC
		Contributions aux stratégies nationales
4.1.2. Hiérarchisation et priorisation des enjeux de conservation à différentes échelles géographiques	Nombre de réactualisation des hiérarchisations des enjeux ; Mise en ligne de la hiérarchisation des enjeux et de la priorisation des actions pour les milieux naturels.	Mise à jour des listes hiérarchisées des enjeux de conservation et de la priorisation d'actions pour la flore et les milieux naturels
		Mise en ligne des listes pour les milieux naturels sur la plateforme RESEDA-Flore
		Valorisation de l'utilisation des listes auprès des services des acteurs du territoire
4.1.3. Appui aux collectivités et services de l'État pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire et de protection de la nature, à travers notamment le porter à connaissance sur les enjeux de biodiversité	Nombre de contributions aux chantiers majeurs ; Outils opérationnels.	Contribution à l'élaboration du Plan national de restauration de la nature et aux déclinaisons régionales
		Accompagnement des services de l'État et des collectivités dans les chantiers majeurs en lien avec la biodiversité
		Développement d'outils opérationnels nécessaires à la mise en œuvre de ces politiques publiques
4.1.4. Soutien aux activités des collectivités locales visant à la connaissance, la protection et à la valorisation du patrimoine floristique	Nombre de conventions de partenariats avec les collectivités territoriales.	Accompagnement des politiques liées aux ENS
		Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans départementaux en lien avec la biodiversité
		Expertises dans l'intégration des enjeux biodiversité
4.1.5. Aide à la définition de territoires remarquables	Nombre de ZNIEFF actualisées ; Nombre d'expertises relatives aux aires protégées.	Accompagnement des politiques liées aux ENS
		Appui à la création de zones de protection forte
		Mise en œuvre du programme des ZNIEFF
4.1.6. Appui aux services de l'État sur l'inventaire permanent et continu des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique en tant que partie prenante des secrétariats scientifiques et techniques	Nombre de ZNIEFF actualisées ; Nombre de révision de listes d'espèces et d'habitats déterminants.	Révision des référentiels
		Actualisation des formulaires
4.1.7. Appui sur la revégétalisation et la restauration écologique dans les projets d'aménagement	Nombre de retours d'expérience utilisant des végétaux sauvages diffusés ; Nombre de listes de végétaux sauvages expertisées.	Recueil et mise à disposition des informations sur les plateformes existantes
		Animation du réseau de correspondants
		Expertises sur les palettes végétales

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	-	0	0	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	-	-	0	-	0	-
	0	0	-	0	0	0
	-	0	-	-	0	-
	-	0	-	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	-	0	-	0	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	-	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	-	0	-	0	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	-	-	0	0
	0	0	-	-	0	0

ACTIVITÉ

INDICATEURS

ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES

4.2. Bioévaluation et rapportages pour les directives et règlements européens

4.2.1. Évaluation de l'état de conservation de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats (dans le cadre des listes rouges notamment)

Dates de réalisation et d'actualisation des différentes listes rouges.

Coordination de la réalisation ou l'actualisation des listes rouges régionales, en partenariat avec les CBN limitrophes, pour la flore vasculaire, les bryophytes, les characées

Contribution aux évaluations pour les Listes rouges nationales pour la flore vasculaire, les bryophytes, les characées, les lichens et les écosystèmes

Développement des stratégies de conservation

4.2.2. Évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire

Participation aux rapportages ; Nombre de contributions à la mise en œuvre de dispositifs harmonisés aux échelles nationale, biogéographique et régionale.

Appui à l'évaluation de l'état de conservation des espèces et des habitats Natura 2000, en priorité sur le domaine biogéographique méditerranéen

Appui à la mise en œuvre de dispositifs de suivis des espèces et des habitats Natura 2000, en priorité sur le domaine biogéographique méditerranéen

4.2.3. Évaluations nécessaires à la mise en œuvre du règlement (ue) 1143/2014 du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, de la stratégie nationale et du plan d'action relatifs aux espèces exotiques envahissantes

Participation aux rapportages.

Appui à l'évaluation des EVEC relevant du Règlement européen relatif aux EEE

4.3. Appui à la réglementation

4.3.1. Contribution à l'élaboration de la réglementation sur les espèces de flore et de fonge et sur les végétations et habitats

Nombre de contributions (participation à des groupes de travail, rapports d'étude).

Appui à la révision des listes nationales

Coordination de la révision des listes régionales en partenariat avec les CBN limitrophes

4.3.2. Rédaction de plans nationaux ou régionaux de restauration et de conservation relatifs aux espèces végétales nécessitant des actions de protection

Nombre de plans d'actions rédigés.

Finalisation du PNA massif et Centaurée de la Clape

Participation aux déclinaisons de plusieurs PNA

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	-	0	-	0	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	0	0	0	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	0	0	0	0
	-	0	-	-	0	0
	0	-	-	-	0	-
	-	0	-	-	0	-
	-	0	-	0	0	-
	-	0	0	0	0	0

ACTIVITÉ	INDICATEURS	ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES
4.3.3. Rédaction de plans de lutte et des stratégies nationales et régionales de gestion des espèces exotiques envahissantes	Nombre d'analyses de risques ; Nombre de listes EVEC.	Actualisation des stratégies régionales tous les 10 ans
		Mise à jour des analyses de risques
		Expertises sur les listes EVEC
4.3.4. Mise en œuvre et animation de plans nationaux ou régionaux de restauration et de conservation et de plans de lutte	Nombre d'animations de PNA et PRA ; Nombre d'actions mises en œuvre inscrites dans les PNA et PRA.	Animation des PRA et PNA
		Mise en œuvre des actions des plans
		Mise en œuvre des plans de lutte

4.4. Avis techniques et appui à la police de l'environnement

4.4.1. Avis sur l'élaboration et les révisions des listes d'espèces végétales et fongiques protégées

4.4.2. Avis aux services de l'État sur les dossiers d'évaluation des impacts et incidences de projets, à effets notables, sur les demandes de dérogation au titre de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, sur l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire ou national, sur l'état initial réalisé par le maître d'ouvrage et sur la pertinence des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation d'impact proposées vis-à-vis des exigences écologiques et des enjeux de conservation de ces espèces et habitats

4.4.3. Appui aux services de police de la nature

Nombre de dossiers étudiés

Nombre de réponses aux sollicitations.

Appui aux services de l'État dans l'évaluation des dossiers

Concertation sur une meilleure articulation

Diffusion des informations sur les plateformes

Réponse et appui réactifs aux sollicitations des services de l'État sur les sujets touchant aux atteintes à la biodiversité (espèces, aires protégées, milieux naturels, EVEC, etc.)

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	-	0	0	0	0	0
	0	0	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0
	-	0	0	0	0	0
	-	0	0	0	0	0
	-	0	0	0	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	0	0	-	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	-	-	0	0

ACTIVITÉ

INDICATEURS

ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES

MISSION 5 - COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION DES ACTEURS

5.1. Communication et sensibilisation des citoyens et professionnels

5.1.1. Rédaction et édition de brochures, guide, flyers, créations de sites web dédiés, plaquettes et production de séquences vidéo	Liste des guides, plaquettes, flyers et brochures à jour ; Nombre de vidéos réalisées ; Statistiques de fréquentation des plateformes thématiques.	Mise à jour des outils existants et création des outils manquants Réalisation de vidéos pour les réseaux sociaux Valorisation de des plateformes thématiques du CBNMed
5.1.2. Participation à des réseaux de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable à destination du grand public notamment via des moyens divers ou lors de manifestations à caractère scientifique	Nombre d'implications dans les réseaux ; Nombre de manifestations.	Participation à des réseaux de sensibilisation et d'éducation à l'environnement Participation du CBNMed à des manifestations
5.1.3. Mobilisation des citoyens à la connaissance (liée à la flore, aux habitats naturels...) via des programmes de médiation scientifique ou de sciences participatives	Nombre d'animations réalisées ; Nombre de personnes touchées.	Engagement dans la Belle saison des CBN Veille sur des opportunités d'implication dans des projets de sciences participatives
5.1.4. Gestion ou implication dans des infrastructures d'accueil du public (jardin botanique, muséum local, centre d'interprétation)	Nombre de temps d'accueil réalisé ; Nombre de personnes touchées.	Définition d'un plan d'action de valorisation du Centre de conservation
5.1.5. Conseil auprès des structures chargées de missions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement sur leur territoire d'agrément	Nombre de personnes conseillées ; Nombre de structures dans lesquelles le CBNMed est intervenu.	Entrée en relation avec des structures d'EEDD Conseil et formation sur la flore, la fonge et les végétations
5.1.6. Communications scientifiques à l'occasion de colloques et séminaires. Organisation de colloques et séminaires ou participation avec communication scientifique et technique	Nombre d'interventions dans des colloques ; Nombre de participation à des colloques ; Nombre d'événements scientifiques et techniques organisés.	Participation à des colloques et séminaires internationaux Organisation d'événements scientifiques et techniques
5.1.7. Valorisation des productions auprès de la communauté scientifique et naturaliste à travers le développement de publications scientifiques	Nombre d'articles scientifiques publiés.	Meilleure intégration de la logique de publication au sein des projets Rédaction d'articles scientifiques à fréquence régulière

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	0	-	-	-	0	-
	0	-	0	-	0	0
	0	-	-	-	0	0
	-	0	0	-	-	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	-	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	-	0	0	-	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	-	0	-	0	0
	0	0	0	0	0	0

ACTIVITÉ

INDICATEURS

ACTIONS PRINCIPALES ENVISAGÉES

5.2. Appui à la formation initiale et professionnelle

5.2.1. Production d'outils d'aide à l'identification et à la gestion des espèces, de végétations et d'habitats	Liste des savoirs transmissibles qui pourraient faire l'objet d'une production ; Chapitres rédigés de l'ouvrage sur les végétations ; Nombre d'outils réalisés.	Recensement et structuration des savoirs transmissibles Rédaction d'un ouvrage sur les végétations Réalisation d'outils d'aide à l'identification et à la gestion pour l'ensemble des publics cibles
5.2.2. Participation ou mise en place de formations sur la thématique des espèces végétales et de fonge, des végétations et des habitats naturels et semi-naturels, les problématiques de gestion, la restauration écologique...	Nombre de formations dispensées ; Nombre de personnes touchées.	Recensement des formations et des besoins non-couverts Rédaction d'une offre de formation Formations auprès des différents publics cibles
5.2.3. Réalisation d'actions pédagogiques ou de formation initiale en direction de publics divers en régie ou par délégation auprès d'autres organismes	Nombre d'animations réalisées ; Nombre personnes sensibilisées.	Définition d'une offre de médiation Référencement des actions sur des plateformes locales Réalisation d'animations scolaires et grand public Poursuite de l'implication du CBNMed auprès des formations d'enseignement supérieur
5.2.4. Relation avec les organismes professionnels de formation pour impulser la formation sur la thématique flore, fonge, végétations et des habitats, les problématiques de gestion, la restauration écologique...		

	FONDS PROPRES	SUBVENTIONS	FINANCEMENTS PROJETS	CONTRIBUTION DE PERSONNEL EXTERNE	PÉRIODE DE RÉALISATION	
					2026-2030	2031-2035
	0	-	-	-	0	-
	0	0	-	0	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	-	-	-	0	-
	0	0	0	-	0	0
	0	0	0	-	0	0
	0	-	-	-	0	-
	0	0	0	-	0	-
	-	0	0	0	0	0
	0	-	-	-	0	0
	-	0	-	-	0	0



AGRÉMENT • 2026-2035



**CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
MÉDITERRANÉEN**

SIÈGE

34 avenue Gambetta
83400 Hyères
06 94 16 61 40

ANTENNE OCCITANIE - LANGUEDOC-ROUSSILLON

Agropolis International
1000 Avenue Agropolis
34090 Montpellier

ANTENNE ALPES- MARITIMES

Villa Thuret
90 chemin Raymond
06160 Antibes

CONTACTS

contact.siege@cbnmed.fr
www.cbnmed.fr